



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08172468 8

*DM

MERCI

2000

MERCURE DE FRANCE DÉDIÉ AU ROI,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

CONTENANT

Le Journal Politique des principaux événements de toutes les Cours; les Pièces fugitives nouvelles en vers & en prose; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts; les Spectacles; les Causes célèbres; les Académies de Paris & des Provinces; la Notice des Édits, Arrêts; les Avis particuliers, &c. &c.

SAMEDI 7 AVRIL 1781.



A PARIS,
Chez PANCKOUCKE, Hôtel de Thou,
rue des Poitevins.

Avec Approbation & Brevet du Roi.



T A B L E

Du mois de Mars 1781.

PIÈCES FUGITIVES.

<i>Vers au Sérén de Claris</i> ,	3
<i>Eptre à M. de R***</i> ,	4
<i>Vers à M. Necker</i> ,	49
<i>Le Cheval Gris</i> , Conte,	50
<i>Couplet à M. de St-Ange</i> ,	97
<i>Impromptu</i> ,	98
<i>Air</i> ,	ibid.
<i>Vers à M. Necker</i> ,	145
<i>— Trouvés au bas d'un ancien Portrait de Colbert</i> ,	146
<i>— écrits au bas de plusieurs Dessins où M. de Voltaire est représenté</i> ,	ibid.
<i>L'Amour, la Raison & la Paix</i> , Fable,	147
<i>Quatrain à M. Fr...</i> ,	149
<i>Constance & Lucette</i> , Anecdote,	ibid.
<i>Vers faits à la vue de plusieurs Tableaux de MM. Greuze & Vernet</i> ,	193
<i>Le bon Ménage</i> , Épigramme,	194
<i>Question importante proposée par une femme</i> ,	ibid.
<i>Enigmes & Logogryphes</i> ,	9, 69, 101, 160, 204
NOUVELLES LITTÉR.	
<i>Philoclète</i> , Tragédie,	10
<i>Nouvel Essai sur l'Harmonie</i> ,	24
<i>Répertoire Universelle</i> ,	64
<i>Les Hochers de ma Jeunesse</i> ,	79
<i>Le Jaloux sans Amour</i> , Co-	

<i>médie</i> ,	103
<i>Découvertes sur la Lumière</i> ,	115
<i>Atlas portatif</i> ,	121
<i>Les Passions</i> , Poëme,	124
<i>Etreennes Lyriques-Anacréontiques</i> ,	129
<i>Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres</i> , premier Extrait,	161
Second Extrait,	205
<i>Vues Physiologiques sur l'organisation animale & végétale</i> ,	173
<i>Le Fakir</i> , Conte,	179
<i>Cosmographie Élémentaire</i> ,	224
<i>Eloge de feu M. le Dauphin</i> ,	230

S P E C T A C L E S.

<i>Académie Roy. de Musiq.</i>	29, 84, 182
<i>Comédie Française</i> ,	85, 183
<i>Comédie Italienne</i> ,	87, 186

V A R I É T É S.

<i>Doutes</i> ,	32
<i>Programme</i> ,	99
<i>Lettre sur l'Egoïsme</i> ,	188
<i>Lettre au Rédacteur du Mercure</i> ,	235
<i>Anecdotes</i> ,	92
<i>Gravures</i> , 44, 93, 142, 191,	238
<i>Musique</i> ,	74, 193
<i>Annouces Littéraires</i> , 46, 74,	142, 191, 239

De l'Imprimerie de MICHEL LAMBERT,
rue de la Harpe, près Saint-Gôme.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 7 AVRIL 1781.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

LA VENGEANCE, Conte.

JE VEUX vous conter l'aventure
D'un très-illustre Chevalier,
Qu'un très-antique Fablier
A laissé pour modèle à la race future.
Élénor est son nom. Plus vaillant Paladin
N'a jamais honoré la France.
Il savoit, en un tour de main,
Rompre un écu, fracasser une lance,
Faire quitter l'arçon aux meilleurs Écuyers,
Des plus vaillans Héros transpercer la cuirasse,
Pour fendre des géans & coucher sur la place
Et Palefrois & Cavaliers.
Élénor étoit, pour tout dire,

A ij

M E R C U R E

Le Héros de tous les tournois,
 Mais le plus grand de ses exploits
 C'est d'avoir su plaire & suffire
 A douze femmes à la fois.

TANDIS qu'il entassoit victoire sur victoire,
 Dans son voisinage vivoient
 Douze Nobles, qui tous avoient
 Femme jolie, ou peu s'en faut. La Gloire
 A ses attraits, mais l'Amour la vaut bien,
 Ce principe est le nôtre, il fut aussi le sien,
 Ce Chevalier n'avoit pas en partage
 Moins de beauté que de courage.
 Il voulut, faisant trêve à ses travaux guerriers,
 Enter le myrthe au moins sur ses lauriers.
 Chez les Belles du voisinage
 Il alla porter son hommage,
 Sur ces douze Beautés il falloit faire un choix,
 Et cependant son cœur n'en rejetoit aucune ;
 D'ailleurs, l'œil peut tromper ; au lieu d'en choisir une,
 Il les prit toutes à la fois,
 A chacune des douze il réussit à plaire ;
 Mais il se conduisit avec tant de mystère,
 Que chacune de son côté
 Crut l'avoir seule en ses fers arrêté,
 Chacune d'elles en cachette
 A le parer s'occupoit tous les jours ;
 Avec tant de Dames d'atours,
 Rien ne devoit manquer à la toilette.

DE FRANCE.

Aussi, lorsque dans un tournois
Il alloit arborer sa lance,
On admiroit tout-à-la-fois
Sa beauté, son courage & sa magnificence.
Toute une année ainsi ce Sultan fortuné,
Aux combats, en amour entassant les prouesses,
Vécut dans les plaisirs, de gloire couronné,
Auprès de ses douze maîtresses.

PLUS fine ou plus jalouse, une des douze enfin,
(D'Ariol est son nom) soupçonna l'infidèle.
Et pour s'en éclaircir, la Belle
Fit assembler, par un festin,
Ses onze rivales chez elle.

Après dîner (le temps étoit clair & serein)
Finement elle les invite
A descendre dans le jardin,
Sans nul Cavalier à leur suite.

Là, tout en respirant le calme & la fraîcheur,
Parmi ces petits jeux qui, loin de tout censeur,
Donnent aux Belles d'ordinaire

Gaîté plus libre & pudeur moins austère :

« Jouons, dit-elle, au Confesseur.

» Chacune de nous, jeune & belle,

» Doit être aimée, aime sans doute aussi ;

» Mais je voudrois savoir qui de nous douze ici

» A le plus bel amant, & le plus digne d'elle.

» Prenons un Confesseur lié par un serment ;

» Que chacune en secret lui nomme son amant,

6 M E R C U R E

» Et qu'il décide après, laquelle, heureuse & sage,
» Du plus beau Chevalier tient le cœur en ôtage.»

Comme on étoit fort en gaité,
D'une commune voix le jeu fut accepté.
Et quant au confesseur, la place est accordée
A celle qui d'abord en a conçu l'idée.

Au pied d'un arbre alors va s'asseoir gravement
La Dame d'Ariol, d'un air discret, fidèle;

Et l'une des douze humblement
A deux genoux vient se ranger près d'elle;
Puis de lui dire: « ô Dame Confesseur,
» Je peux vous déclarer le secret de mon cœur;
» Car pour amant, j'ai le plus galant homme,
» Le plus beau Chevalier... Après cela, je croi,
» Vous devineriez bien sans moi
» Que c'est Éléonor qu'on le nomme.»

A ce nom d'Éléonor, le Confesseur pâlit,
Puis changea vingt fois de visage.

Il eut pourtant la force & le courage
De déguiser son trouble & son dépit.
Vers ses genoux une autre s'achemine;
Mais tout près de parler au grave Confesseur,
Elle se fraploit la poitrine.

« Ce geste-là prouve, ma sœur,
» Une grand' faute, un choix blâmable...
» Oh! point; j'aime, dit-elle, un mortel adorable,
» Le Chevalier le plus courtois,
» Et que je crois le plus fidèle...»

DE FRANCE.

7

« C'est Éléonor. » Pour cette fois
Jugez du Confesseur la surprise nouvelle.
Une troisième accourt sans se faire prier,
Riant, sautant ; & d'un air cavalier ;
Avant qu'on l'interroge , elle répond bien vite :
« Mon amant n'est encor que simple Chevalier ;
» Mais sa beauté , sa vaillance mérite
» Le rang de Duc , de Roi. » De sa bouche soudain
C'est le nom d'Éléonor qui sort avec emphase.
Une autre après , toutes les ont eues enfin
Ont fait choix d'un homme divin ,
Et le nom d'Éléonor termine chaque phrase.

QUAND la dernière a fini de parler ,
La Dame d'Ariol rejoint ses pénitentes ,
Qui déjà bien impatientes
Demandent qui des douze a droit de s'appeler
Plus heureuse en amour. « Autant l'une que l'autre ,
Répond l'ex-Confesseur , « mon amant est le vôtre ;
» A nous douze , en un mot , nous n'avons qu'un amant.
» Mais il n'a pas long-tems , si vous voulez m'en croire ,
» A se vanter de sa victoire ;
» Et nous nous vengerons , j'en fais un bon serment.

A CES mots , dans les airs s'élançe
Un cri de fureur , de vengeance :
« Oui , nous nous vengerons , & même promptement ,
» Dit la Dame. Ce soir , peut-être ,
» Au plus tard dès demain , le traître

- » Viendra redemander à quelqu'une de nous
 » Ce qu'à la ruse accorda la foiblesse.
 » Mais, si c'est à moi qu'il s'adresse,
 » Je lui donne ici rendez-vous,
 » Dans ce verger. Faites en sorte
 » D'arriver avant lui, quand je vous préviendrai.
 » Dès qu'il aura franchi la porte,
 » A deux tours je la fermerai.
 » Au premier signe, offrez-vous à l'infâme ;
 » Et puis, faisons si bien qu'au moins le scélérat
 » Se trouve bientôt hors d'état
 » D'aller tromper une treizième femme. »
 Ce plan fut trouvé fort heureux ;
 Et telle est leur aveugle rage,
 Qu'à l'exécuter on s'engage
 Par les sermens les plus affreux.

ÉLÉNOR ne se doute guère

Du tout très-peu galant qu'on s'apprête à lui faire.

Il alla voir le lendemain

L'une de ses douze maîtresses.

Doux sourire & tendres caresses,

D'entrer en jeu ; mais des yeux, de la main,

On arrête le jeu soudain.

Pour prétexte, on lui dit qu'un argus les observe ;

Mais que pour l'en dédommager,

On l'attendra le soir dans le verger ;

Et lui, sans soupçonner le sort qu'on lui réserve,

Il y vole. Fier & content,

Il y porte un air de conquête ;
 Mais le rendez-vous qui l'attend
 Ne doit pas être un tête-à-tête.

Douze beautés qu'anime un noir dessein ,
 Sous des berceaux en sentinelle ,
 Attendent leur victime avec un cœur d'airain.

Déjà dans leurs mains étincelle
 Le couteau menaçant , le rasoir inhumain.
 Sur lui tout en entrant les portes sont fermées ;

Et tout-à-coup douze femmes armées
 L'environnent d'un bras vengeur.

Dans leurs regards éclate une fureur
 Qui n'est ni feinte ni muette.

« Ah ! traître , lui cria l'escadron révolté

« De ces spadassins en cornette !

« Reçois enfin le prix de ta déloyauté. »

Un tel accueil , ces discours très-austères ,
 Surprirent Éléonor ; mais il fit de son mieux
 Pour paroître en effet ne s'en alarmer guères ;

Et de l'air le plus gracieux

Il salua ses adversaires.

La Dame d'Ariol , à cet arrêt cruel ,

Veut donner un air légitime ;

Elle veut , pour punir le crime ,

Confondre avant le criminel.

« Ne m'avez-vous pas , lui dit-elle ,

« Fait cent fois , mille fois serment

« Que vous m'aimiez ? Assurément ,

A v

- » Lui répond-il, ma toute belle ;
 » Et je le jure encor dans ce moment.
 » Je fus toujours & je veux être
 » Votre ami, votre Chevalier
 » Tant que je vivrai. Comment, traître,
 Dit une autre en levant son glaive meurtrier !
 » Lorsque j'étois ta souveraine,
 » Quand ta bouche & tes yeux cherchoient à m'at-
 » tendrir,
 » Tu mentois donc ? — Non, belle Reine ;
 » Non, vos beaux yeux m'avoient su conquérir,
 » Et sous vos lois encor je veux vivre & mourir. »
 Une autre alors l'appelle ingrat, parjure, infâme.
 « — Oui, douce amie, oui, dans mon ame
 » Vous avez allumé le plus ardent amour ;
 » Et je perdrai plutôt le jour
 » Que d'éteindre ma flamme.
 » Que dis-je ? qui de vous n'a mérité mes vœux ?
 » Mon cœur, au lieu de tendres feux,
 » Dût-il nourrir pour vous des froideurs criminelles ?
 » Nature daigna vous former
 » Toutes aimables, toutes belles,
 » Et j'ai dû toutes vous aimer.

Vous est-il arrivé quelquefois par méprise,
 De renverser une ruche surprise ?
 Soudain des mouches en fureur
 Vous avez vu la bourdonnante armée
 Fondre sur vous, & de rage animée

Vous menacer de l'aiguillon vengeur.

Tel notre Chevalier, désarmé, sans défense,

De tous côtés entouré du trépas,

Ne voit plus que le fer qu'aiguîsa la vengeance,

Et n'entend que ce cri : « Perfide, tu mourras.

» Non, cria-t'il, non, je ne mourrai pas.

» Maîtresses de mon cœur, entre vos mains armées,

» Sans crainte & désarmé, vous me verriez courir :

» Pour vous craindre aujourd'hui, je vous ai trop

» aimées ;

» Vous m'avez trop aimé pour me faire mourir.

» Néanmoins, s'il vous faut mon sang, je vous le livre.

» Si je vous ai déplu, pourrois-je aimer à vivre ?

» Mais j'oserai, pour prix de tant de soins rendus,

» Vous demander au moins une faveur dernière :

» Que celle qui m'aima le plus,

» Prenne le fer & frappe la première. »

IL prononça ces mots d'un ton si gracieux,

Un feu si tendre animoit ses beaux yeux,

Que ses juges vaincus lui rendirent les armes ;

Leurs cœurs ont abjuré tous projets inhumains ;

Le fer vengeur quitte leurs mains ;

Et même de leurs yeux s'échappent quelques larmes.

Mais tout n'est pas encor fini.

La Dame d'Ariol, par qui de ses prouesses

Le Chevalier faillit être puni,

Lui parle encore au nom de ses douze maîtresses.

» Nous aurions dû punir tes desirs inconstans ;

A vj

- » Mais de notre courroux l'Amour est encor maître ;
 » Nous fûmes tes dupes long-temps ,
 » Il faut au moins cesser de l'être.
- » L'une de nous, sans doute, est plus chère à ton cœur.
 » Nomme-la, choisis ton vainqueur.
 » Et puisses-tu, fixé par elle ,
 » Lui réserver le destin le plus doux !
 » Je crois que chacune de nous
 » Mérite bien un cœur fidèle.

ON applaudit à ce discours :

- « Oui, dit-on, puisqu'ici même sort nous rassemble,
 » Choisis. » Le Chevalier persiste ; il veut toujours
 Il prétend les aimer toutes les douze ensemble.
 Mais l'Orateur femelle, à la colère enclin,
 De ses délais s'impatiente ;

Et, d'une voix altière & menaçante :

- « Choisis, dit-elle, ou meurs. » Il se décide enfin.
 » Je devrois vous haïr ; car c'est par vous, cruelle,
 » Que de tant de Beautés il faut me dessaisir ;
 » Mais puisqu'on veut enfin me forcer de choisir ,
 » C'est à vous que je jure une flamme éternelle.
 En achevant ces mots il vole dans ses bras ;
 Et ces mots & ce geste ont fini les débats.



*Explication de l'Énigme & du Logogryphe
du Mercure précédent.*

LE mot de l'Énigme est *Écritoire* ; celui
du Logogryphe est *Spéctre*, où se trouve
sceptre.

É N I G M E.

SANS moi rien n'est parfait, & c'est vers moi qu'au-
cieux
Seportent chaque jour tes regards curieux.
A tous les yeux j'ai droit de plaie,
Depuis le Berger jusqu'aux Rois ;
J'en excepte pourtant le stupide vulgaire,
Pour qui je me cache par fois.
Tantôt avec les fleurs je suis simple & timide,
Et tantôt dans les airs on me voit m'élever ;
Mais, si l'on n'a le goût pour guide,
On espère en vain me trouver.
Pour assurer ma gloire & la rendre complète,
J'ai de maint Philosophe osé tourner la tête.
Je ne suis pourtant point un Dieu,
Et, malgré la douceur de mon brillant empire,
Retenez bien ceci, jeune & belle Thémire,
J'embellis la vertu, mais je n'en tiens pas lieu.
(Par M. de L***, Officier au troisième
Régiment de Chevaux-Légers.)

LOGOGYPHE.

MON nom sert à plusieurs emplois :
 Fruit , dans les jardins je suis belle ,
 Mais jamais si bonne qu'au bois ;
 Gaze , la tendre Gabrielle
 Sur son sein me mit autrefois ;
 Chair , sans être un mets délectable
 Je figure encor sur la table ;
 Outil , je suis chez l'Horloger ;
 Pierre , en un fort Vauban m'a mise.
 Mais c'est assez verbiager ,
 Procédons à mon analyse.
 J'ai six pieds , si l'un m'est ôté ,
 Je suis ce qu'on cherche en été ;
 De joie , en moi l'on trouve un signe ;
 Puis un élément ; un pays ;
 Un arbre ; un terme de mépris ;
 Un titre , enfin , d'amour bien digne ;
 Puisqu'il est porté par Louis .

(Par M^{de}. . . . à Valence en Dauphiné.)



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ŒUVRES DE M. DE SAINT-MARC.

A Paris, de l'Imprimerie de MONSIEUR,
chez Pierre-François Didot le jeune,
Directeur de l'Imprimerie, quai des Au-
gustins, 3 Volumes in-8°. avec Figures.

P A R M I les Pièces de différens genres qui composent cette Edition, il en est un assez grand nombre que le Public connoît déjà, & qu'il a honorées de son suffrage; mais il n'en est presque pas qui n'ait été revue avec soin, & dont l'Auteur n'ait cherché à faire disparoître les taches qui lui ont été indiquées soit par les Journalistes, soit par la sévérité de son propre goût. Celles qui sont absolument neuves nous paroissent dignes des premières; tantôt on y trouve cet abandon facile, cette molle négligence qui caractérise un homme du monde, tantôt la correction d'un Ecrivain qui travaille pour sa renommée.

Le premier Vol. contient des *Épîtres*, des *Pièces Anacréontiques*, des *Contes en vers*: il est terminé par des *Réflexions sur l'Opéra*, que nous invitons les Amateurs de ce Spectacle à lire avec attention; on y trouvera des

vues saines, des idées utiles, une grande connoissance des moyens relatifs tant à l'administration intérieure de ce Spectacle, qu'au succès des Ouvrages qu'on y représente; & dans un temps où l'on paroît s'occuper de tout ce qui peut tendre à établir à l'Opéra un systême d'économie qui puisse s'accorder avec la pompe & la dignité, cet Ouvrage nous semble fait pour être lu & médité par les personnes qui sont à la tête de ce Spectacle.

Adèle de Ponthieu, Opéra représenté avec succès il y a quelques années, *la Fête de Flore*, *le Langage des Fleurs*, *Glicère*, *Roger Comte de Foix*, & *Alceste*, Tragédie Lyrique de Quinault, avec beaucoup de changemens, composent le second Volume. Le premier de ces Drames est infiniment supérieur à ce qu'il étoit lors des premières représentations; le style est convenable au genre, c'est-à-dire, assez soigné pour plaire au Lecteur, & d'une marche assez unie pour se prêter aux conventions de l'Art musical. Plusieurs incidens qui étoient d'abord en récit sont mis en action, & ne peuvent que rendre cette Tragédie très-intéressante. Quant à l'Opéra d'*Alceste*, il a été retouché avec tout le respect dû à son célèbre Auteur. M. de Saint-Marc avoit fait ce travail avant que personne eût encore annoncé l'intention de reproduire au Théâtre, avec des corrections, les Ouvrages de ce Père de la Scène Lyrique.

Dans un Avant-propos qui précède cet Opéra, il s'excuse, avec une modestie bien peu commune, d'avoir osé corriger Quinault, d'avoir fait disparaître plusieurs Personnages, d'avoir supprimé beaucoup de vers en y en substituant d'autres de sa façon. Nous ne pouvons que louer la délicatesse de M. de Saint-Marc; mais nous devons le rassurer sur les clameurs de quelques Enthousiastes qui pourroient lui reprocher sa hardiesse. Dans le nombre de ceux qui marchent sous la bannière de Quinault, il en est beaucoup qui peuvent citer son nom, mais non pas rendre compte de ses Ouvrages, qu'ils ne connoissent point; il en est d'autres qui l'admirent sur parole & sur la foi d'autrui: les suffrages ou les critiques de pareils juges ne nous paroissent pas bien inquiétans: il n'aura rien à desirer s'il a su plaire aux gens de goût, & nous osons lui répondre que tous les Lecteurs de cette classe lui sauront gré de son travail, & rendront justice à l'esprit qui l'a guidé dans les retranchemens qu'il a jugé nécessaires, comme dans les additions qu'il a faites. Quant aux détracteurs de Quinault, il est vraisemblable que leur critique pourra reprocher à M. de Saint-Marc trop de circonspection, un respect exagéré pour l'Auteur d'Alceste; mais de pareils reproches ne sont pas très-effrayans. En corrigeant un Drame de Quinault, il s'agissoit d'élaguer les choses inutiles, d'écarter les Personnages qui, en gênant la marche du

Poëme, fatiguoient l'attention ; de rayer quelques vers négligés & de mauvais goût , & non pas de refondre absolument l'Ouvrage. Si cette tâche est remplie , si le Drame referré, émondé, pour ainsi dire , produit en même-temps un beau spectacle & de l'intérêt, on ne doit que des éloges à M. de Saint-Marc, & nous croyons qu'on les lui doit.

Six petites Comédies, dont trois ont déjà paru sous le titre de *demi-Drames*, ou *petites Pièces propres à l'éducation des enfans*, forment le troisième Volume.

Dans l'Avant-propos qui se trouve à la tête du premier, M. de Saint-Marc dit :
 « Lorsque j'ai fait imprimer trois de ces
 » petits Drames au commencement de 1778,
 » j'en avois déjà vu représenter, depuis peu,
 » trois du même genre, faits par Mde la
 » Comtesse de G. . . . & avant de con-
 » noître ceux-ci, j'avois laissé connoître un
 » des miens, & je m'étois occupé des au-
 » tres. Dans l'Avant-propos qu'a offert ma
 » première Édition, j'ai cru devoir exhor-
 » ter Mde la Comtesse, de G. . . . à faire
 » imprimer des Drames qui m'avoient paru
 » ne laisser rien à désirer ni à l'esprit, ni
 » au goût, ni au sentiment, ni à la raison,
 » ni du côté de la connoissance du cœur &
 » du monde : enfin elle a pris le très-heu-
 » reux parti de les mettre au grand jour, &
 » le Public a pleinement confirmé mon ju-
 » gement ; aussi je sens bien que si le ha-

» fard ne m'avoit pas fait en ce genre le
 » rival de Mde de G. . . . je n'aurois jamais
 » osé être son imitateur. »

Rien de plus honnête, de plus galant & de plus vrai que cette déclaration. Néanmoins, quel qu'ait été le succès du Théâtre d'éducation de Mde de G. . . . on peut présumer qu'il ne nuira point à celui de M. de Saint-Marc. Les trois premiers petits Dramas qu'il a fait paroître en sont une preuve convaincante, puisqu'ils ont réussi généralement; ceux qu'il y vient d'ajouter ne sont pas moins remarquables par la réunion de deux objets bien essentiels, sur-tout quand on veut parler à la jeunesse, l'agrément & l'utilité.

La *Bienfaisance*, la *Vanité corrigée*, l'*Ingratitude*, la *Confiance mal placée*, la *Franchise* & l'*Union de Famille*, tels sont les titres des six petites Comédies que nous annonçons. L'action en est simple, le style est vrai, la morale proportionnée à l'âge auquel on la destine, le dialogue en est très-naturel. Un mérite qu'il y faut distinguer, c'est celui d'attacher par des idées saines, exprimées d'une manière agréable, sans le secours de ce faux bel - esprit, de ce coloris brillanté que demandent nos Lecteurs modernes, ces prétendus artisans des réputations, qu'on ne fait jamais sourire que par des pointes, des madrigaux, ou par ce qu'on appelle depuis quelque temps le mot final. Toutes ces considérations nous

engagent à inviter les Chefs des Maisons d'Éducation à mettre ces petits Ouvrages entre les mains de leurs Éléves. On ne fau-
roit leur recommander une lecture plus
propre à développer leurs idées , à leur ins-
pirer l'attachement à leurs devoirs, la haine
du vice & l'amour de la vertu.

On ne fait pas en général assez de gré à un
Auteur du sacrifice qu'il fait de sa vanité,
quand il consacre ses travaux à des Ouvrages
destinés à l'Éducation de la Jeunesse. On ne
pense pas que rien n'est plus difficile que de
descendre , pour ainsi dire , jusqu'à elle ,
pour rapprocher son style de celui qui peut
lui être propre , d'écarter les idées qui pas-
sent son intelligence , ou de les développer
d'une manière assez claire pour qu'elle les
saisisse , sans leur donner une étendue capa-
ble de fatiguer leur attention. M. de Saint-
Marc nous paroît avoir vaincu toutes ces
difficultés , & avoir saisi le point qui carac-
térise un homme de goût , celui d'avoir tra-
vaillé d'une manière utile pour les enfans ,
& capable de plaire aux gens du monde.

Nous voudrions pouvoir analyser ici quel-
ques-unes des Comédies dont nous venons
de parler ; mais cela nous entraîneroit à des
détails que ne permettent pas toujours les bor-
nes de ce Journal : nous nous contenterons
de donner à nos Lecteurs une idée du faire
poétique de M. de Saint-Marc. Parmi les
Épîtres qu'on lit avec plaisir dans le premier
Volume , nous avons distingué celle qu'il

adresse aux François Détracteurs de la France. Après avoir comparé ces enfans ingrats aux François réfugiés en Allemagne, qui, chaque jour, regrettent la Patrie qu'ils ont perdue; & qui, en conservant avec respect leur premier langage, tendent leurs bras vers la France, après laquelle ils soupirent, le Poëte-s'écrie :

HÉLAS ! que je les plains ! les dons que la Nature
 Entre vingt régions partage avec mesure,
 Ces dons si variés, sa généreuse main,
 O France ! les a tous réunis dans ton sein.
 Je vois un long amas d'orgueilleuses montagnes
 Protéger le midi de tes vastes campagnes.
 Par un triple rempart enceinte vers le nord
 Des foudres ennemis tu peux braver l'effort,
 Tandis que des deux mers les favorables ondes
 Des trésors de ton sol enrichissant les mondes,
 Reverfent dans tes ports, par un heureux reflux,
 Des biens non moins chéris, quoiqu'ils soient superflus,
 Jusques dans les défauts que ton peuple est aimable ;
 Impétueux, mais doux ; frivole, mais affable ;
 Ennemi des liens, mais aimant la beauté,
 Aimant son Souverain plus que la liberté ;
 Vainqueur dès qu'il combat sous un Chef qui l'anime ;
 Humain dans la victoire autant que magnanime ;
 De la paix, de la guerre égayant les loisirs,
 Il chante ses malheurs ainsi que ses plaisirs.
 Ces vers sont d'un Poëte qui fait prendre

tous les tons. Ils sont bien tournés, faciles, & l'ame d'un François s'y fait voir toute entière.

C'est dans cette Épître, qui parut pour la première fois en 1777, que M. de Saint-Marc a célébré le trait héroïque du Chevalier d'Assas. Il est le premier qui ait jeté des fleurs sur le tombeau de cette victime respectable de l'amour de la Patrie. C'est peu de temps après que cette Épître fut imprimée, que le Roi accorda au frère & au neveu de ce Héros une pension de mille livres partageable entre-eux, & qui doit l'être à perpétuité entre les descendans ou héritiers mâles de cet illustre nom. Aussi nous rappelons-nous que, dans ce temps-là, un Papier Public fit cette réflexion : Que si les vers de M. de Saint-Marc avoient occasionné une pareille récompense, il devoit regarder cette Épître comme son meilleur Ouvrage. Cette observation, pleine de délicatesse, nous a paru digne d'être remise sous les yeux de nos Lecteurs.

Les Pièces Anacréontiques sont charmantes. Nous en avons distingué plusieurs, entre autres celle adressée à l'Amour, & qui a pour titre, *les Plaisirs de tous les Ages*. Nous allons transcrire les deux dernières strophes.

VAINEMENT dans son vol léger,
Le Temps veut m'éloigner des Belles;
Ne pouvant arrêter ses ailes,

Tu m'appris à *les diriger.*

Je peins les plaisirs du bel âge,
Les transports du cœur & des sens;
Et dans mon ame je ressens
Les feux dont je trace l'image.

PAR TOI j'ai vécu sans langueur,
Et je vis toujours sans alarmes;
Pour qui fut *connoître* tes charmes,
Il est toujours quelque bonheur.
Je ne connus jamais l'Envie,
Et je vois de jeunes amans
Comme un père voit ses enfans,
Quoiqu'ils le chassent de la vie.

Il seroit difficile de trouver plus d'esprit réuni à plus de délicatesse. La dernière de ces deux strophes nous paroît à côté de ce que nos Auteurs Erotiques les plus célèbres ont fait en ce genre.

Nous ne pouvons mieux finir cet article qu'en transférant le portrait que M. de Saint-Marc fait de lui-même, dans une Epître badine adressée à Mde T...

Du temps la fatale vitesse
Enfin, je dois en convenir,
M'entraîne loin de la jeunesse.
Eh bien, sans regrets, sans tristesse,
Je suis, au moment de jouir,
Plus éclairé par la tendresse,

M E R C U R E

Moins emporté par le desir,
 Ma taille, mon air, ma figure
 Ont dû plaire assez autrefois.
 L'on pourroit douter de leurs droits;
 Mais un vieux portrait m'en assure.
 J'ai servi dans plus d'un emploi,
 Vingt ans sous les drapeaux du Roi,
 Plus long-temps sous ceux de nos Belles,
 En fut-il de tendres pour moi?
 J'en doute un peu; mais sur ma foi,
 Je fais qu'il en fut d'infidelles.

Par moi l'amitié délicate
 Ne vit point son espoir déçu.
 Nul avantage ne me flatte
 Comme un bienfait que j'ai reçu.
 Je suis les conseils qu'on me donne
 Sur mes vers même, & sans douleur.
 Au rang j'accorde une valeur,
 Mais je compte avec la personne.

FAUT-IL achever, essayons.
 Dans mes portraits la médifance
 Jamais ne guida mes crayons.
 Tout ce que j'écris, je le pense.
 Si je vante quelque beauté,
 S'il est un mortel que j'encense,
 Oui, toujours l'œil de l'équité
 Voit le sceau de la vérité

Sur

Sur l'éloge que je dispense.

Prévenir constamment l'ennui ,

Glisser sur les défauts d'autrui ,

Être avec une humeur égale ,

Complaisant sans être soumis ,

Jeune maîtresse , vieux amis ,

Voilà mes goûts & ma morale.

Cet agréable badinage ne présentera pas tout-à-fait le portrait de M. de Saint-Marc aux personnes qui le connoissent ; on s'apercevra qu'il y manque quelques traits que sa modestie lui a fait passer sous silence ; mais il ne nous convient pas de les ajouter : nous sommes chargés d'examiner ici, non pas l'homme aimable , mais l'homme de Lettres , & nous avons rempli notre mission.

(*Cet Article est de M. de Charnois.*)

ANNALES POÉTIQUES , depuis l'origine de la Poésie Française , Tome XVII^e. A Paris , chez les Éditeurs , rue de la Jussienne , vis-à-vis le corps-de-garde , & chez Mérimot le jeune , Libraire , Quai des Augustins , au coin de la rue Pavée.

Ce Volume contient des vers de *Garnier* , de *Monfuron* , d'*Arnaud d'Andilly* , de *Racan* , de *Patricx* , de *Jean Auvrai* & de *Théophile Viaud*. De ce que l'on cite de *Monfuron* , il n'y a guères que le dernier sonnet qui soit agréable, encore est-il tourné

Sam. 7 Avril 1781.

B

assez mal; mais du moins on y remarque un trait d'esprit; & les fautes de langue qu'on peut y reprendre, tiennent sans doute au temps où il a été écrit. En voici la fin: le Poëte parle à une Cloris qu'il soupçonne d'infidélité.

La façon que tu fais, quand tu m'offres tes vœux,
 M'apprend que ton dessein est de couvrir les feux
 Qui depuis mon absence ont ton ame allumée.
 Ce que j'ai soupçonné, maintenant je le voi;
 Et ce que je n'ai su que par la renommée,
 Tu le caches si bien que je le fais par toi.

L'article de Racan est le plus considérable. Mais les Éditeurs des Annales Poétiques devoient-ils mettre à contribution un Poëte qui a eu plusieurs éditions, qui mérite d'en avoir encore, & qui, en tout temps, sera lu plus généralement que leurs Annales. Se proposent-ils aussi de faire imprimer dans la suite Mde Deshoulières, La Fontaine, Chaulieu, Chapelle, &c.? Quoi qu'il en puisse être, ce qu'ils ont copié de Racan fait très-grand plaisir à relire, parce qu'il n'écrivoit rien qu'il n'eût bien senti; que ses vers, sans être enrichis de tous les grands ornemens de la Poésie, sont d'un naturel exquis; & qu'ils laissent dans l'ame des Lecteurs une impression douce qu'on aime à se rappeler. On se plaît toujours à lire ses stances fameuses à Malherbe. Nous en citerons des fragmens.

O BIENHEUREUX celui qui peut de sa mémoire
 Effacer pour jamais ce vain espoir de gloire,
 Dont l'inutile soin traverse nos plaisirs;
 Et qui loin retiré de la foule importune,
 Vivant dans sa maison content de sa fortune
 A, selon son pouvoir, mesuré ses desirs!

IL laboure le champ que labouroit son père;
 Il ne s'informe point de ce qu'on délibère
 Dans ces graves Conseils d'affaires accablés;
 Il voit sans intérêt la mer grosse d'orages,
 Et n'observe des vents les sinistres présages
 Que par le soin qu'il a du salut de ses blés.

ROI de ses passions, il a ce qu'il desire;
 Son fertile domaine est son petit empire;
 Sa cabane est son Louvre & son Fontainebleau;
 Ses champs & ses jardins sont autant de Provinces;
 Et sans porter envie à la pompe des Princes,
 Il est content chez lui de les voir en tableau.

IL voit de toutes parts combler d'heur sa famille;
 La javelle à plein poing tomber sous sa faucille,
 Le Vendageur ployer sous le faix des paniers;
 Il semble qu'à l'envi les fertiles montagnes,
 Les humides vallons & les grasses campagnes,
 S'efforcent à remplir la cave & les greniers.

S'IL ne possède pas ces maisons magnifiques,
 Ces tours, ces chapiteaux, ces superbes portiques,

B ij

Où la *magnificence* étale ses attraits,
 Il jouit des beautés qu'ont les saisons nouvelles ;
 Il voit de la verdure & des fleurs naturelles,
 Qu'en ces riches lambris l'on ne voit qu'en portraits.

CROIS-MOI, retirons-nous hors de la multitude,
 Et vivons désormais loin de la servitude
 De ces palais dorés où tout le monde accourt :
 Sous un chêne élevé les arbrisseaux s'ennuient,
 Et devant le soleil tous les astres s'enfuient,
 De peur d'être obligés de lui faire la cour.

AGRÉABLES déserts, séjour de l'innocence,
 Où loin des vanités de la magnificence,
 Commence mon repos & finit mon tourment :
 Vallons, fleuves, rochers, touchante solitude,
 Si vous fûtes témoins de mon inquiétude,
 Soyez-le désormais de mon contentement.

Voilà des vers qui feroient honneur aux meilleurs Écrivains du siècle de Louis XIV. des vers en un mot bien supérieurs à tous ceux de Malherbe. Les Éditeurs prétendent que Racan étoit son élève : il étoit son ami ; car on n'apprend point à faire de bons vers comme on apprend à faire de la musique ou des tableaux. La lecture des bons Auteurs & le sentiment de leurs beautés, forment le goût ; l'imagination vient de la Nature ; & d'ailleurs on sait dans un demi quart d'heure la quantité de syllabes qui doivent

entrer dans un vets. Nous citerons encore un fragment de Racan, tiré d'une Bergerie; digne de La Fontaine.

Heureux qui vit en paix du lait de ses brebis,
Et qui de leur toison voit filer ses habits;

.
Et qui bornant le monde aux bords de son domaine,
Ne croit point d'autre mer que la Marne & la Seine.
En cet heureux état les plus beaux de mes jours
Sur les rivages d'Oise ont commencé leur cours.
Soit que je prisse en main le soc ou la faucille,
Le labour de mes bras nourrissoit ma famille;
Et lorsque le soleil, en achevant son tour,
Finiſſoit mon travail en finissant le jour,
Je trouvois mon foyer couronné de ma race:
A peine bien souvent y pouvois-je avoir place.
L'un gissoit au maillot, l'autre dans son berceau,
Ma femme en les baisant devoit son fuseau.
Le temps s'y ménageoit comme chose sacrée, &c.

Le naïf Auteur de Philémon & Baucis,
n'a pas plus de charme & de naturel.

Auvrai n'a d'autre mérite que la clarté &
un peu de hardiesse dans les idées.

Les Éditeurs auroient bien dû se dispenser d'imprimer de ce Jean Auvrai une Pièce de quatre à cinq cens vers en manière d'épithalame, où l'on voit tous les Dieux venir à la noce.

Jupiter , chef de la bande ,
 Danfant d'allégresse grande ,
 Tient la main de sa Junon.
 Herme , avec sa Capeline ,
 Y conduit Mars & Cyprine
 Et le savant Apollon.
 Saturne faisant gambade
 Laisse son humeur maussade , &c.

Si l'on n'a d'autre but que de conserver les meilleurs morceaux des Poëtes du commencement du siècle dernier, devoit-on en recueillir de pareils ? Ne devoit-t-on pas aussi retrancher presque toutes les Pièces de Théophile, à l'exception, 1°. d'une Ode sur le matin, qui finit par cette strophe,

Il est jour; levons-nous, Philys,
 Allons à notre jardinage
 Voir s'il est comme ton visage
 Semé de roses & de lys.

2°. D'une Ode au Roi sur son exil, où l'on trouve quelquefois de la poésie & de l'harmonie. En voici le début :

CELUI qui lance le tonnerre,
 Qui gouverne les élémens,
 Et meut avec des tremblemens
 La grande masse de la terre.
 Dieu, qui vous mit le sceptre en main,
 Qui vous le peut ôter demain ;

Lui qui vous prête sa lumière ,
 Et qui , malgré les fleurs de lys ,
 Un jour fera de la poussière
 De vos membres ensevelis.

CE Dieu , qui creusa des abyfmes
 Dans le centre de l'Univers ,
 Et qui les tient toujours ouverts
 A la punition des crimes. . . . &c.

Après cette Pièce , qui prouve que la langue étoit encore bien barbare , mais enfin où il y a du mérite , on est indigné de voir ces stances du même Auteur adressées à un fils qui pleuroit la mort de son père :

Un homme de bon sens se moque des malheurs ;
 Il plaint également sa servante & sa fille.
 Job ne versa jamais une goutte de pleurs
 Pour toute sa famille.

Après t'être affligé , pense à te réjouir :
 Qui t'a fait la douleur t'a laissé les remèdes ;
 Il ne te reste plus que de savoir jouir
 Des biens que tu possèdes.

Ces stances-là , fussent-elles bonnes , ce qui n'est pas , auroient dû être arrachées des poésies de Théophile , loin d'être recueillies par les Éditeurs. Elles font peine à lire.

Ce XVII^e Volume finit par une notice d'une partie des mauvais Auteurs qui ont fait des vers au commencement du siècle dernier. La liste en est fort nombreuse.

B iv

 S P E C T A C L E S .

C O N C E R T S P I R I T U E L .

PLUSIEURS Débutans se sont fait entendre au Concert Spirituel le jour de l'Annonciation. M. Michel, dans un Concerto de Clarinette de sa composition, a déployé de la force, de l'aisance, des sons très-agréables, une manière d'exécuter qui fait beaucoup espérer de son talent. M. Imbault, malgré sa grande timidité, a obtenu les applaudissemens des connoisseurs; on lui trouve un beau mouvement d'archet, des accords bien enchaînés, la connoissance approfondie des diapasons de son instrument, un genre ressemblant, à plusieurs égards, à celui du célèbre Gavinié.

Les Dllles Renaut & Cifolelli, toutes deux Cantatrices & Débutantes, ont été appréciées, l'une par des transports d'admiration, l'autre par un silence presque général. Mlle Cifolelli n'est peut-être pas sans talens, mais elle a paru dénuée de ces accents qui supposent une ame sensible & tendre, qu'on aime à retrouver dans les personnes de son sexe, & sur-tout de son âge. Quoique Mlle Renaut ait à peine douze ans, elle annonce de l'expression, un goût pur, une excellente

méthode. Le Public a joui de ce qu'elle fait, & des espérances que donne sa jeunesse. L'air de *bravoure* qu'elle a chanté a été applaudi par ceux même qui proscrivent un genre de musique qui, en effet, convient mieux à la folie du premier âge qu'à la sagesse de l'âge mûr.

Le *Te Deum*, motet à grand chœur de M. Floquet, n'a pas mieux réussi ce jour-là qu'à son retour d'Italie. Ne voulant rien ajouter à ce que nous en avons dit autrefois, il nous semble que l'Auteur ne devroit plus faire reparoître un tel Ouvrage; sa réputation n'en a pas besoin.

M. Sallantin a exécuté sur le hautbois un concerto d'une composition médiocre. Au reste, on pourroit faire le même reproche à MM. Michel & Imbault. Les Artistes les plus habiles ne devroient pas être indifférens sur le choix des morceaux qu'ils donnent: ils n'ignorent pas que le Public préfère la musique chantante aux tours de force les plus savans & les plus merveilleux.

Le premier de ce mois, on a donné un second Concert Spirituel, dont nous ne croyons pas devoir rendre compte; ayant déjà parlé différentes fois, & des Musiciens qui y ont paru, & des choses qu'ils y ont exécutées: telles que le motet de M. Cardelle, la *Sortie d'Égypte* de M. Rigel, les symphonie & concerto de Sterkel & de

Bach, l'air de Sacchini, chanté précédemment par Mlle Renaut, qu'on a vu répéter avec le même plaisir.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

POUR remplir deux des quatre représentations destinées à la capitulation des Acteurs, on a choisi l'*Iphigénie en Tauride* de M. Gluck. L'affluence a été nombreuse, & l'exécution brillante. Si quelque chose peut être comparé aux efforts des Acteurs, c'est l'enthousiasme des Spectateurs. Chaque Scène, chaque morceau de chant étoit suivi d'applaudissemens dont il résulroit un bruit presque semblable à celui du tonnerre. Ce n'étoit pas de l'admiration, c'étoit du délire. Les partisans de M. Piccini ont répondu, le Vendredi 30, à ce défi d'extravagance, en prodiguant à l'Ouvrage de ce dernier des applaudissemens non moins exagérés. Tels sont les effets de la prévention & de l'esprit de parti. Au surplus, ces deux Tragédies sont marquées à des traits tout-à-fait différens. M. Gluck nous paroît supérieur à M. Piccini dans les deux premiers Actes; mais, & nous prions ses enthousiastes de souffrir cet aveu, il nous semble que les deux derniers Actes de l'Ouvrage de M. Piccini suffiroient seuls pour faire la réputation d'un Musicien *Dramatique*.

COMÉDIE FRANÇOISE.

LE Samedi 17 Mars, M. *Duverneuil* a débuté dans l'emploi des premiers rôles, par celui de *Tancrède* : il a joué les jours suivans le *Cid*, *Mahomet* & *Zamore*.

Parmi les défauts que nous avons remarqués dans ce Débutant, il en est plusieurs qui tiennent absolument à l'inexpérience, & dont il lui sera facile de se corriger; nous voulons parler de son maintien, qui a de la roideur, & de sa gesticulation quelquefois embarrassée. Il en est d'autres sur lesquels il doit travailler avec courage, & qu'il lui sera plus difficile de vaincre: par exemple, l'expression de sa physionomie, qui se prête avec peine à la peinture des sentimens doux, & principalement sa manière de réciter, souvent traînante, boursoufflée & déclamatoire. Nous sommes éloignés de vouloir qu'on adopte dans la Tragédie ce ton familier, que plusieurs de nos Comédiens, *aujourd'hui estimés*, ont, pour ainsi dire, mis à la mode; mais une récitation ampoulée est plus désagréable encore, & fatigue davantage l'oreille, nous invitons M. *Duverneuil* à se faire un débit plus vrai & moins apprêté. Au reste, nous avons distingué en lui de la sensibilité, de la chaleur, des momens de noblesse, une belle intelligence; & ces qualités estimables semblent demander grâce pour ses défauts.

 COMÉDIE ITALIENNE.

Nous ne dirons que peu de chose d'une petite Comédie en deux Actes, représentée le Mardi 20 Mars, & qui a pour titre, *Chacun a sa Folie*.

L'intention de l'Auteur semble avoir été de mettre en opposition trois Personnages assez piquans. L'un est attaché uniquement aux anciens usages, le second n'aime que ce qui est moderne, la fureur de la Comédie dévore le troisième. On a remarqué dans l'Ouvrage des détails agréables, beaucoup d'esprit, mais de l'embarras, & même un peu d'obscurité dans l'action. L'Auteur travaille à faire disparaître ces défauts, & sa Comédie sera remise à la rentrée des Spectacles. Nous en rendrons dans le temps un compte plus étendu.

Le Mardi 29, on a donné *la Matinée & la Veillée villageoises*, ou *le Sabot perdu*, Divertissement en deux Actes & en vaudevilles, par MM. de Piis & Barré.

Pour se trouver à un rendez-vous qu'elle a donné à Colin, Babet a pris les sabots de sa mère, qui tous les soirs enferme ceux de sa fille. Au bruit que le Magister fait en arrivant, les Amans prennent la fuite; mais un des sabots s'arrête dans la neige. Le vieil-

lard s'en empare. Les traces des pas qu'il voit sur la neige lui indiquent ce qui s'est passé. Amoureux de Babet & jaloux de Colin, il veut se venger de son ingrante, & déclare aux vieilles du village qu'une de leurs filles est coupable. Pour connoître celle à qui le sabot appartient, on l'essaye tour-à-tour à toutes les filles, mais en vain, il n'appartient à aucune d'elles. On fait le même essai sur les mères, & le sabot se trouve appartenir à celle de Babet. Grand bruit de la part du mari de celle ci ; mais la fille tire son père d'inquiétude, en déclarant tout le mystère, & elle obtient enfin sa grace & l'aveu de ses parens pour épouser son Amant.

Cette bagatelle nous paroît faite pour avoir un très-grand succès. Beaucoup de gaieté, d'esprit, de jolis couplets écrits d'un bon style & avec beaucoup de goût, & dans lesquels on ne trouve à reprendre que quelques expressions un peu hasardées ; de jolis tableaux, des situations neuves ; voilà ce qui caractérise ce nouveau Divertissement, que nous regardons comme supérieur à tout ce qu'ont donné jusqu'ici MM. de Pîis & Barré.

Nous rendrons compte de la clôture des Spectacles dans le prochain Mercure.



SCIENCE ET ARTS.

RÉPONSE de M. ALLEMAND à la
Lettre de M. RIGAUD, Physicien de
la Marine, insérée dans le *Mercure*,
N^o. 50.

Paris, le 20 Février 1781.

L'ENTREPRISE inconsiderée du Canal souterrain de Picardie, Monsieur, ne pouvoit manquer de trouver une multitude de contradicteurs, & je me fais même une gloire d'être du nombre. Puisque j'ai pris généralement la défense des intérêts de la navigation intérieure, je dois particulièrement la prendre dans cette occasion-ci, le cri de l'humanité m'en fait un devoir; d'ailleurs, je dois me justifier de l'inculpation que vous me faites, & à tous ceux qui pensent comme moi, au sujet du Canal souterrain de Picardie, ce qui ne m'est pas bien difficile.

Que signifie, Monsieur, ce combat polémique entre vous & M. de * * *, inséré dans le *Mercure*, Numéros 49 & 50? On voit que d'un côté vous vous étendez avec complaisance sur un léger inconvénient qu'on a remarqué, selon vous, au projet du Canal souterrain, tandis que vous dissimulez avec soin les raisons péremptoires qui en démontrent les vices monstrueux. Cependant, vous vous êtes hasardé à combattre l'une de ces raisons; mais vous prouvez vous-même combien elle est solide. M. de * * * vous communique la copie d'une prétendue Lettre du 4 Octobre 1780, qu'on suppose écrite à M. le Directeur-Général des

Finances, dans laquelle l'Auteur fait part à ce Ministre de la découverte d'un gouffre dans le Canal souterrain de Picardie. Vous avez répondu qu'il est prouvé, par la vérification juridique que vous avez faite de ce Canal, qu'il n'y a aucun gouffre; que d'ailleurs vous avez remarqué, par le thermomètre dont vous étiez muni, que la température de ce souterrain étoit la même que celle des caves de l'Observatoire de Paris; ce qui est bien capable, dites-vous, de détruire l'assertion de ceux qui ont avancé qu'il y régnoit un froid excessif qui empêchoit de le rendre navigable. Une autre preuve, ajoutez-vous, de la fausseté de cette assertion, c'est que l'on rencontre des nids d'hirondelles à la partie inférieure de plusieurs puits qui ont plus de cent pieds de profondeur. Enfin, pour vous assurer, dites-vous encore, si l'eau du Canal souterrain étoit de même nature que celle des puits des villages voisins, vous en avez fait puiser pour en faire l'analyse comparativement par les réactifs & par l'évaporation, & que vous n'avez trouvé aucune différence entre l'eau du Canal & celle des puits du village de Nauroir, dont les plus profonds ont plus de deux cens pieds, puisque le Canal passe dans leur voisinage.

Je crois, Monsieur, que le gouffre dont vous parlez n'existe point; mais quand même il existeroit, on pourroit ou le contourner ou le franchir au moyen d'un pont. Quant à l'assertion de ceux qui ont avancé qu'il régneroit dans le Canal souterrain un froid capable d'empêcher d'y établir la navigation, vous avez tort de dire qu'elle est fausse. Je me fais encore une gloire de dire que c'est moi qui ai avancé publiquement ce fait, qui se trouve de la plus grande exactitude d'après vos expériences mêmes, au point que c'est par elles que je vais vous prouver que mon assertion n'est ni fausse ni inexacte.

Vous convencez, Monsieur, par votre Lettre,

que la température du Canal souterrain de Picardie, est la même que celle des caves de l'Observatoire de Paris, & que l'eau est de la même nature que celle des puits du village de Nauroir, qui ont plus de cent pieds de profondeur. Tout cela prouve complètement que cette température est suffisante pour empêcher en été toute navigation sur ce Canal. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien me dire, si après avoir passé une partie du jour à l'ardeur du soleil dans les mois de Juin, Juillet & Août, & mouillé de sueur, vous voudriez dans cet état vous trouver subitement au fond des caves de l'Observatoire de Paris, ou au fond d'un puits de plus de deux cens pieds de profondeur, & y rester quatre ou cinq heures au moins ? Convenez, de bonne-foi, que vous ne commettriez pas cette imprudence sans en être la victime. Dans ces grandes chaleurs il n'y a même personne dans l'état que je viens de décrire qui voulût s'exposer à passer seulement un quart-d'heure dans une cave ordinaire. A plus forte raison doit-on redouter un froid qui deviendra beaucoup plus sensible par un trajet de trois lieues, où il faudroit au moins quatre ou cinq heures pour le faire. D'ailleurs, les différentes expositions de tous les puits & des deux embouchures du Canal, donneront lieu à des courans d'air, tantôt par une de ces ouvertures, tantôt par l'autre qui occasionneront un froid plus ou moins considérable suivant les différens états de l'atmosphère; & c'est ce que vous auriez dû remarquer, Monsieur, dans vos observations; car il peut très-bien se faire que vous les ayez faites dans un temps où, par l'état de l'atmosphère, ces courans n'ayent été que peu sensibles, & qu'en conséquence le froid n'en ait pas été aussi grand qu'il auroit été dans une autre circonstance. Mais je m'en tiens au degré de froid que vous avez observé, qui est plus que suffisant pour empêcher en été toute navigation sur ce Canal,

n'y eût-il que ce seul inconvénient. Il n'est personne qui ne connoisse le danger éminent d'éprouver le contraste que je viens d'observer.

Un autre inconvénient non moins terrible, sont les éboulemens qui peuvent arriver par les filtrations, quand même ce Canal seroit entièrement voûté; danger qui, par conséquent, seroit plus à craindre dans les endroits qui ne le seroient pas, même dans ceux où la qualité de la pierre marne ou du tuf paroîtroit rassurer le Public à l'égard de ces évènements sinistres, parce qu'il peut arriver que cette pierre se termine à une très-petite distance de la voûte, ou qu'elle dégénère de sa qualité apparente, ou qu'il s'en trouve des masses, ainsi que de terrain, détachées de la masse générale, ou enfin qu'elles n'y tiennent que très foiblement. Il est impossible de voir dans les entrailles de la terre les accidens que la nature prépare souvent à l'humanité; nous n'en avons que trop de preuves! On ne voit donc qu'une multitude d'obstacles puissans qui s'opposent à l'exécution de cette bizarre entreprise. Et doit-on compter pour rien le désagrément de rester dans un souterrain ténébreux pendant quatre ou cinq heures au moins, pour en faire le trajet? Car, je pose encore en fait que, malgré la quantité de puits qu'il y a à ce Canal pour y procurer du jour, une grande partie ne seroit point éclairée, parce que le jour y étant introduit de très-haut, & par des tuyaux fort étroits, il ne pourroit se répandre que fort peu au-delà de la largeur de chaque puits.

Au reste, Monsieur, je regarde comme un phénomène, que vous ayez vu des nids d'hirondelles dans la partie inférieure des puits de ce Canal, où la température est, de votre aveu, la même que celle des caves de l'Observatoire de Paris. Je vous avoue naturellement que je suis très-persuadé que vous avez pris des nids de chauve-souris pour des nids d'hiron-

delles ; car la température de ces lieux est absolument opposée au naturel de ces derniers animaux , & qu'au contraire c'est celle que la nature a assignée aux premiers. Quoi qu'il en soit de ce fait extraordinaire , la température du Canal souterrain de Picardie n'est pas moins la même que celle des caves de l'Observatoire de Paris , ainsi que vous nous l'apprenez par vos expériences : obstacle qui seul suffiroit pour empêcher la continuation de cette entreprise.

Mais ce ne sont pas-là tous les inconvéniens qui s'y trouvent ; nous allons rapporter ceux que MM. d'Alembert , le Marquis de Condorcet & l'Abbé Bosfut , de l'Académie Royale des Sciences , ont démontrés par leurs expériences sur la résistance des fluides :

» ces Savans disent qu'on ne peut donner à un Canal
 » souterrain une grande largeur , sans occasionner des
 » dépenses énormes , soit par les excavations considérables , soit par la voûte qu'il faudroit nécessairement pratiquer ; que , dans un Canal étroit & peu profond , le fluide oppose de toutes parts plus de résistance au bateau que dans un plus grand Canal , & que la différence a été trouvée , en certains cas , très-considérable. » Tous ces inconvéniens ne peuvent certainement pas être contestés ; mais ils ne portent que sur une grande dépense , en donnant au Canal souterrain une largeur convenable à la navigation , & en pratiquant une voûte dans toute son étendue ; ou sur la lenteur de cette navigation , en faisant un canal étroit & peu profond.

Les Partisans du Canal souterrain parlent sans cesse du mérite de M. Laurent. La question n'est pas sur ce point. Il s'agit de savoir si ce projet est bon. Beaucoup d'hommes de tous états , dont le génie étoit supérieur à celui de M. Laurent , ont donné dans l'erreur , & je ne crains pas d'avancer que M. Laurent a fait de même au sujet de l'entreprise du Canal souterrain de Picardie. Il est incou-

vable qu'on veuille donner pour du merveilleux, l'idée de percer une montagne pour y établir à travers un Canal quelconque, tandis qu'elle se présente naturellement à tous les hommes; mais tout esprit juste la regardera comme impraticable pour une navigation de long trajet. Ce qu'on peut appeler du merveilleux dans ce genre d'ouvrages, sont ces différentes écluses qu'on a imaginées pour faire monter & descendre des barques de montagnes fort élevées; ce sont ces beaux réservoirs pour alimenter un Canal; ce sont encore ces superbes digues & aqueducs pour le garantir des torrens & des ravines; & non l'idée d'établir des navigations souterraines de trois lieues. M. Laurent n'examinait vraisemblablement dans ses projets de Canaux, que la possibilité physique de l'exécution; car, au sujet de la confection de celui de Bourgogne, il étoit encore du sentiment de percer la montagne de Somberton sur une longueur de quatre lieues; mais on s'est bien gardé de suivre un si mauvais plan. On voit donc qu'il avoit adopté ce système pour toutes les communications qu'on pourroit entreprendre.

Il ne paroît pas qu'aucune Puissance ait jamais fait une tentative pareille à celle de M. Laurent; que l'on daigne voir à ce sujet la partie historique de notre Ouvrage préliminaire * sur la navigation intérieure, on en sera convaincu. La partie souterraine du Canal de Languedoc n'est que de quatre-vingt toises, & on convient généralement qu'on auroit beaucoup mieux fait d'y pratiquer une tranchée pour mettre cette partie de Canal à ciel ouvert; c'est aussi notre sentiment: car, quoique ce ne soit qu'un court trajet, beaucoup de personnes s'en trouvent souvent incommodées. Quand Charlemagne entreprit de joindre le Rhin au Danube, il pré-

* Chez Cellot, Imprimeur-Libraire, rue Dauphine.

féra de faire une tranchée à un Canal souterrain entre les rivières Dalmicht & de Rednitz, près Dettenheim & de Waissembourg, où l'on trouve des excavations de trois cent pieds de largeur & de cent pieds de profondeur. Cette entreprise, digne de ce Prince, fut commencée en 793 avec un très-grand nombre de travailleurs. On avoit déjà creusé l'espace d'une lieue ou deux mille pas géométriques, lorsque l'invasion des Sarrasins & la révolte des Normands & des Saxons obligèrent l'Empereur de s'occuper d'autres soins. Charles-Quint échoua dans son entreprise du Canal d'Arragon pour avoir voulu faire une percée considérable à une montagne ; les ouvrages s'éboulèrent, & on abandonna l'exécution. Ils ont été repris en 1770 ; mais les Ingénieurs & Directeurs de ce Canal, convaincus des grands inconvéniens d'une navigation souterraine, ont ouvert cette montagne sur trois lieues de longueur & cent quatre-vingt pieds de hauteur en forme de tranchée. S'il n'y avoit absolument d'autre seuil que celui qu'a choisi M. Laurent pour opérer la communication de la Flandre & de la Hollande, il n'y auroit que ce moyen à adopter pour cet effet.

Les Chinois, qui, dans tous les temps, se sont si distingués dans ces ouvrages, au point que l'on parcourt tout ce vaste Empire d'une rivière à l'autre par des canaux de communication, n'ont jamais établi aucune navigation souterraine ; ils ont fait des tranchées à des montagnes considérables pour la mettre par-tout à ciel ouvert. Les Égyptiens, les Babyloniens, qui ont opéré des merveilles dans ce genre de travaux, soit en canaux, soit en lacs immenses, en ont agi de même. Les Grecs, qui ont beaucoup donné dans ces fortes d'ouvrages, n'ont jamais exécuté des canaux souterrains de navigation. Les Romains, ces maîtres du monde, qui ont laissé par-tout des monumens de toute espèce

qui étonnent la postérité, & qui donnoient une attention particulière aux canaux de navigation, n'ont jamais imaginé d'en faire de souterrains.

Pour le bien que je desire à la Société, je voudrois que nous pensions de même à ce sujet, & que l'entreprise du Canal souterrain de Picardie restât dans un éternel oubli ; que, pour établir cette importante communication, on jetât les yeux sur un seuil préparé par la Nature entre l'Oise, la Sambre & l'Escaut, où l'on peut avec facilité, d'après les nivellemens, les plans & les devis qui en ont été faits par d'habiles Ingénieurs, non-seulement opérer à ciel ouvert la communication de la Flandre & de la Hollande, mais encore celle de la Lorraine, du pays de Liège & de l'Allemagne, opération qui réunit tous les avantages, tant de la partie économique que de la partie militaire, & qui seroit moins dispendieuse que l'opération du Canal souterrain de Picardie, dont le nom seul répugne à l'humanité. Aussi voit-on chez différentes Puissances la plupart des criminels condamnés à travailler dans des souterrains pour expier leurs crimes. Si je pouvois m'attribuer l'avantage d'avoir empêché l'exécution de l'entreprise de M. Laurent, par cela seul je croirois avoir rempli ma tâche vis-à-vis de la Société.

J'ai l'honneur d'être, &c.

ALLEMAND, de l'Académie de Marseille, ancien Conservateur des forêts de l'Isle de Corse.



V A R I É T É S.

OBSERVATION sur un Article du dernier Mercure.

LE Mercure du Samedi 31 Mars 1781 donne un second Extrait des Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles - Lettres, Tomes XL & XLI, on lit dans cet Extrait : « Le Tableau historique qu'a tracé M. Bouchaud d'une partie de cette législation (la Romaine) peut mériter l'attention de ceux même qui sont les plus étrangers à l'étude des Loix. L'Auteur de cet Extrait l'a parcouru avec d'autant plus de plaisir que lui-même, *il y a trois ans*, en avoit tracé un absolument semblable dans des Notes qui sont à la suite d'un Éloge du Chancelier l'Hôpital. Ce sont les mêmes vues ; les faits décisifs sont choisis dans les mêmes époques, & les résultats sont tirés des mêmes faits. Cette conformité est même si grande qu'elle peut étonner. L'érudition de M. Bouchaud n'a guères fait qu'ajouter aux preuves. Si nous nous sommes rencontrés par hasard, ce hasard m'honore sans doute beaucoup, & sur-tout il donne une grande force à des idées qui nous sont communes. Si par hasard aussi M. Bouchaud avoit jeté les yeux sur la Brochure où j'ai jeté ces idées, je ne me fâcherois point qu'il en eût profité ; elles eurent bien plus de poids dans son Mémoire ; & un Académicien, accoutumé à ne citer que les autorités les plus savantes, n'étoit pas obligé peut-être à citer la première Brochure qui soit sortie de la plume d'un jeune homme. »

M. Bouchaud répond que son Mémoire a été lu à

L'Académie le 25 Février 1773, date qui se trouve imprimée en marge au commencement de son Mémoire, dans le quarante-unième Volume des Mémoires de l'Académie, & qui n'auroit pas dû échapper à l'Auteur de l'Extrait. M. Bouchaud n'a donc pu, en 1773, profiter d'une Brochure qui a paru *il y a trois ans*, ni la citer; mais il avoue qu'à la lecture de cette Brochure il a éprouvé la même satisfaction que l'Auteur de l'Extrait en retrouvant ses propres idées revêtues de tous les agrémens que M. Garat a su leur donner. Il en est d'autant plus flatté, qu'il est persuadé que l'Auteur de l'Extrait n'a point eu communication de son Mémoire, quoiqu'antérieur à la Brochure de plusieurs années. Si le hasard avoit procuré à M. Garat cette communication, M. Bouchaud à son tour ne se fâcheroit point qu'on en eût profité; mais il ne croit pas au hasard avec autant de facilité que M. Garat, qui néanmoins avoit sous les yeux la date du Mémoire.

GRAVURES.

PORTRAIT en pied de M. Franklin, gravé sur le dessin de M. de Carmontel. Prix, 1 livre 4 sols. A Paris, chez M. Née, Graveur, rue des Francs-Bourgeois, & à Versailles, chez M. Giraud, Négociant, au coin de la rue & place Dauphine. Au bas du Portrait on lit cette épigraphe :

On l'a vu désarmer les Tyrans & les Dieux.

Voyage de l'intérieur de l'Amérique par la rivière d'Ohio, Kenhawa, Sioto, Chérokée, Wabashe des Illinois, du Mississipi, &c. par Hutchins, Anglois, Capitaine du soixantième Régiment, depuis 1756 jusqu'en 1775, Volume in-8°. broché de

soixante-douze pages, avec des Cartes & des Tables : plus, une Carte de vingt-deux pouces sur dix-huit, qui est la réduction de la Carte originale en quatre feuilles, le tout traduit de l'Anglois. Prix, 3 liv. 12 sols. On a tiré quelques Exemplaires sur papier d'Hollande, qui, avec la Brochure, se vendent 6 liv. lavés. L'original Anglois en quatre feuilles avec le Livre Anglois se vend 24 liv.

Plans & Élévations de la Place de S. Sulpice avec les Projets de Servandoni, auxquels on a joint celui qu'on exécute actuellement en huit Planches. Prix, 3 liv. 12 sols. A Paris, chez le sieur Lerouge, Ingénieur-Géographe du Roi, rue des grands Augustins.

T A B L E

<i>LA Vengeance, Conte,</i>	3	<i>Comédie Française,</i>	35
<i>Enigme & Logogryphe,</i>	13	<i>Comédie Italienne,</i>	36
<i>Œuvres de M. de Saint-Marc,</i>		<i>Réponse de M. Allemand à la</i>	
	15	<i>Lettre de M. Rigaud,</i>	38
<i>Annales Poétiques,</i>	25	<i>Observation sur un Article du</i>	
<i>Concert Spirituel,</i>	32	<i>dernier Mercure,</i>	46
<i>Académie Roy. de Musiq.</i>	34	<i>Annonces Littéraires,</i>	47

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 7 Avril. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 6 Avril 1781. DE SANCY.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 14 AVRIL 1781.

PIECES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

L'AVARE ET LE PRODIGE.

Épigramme.

O qu'il est sot, ce cynique Harpagon,
Surchargé de travaux, privé de jouissance,
Qui fait de son logis se faire une prison,
Et vivre pauvre au sein de l'abondance!

O qu'il est sot, ce prodigue Cliton,
Qui s'est imaginé que perdre ses richesses
C'est en jouir; qui donnant à foison,
Sans répandre un bienfait fera mille largesses!

A les entendre discourir,

A voir le train qu'ils osent suivre,

Vous croiriez qu'Harpagon ne doit jamais mourir;

Et que Cliton n'a plus qu'un jour à vivre.

Sam. 14 Avril 1781.

G

*APPARITION de la Bienheureuse CÉCILE
CHÉRET, à une Religieuse Assomptionnaire,
chantant le Miserere à l'Office de Ténèbres.*

Vos accens enchanteurs ont monté jusqu'à nous ;
Du Dieu que nous servons ils comblent les louanges ;
Pour oïr de plus près ce qu'ils ont de plus doux ,
Je quitte le concert des Anges.

Des soupirs du Prophète Roi

Comme vous , chère Sœur , je fus ici l'organe.

Que mon ombre à vos sens ne cause point d'effroi ,
Pour être un peu jalouse elle n'est point profane.

Je suis la fameuse Chéret ,

Dont la voix n'avoit point d'égale.

Souffrez ce transport indiscret ,

Je viens embrasser ma rivale.

Comme vous j'habitai ce paisible séjour ;

Dans vos cloîtres mon ombre errante

A vos tendres concerts préside chaque jour.

Comme vous je portai cette guimpe flottante ;

D'un chaste hymen j'allumai le flambeau.

Le front ceint du même bandeau ,

J'élevois une voix brillante

Sous ce dôme retentissant ,

Où la vôtre , plus éclatante ,

S'élève jusqu'au firmament.

J'aurois dû n'en jamais descendre .

Je retourne à regret au céleste manoir :

Vos accens m'y suivront ; mais peut-on les entendre
Sans être tenté de vous voir ?

(Par M. de la Louptière.)

A M O N A M I.

LE Dieu qui soumet à ses lois
Tous les états & tous les âges,
Qui toujours, jaloux de ses droits,
Se plaît à triompher des cœurs les plus sauvages,
Te gardoit donc un trait dans son carquois !
Voir sans aimer, dix-neuf printemps,
Est de nos jours chose presque inouïe,
Est à ses yeux coupable léthargie ;
Mais qu'il fait bien se venger à vingt ans !
Santé qui dura trop long-temps
Finit, dit-on, par grave maladie.

POUR moi, doué d'un cœur plus prompt à s'enflammer,
En commençant à voir, je commençai d'aimer ;
Un sentiment d'amour me fit sentir mon être,
Et j'adorai, presque sans le connoître,
Ce sexe fait pour nous charmer.

QUEL crime, Amour, m'attiroit ta vengeance,
Quand, repoussant la timide innocence
Qui veilloit près de mon berceau,
Et soulevant l'épais bandeau

D'une précieuse ignorance ,
 Tu vins, fier de mon impuissance ,
 A mes yeux éblouis présenter le flambeau
 Qui dissipa la nuit de mon indifférence ?
 Cruel ! tu te jouais d'une ame sans défense ,
 Et ta main abusant de l'instinct dangereux
 D'une précocce effervescence ,
 Entrelaçoit tes fers victorieux
 Aux lisières de mon enfance.
 Trop tôt , hélas ! ma bouche encore bégayante ,
 S'approcha des bords enchanteurs
 De cette coupe séduisante
 Où tu mêlas l'absinthe à ses faveurs !

Ils sont encor présens à ma mémoire ,
 Ces jours d'un rapide bonheur ,
 Ces jours d'ivresse où j'osois croire
 Zulmé sensible à mon ardeur.

O mon ami ! sois tendre , sois fidèle ;
 Sois sur-tout aimé de ta belle ;
 Mais que l'Amour pour ta tranquillité ,
 Ne te fasse jamais connoître
 Le regret de l'avoir été ,
 Ni la douleur d'avoir cru l'être.

(Par M. Pat* .)



LETTRE d'un Amateur des Anciens, à Messieurs les Rédacteurs du Mercure, sur la nouvelle Tragédie de Philoctete, par M. de la Harpe.

MESSIEURS,

JE vous prie d'insérer dans votre Journal cette Lettre, qui renferme quelques réflexions sur la Tragédie de Philoctete, par M. de la Harpe. En applaudissant aux talens de cet Écrivain, & au projet de nous donner dans notre langue une Pièce ancienne sans rien lui faire perdre de cette simplicité précieuse qui représente si bien la Nature, & que nous connoissons si peu maintenant, l'amour des anciens Grecs, dont j'ai fait quelque étude, m'oblige de remarquer qu'il n'a pas des idées tout-à-fait justes sur la simplicité des anciens Drames. Ces Drames sans doute étoient simples, mais non pas nuds & sans action. Un Auteur dramatique doit avoir pour but non-seulement d'émouvoir l'ame par l'intérêt des situations, par la force & la vérité des sentimens, mais encore d'occuper les yeux & l'esprit par l'imposant du spectacle, par la vivacité & la variété de l'action. Le chœur chez les Anciens contribuoit beaucoup au spectacle, & à remplir la scène; je n'examinerai pas ici quelles étoient les diverses fonctions, les inconvéniens ou les avantages; je me contenterai de dire qu'indépendamment des morceaux de Poésie lyrique qu'il chantoit, le chœur étoit un des personnages de la pièce, qu'il en faisoit une partie intégrante, & qu'il ne pouvoit en être séparé, *actoris partes chorus, officiumque virile defendat*, dit

C iij.

Horace. Ainsi M. de la Harpe a eu tort de dire que
 « les chœurs, chez les Grecs, étoient des morceaux
 » de Poësie lyrique, souvent fort beaux, qui tenoient
 » à leur système Dramatique, mais qui ne servoient
 » de rien à l'action, & quelquefois la gênoient ;
 » que par conséquent il a eu raison de les supprimer
 » tous comme inutiles & déplacés dans une Traduc-
 » tion françoise qui peut être jouée. » Je vais mon-
 trer le plus brièvement qu'il me sera possible, que
 cette suppression & quelques autres, sans rien qui
 remplace, fait un très-grand tort au Philoctete Fran-
 çois, qui d'ailleurs offre des beautés d'un genre
 nouveau, des sentimens pris dans la Nature, simplement
 & fortement exprimés, tels que Sophocle les présente.
 Je suivrai la marche de la Pièce Françoise & de la
 Pièce Grecque, & je laisserai souvent le Lecteur tirer
 lui-même les conséquences.

*Premier Acte de Sophocle. **

Ulysse, Pyrrhus & un chœur de vieillards Grecs
 paroissent d'abord sur la Scène. Ulysse détermine
 Pyrrhus à tromper Philoctete ; il se retire dans la
 crainte d'être apperçu de celui-ci, & laisse Pyrrhus
 avec les vieillards Grecs. Pendant que le Prince s'en-
 tretient avec le Chef du chœur sur l'état déplorable
 de Philoctete, après avoir recommandé d'observer
 quand ce Héros arrivera, un personnage de la troupe
 les interrompt pour leur dire qu'il a entendu de loin
 comme le bruit que fait en marchant un homme qui
 se traîne avec peine, & qui pousse de grands cris.
 Ce ne sont pas, dit-il, les chants agréables d'un Ber-

* Dans les Éditions de Sophocle, que j'ai sous les yeux,
 le Philoctete n'est pas divisé par Actes; je suis la division
 de M. de la Harpe, que je ne blâme pas en général, & je
 ne ferai qu'indiquer ce qu'il a fidèlement rendu.

ger qui ramène son troupeau, mais les cris aigus de quelqu'un qui, du rivage, avertit un vaisseau d'éviter un écueil contre lequel il va se briser. Philoctète paroît, & du plus loin qu'il peut être entendu il fait retentir ces paroles : oh ! étrangers, &c. Après un long entretien il conjure Pyrrhus de le prendre sur son vaisseau, & de le conduire dans sa patrie. Le Prince paroît se rendre à la prière, mais c'est pour le mener à Troÿe, où il n'a pas intention d'aller. Lorsqu'ils se disposent à partir, arrivent deux hommes envoyés par Ulyffe, selon qu'il en étoit convenu avec Pyrrhus. L'un d'eux est déguisé en passager ; il feint qu'il est parti de l'armée Grecque, qu'il s'en retourne à Péparrhète, qu'il a appris par hasard que Pyrrhus étoit à Lemnos, qu'il vient lui donner des nouvelles de l'armée. Il lui dit entr'autres choses que les Atrides se disposent à envoyer Ulyffe & des soldats vers lui Pyrrhus, & vers Philoctète pour leur persuader de se rendre à l'armée des Grecs, ou pour les y amener de force s'ils résistent à la persuasion. On sent que ce discours doit irriter Philoctète ; il s'emporte, & il presse Pyrrhus de partir. Le jeune Prince le prie de lui permettre de voir les flèches d'Hercule, de les toucher, de les baiser. Il entre donc avec lui dans son antre, & laisse sur la Scène les vieillards Grecs, qui chantent & qui disent les choses les plus touchantes sur la triste situation de Philoctète depuis qu'il a été abandonné dans l'Isle de Lemnos. Philoctète & Pyrrhus reviennent, & sont prêts à partir. Philoctète éprouve un accès du poison qui envenimoit sa plaie. En vain il veut dissimuler pour ne point retarder son départ ; les douleurs cruelles qu'il ressent l'obligent de s'arrêter, de pousser des cris affreux, & de s'exhaler en plaintes. Il remet ses flèches au fils d'Achille, & tombe dans le sommeil profond qui suivoit ordinairement ces accès. Sophocle le laisse sur la Scène, & fait attendre

son réveil. M. de la Harpe, avec raison, le fait emporter par Pyrrhus dans sa grotte, & termine là son premier Acte.

Ce premier Acte de Sophocle, pour m'exprimer suivant la division de M. de la Harpe, est plein, varié, animé; il y a de l'action & du spectacle. Voyons celui du Philoctète François.

Premier Acte de M. de la Harpe.

Après la Scène d'Ulyffe & de Pyrrhus, celui-ci reste seul, & le monologue qu'on lui prête ne vaut pas assurément l'entretien qu'il auroit pu avoir avec ses Compagnons qui seroient restés avec lui. Un soldat vient lui annoncer froidement que Philoctète approche. Cela vaut-il ce cri confus & lamentable qu'on doit entendre dans l'éloignement, & qui doit faire frissonner le Spectateur? La Scène quatrième est d'une longueur démesurée, & n'est coupée par aucune action nouvelle. M. de la Harpe a cru devoir supprimer la Scène du soldat déguisé en passager, parce que, dit-il, Philoctète n'a pas de desir plus ardent que de partir; mais cette Scène, qu'il regarde comme inutile est une des plus essentielles, le pivot, pour ainsi dire, sur lequel roule tout l'intérêt de la Pièce. D'abord elle est dans le caractère d'Ulyffe. Ce Roi prudent & rusé doit prendre toutes les précautions pour ne pas manquer son coup, & pour que Philoctète ne lui échappe pas. Les faux rapports du passager font ressortir davantage le caractère de celui-ci, & rendent sa situation plus touchante, lorsque, pressé de partir pour échapper aux poursuites d'Ulyffe, il est attaqué d'un accès de son mal: enfin, ils lui fournissent le motif de remettre à Pyrrhus ses flèches avant de tomber dans le profond sommeil qui devoit être la suite de son accès. Il lui remet ce précieux dépôt en lui recommandant de ne se le lais-

ser enlever ni par ruse ni par force. On sent assez, sans que je le remarque, que cette confiance que le malheureux Philoctète témoigne à un Prince qui le trompe, est ce qui cause le plus grand effet dans la Pièce, & que c'est là ce qui fait naître des remords dans l'ame du jeune fils d'Achille.

Comme M. de la Harpe a exclu le cœur, & qu'il ne l'a remplacé par rien, au lieu de faire rentrer Philoctète dans son rocher avec Pyrrhus, & de laisser les Compagnons de ce Prince sur la Scène pour finir l'Acte premier, il continue la Scène quatrième; & sans mettre aucune interruption, il fait éprouver à Philoctète l'accès cruel du mal qui le dévore. Il semble néanmoins qu'il auroit été plus naturel de faire rentrer Philoctète comme Sophocle, & de commencer le second Acte au retour de ce Héros, d'autant plus que le second Acte de M. de la Harpe est un peu maigre. J'ai vu des Personnes de goût qui connoissent Sophocle, désirer qu'à l'exemple du Poète Grec on eût laissé Philoctète s'endormir & se réveiller sur le Théâtre même. Je ne suis pas de leur avis, & il me semble qu'il y auroit eu beaucoup d'inconvéniens à ne le pas faire emporter, comme a fait M. de la Harpe: quoi qu'il en soit, nous allons passer au second Acte. Pour ne pas fatiguer le Lecteur par trop de détails, j'examinerai rapidement Scène à Scène Sophocle & son Traducteur.

Dans Sophocle, Philoctète reste endormi sur le Théâtre; pendant ce sommeil Pyrrhus s'entretient avec les vieillards Grecs; il témoigne quelques remords de tromper un Héros qui se livre à lui avec une si noble confiance. Dans M. de la Harpe Pyrrhus paroît seul, ayant en main les flèches d'Hercule; il commence le second Acte par un monologue, où il se reproche d'avoir trompé Philoctète, & s'en avoir trop cru Ulysse. Philoctète revient de lui-

même après son réveil. Dans le Grec & dans le François Pyrrhus déclare à Philoctete qu'il vouloit le mener à Troye, au lieu de le conduire dans sa patrie ; & sur les représentations fortes & pathétiques de ce Héros malheureux, il étoit prêt à lui rendre ses flèches, lorsque Ulyffe survient, qui l'en empêche. Je ne dis rien de ces deux Scènes, que M. de la Harpe a fidèlement rendues. Ulyffe & Pyrrhus sortent ensemble. Dans Sophocle, Philoctete reste avec les Grecs du chœur. Il y a entr'eux & lui un dialogue très-vif & assez long en vers lyriques, dans lequel les Grecs cherchent à consoler Philoctete, & à lui persuader de se transporter à Troye, tandis que Philoctete combat leurs raisons, & gémit sur sa cruelle destinée. Dans M. de la Harpe, Philoctete termine l'Acte par un monologue, & rentre dans sa caverne. On voit que M. de la Harpe ayant exclu le chœur, & ne l'ayant pas remplacé, est souvent obligé d'avoir recours à des monologues qui isolent la Scène, & diminuent le spectacle.

Quant au troisième Acte, tout ce que l'on regrette dans M. de la Harpe, ce sont les adieux de Philoctete au triste pays qu'il a habité, ces adieux touchans qui terminent si bien la Pièce, & que l'Auteur du Télémaque n'a eu garde d'omettre. « Après avoir
 « entendu ces paroles d'Hercule, dit Philoctete dans
 « M. de Fénelon, je m'écriai : O heureux jour !
 « douce lumière, tu te montres enfin après tant
 « d'années Je t'obéis, je pars, après avoir salué ces
 « lieux. Adieu cher antre. Adieu nymphes de ces
 « prés humides ; je n'entendrai plus le bruit sourd
 « des vagues de cette mer. Adieu rivage où tant
 « de fois j'ai souffert les injures de l'air. Adieu pro-
 « montoire où écho répéta tant de fois mes gé-
 « missemens. Adieu douces fontaines qui me fûtes
 « si amères. Adieu ô terre de Lemnos, laisse-moi
 « partir heureusement, puisque je vais où m'ap-

» pelle la volonté des dieux & de mes amis. »

Pour ce qui est du style, sans me permettre des détails qui allongeroient trop cette Lettre, on peut dire en général que celui de M. de la Harpe est sain, naturel, qu'il n'y a rien de mauvais goût, & qu'il a assez bien saisi l'esprit de Sophocle. Je ne lui ferai un crime ni à lui ni au Père Brumoy de n'avoir pas entendu l'endroit du Πάγου χυθείτος, qui paroît fort simple, & dont l'intelligence tient au sens du mot χυθείτος, qui veut dire non *fondu*, mais *répandu*. Voici donc tout simplement ce que dit Sophocle : « De plus, lorsqu'il me falloit aller » chercher ma boisson & couper du bois au milieu » de la glace dont l'Isle étoit couverte pendant l'hiver, malheureux, je me traînois alors comme je » pouvois. » M. de la Harpe force le sens du grec, & fait dire à Sophocle une chose fort déraisonnable, c'est que Philoctete exprimoit sa boisson de la glace. Mais je pardonnerois sans peine au Traducteur un contre-sens qui n'est rien, après tout, quand d'ailleurs on a saisi l'esprit de son original ; ce que je lui reproche, c'est de s'être permis de faire des retranchemens considérables. Il n'a pas assez fait d'attention que dans une Pièce fort simple, où tout est nécessaire, où tout concourt à un but commun, retrancher quelque chose, c'est lui ôter de sa substance, c'est la rendre nue & décharnée. Le peu d'additions & de changemens qu'il a faits, annoncent du goût & une grande intelligence du Théâtre & des convenances : tel est, par exemple, dans le premier Acte, ce qu'il fait dire à Pyrrhus pour excuser le parti qu'il prend de tromper Philoctete d'après le conseil d'Ulysse, & dans le troisième Acte, l'attention de faire sortir Ulysse après son entretien avec Pyrrhus, tandis que Sophocle le laisse sur la Scène, supposant sans doute qu'il n'est pas apperçu de Philoctete qui arrive, ce qui est difficile à imaginer.

Mais, nous ne pouvons trop le dire, il n'a pas été aussi heureux dans les retranchemens, & il ne pouvoit l'être, vu la grande simplicité de la Pièce. Au reste, c'est toujours la marque d'un grand jugement dans M. de la Harpe, d'avoir vu que le Philoctète grec, traduit fidèlement dans notre langue, pouvoit produire un grand effet. Pour moi, quoique je n'aie aucune connoissance de notre Théâtre, je ne doute nullement que si M. de la Harpe prenoit le parti de rendre à Sophocle ce qu'il lui a ôté, de nourrir davantage sa Pièce, d'y mettre plus de mouvement & d'action, de changer peut-être quelque chose dans la disposition des Actes, ce qui seroit un léger travail, après ce qui est déjà fait; & si d'ailleurs le Théâtre étoit disposé comme il doit l'être, s'il y avoit un Acteur capable de bien rendre le rôle de Philoctète, je ne doute nullement que ce Drame antique ne fit la plus grande impression sur nos François, & je croirois faire injure à la Nation de penser d'une autre manière: mais je suis persuadé aussi que la Pièce Française, dans l'état où elle est actuellement, seroit trop nue, trop sèche, trop dénuée d'action & de spectacle pour jamais plaire à la représentation.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur,



*Explication de l'Énigme & du Logogryphe
du Mercure précédent.*

LE mot de l'Énigme est *Beauté* ; celui du Logogryphe est *Fraise* (fruit), *fraise* à mettre au cou, *fraise* de veau, *fraise* d'un bastion, *fraise*, lime ronde d'Horloger, où se trouvent *frais*, *ris*, *air*, *Frise*, *if*, *fi*, & *Sire*.

É N I G M E.

Tous les canons de l'air tirent à ma naissance,
Fille de trois élémens
Je marche sur l'aîle des vents,
Et n'ai rien de commun avec la bienfaisance ;
Car bien que mon existence
Dure à peine quelques momens,
Je saccage,
Je ravage,
Me signalant par-tout par d'horribles fracas,
Faisant maints & maints dégâts
Sur tous les lieux de mon passage.
Dirois-tu bien, Lecteur, malgré ces attentats,
Qu'à la ville, au village,
On me rend les honneurs qu'on ne doit qu'aux Prélats ?
(Par M. F., Curé de Sounalon.)

LOGOGYPHE.

S E L O N les sens capricieux

Que me donne, Lecteur, ton bisarre langage,

Je suis tantôt un meuble de ménage,

Un ustensile industriel,

Qu'un Artiste laborieux

Fait servir à plus d'un usage:

Tantôt je suis un geste injurieux,

Qui fait à ton honneur le plus sensible outrage.

Or, si tu veux en savoir davantage,

Par un effort ingénieux,

De mes huit pieds combine l'assemblage.

Tu trouveras d'abord un limon précieux,

Que la mer en été laisse sur le rivage;

De la musique aussi deux tons harmonieux;

Un élément actif, souvent pernicieux;

Un petit châtiment, des enfans le partage;

Ce que l'on peut devenir à tout âge;

Une ville de France; un homme très-pieux,

Qui du feu de Sodôme évita le ravage,

Quand sa femme, indocile au céleste message,

Fut punie à l'instant d'un regard curieux.

(Par M. Perreudeau.)



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Essai sur les Réformes à faire dans notre Législation Criminelle, par M. V***, Avocat au Parlement. Vol. in-12. A Paris, chez Demonville, Imprimeur-Libraire de l'Académie Française, rue Christine.

LORSQUE nous faisons, au mois d'Octobre dernier, dans un article inséré dans ce Journal, l'histoire & l'examen des Ouvrages écrits jusqu'ici sur la Justice Criminelle; & lorsque nous appellions, autant qu'il étoit en nous, sur cet important objet, l'attention publique, & la discussion des Jurisconsultes & des Gens de Lettres, nous étions loin d'espérer qu'un Ouvrage très-estimable seroit présenté au Public, deux mois après, comme le fruit de nos réflexions. C'est cependant ce que nous lisons avec intérêt & reconnaissance dans la Préface de ce nouvel Ouvrage. Qu'il nous soit permis de nous en féliciter publiquement; ce succès de nos vœux est un service pour la Science même sur laquelle nous avons écrit; nous y trouvons une récompense, bien plus qu'un honneur; car il est doux de se retrouver pour quelque chose dans un Ouvrage qui a le bien public pour objet, & qui est digne de le préparer.

Puisse le dernier morceau de notre article

rapporté par l'Auteur, produire encore d'aussi heureux effets ! Cette espérance nous anime assez pour oser encore l'offrir au Public.

« Voilà jusqu'ici tous les Ouvrages écrits
 » sur la Justice Criminelle ; ils ont glorieu-
 » sement ouvert une carrière qui reste en-
 » core toute entière à parcourir. Une So-
 » ciété de Philosophes , amis du bien pu-
 » blic , a proposé , depuis trois ans , un
 » Prix pour cet Ouvrage : elle n'a pas en-
 » core adjugé ce Prix ; il faut du temps ,
 » ainsi que de grands talens , pour le mériter.
 » Mais quoi ! ce sont quelques Philosophes
 » seuls qui veillent ici à l'intérêt public !
 » Aucun Gouvernement n'a encore sollicité
 » sur cet objet les lumières & les secours
 » des Jurisconsultes & des Philosophes !
 » Cependant , presque tous les États de
 » l'Europe sentent la nécessité de réformer
 » leurs Loix pénales. Dédaigneroient-ils la
 » discussion publique ? Mais n'a-t-elle pas
 » toujours été , après l'expérience , la meil-
 » leure source des bonnes Loix ? S'il étoit
 » quelques hommes en place qui la crus-
 » sent inutile ou dangereuse , qu'ils y pre-
 » nent garde , il n'en faudroit pas da-
 » vantage pour les faire juger des esprits
 » tyranniques & bornés. S'il en étoit
 » d'autres qui voulussent retenir pour leur
 » génie seul tout l'honneur d'une bonne
 » Législation , qu'ils craignent de compro-
 » mettre leur gloire , en voulant l'augmen-
 » ter , & qu'ils apprennent de l'Histoire &

„ de la voix publique, que l'homme puis-
 „ sant lui-même ne consume jamais un
 „ grand bienfait pour les peuples sans beau-
 „ coup de génie, de vertu & de gloire. Ne
 „ seroit-il donc pas dans les Barreaux &
 „ dans la Littérature, des esprits dignes de
 „ seconder les vucs des Législateurs? Et que
 „ ne feroient-ils pas avec un but si noble? On
 „ n'a pas encore essayé tout ce que pourroit
 „ sur les premiers Ecrivains d'une Nation, la
 „ majesté des récompenses publiques. Eh
 „ bien, voici une belle occasion de le con-
 „ noître. Quel Gouvernement voudra s'hon-
 „ norer par cette confiance dans les tra-
 „ vaux du génie? C'est à ma Patrie sur-
 „ tout que j'ose adresser cette invitation :
 „ je vois autour du Trône des hommes que
 „ la renommée de leurs écrits avoit désignés
 „ pour les places qu'ils occupent ; j'en vois
 „ d'autres qui étoient dignes d'éclairer leur
 „ Pays, comme de le servir. Je vois sur le
 „ Trône un Prince, à qui l'on ne peut pro-
 „ poser trop de moyens de connoître & de
 „ faire le bien. Combien celui-ci mérite-
 „ roit d'être adopté par sa sagesse ! Quelle
 „ manière plus simple, plus noble, plus
 „ paternelle de préparer les Loix ! Il fut un
 „ Pays où le vœu que j'expose ici étoit une
 „ Loi de l'Etat. Et quoi de plus auguste &
 „ de plus touchant que cette proclamation
 „ que l'on entendoit à Athènes dans les
 „ jours les plus solennels : *Que tout Citoyen*

» qui a des vues utiles monte à la Tribune ;
 » & vienne parler au Peuple. »

» Un Jurisconsulte , dit M. Vermeil ,
 » dans les mains duquel ce Journal est
 » tombé les vacances dernières , a cru ,
 » d'après cette invitation publique , non
 » pas devoir monter à la Tribune , mais
 » proposer ses réflexions sur nos Loix
 » pénales , avec la modestie qu'impose l'im-
 » portance d'une pareille matière. »

L'Ouvrage de M. Vermeil a trois Parties.

La première traite *des Délits & des pei-
 nes en général.*

La seconde , *des différentes peines applica-
 bles aux différens genres de délits.*

La troisième , *de l'instruction Criminelle.*

Dans la première , l'Auteur cherche dans le cœur de l'homme le principe des Loix qui doivent punir ses actions nuisibles. L'homme fait le mal avec choix : il peut en être détourné par la crainte des peines qui l'attendent. Il est donc légitime & utile d'établir , au nom de la Société , une punition pour les crimes.

La Société ne peut subsister que par cette précaution : chaque individu , intéressé à sa conservation , lui a donné le droit de disposer de ses biens , de son honneur & de sa vie même , s'il attentoit à la sûreté générale.

Mais la Société ne peut avoir pour but que son intérêt : elle cherche le repos & non la vengeance.

D'après ces principes, la peine doit produire trois effets. Premièrement, de procurer une réparation au Citoyen attaqué. Secondement, de donner l'exemple public le plus efficace, avec le moins de souffrances possible de la part du Criminel. Troisièmement, de procurer à la Société un dédommagement de la proscription d'un Citoyen dans l'espèce même de sa punition.

Le meilleur moyen de donner à la peine tous ces effets, c'est de la chercher dans ce qu'il y a de plus réprimant pour la passion qui a conduit au crime commis. Ce principe est très-simple & très-fécond, & il guide toujours l'Auteur dans la fixation de tous les genres de peines qu'il établit pour chaque genre de crimes.

Voilà le précis des principes développés dans cette première Partie.

Dans la seconde Partie, l'Auteur fait une application plus détaillée des principes qu'il vient de poser.

Il parcourt les différens genres de peines, qu'il observe dans les usages des différens peuples; il les modifie suivant ses principes, & il examine à quels crimes ces peines conviennent. Il seroit trop long de parcourir ici la chaîne de ses idées; nous nous contenterons d'indiquer les plus remarquables.

Il propose d'établir une espèce de mort civile, qui seroit la privation des facultés du Citoyen, contre certains crimes qui

restent impunis parmi nous ; il appelle cette mort civile , que l'on pourroit infliger à temps ou à perpétuité , *interdiction légale*. Il la propose contre les dépositaires infidèles , & contre les intrigans démasqués & convaincus.

Cette idée est neuve & très-heureuse.

Il propose un moyen d'assurer à l'offensé une telle réparation , que l'honneur le plus fier doive s'en contenter , & se glorifier de la tenir de la Justice ; ensuite il veut que l'on punisse par la dégradation de noblesse & par tous les genres de deshonneur , ceux qui auront lavé leur injure dans le sang de leur ennemi ; il pense que ces deux réformes dans nos Loix pourroient détruire le préjugé qui soutient seul aujourd'hui la fureur des duels.

Il n'admet la peine de mort que contre les homicides ; mais il place justement les faux témoins en accusation capitale , parmi les assassins.

Il se refuse à admettre une peine contre le Suicide , parce qu'elle ne peut jamais frapper que sur une famille innocente & malheureuse.

Il gradue les rigueurs des supplices suivant l'atrocité des crimes ; & il ne veut pas qu'on oppose à l'atrocité des crimes celle des peines : il est un terme où la sévérité de la Justice doit s'arrêter ; la Loi n'est pas faite pour disputer de férocité avec les scélérats.

La dernière Partie du Livre roule sur l'instruction. L'Auteur commence par comparer la procédure Françoisë & la procédure Angloïse ; il trouve que la première sacrifie les droits de l'homme , & que la seconde compromet l'intérêt de la Société. Il croit qu'en modifiant ces deux procédures , l'une par l'autre , on aura celle qui convient le mieux à tous les temps & à tous les Pays. Il rejette la publicité dans la première audition des témoins ; il faut tenir secrètes toutes les preuves jusqu'au moment où elles seront entières ; mais alors il faut que les dépositions des témoins soient lues en public , & en présence de l'accusé ; & cette espèce de recollement sera en même-temps la confrontation. L'Auteur ne veut pas que la prison soit une peine , ni qu'il en résulte aucune sorte de deshonneur. Il s'élève aussi contre l'article 17 du tit. 10 de notre Ordonnance , qui proscriit les ménagemens dans la manière d'arrêter un Citoyen. *Défendons à tous Juges* , dit-elle , *d'ordonner qu'aucune Partie soit amenée sans scandale.* L'interrogatoire doit être fait sans conseil ; il ne s'agit que de répondre à des questions simples , & d'expliquer des faits ; mais à la confrontation avec les témoins , l'accusé a besoin d'un conseil ; il a besoin ensuite que la procédure lui soit communiquée. Les témoins ne doivent être réputés faux témoins , qu'après la confrontation. L'accusé doit être admis à poser tous les faits justificatifs qu'il imagine , & en tous

temps. Cependant, il y a ici une distinction à faire; ou il y a un corps de délit certain, ou il n'y en a pas. S'il y a un corps de délit certain, il faut que la recherche du Criminel s'achève, avant d'écouter la défense de l'accusé. Mais lorsque le corps de délit n'est pas certain, il doit être permis à l'accusé de prouver à la Justice l'inexistence du crime même, après son interrogatoire. — Il faudroit donner au jugement non-seulement de la publicité, mais encore de la solennité. — Il faudroit que le rapport s'en fit à l'Audience. — Ce seroit un moyen bien noble d'ajouter l'éclat des talens à la sainteté des fonctions de la Magistrature. — L'unanimité des suffrages, même pour le jugement à mort, est un excès; c'est assez des deux tiers. — Lorsque le jugement absout l'accusé, il doit lui accorder en même-temps un dédommagement de ses pertes & de ses souffrances, aux dépens du dénonciateur ou du Trésor Public. — C'est une barbarie, & non pas une justice, de réputer le contumace convaincu, & de confisquer ses biens: il suffit de le déclarer *ex Loi*, comme on le fait en Angleterre, c'est-à-dire, de lui retirer la protection publique.

Telles sont toutes les idées de réforme développées dans ce Livre. Il y en a quelques-unes que l'on pourroit combattre; il y en a d'autres où tout l'objet n'a pas été considéré. Mais en général elles sont justes, sages, & propres à être adop-

rées dans un nouveau Code. C'est le précis des réclamations que la raison, éclairée par l'expérience, a souvent mises dans les écrits & dans la bouche de tous ceux pour qui les vieilles erreurs des Loix ne sont que des maux plus redoutables. L'Auteur, en parlant à chaque instant de réforme, semble toujours craindre de se laisser séduire par l'attrait des idées nouvelles; cette crainte est le garant d'un sincère amour de la vérité, & d'un esprit solide & reposé. L'Ouvrage entier porte, comme tous les Livres bien médités, sur un petit nombre d'idées principales. La méthode en est simple & facile; tous les Chapitres sont bien déduits & bien enchainés. Ce Livre a surtout un mérite distinctif, & plus précieux qu'on ne le pensera peut-être, celui d'être le résultat des propres observations de l'Auteur. Il faut le dire, les Avocats tireroient de l'exercice de leurs fonctions un droit particulier & des moyens plus sûrs de préparer les réformes de la Législation; & il semble que les plus distingués d'entr'eux devroient au Public, pour dernier service, de lui communiquer leurs pensées sur ce grand objet. Telle est en général l'utilité du Livre de M. Vermeil, qu'un Code pénal, formé sur ses principes, & d'après ses vues, seroit digne d'un siècle humain & éclairé. S'il nous est permis de mêler quelques critiques à ce juste éloge, nous ne dissimulerons pas que les

idées théoriques ne nous ont pas paru toujours développées avec l'étendue & la force qu'elles demandoient; & que le style, qui est clair, facile & élégant, nous paroît manquer quelquefois de cette vigueur dans les expressions, dans les mouvemens & dans la marche, qui atteste à chaque instant un grand sujet, & un Ecrivain toujours égal à son sujet. On pourroit même lui reprocher quelques expressions incorrectes. M. Vermeil pourra les faire disparaître dans une seconde Edition: peut-être qu'alors, en revenant sur son travail avec l'encouragement d'un succès, & surtout en y consacrant un espace de temps plus proportionné à l'étendue du sujet, il ajoutera beaucoup à son premier plan; & il nous saura peut-être gré de lui avoir inspiré, dans un travail si utile, l'ambition de la perfection.

Ce sont surtout les idées qu'il importe de faire connoître dans l'extrait d'un Livre Philosophique, & nous avons fait jusqu'ici une analyse sans aucune citation.

Voici un morceau assez étendu pour donner une idée de la manière d'écrire de l'Auteur. Nous en choisissons un qui traite d'un des plus fréquens & des plus tristes objets des conversations d'aujourd'hui, & sur lequel par conséquent on a besoin d'idées justes.

Du Suicide.

Du Suicide.

“ L'homme doit - il regarder la vie comme un présent de Dieu , qu'il soit tenu de conserver jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de le lui ravir ? ou bien , peut-il regarder son corps comme une prison gênante , dont il puisse s'affranchir de même que l'esclave qui rompt sa chaîne ? Il ne peut y avoir de doute sur cette question. La vie est un bienfait du Ciel ; elle ne devient un mal que pour les méchans. Le Citoyen appartient à l'État ; ayant droit aux secours de la Société , il ne peut sans crime la priver , en se donnant la mort , de ceux dont il est tenu envers elle. ”

“ Mais est-ce à l'homme de punir un pareil crime ? Ce droit n'est-il pas plutôt réservé à la vengeance Divine ? Les Nations les plus policées n'ont pas été d'accord sur ce point. ”

“ La Loi d'Athènes punissoit le Suicide en coupant la main qui avoit porté le coup mortel. ”

“ La Loi Romaine ne prononçoit aucune peine. ”

“ La Loi Britannique le punit par l'abandon ignominieux du corps de son auteur traversé par un pieu , & exposé sur un grand chemin , avec la confiscation des biens. Mais cette Loi est tombée en désuétude. ”

Sam. 14 Avril 1781.

D

“ Les constitutions de Sardaigne veulent que le procès soit fait à la mémoire du coupable , & qu’il soit pendu à un gibet. ”

“ En France , suivant les établissemens de S. Louis , ce délit emporterait confiscation de meubles. L’Ordonnance de 1670 enjoint de faire le procès à la mémoire du défunt : plusieurs Arrêts ont ordonné que les cadavres des homicides d’eux - mêmes seroient traînés sur la claie , pendus par les pieds , & ensuite conduits à la voirie , avec confiscation de biens. ”

“ Ni la Loi , ni la Jurisprudence n’ont certainement eu pour objet de punir personnellement l’Auteur du délit : car , qu’elle peine infliger à un cadavre dénué de toute sensibilité ? La peine frappe par conséquent contre la famille , contre les enfans du coupable , qu’elle couvre de deshonneur , & qu’elle ruine en leur enlevant des biens que la Loi civile leur déferoit. ”

“ Le motif d’une condamnation pareille , est fondé sur cette présomption , qu’un homme doit être détourné du projet de se donner la mort , par la crainte de deshonnorer & de ruiner sa famille. ”

“ Mais cette considération ne peut avoir l’efficacité qu’on lui suppose. Si celui qui veut se donner la mort n’aime pas ses enfans , il ne sera pas arrêté par la crainte de leur porter préjudice. S’il aime ses enfans au contraire , il ne sera point tenté de se donner la mort ; car il les aimera en père ;

il les aimera comme une émanation de son être ; il confondra leur existence avec la sienne ; il ne pourra les aimer sans lui , ni lui sans eux. »

« Ajoutons qu'il est injuste de vouloir ainsi répandre l'ignominie sur la famille d'un tel coupable. Cette famille doit-elle être punie pour un délit qu'il n'a pas dépendu d'elle de prévoir ni d'empêcher ? »

« Ce n'est donc pas par de pareils moyens qu'on peut espérer de réprimer des crimes de ce genre. Quiconque ne craint point la mort est au-dessus de la Loi ; & lorsque la rigueur de la Loi est impuissante , c'est à la Religion de la suppléer par la douceur de la persuasion. »

HÉROÏDE, ou Lettre d'Adélaïde de Luffan au Comte de Comminge, par M. de Maisonneuve. Vol. in-8°. A Paris, chez Esprit, Libraire, au Palais Royal, & chez les Marchands de Nouveautés, 1781.

ON a disputé long-temps sur le genre de l'*Héroïde*, que celle d'*Héloïse à Abailard* avoit mis fort à la mode, il y a quelques années. Sans rapporter ici ce grand procès qui a long-temps alimenté les conversations Littéraires & les Journaux, nous observerons seulement que tandis qu'on attaquoit ce genre de poëme, il enfantoit quelques bons Ouvrages, & cette manière de répondre en vaut bien une autre. Si l'Épître est avouée.

par le bon goût, l'Héroïde n'en diffère que par son titre particulier qui la distingue des autres Epîtres. Plusieurs Héroïdes, il est vrai, ont le défaut de raconter des événemens à celui ou celle qui en a été la cause & le témoin; & c'est-là une des objections qu'on a souvent répétées. Mais comment n'a-t-on pas senti que dans ces cas-là c'est l'Auteur qu'il faut condamner, & non le genre de l'Ouvrage? Nous croyons que les jeunes gens qui se destinent à la Scène Tragique, peuvent s'exercer avec fruit dans l'Héroïde. Ils s'effayeront par-là à la peinture des passions, & pourront se former au style qui convient à la Tragédie.

L'Héroïde que nous annonçons auroit été distinguée par les connoisseurs, même dans le temps où la multiplicité de ces sortes d'Ouvrages jetoit les Lecteurs dans l'embarras du choix. Ce n'est pas qu'elle offre aux yeux cette brillante enluminure qui tient souvent lieu de talent, & qui a déterminé le succès de plus d'un Ouvrage moderne. Nous croyons au contraire que ceux qui trouvent froid tout ce qui n'est pas emphatique, qui prennent pour des idées neuves un nouvel assemblage de grands mots, qui ne reconnoissent l'esprit que sous le clinquant, & le sentiment qu'à travers de froides maximes, ne doivent pas entreprendre la lecture de cette Héroïde. Mais nous osons la conseiller à ceux qui sentent tout le prix d'une noble simplicité, d'une versification

douce & harmonieuse, d'un style toujours vrai, toujours touchant; à ceux enfin qui savent apprécier cet Art si rare, presque méconnu, & si nécessaire à l'expression du sentiment, l'art de cacher le Poète, en employant les ressources de la poésie. Ils n'éprouveront pas une froide admiration. Ils seront touchés; & de douces larmes feront tout-à-la-fois le plaisir du Lecteur & l'éloge du Poète. On sent que ce genre de mérite doit perdre infiniment par un extrait; & qu'on ne peut détacher des tirades d'un pareil Ouvrage, sans en affoiblir le charme en même-temps. Nous espérons cependant que le peu de vers que nous allons transcrire suffira pour inspirer à nos Lecteurs l'envie de recourir à l'Ouvrage même.

Tout le monde connoît les Mémoires du Comte de Comminge, & le Drame pathétique qu'ils ont fourni à M. d'Arnaud. C'est là que M. de Maisonneuve a puisé le sujet de son Héroïde. Il suppose qu'Adélaïde, après trois ans de souffrances & de combats, écrit à Comminge une lettre qu'elle ne veut néanmoins lui rendre qu'en expirant. Elle lui rappelle d'abord l'histoire de leurs amours & d'un hymen qu'elle a contracté malgré elle. Adélaïde, enfermée dans une tour, a passé pour morte; & son amant est allé cacher son désespoir & sa vie au fond de la Trape. Elle déguise son sexe par ses habits, court après son amant, le reconnoît par hasard parmi les Religieux de la Trape; &

à la faveur de son déguisement, s'y consacre à la religion. La vérité qui nous a dicté des éloges, nous défend de dissimuler que la première moitié de cet Ouvrage, & surtout les deux ou trois premières pages, nous ont paru inférieures à la seconde moitié. Nous y avons trouvé quelques vers foibles ou négligés, tels que ceux-ci :

Je ne te verrai plus. A mon époux soumise,
Je vais dompter mes sens, veiller à leur surprise.

Déjà mon feu, content d'un souvenir tranquille,
Dans mon cœur sans desirs reposoit immobile.

Je ne m'occupois plus qu'à nourrir mon amour,
Heureuse en mes transports de n'être point distraite,
D'oublier, en t'aimant, l'horreur de ma retraite.

En parlant de la douleur que lui cause la fausse nouvelle de la mort de Comminge, elle dit :

Mais bientôt repoussant cette affreuse nouvelle,
Je déguisai mon nom, je cachai mes ennuis ;
Et sous des vêtemens à mon sexe interdits,
J'allai porter par-tout les doutes d'une amante.

Interdits n'est pas le mot propre. Ce dernier vers est sans harmonie & bien froid.

Plus bas, en rappelant le moment où elle reconnut la voix de Comminge dans le chœur, elle s'écrie :

Comminge !... Oui, c'est lui-même ! & parmi tous ces
chants ,

Mon cœur a de sa voix senti les doux accens.

*Et parmi tous ses chants, n'est ni noble
ni harmonieux. Toutes ces négligences se
trouvent dans les premières pages; mais on
est bien dédommagé par les vers qui suivent
immédiatement ceux qu'on vient de lire.*

Il est donc enchaîné! je n'ai plus d'espérance.
C'est ici que du ciel m'attendoit la vengeance.
Quoi! Comminge qui vit ne peut vivre pour moi!
Je cherchois mon amant, je l'entends, je le voi,
Et je dois l'éviter. Non; *il faut qu'il m'entende,*
Que mon cœur tout entier à ses yeux se répande.
Que m'importe le ciel & son ressentiment?,...
Ne puis-je à son pouvoir disputer mon amant?
Ainsi mon désespoir prodiguoit le blasphème,
Et de cette retraite où l'innocence même
Ne porte qu'en tremblant un pied respectueux,
Une femme, livrée à de profânes vœux,
Par son aspect coupable osa souiller l'enceinte;
Elle s'y présenta sans remords & sans crainte.

.
J'ai su depuis trois ans dévorer mon secret,
Et ma douleur encor te l'apprend à regret.
Quand je puis tous les jours & te voir & t'entendre,
A quel bonheur plus grand devrois-je donc prétendre?
Trop heureuse en ces lieux, heureuse au moins
d'aimer,
Ta présence a long-temps suffi pour me calmer.

D iv

30 M E R C U R E

Vois-moi pendant trois ans, pâle, défigurée,
Tantôt triste & tremblante, & tantôt rassurée,
Ne penser qu'au moment qui peut t'offrir à moi,
Tantôt te fuir, tantôt revenir près de toi,
Sous mes tourmens, en vain je tombe anéantie,
Tu parois. . . ton aspect me rappelle à la vie.
Lorsqu'aux pieds des Autels j'apporte ma terreur,
Ma bouche seule invoque un Dieu juste & vengeur ;
Ton image me suit, me remplit tout entière ;
Et n'achevant qu'à peine une froide prière,
Bientôt je ne conçois que le plaisir charmant
De voir, de contempler, d'adorer mon amant, &c.

Voilà tout-à-la-fois le ton de la poésie
& le langage de la passion.

Trop heureuse en ces lieux, heureuse au moins d'aimer.

Heureuse au moins d'aimer forme un
mouvement vrai, attendrissant ! il seroit
difficile de faire de meilleurs vers que ces
quatre suivans :

Lorsqu'aux pieds des Autels j'apporte ma terreur,
Ma bouche seule invoque un Dieu juste & vengeur ;

Comme l'idée de ce second vers, en se dé-
veloppant, acquiert plus de force par le
vers d'après !

Ton image me suit ; me remplit tout entière,
Et par cet autre encore plus expressif :

Et n'achevant qu'à peine une froide prière.

C'est ainsi que la passion doit parler,
comme dans ces vers encore :

Ma tombe glace en vain mon œil épouventé ;
En vain j'y vois la mort que suit l'éternité ;
Je ne vois dans la mort que le plaisir funeste
De perdre pour jamais le seul bien qui me reste.

Nombre de tirades pourroient offrir à nos Lecteurs de pareilles beautés ; mais nous nous bornons à transcrire encore ces huit ou dix vers qu'elle prononce en revenant à la Religion.

Et quand tu dois, grand Dieu ! punir de vains remords,
Je te vois de ta grâce ouvrir tous les trésors ;
Ton œil daigne descendre au sein de ma misère ;
Tu laisses de ton trône approcher ma prière.
O clémence infinie ! ô sagesse ! ô grandeur !
O de tes saints décrets auguste profondeur !
Jette aussi sur Comminge un regard favorable ;
Efface de son cœur un souvenir coupable,
Pardonne si ma bouche ose te le nommer ;
Je ne puis l'oublier, en cessant de l'aimer.

Tu laisses de ton trône approcher ma prière,
est un beau vers ; les deux derniers sont au-
dessus par le sentiment qu'ils renferment.
Je ne puis l'oublier, en cessant de l'aimer, est
un vers que l'esprit seul n'auroit jamais fait.
Enfin, on ne peut représenter avec plus de
vérité les mouvemens d'un cœur combattu
par l'Amour & la Religion, que M. de
Maisonneuve l'a fait dans cette Héroïde. C'est

Auteur n'étoit connu jufqu'ici que par quelques poéfies légères; ce dernier Ouvrage doit ajouter aux efpérances qu'on avoit conçues de fon talent.

S P E C T A C L E S .

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

*I*PHIGÉNIE en Aulide & Ninette à la Cour, ont formé le Spectacle par lequel on a fait la clôture de ce Théâtre. Toujours la même ivresse pour le premier Ouvrage; beaucoup d'indifférence pour le second, dont on commence à se laisser. Nous avons entendu parler de retraites, de changemens dans l'Administration; mais comme il n'y a encore rien de certain sur cet objet, nous attendrons qu'il y ait quelque chose de décidé pour en entretenir nos Lecteurs.

COMÉDIE FRANÇOISE.

Nous avons vu choisir autrefois pour la clôture de ce Théâtre, les chef-d'œuvres les plus justement admirés de nos grands Maîtres. *Athalie*, *Polyeucte*, *Zaire*, &c. étoient les Ouvrages qu'on représentoit le plus volontiers dans cette circonstance, & l'on ne pouvoit qu'approuver un pareil choix. Il

n'en a pas été de même cette année. *Jodelet Maître & Valet*, Comédie de Scarron, c'est-à-dire une farce, dans laquelle, à travers quelques lueurs de Comique, on remarque beaucoup d'ordures, de mauvaises pointes, des quolibets misérables : voilà le Drame que MM. les Comédiens ont choisi pour faire leurs adieux au Public. Il y auroit bien des observations à faire sur les causes de cette représentation; mais la principale est l'absence de plusieurs des premiers Sujets qui, partis pour la Province huit jours d'avance, plus ou moins, avant la dernière semaine, ont laissé la Capitale en proie aux doubles & à la farce. Quand nous aurons rendu compte du travail fait à ce Spectacle pendant le cours de cette année, nos Lecteurs pourront se dire, en songeant à cette dernière représentation :

Belle conclusion! & digne de l'exorde.

Quoi qu'il en soit, cet Ouvrage a fait tour-à-tour murmurer & applaudir. Le jeu de l'Acteur qui remplit le principal rôle est d'une vérité, d'une perfection difficiles à imaginer. Lui seul est capable de désarmer la sévérité la plus rigoureuse. Après cette Pièce, M. Florence a prononcé le compliment d'usage. Nous allons le transcrire en entier, en nous permettant quelques observations, comme à notre ordinaire.

MESSIEURS,

« UN usage sacré parmi nous, & qui est devenu
 « désormais un besoin de nos cœurs, nous autorise
 « à consacrer ce jour par l'expression de notre re-
 « connoissance; c'est à moi que le sort en a remis
 « l'emploi, & ce n'est qu'en tremblant que je me
 « dispose à le remplir: comment oser me rendre
 « auprès de vous l'interprète de nos sentimens?
 « Mais une réflexion, Messieurs, rassure un peu
 « ma timidité; c'est à ceux à qui votre indulgence
 « est plus nécessaire, que doit appartenir le soin de
 « la solliciter. C'est à ce titre que j'ose me présen-
 « ter devant vous pour exprimer notre reconnoi-
 « sance. Eh! comment n'en être pas pénétré pour
 « ceux qui, dans l'Art Dramatique, sont tout-à-la-
 « fois nos Juges & nos Maîtres, qui décernent la
 « gloire & qui enseignent à la mériter. »

Ce préambule modeste, & très-flatteur pour ceux à qui l'Orateur s'adressoit, est la critique la plus sanglante que l'on puisse faire de la barbarie avec laquelle le Parterre venoit d'accueillir M. Florence. Que dans un rôle où l'on espère rencontrer un des Acteurs avoués, on voye paroître avec humeur & regret un sujet que l'on n'attend pas, dont le talent, ou souvent même la réputation est inférieure à celle de l'Acteur qu'on desire, cela nous paroît naturel; mais que dans une circonstance destinée à remettre sous les yeux du Public la reconnoissance, le respect & le zèle des Comédiens, on reçoive avec dureté, avec une espèce de mépris la personne chargée de présenter leur hommage,

cette conduite est inconcevable, & fait plus de tort au sacrificateur qu'à la victime. D'ailleurs, M. Florence, sans être un Comédien d'un grand mérite, remplit fort bien le troisième emploi dont il est chargé. Si le Public, qui le traite aujourd'hui si durement, avoit vu les mêmes rôles qu'il joue aujourd'hui dans la Tragédie, rendus par les Bonneval, les Pin, les... &c., il ne seroit pas si sévère, & sentiroit la vérité de ce qu'on a dit à ce sujet dans le Journal de Paris, *que jamais les emplois secondaires n'ont été mieux remplis à ce Théâtre qu'aujourd'hui.* Peut être quand le Public ne trouve pas. . . . O ciel! qu'allions-nous dire? Il vaut mieux revenir bien vite au compliment.

« Faire couler des larmes véritables sur des mal-
 « heureux imaginaires, ou amuser des Spectateurs
 « éclairés par le tableau de leurs propres ridicules;
 « tel est le but de l'Auteur Dramatique : prêter une
 « vie nouvelle à des productions du génie, commu-
 « niquer l'organe de la voix à des personnages
 « muets, changer, pour ainsi dire, en personnages
 « vivans des noms d'interlocuteurs, compléter en
 « un mot l'illusion par l'expression de la physiono-
 « mie, l'éloquence des mouvemens, la vérité du
 « début & la fidélité du costume : tel est l'emploi
 « du Comédien. »

Ces vérités sont communes & rebattues. Depuis qu'on écrit beaucoup sur l'art Dramatique, il n'est pas un Spectateur qui ne les connoisse, qui ne les sente. Quand on parle au Public de l'état que l'on professe

devant lui, il faut lui présenter des observations neuves, ou se renfermer dans les bornes prescrites par les circonstances. Parler de son zèle, de ses efforts, & se taire sur le reste.

« C'est vous, Messieurs, qui guidez nos pas
 » dans cette pénible carrière ; & quand vos lumières
 » nous ont rendu dignes de contribuer à vos plaisirs,
 » nous n'avons d'autres moyens de vous prouver
 » notre reconnoissance que de vous faire jouir
 » de vos propres bienfaits. Le goût, Messieurs, se
 » conserve parmi vous comme les Prêtresses de
 » Vesta conservoient le feu sacré. »

Ah ! si le supplice des Vestales qui laissent éteindre le feu sacré étoit applicable aux Spectateurs qui ont laissé mourir dans leur esprit & dans leur ame le feu réellement sacré du goût & de la vérité, le Parterre de la Comédie Française seroit à peu-près vuide à la rentrée des Spectacles.

« Combien ce dépôt est devenu tout-à-la-fois
 » précieux & fragile dans un temps sur-tout où
 » l'amour de l'Art Dramatique, en multipliant les
 » genres, amène aussi le danger d'en confondre les
 » principes. »

Cette idée est juste & vraie. C'est à cette confusion des genres & des principes qu'il faut attribuer la médiocrité actuelle de l'Art. Encore un pas hors des limites posées par nos Maîtres, & nous sommes perdus.

« Il n'est pas moins étonnant peut-être que vous
 » ayez daigné conserver cette indulgence qui est

» un de vos bienfaits les plus signalés. La longue
 » possession de tant de chefs-d'œuvres Dramatiques,
 » & le souvenir encore récent de tant d'Acteurs
 » justement célèbres, ont dû donner à l'Art des
 » Juges plus exigeans. Nos Spectateurs, fiers de
 » leurs richesses antiques, pourroient apporter ici
 » le dédain de l'opulence; mais, Messieurs, vous
 » apportez aussi parmi nous cette sensibilité du cœur
 » qui défend à l'esprit d'être sévère, cette indul-
 » gence aimable, toujours compagne du vrai goût,
 » cet amour éclairé des talens qui sent la nécessité
 » d'encourager ceux qui les cultivent, & qui leur
 » accorde quelquefois des applaudissemens pour les
 » instruire à les mériter. Vous savez que plus on
 » connoît les bornes d'un Art, plus on connoît la
 » difficulté d'y réussir, & qu'on sent mieux alors
 » qu'il faut pardonner aux défauts avant de jouir de
 » la perfection. »

Chacun des mots de ce dernier paragraphe
 est encore un reproche fait tacitement aux
 Spectateurs sur leur rigueur pour M. Flo-
 rence. Plusieurs applaudissemens ont inter-
 rompu l'Orateur; en général, son Discours
 a été bien reçu. Il faut noter seulement que
 la comparaison des Juges actuels de l'Art aux
 Prêtresses de Vesta a fait rire le Parterre. Mais
 pourquoi cette comparaison l'a-t-elle fait
 rire? Est-ce parce qu'elle est déplacée? A-t'il
 réellement senti combien il est éloigné d'être
 le conservateur du goût? Dans ce cas, il
 faudroit lui dire avec Racine,

Seigneur, dans cet aveu, dépouillé d'artifice,
 J'aime à voir que du moins vous vous rendiez justice.

COMÉDIE ITALIENNE.

CE Théâtre, recommandable par son zèle infatigable, par son empressement à répondre aux desirs du Public, a fait sa clôture par *les Événemens Imprévus* & le nouveau Divertissement de MM. de Pils & Barré, *la Matinée & la Veillée Villageoises*. Ces deux Auteurs avoient attaché à leur Ouvrage quelques couplets qui ont formé le compliment.

Le Magister revient sur la Scène pour déclarer qu'il a vu le Seigneur du hameau retourner à la ville. Chacun regrette de ne lui avoir pas fait ses adieux. On se propose de lui faire parvenir un écrit qui lui attestera de nouveau le respect & l'amour de ses vassaux. Tous les paysans chargent le Magister de lui dire telle ou telle chose de leur part ; & par ce moyen chaque Comédien fait son compliment au Public. Nous n'avons pas distingué dans cette petite Scène, vraisemblablement faite à la hâte, un couplet qui nous paroisse digne d'être cité. A la représentation le Parterre en avoit redemandé un avec quelque chaleur, on l'a répété ; mais après l'avoir entendu une seconde fois, on a gardé le plus profond silence. Au surplus, il commence à devenir difficile de plaire dans un compliment de cette espèce ; ce cadre, dont on se sert depuis dix ans, nous paroît très usé, peut-être est-il temps d'en choisir un autre ?

ACADÉMIE.

SÉANCE publique de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Bordeaux.

L'ACADÉMIE de Bordeaux fit sa rentrée publique le 19 Février.

M. Dupré de Saint-Maur, Intendant de la Généralité, ouvrit la Séance par un Discours intitulé : *Essai sur les avantages du rétablissement de la culture du Tabac.*

Si les objets d'administration sont les plus intéressans de tous ceux dont peut s'occuper la Philosophie, cela doit être vrai, sur-tout, lorsqu'ils sont traités par des hommes qui ont part eux-mêmes à l'administration. Il y a long-temps qu'on a dit que les peuples ne seroient heureux que lorsque ceux qui gouvernent auroient des lumières, ou lorsque ceux qui ont des lumières gouverneroient. Tout nous annonce que nous touchons à cette époque toujours attendue ; & le Mémoire de M. Dupré de Saint-Maur prouve assez bien, ce nous semble, que les lumières qui partent aujourd'hui d'auprès du Trône, trouveront dans les Provinces des Administrateurs dignes de les répandre & de les entretenir.

« De tous les bienfaits que la main paternelle du
 » jeune Monarque qui gouverne la France pourroit
 » répandre sur la Province de Guienne, dit M. de St-
 » Maur dans son début, le plus intéressant, & celui
 » dont elle devoit se promettre le plus d'avantages,
 » sembleroit être le rétablissement de la culture du
 » Tabac. Et ne seroit-elle pas en droit de l'obtenir
 » un jour, ce bienfait, si nous parvenions à dé-

20 montrer que l'intérêt de l'État, en général, est,
 20 en ce point, essentiellement uni à l'intérêt parti-
 20 culier de la Province de Guienne; que l'ordre de
 20 ses Finances ne seroit, sous aucun rapport, dans
 20 le cas d'en souffrir, & que les circonstances poli-
 20 tiques, dans lesquelles il se trouve aujourd'hui,
 20 indiqueroient presque la nécessité de s'occuper,
 20 sans perte de temps, de l'exécution de ce projet. »

Tel est le début de l'homme d'État, Auteur de ce
 Mémoire, qui nous paroît avoir parfaitement rempli
 sa tâche, & avoir su renfermer en peu de mots l'hi-
 stoire rapide de cette branche importante de l'Admi-
 nistration, & le plan de la réforme heureuse dont
 elle est susceptible. En ne s'arrêtant même que sur
 des vues générales, il a indiqué des détails qui
 manquent à beaucoup de Volumes qui ont été écrits
 sur cette matière.

« Dès que le Tabac eut commencé à prendre
 20 faveur en Europe, diverses Contrées de la Hol-
 20 lande, de l'Allemagne & de la France s'empres-
 20 sèrent à le cultiver; mais cette plante exotique ne
 20 réussit nulle part aussi complètement que dans la
 20 Guienne. On vit avec surprise les Vallons de
 20 l'Agénois produire des tabacs dont la sève
 20 agréable, tenant une sorte de milieu entre ceux
 20 des deux Amériques, réunissoit la douceur des uns
 20 avec le parfum des autres; qualités que l'on
 20 n'avoit point trouvé rassemblées jusqu'alors.

L'Auteur explique ensuite pourquoi cette cul-
 ture fut d'abord peu favorisée par le Cardinal
 de Richelieu, ensuite gênée par Colbert, enfin
 prohibée en France en 1719, en faveur des Colonies.
 Il ajoute que depuis la Déclaration du premier Août
 1771, la Ferme de la Régie du droit imposé sur le
 Tabac, n'a éprouvé aucune variation, malgré le
 haussement successif des prix, & que c'est à cette

époque que la Ferme du Tabac a commencé à devenir importante.

Après un exposé lumineux des raisons de la gradation successive des baux de cette Ferme, l'Auteur fait cette réflexion.

« Mais quelles que soient les richesses que l'État
 » ait retirées de cette mine féconde, pouvons-nous
 » nous vanter d'en posséder le fonds? Ne peut-on
 » pas dire au contraire qu'elle est située dans un ter-
 » ritoire étranger? Et ne fait-on pas que pour avoir
 » le droit précaire d'y fouiller, la France a payé,
 » depuis 1719, environ 4 à 5 millions par an à une
 » Nation avec laquelle elle a été cependant en
 » guerre pendant la majeure partie de ce temps? Les
 » événemens présents ne semblent-ils pas même an-
 » noncer que le montant de ce tribut annuel est
 » dans le cas de doubler encore par la suite? Dans
 » cette position, on ne révoquera pas en doute
 » qu'il ne fût avantageux à l'État de trouver gra-
 » tuitement dans son propre sol ce qu'il paye aussi
 » chèrement à ses ennemis? Se décidera-t'il à payer
 » éternellement à des étrangers le prix des Tabacs
 » que le Royaume est dans le cas de consommer,
 » ou préférera-t'il de les acheter de ses propres Cul-
 » tivateurs? Si l'on mettoit à part l'intérêt du fisc,
 » cette question n'auroit rien de problématique;
 » mais puisque les besoins de l'État rendent cet
 » intérêt sacré, il est nécessaire de répondre à deux
 » objections que l'on a faites quelquefois contre le
 » projet du rétablissement de la culture du Tabac
 » dans le Royaume. » On a prétendu, 1^o. que la
 » France ne pouvoit fournir que très-difficilement à sa
 » propre consommation. 2^o. Que cette culture préju-
 » dicieroit à celle des grains.

L'Auteur réfute victorieusement la première objection par des détails locaux très-intéressans sur les produits de cette culture, relativement au terrain

qu'elle exige. Il prouve qu'en réduisant ces produits à la moindre quantité possible, c'est-à-dire, à neuf quintaux par arpent, une petite partie de l'Agénois suffiroit elle seule à la consommation du Royaume, puisque 25 mille arpens donneroient 225 mille quintaux; ce qui, suivant les états des Fermiers-Généraux, est la quantité la plus forte qu'ils aient jamais manufacturée. Et ce qui jette sur-tout le plus grand intérêt dans ses vues patriotiques, c'est la possibilité qu'il présente de fertiliser & de peupler une partie des landes de Bordeaux par le moyen de cette culture, qui ne se refuse à aucun terrain, même au sable le plus aride, si l'on peut y ménager des arrosemens. Ses réflexions à ce sujet méritent l'attention la plus profonde de la part du Gouvernement; & nous espérons que les résultats des essais auxquels elles donneront lieu, seront une démonstration invincible de leur solidité.

La seconde objection se trouve détruite par une réponse bien simple. C'est que l'expérience a démontré que dans les cantons où la culture du Tabac avoit lieu, on y recueilloit beaucoup plus de grains qu'on n'en a recueilli depuis; soit parce que les terres étoient continuellement ameublées par les labours, soit parce qu'entre les engrais, le Tabac tient un des premiers rangs.

« Mais quelles seront les mesures que l'on prendra pour conserver à l'État, dans toute son intégrité, le revenu qu'il tire de la Ferme du Tabac? »

Sur cela l'Auteur propose,

1°. De maintenir les Fermiers-Généraux de Sa Majesté dans le privilège de la vente exclusive.

2°. De circonscrire la culture du Tabac dans un arrondissement aussi réservé que le besoin de la production l'exigeroit, d'autant qu'on doit convenir que vu la nécessité de surveiller de très-près les Colons, pour les empêcher de se livrer à la fraude, les frais

que cette surveillance occasionneroit pourroient être considérables, si la liberté étoit indéfinie. Il est vrai, ajoute l'Auteur, qu'il seroit possible de faire supporter ces frais par la chose même.

3°. De prescrire un tel ordre que les Colons d'un côté, & les Fermiers de Sa Majesté de l'autre, ne pussent être respectivement lésés, soit dans la remise entière que les premiers devoient faire aux seconds de tout le produit de leurs récoltes, soit dans le prix qu'ils seroient dans le cas de recevoir. Il ne s'agiroit peut-être à cet égard, ajoute l'Auteur, que d'adopter le plan de régie qu'un Prince célèbre à tant de titres, a établi dans ses États, & qui semble avoir été dicté par l'équité la plus scrupuleuse. On y admire ce parfait équilibre d'un marché bon pour le Souverain, bon pour les Sujets, & qui devoit être la première règle de toutes les opérations des Finances. Ce qu'on admire le plus dans la forme de la Régie établie par le Roi de Prusse, est le recensement, qui est le point le plus délicat & le plus important de toute cette manutention. L'Auteur, après avoir expliqué les détails de cette Régie, nous apprend la réponse mémorable que fit le Roi de Prusse au Traiteur Canabigi, qui lui conseilloit d'extirper de ses États la culture du Tabac pour augmenter ses revenus. « Vous êtes un inconsidéré; mes Sujets, dans plusieurs cantons, sont utilement occupés par la culture du Tabac; toute opération tendante à détruire ou altérer le produit territorial pour le transporter à l'étranger, ne sauroit être à l'avantage du maître. »

Mais quelle que fut la méthode que le Ministère crut devoir adopter, l'Auteur observe qu'il seroit peut-être à propos de n'en faire d'abord qu'une espèce d'essai sur trois ou quatre Paroisses seulement; il en auroit suffi pour en faire connoître les avan-

tages & les inconvéniens, & les dépenses en seroient très-modiques.

L'Auteur termine cet excellent Mémoire par démontrer que les circonstances politiques, dans lesquelles nous nous trouvons maintenant, semblent mettre le Gouvernement dans la nécessité de s'occuper plus tôt que plus tard du rétablissement de la culture du Tabac ; il fait observer que cette denrée étant devenue, par l'habitude, un besoin de première nécessité, & ayant déjà doublé de valeur, non-seulement par les difficultés & les risques du transport, mais encore par la dépendance où nous sommes, sur ce point, d'une Nation étrangère, qui se l'est presque appropriée exclusivement, il seroit prudent de secouer ce joug, & d'imiter quelques Princes d'Allemagne, tels que le Roi de Prusse & l'Électeur Palatin, qui ont cru devoir encourager, dans leurs États, la culture du Tabac. Au reste, ajoute-t'il, nous ne pouvons que tout espérer de la sagesse de notre Monarque, & des vues profondes de l'Administrateur qu'il a mis à la tête de ses Finances.

Ce Mémoire, écrit d'un style très-clair & très-méthodique, a été très-applaudi. Et, quel est le Public qui pourroit entendre avec indifférence un homme revêtu du pouvoir, qui invoque en faveur du peuple le pouvoir qui lui est supérieur à lui-même ? Ce n'est pas seulement le Mémoire de M. Dupré de Saint-Maur qu'on a applaudi : on a saisi cette occasion publique de le remercier de son Administration. L'homme du Roi est devenu celui de la Province : & il est heureux de vivre sous un règne où l'on peut donner cet éloge à un Intendant, sans le compromettre auprès du Trône.

MUSIQUE.

Six Trios pour deux Violons & Basse, composés par C. F. Lescot, Œuvre II. Prix, 7 liv. 4 s. A Paris, chez l'Auteur, rue du Rempart S. Honoré, vis-à-vis la rue S. Nicaise, & aux adresses ordinaires.

Trois Sonates dans le genre des Symphonies concertantes pour le Clavecin, avec un Accompagnement de Violon, par M. Adam, Œuvre première. Prix, 7 liv. 4 s. A Paris, chez Marchand, rue de Grenelle S. Honoré, & aux adresses ordinaires.

Trois Sonates en Trio pour le Clavecin, avec Accompagnement de Violon & Basse, par M. Adam, Œuvre III. Prix, 7 liv. 4 s. Aux mêmes adresses.

Airs connus variés pour le Clavecin, par M. Adam. Prix, 6 liv. Aux mêmes adresses.

Ouvertures de la Frascatana, de la feinte Jardinière, d'Écho & Narcisse, des deux Comtesses, de l'Hymne à l'Amour, de la Bergerie, de la Tempête d'Iphigénie de M. Gluck, arrangées pour le Clavecin, par M. Adam. Prix, 1 liv. 16 s. chacune. Aux adresses ci-dessus.

Six Duos, trois pour Violon & Alto, & trois pour Violon & Violoncel, par A. Lidel, Œuvre VI. Prix, 7 liv. 4 s. Aux adresses ci-dessus.

Trois Guinguettes pour Violon ou Flûte, Violon obligé, deux Alto & un Violoncel, par le même. Prix, 7 liv. 4 s. Aux adresses ci-dessus.

Six Duos dialogués pour deux Violons, par J. B. Rochefort, Œuvre III. Prix, 7 liv. 4 s. A Paris, chez l'Auteur, rue de Beaujolois au Marais, & aux adresses ordinaires.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

HISTOIRE des Tableaux de la Suisse, Volume in-folio. A Paris, chez MM. de la Borde, Née & Masquellier, rue des Francs-Bourgeois.

Le Nécrologe des Hommes célèbres de France, par une Société de Gens de Lettres, Tome seizième, in-12. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins.

Cinquième & sixième Chants de la nouvelle Traduction en prose du Poème de l'Arioste, par M. Dufieux, avec quatre Estampes, dessinées par MM. Cochin, Moreau & Eisen, & gravées par Launay, Grige, Ghendt & Ponce, Volume in-8°. A Paris, chez Brunet, Libraire, rue des Écrivains.

T A B L E.

<i>L'AVARE & le Prodiges</i> , 49	<i>minelle</i> , 63
<i>Epigramme</i> , 49	<i>Héroïde</i> , 75
<i>Apparition de la Bienheureuse</i>	<i>Académie Roy. de Musiq.</i> 82
<i>Cécile Chéret</i> , 50	<i>Comédie Françoisé</i> , <i>ibid.</i>
<i>A mon Ami</i> , 51	<i>Comédie Italienne</i> , 88
<i>Lettre à MM. les Rédacteurs</i>	<i>Séance publique de l'Académie</i>
<i>du Mercure</i> , 53	<i>de Bordeaux</i> , 89
<i>Enigme & Logogryphe</i> , 61	<i>Musique</i> , 95
<i>Essai sur les Réformes à faire</i>	<i>Annonces Littéraires</i> , 96
<i>dans notre Législation Cri-</i>	

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercuré de France*, pour le Samedi 14 Avril. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 13 Avril 1781. DE SANCY,

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 21 AVRIL 1781.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

VERS à Mlle DE SAINT-LÉG...

JE n'ai point l'ardeur qui t'anime ;
Je suis dans l'aride saison ;
En vain on court après la rime
Quand l'âge assoupit la raison.

Je traîne au bout de ma carrière
Un poids de soixante-dix ans ;
Je sens ma débile paupière
Se fermer sous la main du Temps.

Ce n'est plus pour moi que l'aurore ;
Aux doigts de rose , au teint vermeil ,
Chassant la nuit qu'elle colore ,
Ouvre le palais du soleil.

Sam, 21 Avril 1781,

E

Le front couronné d'une étoile,
 Elle annonce le Dieu du jour ;
 Et sur ma vue un double voile
 Me fait douter de son retour.

PHŒBUS, tu franchis ta barrière,
 Ton éclat vient tout pénétrer ;
 Mais, par des torrens de lumière,
 Tu m'éblouis sans m'éclairer.

CHAQUE objet n'est toujours qu'une ombre,
 Et la crainte marche avec moi ;
 Mon refuge est un réduit sombre
 Où, sans trouble, on jouit de soi.

DANS une profonde retraite
 Où mes sens retrouvent la paix,
 De mon adorable Minette
 J'essale à chanter les attraits.

MAIS quand je veux toucher ma lire,
 Ses fibres cassent sous mes doigts,
 Et ma foible Muse en délire
 Ne peut plus répondre à ma voix.

MÉMOIRE, esprit, talent, génie,
 N'ont de vigueur qu'avec le corps ;
 La Jeunesse en fait l'harmonie,
 Saturne en détruit les accords.

DANS les champs qu'il couvre de glace,
 Cueille-t'on les Heurs du printems ?
 Des roses fraiches du Parnasse
 Tu couronnes tes dix-huit ans.

POURSUIS , prends un élan sublime ;
 Vole dans le sein d'Apollon ;
 Laisse au bas de la double cime
 Le vieux singe d'Anacréon.

SANS lui parviens au rang suprême.
 Qui t'est marqué par l'Hélicon ;
 Minette, il suffit de toi-même
 Pour immortaliser ton nom.

D'ÉRATO , tu saisis la touche ;
 Son ame étincelle en tes yeux ,
 Et j'entends l'Amour par ta bouche
 Parler le langage des Dieux.

A TON feu son flambeau s'allume ;
 Ton cœur brûlant est son foyer ;
 La flamme coule de ta plume ;
 Elle dévore le papier.

COMME Sapho , tu fais écrire ;
 Mille Auteurs vont te célébrer ;
 Et moi malheureux , je soupire,
 De ne pouvoir que t'admirer.

(Par M. Fa.)

*PROSPÉRITÉ de l'Amiral COLOMB,
morceau d'un Poëme de M. LE SUIRE,
intitulé : Nouveau Monde, qui va paroître
incessamment.*

LE Sage, après le cours de sa longue misère,
Goûtant du vrai bonheur une ombre passagère,
Vit, de quelques beaux jours accordés par les Cieux,
Le fugitif éclat rayonner à ses yeux.
De sa pure vertu l'influence paisible
Portoit dans tous les cœurs un charme irrésistible ;
Et l'Envie à ses pieds, cachant du moins ses traits,
Du Héros elle-même exaltoit les bienfaits.
Des bûchers solennels il éteignoit les flammes,
Adouciſſoit les mœurs, & régnoit sur les âmes.
Des Rois de l'Occident, au comble des grandeurs,
Il recevoit l'hommage & les Ambassadeurs ;
Et sa félicité, foiblement mélangée,
Sembla toucher enfin son brillant Apogée.
Il brava la fortune au pied de ses Autels,
Éblouissant fléau qui corrompt les mortels ;
Et de la volupté l'amorce enchanteresse
Ne lui put inspirer l'orgueil ni la mollesse.
Héros dans les rigueurs de la calamité,
Colomb parut un Dieu dans la prospérité.
Au sein d'une lumière éternelle, créée,
Comme on peint du Très-Haut la majesté sacrée ;

Du Très-Haut que la foi, le voile sur les yeux,
A travers son bandeau, nous montre dans les Cieux;
Ne pouvant soutenir ses clartés immortelles,
Les brûlans Séraphins se cachent de leurs ailes;
Tandis que, sur son trône étincelant d'éclairs,
Dans un calme ineffable, il meut tous l'Univers;
Et, tempérant l'éclat de sa gloire suprême,
Fait le bonheur du monde, & jouir de lui-même.
Tel heuteur, triomphant, un moment adoré,
Roi d'une part du globe, & de l'autre admisé,
L'Amiral jouissoit, sans trouble & sans alarmes,
D'un sort dont la douleur n'altéroit point les charmes;
Et, faisant des heureux, tranquille sous le dais,
Respiroit le bonheur dans le sein de la paix.
Mais, d'un destin contraire observant les présages,
Il voit dans l'avenir se former des orages.
Ainsi, vers le penchant d'un jour calme & serein,
Ou l'Automne a béni les vœux du genre humain,
Quand un Sage, au sommet d'une tour éthérée,
Respire d'un beau soir la fraîcheur désirée,
Quand, d'un jour aussi pur il cherche à se flatter,
Dans la vapeur dorée il voit déjà monter
Ces nuages formés sur l'horison du Maure,
Qui souilleront l'éclat de la prochaine Aurore.



*Explication de l'Énigme & du Logogryphe
du Mercure précédent.*

LE mot de l'Énigme est la *Grêle* ; celui du Logogryphe est *Soufflet*, où se trouvent *sel, ut, sol, feu, fouet, fou, Tout, Lot.*

É N I G M E.

Nous sommes quatre criminelles,
Du moins qu'on traite comme telles.
Sans que nous l'ayons mérité,
On exerce sur nous beaucoup de cruauté.
A grand'peine sommes-nous nées,
Qu'aux plus affreux tourmens nous sommes con-
damnées,
Mises à la torture, & qu'on voit sans regret
Souffrir des innocens sur l'affreux cheval.
Là, nous passons notre innocente vie
Victimes de la barbarie
De maint homme cruel, qui se fait grand honneur
D'être notre persécuteur.
On nous livre sans cesse à ces cruels supplices,
Pour nous rendre du moins verbalement complices.
Plutôt que de ne pas nous voir toutes d'accord,
On nous tordroit jusqu'à la mort.
Néanmoins s'il se fait quelque réjouissance,
Nous oublions nos maux pour courir à la danse.

On nous y reçoit bien, & nous brillons au bal
Ainsi que sur la Scène aujourd'hui fait Sainval.

(Par M. du Tréuil, de M. . . .)

L O G O G R Y P H E.

LE hasard me donna naissance ;
Le feu me produisit près du fleuve Béhus ,
L'Art perfectionna ma fragile substance :
Je lui dois tout ; & pour t'en dire plus ,
Dans mes cinq pieds, si tu veux me connoître ,
Cherche d'abord ce qui soutient notre être ;
Ce qui doit le ronger ; une conjonction ;
Une ville de Normandie ;
Une cruelle passion ;
La couleur favorable à la vue affoiblie ;
Ce qui distingue dans leurs us
L'Église Grecque & la Romaine ;
Ce qu'étoit le père Silène
Quand il suivoit le Dieu Bacchus ;
Une note du chant ; un mouvement subit ;
Une Fontaine en Italie ,
Par plusieurs Papes embellie ;
Ce qui retient un fleuve dans son lit ;
Un mot Latin. Devine, j'ai tout dit.
(Par M. Marin fils , âgé de 13 ans , à la Ciotat.)

 NOUVELLES LITTÉRAIRES.

THÉORIE de l'intérêt de l'Argent, tiré des principes du Droit naturel, de la Théologie & de la Politique; contre l'abus de l'imputation d'Usure. Vol. in-12. Prix, 2 liv. 8s. 2 liv. 10 sols rel. A Paris, chez Barrois l'aîné, Libraire, quar des Augustins.

Tout intérêt exigé d'un prêt, est-il usuraire ou légitime? Doit-il par conséquent être approuvé ou condamné par les Loix Ecclésiastiques & Civiles? ou bien, parmi les intérêts exigés pour de simples prêts, en est-il de légitimes & d'illegitimes? Voilà autant de questions agitées depuis bien des siècles, & qui ont mis aux prises les hommes les plus célèbres. A en juger par l'opposition de leurs sentimens, & les preuves qu'ils ont employées pour les soutenir, elles paroissent d'abord interminables. Cependant lorsqu'on les examine avec attention, on trouve bientôt la cause de cette opposition; elle prend sa source dans les définitions données par les Jurisconsultes Romains, & adoptées par l'École. Tout prêt doit être gratuit de sa nature, disent-ils; & s'il n'est tel, il cesse d'être prêt, *non est mutuum.*

C'est de là qu'est venue la définition des

Scholastiques, qui soutiennent que l'usure est un intérêt retiré du prêt en vertu du prêt, *ex mutuo, vi mutui*. Difficulté qui a embarrassé bien des Docteurs, quoiqu'elle ne consiste que dans un jeu de mots; car si tout prêt doit être gratuit, en sorte que le moindre intérêt le change de nature, qu'est-ce qui empêche que l'on n'emploie un autre terme lorsqu'il sera démontré que le bien de l'État, celui du Commerce & des Particuliers, exigent qu'il y ait des placemens de fonds à intérêt.

Une autre cause de cette opposition, tire son origine des Œuvres d'Aristote, corrompues par les Arabes, qui nous les ont transmises. Selon eux, le père de la Philosophie Péripatéticienne a dit que l'argent n'est destiné de sa nature que pour des achats; qu'en faire un autre usage, c'est vouloir forcer la nature, &c.; & de-là est venue l'opinion de ceux qui soutiennent que l'argent est stérile de sa nature. S. Thomas lui-même s'appuie de son autorité, *secundum philosophum*, dit-il, en donnant cette raison, premier principe de ceux qui adoptent cette opinion; que l'argent est dans la classe des comestibles qui se consomment par l'usage, deuxième principe; & que celui qui l'emprunte en acquiert la propriété, troisième principe, &c.; & tout cela pour prouver que l'intérêt qu'on retire de son argent placé est contraire & défendu par la loi naturelle.

Pour combattre un sentiment en appa-

rence si universel, il falloit établir les premières notions du Droit naturel universellement reconnues; & c'est la matière du premier Chapitre. En voici quelques unes que je vais rapporter, parce qu'elles font une espèce d'analyse de l'Ouvrage.

1^{re}. Tous les préceptes de la morale sont fondés en raison, & il n'en est pas dont la lumière naturelle ne fasse sentir l'équité.

2^e. L'homme a un droit essentiel d'user des moyens physiquement nécessaires à sa conservation.

3^e. Le fondement de ce droit est la liberté qui le rend arbitre & comptable de ses actions.

4^e. L'homme exerce cette liberté par la faculté qu'il a de disposer de ce qui lui appartient, de le donner, le prêter, l'échanger, le vendre ou le mettre en dépôt. Ce n'est que volontairement qu'il peut être obligé de le céder à un autre quand la vertu de justice ne lui en fait pas un devoir.

10^e. Celui qui vend donne moins & reçoit plus. Celui qui achette en fait autant; parce que ce que l'on acquiert est relatif au besoin qu'on en a, & au cas qu'on en fait; le vendeur & l'acheteur ne se décidant que par des vues d'un avantage personnel.

12^e. La chose vendue & son prix sont sensés d'égale valeur, & pouvoir être identifiés l'un avec l'autre, quoique, relativement à l'acheteur & au vendeur, l'un soit préférable à l'autre.

13^e. L'argent, considéré comme métal, a une valeur intérieure plus ou moins grande, suivant son poids, son titre & sa rareté; mais il a aussi une valeur extérieure, publique & légale, qui le rend représentatif des valeurs quelconques. La première de ces valeurs est le fondement de l'autre.

14^e. En un vrai sens, l'argent & l'or monnoyés appartiennent en propriété au Gouvernement dont ils portent l'empreinte. Les membres de la société n'en ont proprement que l'usage, ainsi que des routes & des places publiques, n'étant pas permis aux particuliers de détruire ou dénaturer les monnoies.

15^e. La destination de l'argent est de circuler perpétuellement dans la société, & cette circulation est en raison de l'activité du commerce; tout ce qui en gêne la liberté & en interrompt le cours, est funeste au bien public.

16^e. Un objet n'a de valeur que par rapport à sa possession actuelle, future ou probable, soit qu'il s'agisse de la propriété, de la jouissance ou de l'usage.

17^e. Un bien que l'on possède, vaut mieux qu'un bien pareil qu'on espère de posséder dans un temps donné. Par la même raison, un bien assuré vaut mieux qu'un pareil bien incertain. Un bien incertain peut cependant être si considérable, qu'il soit à préférer à un bien certain mais modique.

18^e. Le degré d'éloignement par rapport à la possession d'une chose, & le degré d'in-

certitude si on la possédéra, diminuent d'autant la valeur de cette chose.

19^e. De-là il suit, 1^o. que la maxime du Jurisconsulte Ulpien, *qui tardius solvit, minus solvit*, est d'une évidence palpable; car si la possession est estimable comme actuelle, le délai de cette possession est une perte.

20^e. De-là il suit, 2^o. que les traités d'assurances, & tous les contrats à forfait sont licites, & qu'il n'en faut exclure que la surprise & la fraude.

21^e. De-là il suit, 3^o. que le prêt gratuit est un bienfait, puisque le prêteur cède une possession estimable, & que l'emprunteur ne peut pas dire qu'il a payé ce bienfait quand il a rendu la chose prêtée, puisqu'il n'a point payé l'avantage qu'il a eu de posséder & de jouir.

22^e. De-là il suit, 4^o. qu'en différant une restitution, & en affectant de prolonger les payemens que l'on doit faire, on viole la justice commutative.

23^e. Ce que l'on appelle intérêt, n'est que le prix ou le dédommagement de la possession que l'on a cédée; & le taux de ce prix doit être conforme à la loi ou à l'usage.

24^e. L'humanité, la générosité ou la charité, sont les titres qui imposent à l'homme raisonnable l'obligation de prêter gratuitement. Les facultés de celui à qui l'on a prêté, ne sont pas un titre qui autorise l'exaction de l'intérêt.

25°. La charité & la justice sont deux vertus dont il ne faut confondre ni les objets ni les natures. Le cœur inhumain qui laisse périr son semblable, faute d'un secours gratuit qu'il seroit en état de lui fournir, ne viole point la justice commutative; mais il transgresse tellement la loi de charité, qu'il est réputé homicide, &c. &c. &c.

Rien de plus clair & de plus juste que ces notions; il est aisé d'en tirer des conséquences & d'en faire l'application; c'est aussi ce que l'on trouve parfaitement exécuté dans la *Théorie*, &c. La stérilité de l'argent, la propriété acquise par l'emprunteur, & sa consommation par l'usage, y sont si supérieurement combattues, qu'on est forcé de les abandonner si l'on veut être conséquent.

Quelques Pères de l'Église, & avec eux plusieurs Docteurs, ayant condamné indistinctement l'usure, & les adversaires du prêt de commerce s'appuyant sur une autorité aussi respectable, il étoit nécessaire d'examiner si réellement ils avoient dit tout ce qu'on leur faisoit dire, & dans le sens dans lequel on prétendoit qu'ils l'avoient dit. Pour traiter cet article comme il faut, il falloit remonter jusqu'au siècle où ils avoient vécu, examiner si ce qui avoit donné lieu à leurs plaintes existoit encore, &c. Deux passages pris, l'un du célèbre Lactance, & l'autre de S. Léon, prouvent que ces Pères ne s'élevoient avec tant de force que contre

le prêt à intérêt fait au pauvre, ou celui où le prêteur, par un intérêt frauduleux, cherche à s'enrichir en faisant tort à l'emprunteur. *Per dolosum questum, & aliena damna*, qualités qui ne se trouvent point dans les prêts de commerce. Quant au temps, il est démontré qu'alors il n'y avoit pas, à beaucoup près, autant de numéraire qu'il y en a aujourd'hui, & que le commerce étoit presque entièrement ignoré, ou n'étoit rien en comparaison de ce qu'il est depuis la découverte de l'Amérique; enfin, que les intérêts sont aujourd'hui bien moins forts qu'ils ne l'étoient de leur temps, où celui à 12 pour cent passoit pour modéré: les intérêts des emprunts faits par nos Rois depuis François Premier jusqu'au règne de Louis XIII, ont été portés à 16, 18 & 20 liv. pour cent en rente perpétuelle, les plus bas ont été à 12 pour cent.

Un autre motif des cris des Anciens contre l'usure, étoit pris dans la rigueur des peines portées contre les insolubles, que les loix Romaines condamnoient à l'esclavage & à toutes les suites funestes qui y étoient attachées; mais ces loix ne sont plus en usage; il ne reste aujourd'hui que la prise par corps qui n'a même lieu que dans les prêts de commerce, lettres-de-change, &c.

L'Auteur, pour mieux faire sentir la faiblesse du raisonnement des adversaires, propose ici le cas d'un père de famille qui, pour élever & établir ses enfans, supplée à

la modicité de sa fortune, en plaçant entre les mains d'un Négociant le fruit de ses épargnes & de sa sage économie; il lui fait consulter Bossuet & Duguet, qui lui répondent conformément à leurs principes :

« Votre pratique est évidemment usuaire, & vous impose l'obligation de restituer au Négociant toutes les sommes qu'il vous a payées pour les intérêts de votre capital, quelque besoin que vous ayez de ces intérêts pour faire subsister votre famille; & comprenez-en bien la raison. C'est parce que la destination naturelle de l'argent est d'être employé à des achats, & non de circuler de main en main par le moyen du prêt à intérêt, qui est contraire à la nature; & encore, parce qu'en plaçant votre argent, vous en avez perdu le domaine & la propriété, laquelle a passé sur la tête du Négociant, à qui par là appartiennent tous les profits que son industrie en a retirés; & parce qu'enfin il est de la nature de l'argent d'être stérile; ce qui doit vous convaincre de la nécessité où vous êtes, suivant les loix de la conscience, de restituer tous ces intérêts. »

Le bon père de famille ouvrira de grands yeux à ces mots de *nature*, de *destination*, de *domaine*, de *propriété* & de *stérilité*; mais sa réponse sera naturelle & sensée, dit l'Auteur, la voici :

« Vos raisonnemens sur le prêt à intérêt sont, à mon égard, couverts d'un épais

» nuage, je ne saurois les déchiffrer. Tout
 » ce que je vois de clair, est que le crime
 » d'un usurier doit consister à appauvrir ses
 » emprunteurs, & que le mien s'enrichit
 » du produit de mon argent. Il m'en a fait
 » l'aveu à chaque paiement; il proteste
 » toujours qu'il m'a les plus grandes obli-
 » gations pour la préférence que je lui ai
 » donnée en lui confiant mon capital. S'il
 » souffroit de ma part quelque lésion, il est
 » trop habile pour ne pas s'en appercevoir
 » bien mieux que tous les Casuistes. Je pense
 » donc que si, suivant votre décision, j'al-
 » lois reporter ces intérêts au Négociant, &
 » qu'il vint vous demander s'il pourroit en
 » conscience les retenir, vous finiriez par
 » lui conseiller de me les rendre; car enfin,
 » il retiendroit un argent qui, selon lui &
 » selon moi, ne peut appartenir qu'à moi.»

Après avoir ainsi prouvé que le prêt à
 intérêt n'est point défendu par la loi natu-
 relle, comme l'a fort bien observé le célè-
 bre Nicole, & que les Pères, quoique con-
 trairens en apparence à la stipulation des in-
 térêts, pouvoient se concilier avec l'Auteur,
 & même l'approuver s'ils eussent vécu dans
 ce siècle, ou que les choses eussent été de
 leur temps comme elles sont aujourd'hui,
 il étoit nécessaire d'examiner les preuves
 tirées de l'Écriture-Sainte; le Texte de
 Saint Luc, *mutuum date nihil inde sperantes*,
 avoit besoin sur-tout, d'une explication
 particulière; & pour la rendre plus sensible,

il falloit rapporter & commenter ce qui le précède & le fuit, chose essentielle pour en donner le vrai sens : c'est auffi ce qu'il a fait.

“ Si vous ne faites du bien qu'à ceux qui
 “ vous en font, si vous vous bornez à don-
 “ ner des secours à ceux de qui vous en at-
 “ tendez vous même, enfin si vous ne prê-
 “ tez que dans des vues de retour & de re-
 “ connoissance de la part de ceux à qui vous
 “ prêtez, quel mérite acquerrez-vous par-
 “ là? *Quæ vobis est gratia?* Les infidèles,
 “ les prophanes n'en font-ils pas autant?
 “ *Nonne ethnici hoc faciunt?* Ils se prêtent
 “ les uns aux autres, pour être traités à la
 “ pareille dans l'occasion, *peccatores pecca-*
 “ *toribus scenerantur, ut recipiant equalia.*
 “ Pour vous qui êtes les enfans du Très-
 “ Haut, *filiis Altissimi*, vous ne devez pas
 “ en agir ainsi. Soyez auffi généreux envers
 “ les autres que vous desirez qu'ils le soient
 “ à votre égard, *prout vultis ut faciant*
 “ *vobis homines & vos facite illis similiter.*
 “ Donnez à quiconque est dans le cas de
 “ solliciter votre charité, *omni petenti te,*
 “ *tribue.* Soyez bienfaifant, & prêtez à ceux
 “ qui viennent vous emprunter, fans espé-
 “ rer aucune reconnoissance ni aucun re-
 “ tour de leur part, *benefacite & mutuum*
 “ *date nihil inde sperantes.* S'il arrive que
 “ vous ayez gratifié un ingrat, vous n'aurez
 “ rien perdu, vous aurez imité la bonté du
 “ Père Céleste, qui comble de biens les

» cœurs les plus pervers & les moins sus-
 » ceptibles de sentimens de reconnoissance,
 » *quia ipse misericors est super ingratos &*
 » *malos.* »

Il n'y a rien dans ce Discours qui ne se rapporte à la charité fraternelle exercée dans la seule vue de plaire à Dieu; c'est aussi le sens que lui ont donné tous les interprètes qui se sont le plus attachés au sens littéral; & Saint Thomas avec plusieurs Théologiens, conviennent que le *mutuum date* n'est qu'un conseil, & *nihil inde sperantes*; un précepte, comme s'il étoit possible que le prêt n'étoit pas un précepte rigoureux, mais un conseil, l'accessoire ou, pour mieux dire, la condition en fût un.

Après avoir ainsi suivi pas à pas les adversaires du prêt de commerce, & les avoir forcés dans leurs retranchemens, il étoit nécessaire de caractériser l'usure de manière que tout le monde pût aisément la reconnoître sans avoir recours aux abstractions métaphysiques employées à cet usage jusqu'à présent; proposer les moyens à prendre pour mettre fin aux inconvéniens qui résultent des décisions opposées des Casuistes; réunir tous les sentimens, & faire voir enfin qu'il n'appartient qu'au Souverain de décider sur ces matières. Qu'une loi qui permettoit la stipulation des intérêts sur simple billet ou obligation, comme elle l'est dans plusieurs pays & provinces, ainsi qu'en Hollande, en Angleterre, &c. produiroit l'effèt

le plus favorable, & contribueroit beaucoup à l'étendue du commerce, à l'encouragement de l'agriculture, & à la richesse de l'État & des particuliers. Qu'une nouvelle loi à ce sujet, loin d'augmenter le nombre des usuriers, comme bien des personnes respectables semblent le craindre, les détruiroit au contraire entièrement. L'exemple des États & des Provinces où règne cette liberté, en est la meilleure preuve & la plus convaincante qu'on puisse donner; l'intérêt y est beaucoup plus bas, & cela par une raison bien simple, c'est celle du concours des prêteurs, qui n'existera jamais aussi parfaitement tant que durera la prohibition. L'Auteur de la Théorie a très-bien rempli ces objets dans les trois derniers Chapitres de son Livre.

Quelques Missionnaires ou Directeurs, plus zélés que savans, n'adopteront peut-être pas ces principes, & prétendront même, avec quelques Docteurs, que le Souverain n'a pas ce pouvoir; mais qu'en résultera-t-il? Ce qui est arrivé au temps de Martin V. Avant ce Pape toutes sortes d'intérêts étoient prohibés. Le besoin d'argent fit imaginer la subtilité des rentes constituées; les Souverains en demandèrent l'approbation, & le Pape l'accorda par une Bulle qu'il donna exprès. Les Théologiens rigoristes crièrent contre, & prétendirent que l'argent prêté pour toujours ne devoit pas plus fécon-

que lorsqu'il n'est prêté que pour un temps, & en cela ils étoient bien fondés, & tenoient un langage conforme à leurs principes.

C'est pour les contenter qu'on imagina la raison qu'on donne aujourd'hui dans les Écoles, de l'achat de la rente, & de l'impuissance où est le prêteur de forcer l'emprunteur au paiement, comme si je ne pouvois pas dire avec autant de raison que j'achète une rente pour six mois, un an, &c. selon le temps que l'argent m'est nécessaire, & comme si la condition de rendre à un temps déterminé que je m'impose à moi-même, & qui m'est avantageuse, dénatureroit ce contrat au point de le rendre illégitime de légitime qu'il étoit au premier cas. Si cela étoit, je n'aurois donc alors qu'à prendre à rente constituée avec la résolution de rendre dans un an, & rendre en effet, l'intérêt payé seroit-il plus légitime à cause de cette condition?

Un Traité aussi bien fait mérite d'être lu, & doit infailliblement opérer une révolution dans un siècle aussi éclairé que le nôtre. Jamais matière n'a été traitée dans des circonstances plus favorables; toute l'Europe est armée pour briser les entraves que les Anglois ont mises à son commerce. N'est-ce pas d'ailleurs rendre un très-grand service à la Nation la plus industrieuse & la plus riche, que de lui fournir les moyens de vivifier son commerce en faisant sortir des coffres des

particuliers au moins le tiers d'un numéraire que la prohibition rend inutile pour le propriétaire & pour l'État ?

LES MOYENS de détruire la Mendicité en France, en rendant les Mendians utiles à l'État sans les rendre malheureux ; tirés des Mémoires qui ont concouru pour le Prix accordé en l'année 1777 par l'Académie des Sciences, Arts & Belles-Lettres de Châlons-sur-Marne : miseris succurrere disco, Virg. Nouvelle Édition, revue, corrigée & augmentée, 1 Volume in - 8°. A Châlons-sur-Marne, chez Seneuze, Imprimeur du Roi & de l'Académie ; & à Paris, chez Delalain l'aîné, Libraire, rue S. Jacques.

CET Ouvrage n'étant point susceptible d'analyse, à cause de la multitude & de la variété des objets qu'il renferme, nous nous contenterons de l'indiquer à nos Lecteurs comme un Recueil rempli de vues excellentes, dont l'exécution plus ou moins possible intéresse toutes les classes de la Société, & d'en extraire quelques faits intéressans qui tendent à prouver les ressources de l'industrie humaine, & combien il seroit aisé de la mettre à profit, même dans ceux que la Nature a privés des organes nécessaires au travail.

On voit des aveugles d'une adresse insouvenable, & à laquelle on refuseroit toute

croyance, si l'on n'en étoit convaincu de ses propres yeux. Un témoin oculaire * fait mention d'un aveugle-né qu'il a connu, & qui vraisemblablement vit encore. Cet aveugle, qui demeure au Puisaux en Gâtinois, est Chymiste & Musicien. Il fait lire son fils avec des caractères en relief; il juge fort exactement des symmétries; il fait de petits ouvrages au tour & à l'aiguille; il nivelle à l'équerre; il monte & démonte les machines ordinaires; il exécute un morceau de musique dont on lui dit la note & les valeurs; il estime avec beaucoup plus de précision que nous la durée du temps par la succession des pensées & des actions, &c. »

« Le fameux Saunderson, Professeur de Mathématiques à Cambridge en Angleterre, mort il y a quelques années, avoit perdu la vue dès sa plus tendre enfance, au point qu'il ne se souvenoit pas d'avoir jamais vu, & n'avoit pas plus d'idée de la lumière qu'un aveugle-né. Malgré cette privation, il fit des progrès si surprenans dans les Mathématiques, qu'on lui donna la Chaire de Professeur de cette Science dans l'Université de Cambridge. Le mécanisme par lequel il expliquoit ses leçons, non-seulement sur le Calcul, l'Algèbre & la Géométrie, mais encore sur l'Optique, est rapporté dans le Dic-

* Voyez les Lettres sur les Aveugles, à l'usage de ceux qui voient.

tionnaire Encyclopédique, d'où l'on a tiré cette note au mot *Aveugle*. Saunderson étoit privé non-seulement de la vue, mais encore de l'organe. »

On a vu à Paris un aveugle excellent Organiste ; il discernoit fort bien toutes sortes de monnoies & de couleurs, & jouoit très-bien aux cartes.

« Aldrovandus nomme un Sculpteur qui devint aveugle à vingt ans, & qui dix ans après fit une statue de marbre qui ressembloit parfaitement à *Cosme II*, Grand Duc de Toscane, & un buste d'argile qui ressembloit à *Urbain VIII*. L'Auteur du voyage d'Italie dit (Tome 2, fol. 198) avoir vu ce buste dans le Palais Barberin, Palestine, & que c'est la meilleure représentation que l'on ait de ce Pape. »

« Toute la Province des Trois Evêchés a connu le nommé Créplot, Marchand de Sivri-sur-Meuse, à quatre lieues de Verdun, sur la route de Dun, mort depuis quelques années, qui avoit totalement perdu la vue dès sa plus tendre enfance à la suite d'une petite vérole ; il faisoit lui-même toutes ses emplettes, & débitoit ses marchandises dans sa boutique ; il discernoit au tact, sans jamais s'y méprendre, non-seulement toute espèce de monnoies de France, de Lorraine & des Pays étrangers, mais même les couleurs des étoffes, & particulièrement celles du fil, du poil de chèvre & de la soie, dont il

faisoit le choix sans qu'on lui en dît les couleurs ni les nuances. »

« J'ai vu, dit l'Auteur du Mémoire couronné, deux femmes manchottes, qui probablement sont encore vivantes, l'une à Piervillers, village de Lorraine, entre Metz & Bry, & l'autre allant de Ville en Ville pour y faire voir son adresse. Des porcs leur avoient mangé les mains & la plus grande partie de l'avant-bras dans le berceau. Avec leurs moignons, à l'aide des plis ou rides qu'elles formoient à la peau, elles filoient, tricotoient, enfilotent une aiguille, cousoient & faisoient une infinité de petits ouvrages très-difficiles. La première faisoit tout son ménage, lavoit son linge à la rivière, le battoit, l'étendoit, le plioit, bêchoit son jardin & donnoit à la vigne toutes ses cultures; excepté l'ébourgeonnement. »

« J'ai sous les yeux différentes armoiries d'un ancien Médecin de Verdun, d'un dessin très-correct, avec des inscriptions d'un caractère si net, si égal & si régulier, qu'on a peine à le distinguer de l'impression. Les unes ont été faites par un nommé Eudes, qui n'avoit qu'un doigt à chaque main. On lit dessous ces deux vers latins écrits de sa main :

Unus erat digitus manui pingentis utrique

Odo, carens reliquis, fuit Apelle magis.

Les autres ont été dessinées par un certain
Matthieu

Matthieu Bouchingre, qui étoit né cul-de-jatte, & n'ayant ni mains, ni avant-bras; il avoit au bout de chaque bras un petit moignon, avec lesquels il faisoit les choses les plus surprenantes; il jouoit des gobelets & faisoit des tours de gibecière avec beaucoup d'adresse, tailloit lui-même ses plumes, les tenant d'un moignon, & le canif de l'autre. Au revers des armes dont je parle, se trouve son portrait, avec plusieurs inscriptions gravées au burin de sa propre main. Non-seulement il dessinoit & écrivoit très-proprement, mais je connois des personnes à qui il a donné des leçons de dessin. J'ai vu un autre manchot nommé François Lebrun, qui écrivoit, cousoit & faisoit plusieurs ouvrages & tours d'adresse avec les doigts de ses pieds. »

Voici comment s'exprime à ce sujet M. le Marquis de Condorcet dans une Lettre écrite au Secrétaire perpétuel de l'Académie de Châlons.

« Je suis charmé que vous ayez reçu de bonnes pièces sur la question importante que vous avez proposée. Il y a dans cette question une partie mécanique qui mériteroit d'être traitée à part, & où l'on exposeroit les moyens d'adapter à différens métiers des machines telles qu'un aveugle, un manchot, un homme sans mains, un homme privé des jambes, &c. pût, sans presque aucun apprentissage, gagner sa subsistance, du moins en partie. On pourroit

Suppl. 21 Avril 1781.

F

aussi en inventer pour faire travailler les paresseux, qui sont une espèce d'estropiés. Celle qu'on emploie dans les Maisons de force de Hollande me paroît un peu cruelle. »

« On descend le fainéant dans un bassin profond, où l'eau tombant sans cesse par un tuyau, il se voit inondé de manière à se noyer s'il ne tourne incessamment une manivelle pour pomper l'eau qui le gagne : on a soin de proportionner le volume de ce fluide & la durée du travail à ses forces; de sorte qu'on augmente tous les jours par gradation. Cet exercice lui dégourdit les membres, & lui fait desirer un travail moins rebutant. »

SUITE des Nouvelles Historiques, par M. d'Arnaud, Tome second, dixième Nouvelle, la Duchesse de Châtillon. Brochure in-8°. avec figures. Prix, 3 lv. A Paris, chez Delalain l'aîné, Libraire, rue S. Jacques.

M. D'ARNAUD a répandu beaucoup d'intérêt dans cette *Nouvelle*. La plus grande sensibilité y est développée, & le style convient très-bien au genre de l'Ouvrage. L'Auteur s'appuie de l'Histoire pour se reconcilier, dit-il, avec quelques personnes qui craindroient de s'attendrir dès qu'elles ne sont pas assurées de la vérité des faits. Les *Mémoires de Clarendon, Grand Chancelier*

d'Angleterre, lui ont fourni l'aventure qui sert de base à cette *Nouvelle*. Tout se réduit à apprendre que Charles II devint amoureux, à la Cour de France, de la belle Duchesse de Châtillon; qu'il proposa à cette jeune veuve de l'épouser; que de sérieuses réflexions sur ce mariage empêchèrent le Roi de le contracter, & qu'il fit ses derniers adieux à cette Dame avant de partir, en conservant pour elle toute l'estime que méritoit sa sagesse. M. d'Arnaud a beaucoup embelli ce canevas. C'est une foule de situations plus déchirantes les unes que les autres; c'est le portrait admirable d'un Ministre vertueux qui aime assez son Roi pour ne pas lui cacher la vérité; ce sont deux amans que les feux de l'amour consomment, qui à tout moment sont prêts d'aller à l'autel, qu'une cruelle nécessité sépare à jamais, & qui en se séparant ne demandent qu'à expirer l'un & l'autre. Il est difficile, en lisant la Duchesse de Châtillon, de ne pas répandre des pleurs. L'Auteur y a semé des morceaux aussi agréables qu'élégans, & l'ame est préparée à ces grands mouvemens qui la serrent & qui la contristent. C'est ainsi que M. d'Arnaud crayonne les traits de la Duchesse de Châtillon.

« On distinguoit entre les beautés du premier rang la fille du Comte de Bouteville-Montmorenci, Elle réunissoit toutes ces qualités brillantes qui semblent être le partage de son illustre Maison. Le Duc de

» Châtillon l'avoit laissée veuve dans un âge
 » où le cœur s'est à peine développé. Elle
 » seule paroissoit ignorer des charmes dont
 » tout ressentoit le pouvoir. Mlle de Mont-
 » pensier recherchoit sa société; le bel es-
 » prit Segrais l'a célébrée dans ses Ouvrages,
 » & elle n'avoit pas besoin d'être flattée
 » pour être mise au nombre des femmes
 » les plus séduisantes & les plus spirituelles.
 » Il est inutile d'ajouter que la noblesse de
 » son ame répondoit à sa figure enchante-
 » resse. On ne sauroit en effet être aussi belle
 » sans avoir cette élévation, cette délica-
 » tesse de sentimens qui achève & fixe l'em-
 » pire des attraits. »

Il est assez naturel de voir à présent com-
 ment M. d'Arnaud nous peint Charles II.
 Quelques personnes pourront trouver de
 l'exagération dans le tableau; mais l'Auteur
 a répondu à cette objection dans une note
 curieuse, qui contient ce qui va suivre.
 Charles II réunissoit toutes ces grâces qui
 sont adorées de la société. La populace de
 Londres l'aimoit avec idolâtrie, parce que
 ce Prince étoit d'une affabilité sans exemple.
 D'ailleurs, il avoit un enjoûment spirituel
 qui répandoit de l'intérêt sur les moindres
 expressions qui lui échappoient. Ce Mo-
 narque avoit quelques connoissances de Phy-
 sique & de Mécanique; il étoit instruit dans
 la Marine. Croiroit-t'on que ce fut Charles
 II qui inspira de l'émulation à Louis XIV?
 Venons au portrait du Roi d'Angleterre.

« Charles se montra parmi nous avec
 » cette espèce de charme qui lui étoit pro-
 » pre. Il possédoit au suprême degré l'art de
 » la séduction ; on ne pouvoit l'approcher
 » sans qu'il inspirât un intérêt qui bientôt
 » devenoit une sorte d'enthousiasme. Ses
 » serviteurs, ses maîtresses, ses amis l'ado-
 » roient. Il portoit jusqu'à l'excès une qua-
 » lité qui fait aimer les Souverains avec ido-
 » lâtrie. Son affabilité ne connoissoit point
 » de bornes. Aussi fut-il de tout temps les
 » délices du peuple. Il fuyoit sur-tout l'éti-
 » quette, qu'il regardoit comme la mort du
 » plaisir & l'affiche de la fausse grandeur.
 » Le Monarque Anglois avoit un esprit na-
 » turel, qui, sans trop d'application, s'étoit
 » nourri des connoissances infinies dans
 » les Arts & dans les Belles-Lettres. Il ra-
 » contoit sur-tout avec une grâce inexpri-
 » mable. Charles, en un mot, étoit le plus
 » aimable des hommes, Roi & malheu-
 » reux. »

Voilà trop d'enchantemens rassemblés
 pour que la Duchesse de Châtillon puisse
 voir ce Prince impunément. Contemplons
 cette femme charmante dans les instans for-
 tunés où elle croit que son amant partagera
 son trône avec elle. On aime à l'entendre
 dire :

« Nous verserons des bienfaits sur tout
 » ce qui nous environnera : les vertus de
 » Charles feront les miennes. Sa gloire se
 » répandra sur moi. Quel bonheur d'être

« assis au premier rang , pour rendre un
 « peuple heureux, pour ne se remplir que
 « de la félicité publique, pour entendre pro-
 « clamer par-tout : *Nos Souverains sont nos*
 « *bienfaiteurs , nos amis ; nous sommes leurs*
 « *ensans.* Ah ! les Rois ont bien plus de
 « plaisir que les autres hommes ! ils peu-
 « vent faire beaucoup de bien ! »

Nous ne passerons pas sous silence une note qui met à découvert le sublime caractère de Clarendon. « Un de ces intrigans
 « qui cherchent à se rendre nécessaires dans
 « les Cours pour établir leur fortune , pu-
 « blioit hautement qu'il possédoit le moyen
 « de procurer à Charles II un subside de
 « deux millions sterling sans que le Souve-
 « rain eût besoin de son Parlement. Cet
 « appât de finance fut faisi du Monarque
 « avec transport. Il se hâta d'en parler à son
 « Chancelier ; celui-ci eut le courage de
 « répondre à son maître : *Le meilleur revenu*
 « *que Votre Majesté puisse avoir , c'est l'af-*
 « *fection de ses sujets. Avec ce secours , Sire ,*
 « *vous ne manquerez jamais d'argent.* »

Comme on a beaucoup d'empressement à se procurer toutes les productions de M. d'Arnaud , nous avertissons le Public que les quatre *Anecdotes* qui doivent composer le sixième Tome , seront publiées dans le courant de l'année. A l'égard des deux *Nouvelles* qui terminent le second Volume des *Nouvelles Historiques* , elles paroîtront dans peu.

S P E C T A C L E S.

CONCERT SPIRITUEL.*

Nous ne parlerons pas en détail de tous les Concerts qui ont été donnés depuis le Lundi 9 jusqu'au Dimanche 15 Avril inclusivement: nous dirons seulement que parmi les Virtuoses qu'on y a entendus on a distingué M. Pieltain le jeune, élève de M. Punto, qui a rendu avec beaucoup de justesse, de précision & de goût un concerto de cor-de-chasse: M. Michel, qui dans un concerto de clarinette, exécuté deux fois, a réuni tous les suffrages: M. Hartmann, de la Musique de S. A. E. Mgr le Duc de Saxe, qui joint à une exécution brillante le talent d'adoucir ou de prononcer à son gré les tons naturels à la flûte: M. Bréval, dont les progrès sur le violoncelle sont très-remarquables, & M. Lefebvre, jeune homme qui à l'âge où, ordinairement, l'on ne peut donner tout au plus que de très-grandes espérances, se place à côté des Artistes qui se sont fait sur le violon une très-grande réputation. Nous ne ferons que citer MM. Dupont & Punto, parce que leurs talens sont au-dessus de tous les éloges.

* Cet Article est de M. de Charnois, que des circonstances particulières ont engagé à s'en charger pour cette fois seulement.

Parmi les symphonies qui y ont été exécutées & applaudies, il faut parler de celle du *signor Hayden*, qui a été entendue le Mardi 10; elle joint à la composition la mieux entendue tout ce que l'harmonie & le chant rassemblent d'expression & d'agrément. Nous dirons aussi quelque chose de la sortie d'Égypte, Oratorio de M. Rigel. On l'a écouté avec un nouveau plaisir. On y a trouvé de grandes idées, un style noble, une grande entente des effets, en un mot le caractère d'un excellent Compositeur.

On a déjà parlé de Mlle Renaut, & on lui a donné les éloges que mérite son talent aussi surprenant que précoce. En ajoutant à ces éloges, nous croyons devoir observer que le travail excessif dont on a chargé cette très-jeune Virtuose ne peut que lui devenir très-nuisible si on le lui fait continuer. La foiblesse naturelle à son âge ne peut suffire aux efforts qu'on lui fait faire, & ses moyens fatigués avant d'avoir pris le degré de force qu'on n'a bien acquis qu'à une certaine époque de la jeunesse, pourroient s'altérer au point de priver le Public d'un talent précieux, dont il nous semble qu'on fait un usage immodéré. Cet avis est dicté par l'intérêt qu'inspirent l'âge & les dispositions étonnantes de Mlle Renaut.

Ce qui a singulièrement piqué la curiosité des Amateurs de Musique, c'est l'heureuse idée qu'a conçue le Directeur du Concert Spirituel, de faire exécuter concurremment

avec le *Stabat* du fameux Pergolèze, deux Motets, encore inconnus ici, composés sur la même Prose par le Signor *Hayden* & le Père *Vito*, Portugais. Nous dirons peu de chose de ce dernier. Son Motet, annoncé avec emphase, a été exécuté sans précision, sans ensemble, & de manière à dénaturer l'esprit de la meilleure composition. On y a pourtant trouvé deux morceaux d'une grande beauté: le Duo, *O quam tristis & afflicta*, & le morceau, *Pro peccatis sue gentis*. Celui du Signor *Hayden* a eu un succès décidé. Son debut est noble & touchant; il y a beaucoup d'adresse & d'intelligence dans la transition facile par laquelle le Musicien passe de la première strophe dont il a fait un *solo*, à la seconde dont il a fait un chœur d'expression. Le morceau *Vidit suum dulcem natum* annonce de grandes ressources dans le Compositeur, ainsi que le quatuor *Virgo Virginum præclara*, coupé de temps en temps par de petits chœurs qui y produisent l'effet le plus séduisant. La partie des accompagnemens est brillante & ferme, en un mot, digne de l'excellent Maître dont nous parlons. Mais que penser maintenant du *Stabat* de Pergolèze? l'admirer encore, & convenir que son Auteur est resté supérieur à ses rivaux. Qu'on observe qu'au moment où il composa son Motet, il n'avoit pas les ressources que les Musiciens trouvent aujourd'hui dans les orchestres, & que malgré l'absence de ce moyen, ses accompagnemens réunissent

une grande expression à une grande simplicité. Tout le monde est d'accord sur trois de ses plus belles strophes : la première, *Stabat mater* ; celle *Vidit suum*, & la dernière, *Quando corpus morietur*, qu'on a cessé d'exécuter depuis quelques années, on ne fait trop pour quoi. On convient généralement de la supériorité dans ces trois morceaux ; mais on lui reproche d'avoir souvent oublié l'expression dans les autres. Ce reproche est fondé à quelques égards. Le motif de l'air *Inflammatum & accensum* est évidemment gai ; mais nous ne croyons pas qu'il en soit de même de *Cujus animam gementem*, de *Qua merebat & dolebat*, & d'*Eia mater fons amoris*. On exécute ici ces morceaux sur un mouvement qui nous paroît étranger à l'intention du Compositeur : & pour ne parler que de l'air, *Qua merebat* ; nous avancerons, d'après des autorités que nous pouvons dire respectables, & d'après la preuve que nous en avons acquise dans un essai fait en notre présence, qu'on n'a jamais fait le véritable caractère de ce morceau qui paroît très-pathétique, quand on voudra l'exécuter dans l'idée précise de Pergolèze. Toutes les notes syncopées de cet air devroient être regardées par le Chanteur comme autant de cris de douleur qui s'élancent & s'éteignent sur-le-champ ; l'Orchestre devroit donner la même expression aux accompagnemens, & l'air exécuté dans cette intention ne seroit pas reconnu par ceux qui le blâment le plus

hautement. Il est vrai que des Exécutans capables de sentir & de rendre une telle expression sont extrêmement rares. Au surplus, admirons le signor Hayden ; mais soyons justes avec Pergolèze, & disons qu'après cinquante ans de nouvelles lumières acquises dans l'Art Musical, il est bien glorieux pour sa mémoire de conserver encore la place que ses talens lui ont assignée dans un temps où les rivaux redoutables étoient plus rares qu'aujourd'hui.

Nous terminerons cet article en félicitant Mlle Saint Huberty & M. Laïs des progrès qu'ils font journellement dans l'Art du Chant ; ils ont mérité & obtenu l'un & l'autre les applaudissemens les plus vifs & les plus généraux.

RÉSUMÉ du travail extraordinaire fait à chacun des Théâtres Royaux, depuis le 4 Avril 1780 jusqu'au 31 Mars 1781.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Nous avons déjà observé qu'il est plus difficile d'établir un Ouvrage sur ce Théâtre que d'en mettre quatre sur un autre. D'après cette réflexion, que nous jugeons nécessaire de rappeler à nos Lecteurs, on doit des éloges aux personnes qui conduisent les opérations de l'Académie Royale de Musique. On y a remis six grands Ouvrages: Castor &

Pollux , Roland , Alceste , l'Iphigénie en Tauride du Chevalier Gluck , l'Iphigénie en Aulide du même , Écho & Narcisse ; & six petits Actes , qui sont , Bathile & Chloé , Philémon & Baucis , la Cour d'Amour , Vertumne & Pomone , le Devin du Village & Pigmalion. Les Pièces nouvelles sont au nombre de sept : trois grandes Tragedies , Andromaque , Persée , & l'Iphigénie en Tauride de M. Piccini : un Opéra-Ballet en trois Actes , le Seigneur Bienfaisant ; & trois Intermèdes en un Acte ; Laure & Pétrarque , Damète , Zulmis & Érixène. Il faut ajouter à ce travail la remise des Caprices de Galathée , de la Chercheuse d'Esprit & la triste Fête de Mirza. Nous ne parlons ni d'Armide , ni de Ninette à la Cour , ni de Mirza , parce que ces trois Ouvrages étoient au courant du Répertoire. Il résulte de ce tableau que tant en mise qu'en remise , l'Académie Royale de Musique a donné au Public vingt-deux Ouvrages , chose presque incroyable. En rendant aux Directeurs de l'Opéra la justice que mérite leur zèle , nous croyons devoir leur représenter que peut-être est-il dangereux de trop varier les représentations à leur Théâtre. Outre que les révolutions qu'a éprouvées la Musique en France ont singulièrement raccourci leur Répertoire , & qu'il est à craindre que leurs Ouvrages ne s'usent promptement à force d'être remis sous les yeux du Public ; les décorations & les habits doivent se détruire , se briser , se

déchirer par un transport trop fréquent ; les répétitions nombreuses ne peuvent que fatiguer les sujets , les obliger à des efforts , altérer leurs organes , & nuire à l'intérêt général. Le système de l'Opéra ne peut être celui des autres Théâtres. La variété doit y avoir des bornes , & les dépenses excessives qu'occasionnent la pompe & la dignité , font une loi indispensable d'une économie industrielle & sage. Nous ne parlons pas ici de l'intérêt particulier , parce qu'il doit être le motif le plus indifférent à de véritables Artistes.

COMÉDIE FRANÇOISE.

ON n'a donné à ce Théâtre que sept nouveautés : une Tragédie, *Thamas-Kouli Kan* ; deux Pièces Héroïques, *le Siège de S. Jean-de-Losne* & *la Réduction de Paris* ; une Comédie en cinq Actes, *le Jaloux sans Amour* ; deux petites, dont une en deux & l'autre en un Acte, *l'Antipathie pour l'Amour* & *le Bon Ami* ; enfin, un Drame en cinq Actes *, *Clémentine* & *Déformés*. Comme il faut être juste, & dire ce qu'on fait quand on est de bonne-foi , nous ajouterons que sans l'indisposition de Mlle Sainval , on au-

* Nous n'avons pas oublié l'engagement que nous avons pris avec le Public, relativement à cet Ouvrage. Nous en donnerons incessamment une analyse à l'article des *Nouvelles Littéraires*.

roit représenté, avant la clôture, le Richard III, de M. de Rozoy, qui étoit à l'étude depuis long-temps. On a remis six Tragédies; la Veuve du Malabar, la Mort de Pompée, Orphanis, Pierre-le-Cruel, Œdipe chez Admète & Pyrrhus. Les Comédies remises sont faciles à compter, le Retour des Officiers, les Carrosses d'Orléans & le Roi de Cocagne. Voilà à quoi s'est borné, pendant le cours d'un an, le travail des Comédiens François. Tant en Ouvrages nouveaux qu'en Pièces remises, ils ont augmenté leur Répertoire de quinze Drames. Nous ne doutons pas que leurs opérations n'aient été considérablement gênées par leurs querelles avec les Auteurs, qu'une plus grande intelligence entre les uns & les autres n'eût occasionné un travail plus considérable, & par conséquent plus avantageux à l'intérêt des Acteurs & des Poètes, comme aux plaisirs du Public; mais s'il n'y a jamais eu beaucoup d'accord entre les Comédiens & les Auteurs, il y en a aujourd'hui moins que jamais, & l'on peut avancer qu'il est presque impossible de l'établir. Un second Théâtre, voilà le seul remède à opposer aux ravages de l'anarchie. De temps en temps on assure qu'il existera; il y a deux mois qu'on en parloit comme d'une chose certaine; nous croyons pouvoir avancer que ce bruit étoit malheureusement dénué de tout fondement. Le seul moyen de redonner une nouvelle vie à la Scène Française, c'est l'établissement d'une

seconde Troupe. Tout le monde n'est pas convaincu de cette nécessité, mais il viendra un jour où tous les yeux s'ouvriront; on adoptera l'idée que nous présentons après tant d'autres Amateurs du Théâtre. Fasse le ciel qu'alors tout ne soit pas désespéré, & que toutes les ressources qui restent au goût ne soient pas absolument perdues.

En suivant le système d'équité que nous nous sommes fait, & dont rien ne sauroit nous écarter, nous devons à M. Molé des éloges pour le zèle qui l'engage à s'occuper sans cesse de la satisfaction publique. Nous nous rappelons que l'année dernière nous lui donnâmes les mêmes éloges. Il est bien honorable pour lui de les mériter à la fin de chaque année. Nous ne devons pas oublier M. Dugazon, qui a aussi beaucoup travaillé, & dont le talent a gagné en bon comique tout ce qu'il a déjà perdu en bouffonnerie. On sent bien que cette distinction ne peut regarder le Roi de Cocagne, rôle dicté par une gaieté extrême, & qui doit être rendu dans l'intention de l'Auteur, c'est-à-dire, avec des nuances de folie & de charge.

COMÉDIE ITALIENNE.

CE Théâtre est celui qui, depuis quelques années, varie le plus ses représentations. Cinq Comédies de l'ancien Répertoire, le Mari-

Garçon, le Tour de Carnaval, la Fausse Suivante, le Sylphe & le Déguisement. Onze Comédies nouvelles; la Demande Imprévue, le Déguisement Forcé, l'Officieux, Jeannot & Colin, le Dormeur Éveillé, Jenneval, la Comédie à l'Impromptu, les Deux Oncles, la Somnambule, l'Amour Conjugal, Chacun à sa Folie: six Drames Lyriques; les Torts du Sentiment, Florine, Rosanie, Pigmalion, la Mélomanie, Blanche & Vermeille. Enfin neuf Opéras-Comiques; Cassandre Oculiste, Aristote Amoureux, la Veuve de Cancale, les Vendangeurs, Cassandre Astrologue, les Étrennes de Mercure, l'Amant Statue, les Deux Morts, la Matinée & la Veillée Villageoises, forment, avec la remise de l'Olympiade, trente-trois Ouvrages dont le Répertoire de ce Spectacle a été augmenté pendant le cours de l'année. Le Public, toujours juste, quand il n'est point livré aux cabales ou à l'intrigue, a couronné le zèle des Comédiens Italiens, en s'y portant en foule, & en leur multipliant les encouragemens. C'est avec un vrai plaisir que nous joignons notre voix à celle de tous les Amateurs du Théâtre, pour les féliciter de leurs travaux & de leurs succès.



V A R I É T É S .

L E T T R E aux Rédacteurs du *Mercuré*
de France.

M E S S I E U R S ,

LE Rédacteur des articles du Journal de Paris concernant la Musique, paroissant ne plus vouloir suivre la petite querelle qui s'est élevée entre lui & *Mélophile*, permettez que je m'adresse à vous pour mettre le Public à portée d'apprécier l'impartialité dont il fait sa profession de foi dans le Journal du 19 Mars. Le motif par lequel il veut justifier son futur silence est aussi extraordinaire que peu honnête pour M. Piccini: *les Réponses aux Lettres de Mélophile*, contiennent, dit-il, *des détails qui pourroient ne pas lui être agréables* (feuille du 23 Mars). Je crois ce grand Compositeur dispensé de toute reconnaissance pour les prétendus égards du Rédacteur; mais je ne puis m'empêcher de demander si c'est bien l'impartialité qui lui fait craindre aujourd'hui d'entretenir trop long-temps le Public de discussions sur la Musique, parce qu'elles peuvent tourner à l'avantage de M. Piccini, tandis qu'autrefois une double feuille ne paroissoit pas suffisante pour prôner M. Gluck par la voix de l'Anonyme de Vaugirard. Est-ce l'impartialité qui lui fait prodiguer les éloges les plus pompeux aux Acteurs & Actrices lorsqu'ils exécutent les Opéra de M. Gluck, pour lesquels il faut plus de poulmons que de talent musical, & qui lui fait garder le plus profond silence sur leur manière de chanter ceux de M. Piccini, qui exigent un grand talent qu'on n'acquiert que par un grand travail? Est-ce l'impartialité qui engage le Rédacteur à ne pas dire un mot de Mlle Laguerre,

dont la voix touchante & pure a causé tant de plaisir aux vrais Amateurs ? à ne pas louer la justesse de ses intonations, sa facilité à prendre les plus hautes cordes de sa belle voix, la douceur avec laquelle elle forme ces sons aigus que notre méthode nationale force à crier ? Puisse la faible justice que je rends ici à ses talens, l'engager à se livrer sérieusement à l'étude d'un Art pour lequel elle est vraiment née ; puisse sur-tout l'amour de la gloire & la certitude d'enchanter les véritables Connoisseurs du talent musical, lui faire rejeter le projet de retraite dont on dit qu'elle nous menace.

Quoique M. Legros soit au-dessus de tout éloge, il n'est pas moins injuste de n'avoir pas rendu hommage à l'Art qu'il a déployé dans l'Iphigénie de M. Piccini, sur-tout dans l'air, *oh ! sort funeste !* & dans celui-ci, *Oreste ! au nom de la patrie.* Ce dernier a toujours été applaudi avec des transports redoublés, auxquels l'exécution de cet habile Artiste a eu autant de part que la sublime composition de l'air : il étoit également juste de louer le talent de M. Larrivée & celui de M. Moreau, qui l'a doublé avec succès.

Des Artistes qui, malgré les applaudissemens les plus unanimes du Public assemblé, voient leurs peines récompensées par le silence le plus injurieux de la part d'un homme qui s'est mis en possession de prononcer souverainement sur la Musique, doivent bientôt se dégoûter de leurs rôles, & se faire doubler le plus tôt possible.

Une parfaite impartialité eût engagé le Rédacteur à observer que malgré les talens reconnus de Mlle Saint-Huberti, le rôle d'Iphigénie ne convient ni à sa voix, ni à sa méthode, ni à son jeu, & que Mlle Laguerre doit se reprocher d'avoir fait diminuer le concours à cet Opéra dès qu'elle a cessé d'y paroître. Il auroit pu ajouter sans partialité que

M. Laine, avec une figure avantageuse & de l'aifance au Théâtre, auroit befoin, pour pouvoir fuppléer M. Legros, d'apprendre à ménager la voix, & de fe défaire, par un travail férieux, de ces *mugiffemens* dont l'habitude, contractée à cette ma heureufe Musique appelée *Dramatique*, le fait chanter faux lorsqu'il veut chanter à demi-voix. Six mois de leçons de M. Piccini le rendroient méconnoiffable, ainfi que M. Chéron, auquel ce grand Maître enseigneroit à faire un ufage avantageux de fa fuperbe voix. L'impartialité n'auroit pas permis au Rédacteur d'accoller, dans une feuille du Journal, l'Opéra du Seigneur Bienfaifant avec celui d'Iphigénie de M. Piccini, & d'attribuer *leur succès mérité*, à l'attention & aux foins de l'Adminiftration actuelle de ce Spectacle. Autant cette Adminiftration s'eft occupée des accessoires du Seigneur Bienfaifant, autant elle a négligé ceux d'Iphigénie. Pas un habit, pas une décoration; celle de la tempête d'autant plus ridicule que celle du Seigneur Bienfaifant eft d'un effet piquant & vrai, la plus grande négligence dans les changemens de ces miférables décorations, des cordes groffes comme le bras, en mouvement une demi-heure avant d'agir utilement, la même négligence de la part des Acteurs dans les coups de Théâtre. Thoas toujours tué mal-adroitement, & trop tôt ou trop tard. Orefte immobile au milieu des Prêtrefles pendant le combat de Pilade contre les gardes du Tyran; enfin jufqu'à ce malheureux Scythe qui vient dire vers la fin du premier Acte, *les Dieux ne font pas courroucés*, &c. qu'on a été ramaffer je ne fais où, & qui excite le rire dans tous les Spectateurs à l'un des momens les plus intéreffans de la Pièce.

Je ne puis m'empêcher d'observer ici que fi l'Iphigénie de M. Piccini a fait tant de plaifir aux Connoiffeurs, dénuée de toute efpèce de Spectacle,

& par le seul charme de la Musique, elle auroit produit un bien plus grand effet, si elle avoit été soutenue par toutes les illusions qu'on pouvoit y ajouter, afin de plaire à ceux pour qui la Musique n'est que le dernier des plaisirs qu'ils goûtent à ce Spectacle, & c'est malheureusement le plus grand nombre. Il me semble que c'est vers ce but que devoient tendre les efforts du Comité, s'il entendoit bien ses intérêts, & si l'esprit de parti n'y dominoit pas autant que parmi ceux qui s'érigent en Aristarques d'un Art qu'ils ignorent absolument. Il ne suffit pas d'avoir des connoissances théoriques pour prononcer sur la Musique, il faut des oreilles exercées à la Langue Musicale, comme il faut avoir fait une étude particulière d'une langue parlée, pour juger du mérite des tours de phrases, de l'harmonie, de l'énergie, des finesses de cette langue. Les sensations personnelles du Rédacteur ne sont donc d'aucun poids aux yeux des vrais Amateurs de Musique, & il ne peut ni ne doit jamais les donner pour celles du Public instruit; aussi toute sa doctrine est-elle fautive. De même que la lecture est le creuset où l'on éprouve la vraie valeur de la *Poésie Dramatique*, ainsi les Concerts & le Clavecin sont celui de la *Musique Dramatique*. Là, dépouillée des illusions accessoires de la pompe du Spectacle & de l'Art des Acteurs, on la juge ce qu'elle vaut intrinsèquement. On peut avec raison douter que les limites fixées par le Rédacteur entre la Musique de *Tragédie* & celle de *Comédie & de Concert*, lui soient mieux connues qu'aux bons Compositeurs Italiens; ceux-ci sont très-habitués à écrire dans tous les genres; le Public d'Italie est également accoutumé à les juger, & la Langue Musicale est leur langue naturelle. Qui pourroit se flatter d'en connoître mieux les finesses, les nuances & l'expression propre? Il faut avouer de bonne-foi qu'une organisa-

tion peu favorable aux sensations délicieuses de la belle Musique qui charme toutes les autres Nations de l'Europe, nous y rend presque insensibles. Quelques Compositeurs se sont apperçus que ce que la Nature nous a refusé du côté de la délicatesse de l'oreille, elle nous l'a rendu par la force de cet organe, & que nous éprouvons une sensation agréable quand les autres Nations se sentent briser le timpan par le bruit qui nous délecte & nous transporte de plaisir; ils ont profité de cette connoissance pour nous tirer de notre léthargie, d'où il résulte que nous sommes juges incompetens toutes les fois qu'il s'agit de prononcer sur autre chose que sur les effets violens de la Musique. Le même penchant pour les Drames effroyables, que les bons Litterateurs nous reprochent depuis quelque temps comme un effet de la perversité de notre goût, & qui attire tant de Spectateurs à ces Pièces où le vol, le meurtre & les crimes les plus atroces forment le principal intérêt, nous fait préférer la Musique brayante à la Musique mélodieuse. Nous dénaturons le but de cet Art divin qui répand tant de charmes sur la vie quand on a le bonheur d'y être sensible, & nous voulons qu'on ne l'employe qu'à nous épouvanter & à nous donner des convulsions.

S'il est un moyen de prolonger une erreur si nuisible à nos plaisirs, c'est de laisser un libre cours à l'injustice de ceux qui, avec de l'esprit & toutes sortes de connoissances, hors celles sur la Musique, s'érigent en juges souverains de cet Art, & décident contre la réputation des Compositeurs qui jouissent de la plus grande célébrité dans l'Europe entière, qui s'obstinent à ne pas rendre compte des impressions délicieuses de la véritable Musique, & qui aiment mieux se taire que de ne pas la dénigrer. Si le Rédacteur du Journal étoit impartial, il auroit dit que malgré le concours immense qu'attire l'exécution des

Opéra de M. Gluck, jamais ils n'ont été applaudis plus unanimement que celui d'Iphigénie de M. Piccini. Les Partisans du premier, je parle de ceux que l'esprit de parti égare, étoient réduits au silence, ou à aller cabaler aux lognettes des loges, & on leur répondoit par des applaudissemens redoublés. Au surplus, si je loue M. Piccini, c'est parce que ses talens, & sa rare modestie méritent ce tribut; mais je louerois également MM. Sacchini, Anfossi, Sarti, Bach, Paësiello, &c. s'ils entroient en lice avec lui, parce qu'ils produiroient d'autres chef-d'œuvres également admirables. Je rends aussi hommage aux talens qui justifient la réputation dont jouissoit M. Gluck long-temps avant de venir en France, & peu de personnes peuvent les apprécier mieux que moi, qui le connois depuis plus de quarante ans, & qui ai entendu exécuter sa bonne Musique en Allemagne & en Italie; mais je n'en suis pas moins persuadé qu'à Paris il a seulement voulu prouver que, même dans le genre qu'on a décoré du titre de *Dramatique*, on pouvoit surpasser de beaucoup ce qui jusqu'à lui avoit charmé la Nation. Conclure de-là qu'on ne peut aller plus loin, qu'on ne peut même l'atteindre (feuille du 16 Mars), c'est un défaut de jugement & de goût que les vrais Connoisseurs ne pardonneront pas au Rédacteur, & dont M. Piccini, vient de démontrer la fausseté.

Pour qu'on pût croire à l'impartialité & à la modération dont prétend s'envelopper le Rédacteur, (F. du 22-Mars), il faudroit qu'en sa qualité de *Rapporteur des sensations du Public*, il se bornât à exposer simplement les faits, & dire que tel jour, à la représentation d'un Opéra de M. Piccini, l'Assemblée, quoique peu nombreuse, a été transportée de plaisir, & a témoigné sa satisfaction par les applaudissemens les plus unanimes; que tel autre jour un Opéra de M. Gluck a attiré un concours prodigieux de Spectateurs, & que le jeu

des Acteurs, les talens des Danseurs, les morceaux d'une exécution bruyante ont reçu les plus grands applaudissemens. Cet exposé ne décourageroit pas ceux des Exécutans qui préfèrent l'approbation du petit nombre de vrais connoisseurs au concours tumultueux de la foule insensible qui juge la Musique dans les corridors de la salle. Chacun auroit son lot. Les Opéras de M. Gluck donneroient aux Acteurs de l'argent, puisque la multitude aime ce genre, & ceux de M. Piccini leur donneroient des talens & de la réputation; mais à force d'entendre de bonnes choses le goût s'épureroit, le nombre des Amateurs augmenteroit, & la manie d'écrire sur la Musique, sans lumières suffisantes, serviroit véritablement cet Art en en faisant connoître les progrès, dont le Public discerneroit la cause beaucoup mieux que le Rédacteur.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur, *Partisan de Mélophile.*

M U S I Q U E.

SYMPHONIE concertante pour le Clavecin & le Piano, avec Orchestre, deux Violons, Basse & Cors, par M. Tapray, Œuvre XIII. Prix, 6 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue des deux Portes S. Sauveur, la seconde maison à gauche par la rue Thevenot.

Ouverture des Événemens imprévus arrangée pour le Clavecin, par Benaut. Prix, 3 liv. A Paris, chez Mlle Levasseur, rue de la Monnoye.

Recueil d'Ariettes choisies des Opéras & Opéras Comique arrangées pour le Clavecin, par le même. Prix, 1 liv. 16 sols. A la même adresse.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

PRÉCIS historique de la Vie de Marie-Thérèse, par M. Castillon, Brochure in-12. A Paris, chez les Marchands de Nouveautés.

L'Art des Accouchemens, par M. Baudelocque, de l'Académie Royale de Chirurgie, 2 Vol. in-8°. Prix, reliés 12 liv. A Paris, chez Méquignon l'aîné, Libraire, rue des Cordeliers.

Le Jardinier prévoyant, pour l'année 1781, contenant en plusieurs tableaux le rapport des opérations journalières, avec le temps des récoltes successives qu'elles préparent, Volume in-12. Prix, 1 liv. 10 sols broché, & relié 1 liv. 16 sols. — Entretien sur le Havre, par Mlle le Masson le Golfr, Volume in-12. Prix, 1 liv. 4 sols broché. Ces deux Ouvrages se vendent à Paris, chez Didot le jeune, Imprimeur-Libraire, quai des Augustins.

T A B L E.

V ERS de Mlle de Saint-Lég.	ques,	122
	97 Concert Spirituel,	127
Prosperité de l'Amiral Co-	Académie Roy. de Musiq.	131
lomb,	Comédie Française,	133
Enigme & Logogryphe,	Comédie Italienne,	135
Théorie de l'intérêt de l'Ar-	Lettre aux Rédacteurs du Mer-	
gent,	cure,	137
Les Moyens de détruire la	Musique,	143
Mendicité en France,	Annonces Littéraires,	144
Suite des Nouvelles Histori-		

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgt le Gardé des Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 21 Avril. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 20 Avril 1781. DE SANCY.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 28 AVRIL 1781.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

*ÉPITRE à M. ***, Commissaire des
Guerres - Ordonnateur en Bretagne ,
présentement à Châlons en Champagne.*

TIRÉS revient à ses moutons,
Le Champenois court à sa vigne ;
Il vient, voit les climats Bretons,
Il a fui ce pays indigne,
Qui n'a ni raisins ni melons,
Où tout est lande, tout sauvage ;
Pays environné de mers,
Où l'on baragouine un langage
Celtique comme les visages ;
L'on n'y voit que pluie & qu'onges,
Et l'on n'y fait jamais des vers...
A table, en buvant, si les hommes

Sam. 28 Avril 1781.

G

Veulent égayer leurs propos,
Ils font, en s'enivrant avec leur jus de pommes,
Plus de bile que de bons mots. . . .

Tu nous laisses tels que nous sommes

Avec nos gros vins sans bouquet

Et notre gibier sans fumet,

Tu pars de nous peu satisfait.

Cependant, cher **, voyons ta maladie.

Ne me cèle rien, je te prie.

Si c'est l'amour, crains le venin;

Si c'est l'ennui, prends de ton vin,

Parcours tes vignes, ton jardin,

Avec tes amis chante à table.

Je te parle amitié, raison,

As-tu quelque autre maladie ?

Sans courir à la pharmacie

Tu vas obtenir guérison.

Dis un mot au triple Apollon,

Il est ton docteur, il t'inspire,

Ne t'a-t'il pas prêté sa lyre ?

N'a-t'il pas modulé tes sons

Et dicté toutes tes chansons ?

Tu jouis de son autre empire,

Il mûrit tes fruits, tes raisins,

Donne l'esprit à tous les vins,

Et la vie à ce qui respire.

Tu fais qu'il est grand Médecin,

Vieux consultant, un peu devin,

Il t'accordera ta demande ;
 Tu lui donneras en offrande
 Du vin mousseux de tes flacons ;
 Pour lui , dans tes libations ,
 Tu feras voter les bouchons. . . .
 Passe donc l'hiver en Champagne ,
 Jouis gaiement de ton congé ;
 Mais je t'attends avant l'été ;
 Et ton confrère de Bretagne
 Va , jusqu'au moment souhaité ,
 Soit en ville , soit en campagne ,
 Rimer & boire à ta santé .

(Par M. D. N. R. , Commissaire Provincial
 des Guerres.)

LA SOIRÉE ESPAGNOLE.

DANS un village de l'Andalousie , vivoit un Laboureur nommé Pedro. Il possédoit la plus belle ferme du pays ; mais c'étoit sa moindre richesse. Trois filles & trois garçons qu'il avoit eus de sa femme Thérèse , étoient déjà mariés , avoient des enfans , & habitoient tous dans sa maison. Pedro , âgé de quatre-vingt ans , Thérèse de soixante-dix-huit , étoient servis , aimés & respectés par cette nombreuse famille , qui n'étoit occupée que de prolonger leur vieillesse. Comme toute leur vie ils avoient été sobres & laborieux , nulle infirmité ne les tourmentoit

dans leurs vieux ans. Contents d'eux-mêmes, s'aimant toujours, heureux & fiers de leur famille, ils remercioient Dieu & bénifesoient leurs enfans.

Un soir, après avoir passé la journée à faire la moisson, le bon Pédro, Thérèse & sa famille se reposoient devant leur porte, assis sur des gerbes. Ils admiroient le spectacle de ces belles nuits d'été, que ne connoissent point les habitans des villes. Voyez, disoit le vieillard, comme ce beau ciel est parsemé d'étoiles brillantes, dont quelques-unes, en se détachant, laissent après elles un chemin de feu. La lune, cachée derrière ces peupliers, nous donne une lumière pâle & tremblante qui teint tous les objets d'un blanc uniforme; le vent n'ose souffler; les arbres tranquilles semblent respecter le sommeil des oiseaux qui sont à l'abri dans leurs nids; le rossignol ne chante plus; la linotte dort la tête sous son aile; le ramier repose avec sa compagne au milieu des petits qui n'ont encore d'autres plumes que celles de leur mère. Ce profond silence n'est troublé que par un cri plaintif & lointain qui vient frapper nos oreilles à intervalles égaux. C'est le hibou, image du méchant; il veille quand les autres reposent, il craint la lumière du jour. O mes enfans, soyez toujours bons & vous serez toujours heureux. Depuis soixante ans votre mère & moi nous jouissons d'une félicité tranquille; puissez-vous ne pas l'acheter aussi cher qu'elle nous

coûta. A ces paroles quelques larmes vinrent baigner les yeux de Pédro ; Isabelle , l'aînée de ses filles , les essuya en l'embrassant. Mon père , lui dit-elle , les maux passés ne sont pas pénibles à raconter , vous jugez avec quel intérêt nous en écouterons le récit ; ma mère sera bien aise que vous rappeliez vos premières années : il n'est pas tard , la soirée est belle ; & le plaisir de vous entendre nous délassera mieux que le sommeil. Toute la famille de Pédro lui fit les mêmes instances. On se mit en cercle autour de lui , chaque mère prit sur ses genoux l'enfant dont les cris auroient pu distraire leur attention ; il se fit un profond silence ; & le bon vieillard , s'appuyant sur sa fille & tenant la main de Thérèse , commença ainsi son récit.

Je n'avois que dix-huit ans , Thérèse en avoit seize. Elle étoit fille unique de Lorenço , le plus riche Fermier du pays. J'étois le paysan le plus pauvre du village. Je ne m'aperçus de ma pauvreté qu'en devenant amoureux de Thérèse.

Je fis tous mes efforts pour éteindre une passion que je prévoyois devoir faire le malheur de ma vie. J'étois bien sûr que mon peu de fortune seroit un obstacle éternel pour obtenir Thérèse , & que je devois renoncer à elle ou songer aux moyens de m'enrichir. Mais pour m'enrichir , il falloit quitter mon village , le village où demuroit Thérèse ; cet effort étoit au-dessus de moi.

Après avoir bien réfléchi, après avoir usé le peu de raison qui me restoit à faire des projets, je me décidai à me présenter comme Valet de Ferme chez le père de Thérèse.

Je fus reçu. Vous jugez avec quel cœur je travaillois. Je devins bientôt l'ami de Lorenzo, je le devins encore plus vite de Thérèse. Vous tous, mes enfans, qui vous êtes mariés par amour, vous savez-bien comme l'on se plaît, comme l'on se cherche, comme l'on se trouve, quand une fois l'on est convenu de vivre l'un pour l'autre. Thérèse m'aimoit autant qu'elle étoit aimée : je ne songeois à rien qu'à Thérèse ; le bonheur de vivre près d'elle m'enivroit au point que je ne pensois plus que ce bonheur pouvoit finir.

Mon erreur ne fut pas de longue durée. Un paysan d'un village voisin fit demander Thérèse à son père. Lorenzo alla visiter les blés & les vignes de celui qui s'offroit pour son gendre : d'après cet examen, il décida que c'étoit l'homme qu'il falloit à sa fille. Le mariage fut arrêté.

Nous eûmes beau pleurer, nous eûmes beau nous rappeler les sermens que nous nous étions faits, nos larmes ne servoient de rien. L'inflexible Lorenzo fit entendre à sa fille que sa tristesse lui déplaisoit. Il fallut se contraindre & dévorer ses chagrins.

Le jour fatal approchoit ; tout espoir nous étoit ôté, Thérèse alloit m'être ravie, elle

préféroit la mort. Nous prîmes le seul parti qui nous restoit; nous nous enfuîmes.

Nous sentions bien que nous faisions une faute; mais il falloit la faire ou mourir. Nous en fûmes punis.

Thérèse & moi nous quittâmes le village au milieu de la nuit. Elle étoit montée sur une petite mule qu'un de ses oncles lui avoit donnée. J'avois décidé qu'elle pouvoit emmener cette mule, qui n'appartenoit pas à son père. Un petit paquet de ses hardes & des miennes étoit dans un bissac sur la mule; quelques provisions, très-peu d'argent, fruit de ses épargnes. Voilà ce qu'emportoit Thérèse; moi, je n'avois rien voulu prendre. Tant il est vrai que la jeunesse se fait des vertus à son gré: j'enlevois une fille à son père, & je me serois fait un scrupule de rien emporter de chez lui.

Nous marchâmes toute la nuit; au point du jour nous nous trouvâmes dans la montagne hors de crainte d'être rejoints.

Nous nous arrêtâmes dans un vallon, au bord d'un de ces petits ruisseaux que les amoureux aiment tant à trouver. Thérèse descendit de la mule, s'assit avec moi sur le gazon, nous mangeâmes quelques fruits secs, nous bûmes de l'eau du ruisseau. Après ce repas frugal & délicieux, nous commençâmes à nous occuper de ce que nous allions devenir.

Après un long entretien, après avoir compté plus de vingt fois l'argent qu'avoit

Thérèse, après avoir estimé la mule à sa plus haute valeur, nous trouvions toujours que toutes nos richesses ne valoient pas vingt ducats. Vingt ducats ne font pas vivre longtemps. Nous décidâmes qu'il falloit d'abord gagner une grande ville, pour y être moins exposés à être découverts, si l'on nous poursuivoit, & pour nous marier le plus promptement possible. Après cette sage résolution, nous prîmes la route de Cordoue.

En arrivant nous courûmes à l'Église; & réclamant la Loi d'Espagne, qui ordonne d'unir toutes personnes nubiles qui se présentent à l'Autel, nous trouvâmes un Prêtre qui nous maria, Thérèse & moi. Nous lui donnâmes la moitié de notre petit trésor, & jamais argent ne fut dépensé de meilleur cœur: il nous sembloit que toutes nos peines étoient finies, que nous n'avions plus rien à craindre, que l'Amour alloit devenir notre seule occupation. Tout alla bien pendant huit jours.

Au bout de ce temps, la mule étoit déjà vendue; au bout d'un mois, nous n'avions plus une réalte. Que faire? que devenir? Je ne savois rien que les travaux rustiques; & les habitans des grandes villes font si peu de cas de l'Art qui les nourrit! Thérèse n'étoit guère plus habile que moi; elle souffroit, elle trembloit pour l'avenir; nous nous cachions mutuellement nos peines, supplice cent fois plus affreux que les maux dont nous gémissions. Enfin, n'ayant plus de

ressource, je m'engageai dans le Régiment de Cavalerie qui étoit en garnison à Cordoue. Le prix de mon engagement fut donné à Thérèse, qui le reçut en pleurant.

Ma paye me suffisoit pour vivre; les petits ouvrages que faisoit Thérèse (car l'indigence l'avoit instruite) lui donnoient le moyen de faire aller notre petit ménage. Un enfant vint resserrer nos nœuds. C'étoit toi, ma chère Isabelle, nous te regardâmes, Thérèse & moi, comme devant faire le bonheur de nos vieux jours. A chaque enfant que le Ciel nous a donné, nous avons dit la même chose, & jamais nous ne nous sommes trompés. Je te mis en nourrice, parce que ma femme ne put te nourrir; elle en fut désolée; elle passoit les jours auprès de ton berceau, tandis que par mon exactitude à mes devoirs, je tâchois d'acquérir l'estime de mes Chefs & l'amitié de mes camarades.

Dom Fernand, mon Capitaine, n'avoit que vingt ans; il se distinguoit de tous les autres Officiers par son amabilité & par sa figure. Il m'avoit pris en amitié; je lui avois raconté mon aventure; il avoit voulu voir Thérèse, notre sort l'avoit intéressé; il nous promettoit tous les jours de faire des démarches auprès de Lorenço; & comme je dépendois absolument de lui, j'avois sa parole qu'il me rendroit ma liberté aussi tôt qu'il auroit appaisé mon beau-père. Dom Fernand avoit déjà écrit à notre village sans recevoir de réponse.

G v

Le temps s'écouloit ; mon jeune Capitaine ne paroïssoit pas se refroidir. Thérèse cependant devenoit chaque jour plus mélancolique ; lorsque je lui en demandois la raison, elle me parloit de son père, & détournoit la conversation ; j'étois loin de soupçonner que Dom Fernand étoit la cause de ses chagrins.

Ce jeune homme, ardent comme on l'est à son âge, avoit vu Thérèse comme je la voyois. Sa vertu avoit été plus foible que sa passion. Il connoissoit notre infortune ; il savoit le besoin que nous avions de lui ; il osa expliquer à Thérèse quel prix il vouloit de sa protection. Ma malheureuse femme lui témoigna son indignation ; mais connoissant mon caractère violent & jaloux, elle me déroboit avec le plus grand soin ce fatal secret ; elle résistoit à Dom Fernand sans me le dire, tandis que trop crédule je lui vanterois tous les jours la généreuse amitié du jeune Capitaine.

Un jour qu'après avoir monté ma garde je gagnois la maison où demouroit ma femme, j'apperçus devant moi, jugez de ma surprise, Lorenço. Te voilà donc, s'écria-t-il, ravisseur, rends-moi ma fille, rends-moi le bonheur que tu m'as enlevé pour prix de l'amitié que je t'avois marquée. Je tombai à genoux devant Lorenço ; j'essayai le premier moment de sa colère ; je l'appaisai par mes larmes : il consentit à m'écouter ; je n'entrepris point de me justifier, mais je tâchai de le fléchir. Le mal est fait, lui dis-je,

Thérèse est à moi, elle est ma femme. Ma vie est dans vos mains, punissez-moi, mais épargnez votre enfant, votre fille unique, ne déshonorez pas son époux, ne la faites pas mourir de douleur, oubliez-moi pour n'avoir pitié que d'elle seule. En disant ces mots, au lieu de le conduire chez Thérèse, je le conduisois vers l'endroit où l'on te nourrissoit, ma fille: venez, lui dis-je, venez voir encore quelqu'un dont il faut que vous ayez pitié. Tu étois alors dans ton berceau, tu dormois; ton visage blanc & vermeil peignoit l'innocence & la santé. Lorenço te regarde, ses yeux se mouillent; je te prends, je te présente à lui: voilà encore votre fille, lui dis-je. Tu te réveillâs à mon mouvement; mais comme si le ciel t'avoit inspirée, loin de te plaindre, tu te mis à sourire, & tendant tes deux petits bras vers Lorenço, tu saisis ses cheveux blancs, que tu serrois dans tes doigts en approchant son visage du tien. Le vieillard ne put y tenir; il te couvrit de baisers; il me pressa contre sa poitrine, & t'emportant avec lui: allons, allons trouver ma fille; viens mon fils, s'écria-t-il, en me tendant la main. Jugez, mes enfans, avec quelle joie je le conduisis à notre maison.

Pendant le chemin je craignis que la vue de son père ne fît du mal à Thérèse; je voulus la prévenir; je cours devant Lorenço; je monte, j'ouvre la porte, & je vois Dom Fernand aux genoux de Thérèse, qui étoit

obligée d'employer la force pour se dérober à ses transports. A peine ce spectacle avoit frappé mes yeux, que mon épée étoit dans le sein de Dom Fernand. Il tombe baigné dans son sang; il s'écrie, on accourt; la garde arrive, mon épée fumoit encore; on me saisit, & l'infortuné Lorenzo arrive avec la foule pour voir son malheureux gendre chargé de fers & traîné dans un cachot.

Je l'embrassai; je lui recommandai mon enfant & ma femme, qui étoit sans connoissance; je l'embrassai aussi, ma chère fille, & je suivis mes camarades, qui me conduisirent à la prison.

J'y fus deux jours & deux nuits en proie à toutes les réflexions accablantes que je devois faire; j'ignorois tout ce qui s'étoit passé; j'ignorois le sort de Thérèse; je ne voyois personne que mon sinistre géolier, qui ne répondoit à toutes mes questions qu'en m'assurant que je ne pouvois demeurer long-temps sans être condamné.

Le troisième jour les portes s'ouvrent. On me dit de sortir; un détachement m'attendoit; l'on m'entoure, je marche; l'on me conduit à la place d'armes; je vois de loin mon régiment sous les armes, & j'aperçois l'affreux instrument de mon supplice. L'idée que j'étois au comble de mes maux me rendit les forces que j'avois perdues; je doublai le pas par un mouvement convulsif; ma langue prononçoit, malgré

moi le nom de Thérèse ; je la cherchois des yeux, j'osois me plaindre de ne pas la trouver ; j'arrive enfin.

L'on me lit ma sentence ; je vais recevoir la mort. Des cris perçans suspendent mon supplice ; je regarde, je vois un spectre à demi-nud, pâle, sanglant, faisant des efforts pour percer la troupe armée qui m'entouroit. C'étoit Dom Fernand : mes amis, crioit-il, c'est moi qui suis coupable, c'est moi qui mérite la mort. Mes amis, grace pour l'innocent ; j'ai voulu séduire sa femme ; il m'en a puni ; il a été juste, vous êtes des barbares si vous osez le frapper. Le Chef du régiment court à Dom Fernand ; il le soutient, il lui parle, il lui montre la loi qui me condamne pour avoir porté ma main sur mon Officier. Je ne l'étois plus, s'écrie Dom Fernand ; je lui avois rendu sa liberté : voilà son congé signé de la veille ; il n'est pas soumis à votre justice ; vous n'avez point de droits sur lui. Les Chefs étonnés s'assemblent : Dom Fernand & l'humanité élèvent leur voix pour moi. L'on me fait reconduire à la prison. Dom Fernand écrit au Ministre ; il s'accuse lui-même ; il demande ma grace ; il l'obtient.

Lorenço, Thérèse & moi nous allâmes nous jeter aux pieds de ce Libérateur. Il confirma le don qu'il m'avoit fait de ma liberté ; il voulut y joindre des bienfaits que nous n'acceptâmes point. Nous revînmes ensuite dans ce Village, où la mort de

Lorenço m'a laissé maître de ses biens, & où nous finirons nos jours, Thérèse & moi, dans la paix & au milieu de vous.

Tous les enfans de Pédro s'étoient pressés autour de lui pendant son récit. Il ne parloit plus qu'ils écoutoient encore, & leurs pleurs couloient le long de leurs joues. Consolez-vous, leur dit le bon vieillard; le ciel m'a récompensé de toutes mes peines par l'amour que vous avez pour moi. En disant ces mots il les embrassa, & toute la famille alla se coucher.

(Par M. le Chev. de Fl. . . . Cap. de Dragons.)

*Explication de l'Énigme & du Logogryphe
du Mercure précédent.*

LE mot de l'Énigme est les quatre Cordes d'un Violon; celui du Logogryphe est Vitre, où se trouvent vie, ver, & Vire, ire, vert, Rit, ivre, re, vite, trêve, rive, vir.



É N I G M E.

JE suis herbe & je suis homme :
 L'article fait mon changement.
 Masculin sur un bâtiment,
 A mon devoir si je manque , on m'assomme :
 Dans les bois ou dans un jardin
 Je sers de lit à la Bergère,
 Je me mêle à la fougère,
 Et je deviens alors du sexe féminin.
 (Par M. de Par.... ancien Mousquetaire.)

L O G O G R Y P H E.

JACCUPÉ les premiers loisirs
 Du sexe que tout homme adore ;
 Quand je ne fais plus ses plaisirs,
 Soucis & chagrins vont éclore.
 Voudrais-tu me connoître mieux ?
 Mes six pieds offrent à ta vue
 Un fleuve ; un Poëte fameux ;
 L'insecte que tout pauvre tue ;
 Un terme connu des Marins.
 J'en ai trop dit , & tu me tiens.
 (Par M^{de} de D.....)

 NOUVELLES LITTÉRAIRES.

PHYSIQUE DU MONDE, dédiée au Roi, par M. le Baron de Marivetz & par M. Gouffier, sous l'Épigraphe tirée de Burnet : *Telluris & humani generis antiquissima fata, denique praeclara multa de futuris seculis ; haec ego magna scientia semina semper duxi.* A Paris, chez Quillau, Imprimeur de S. A. S. Mgr le Prince de Conti, rue du Fouarre, & chez le Sieur Lafosse, Graveur, rue & place du Carrousel, Tome premier, in-4°.

AVANT de développer les principes sur la Physique du Monde, qu'il ne fait qu'indiquer dans son Discours préliminaire & dans la Préface, M. le Baron de Marivetz a cru devoir examiner l'histoire & l'état des opinions sur cette matière importante. Le premier Volume de son Ouvrage, que nous annonçons aujourd'hui, est particulièrement consacré à un *Essai sur l'histoire de la Cosmogonie.*

Certainement les premiers hommes, entraînés par la magnificence du spectacle des corps célestes, ont observé, découvert & connu quelques vérités astronomiques, mais ce n'est que lorsque les vérités ont été liées

entr'elles & appuyées sur la base d'une vérité principale, que l'Astronomie a véritablement pris naissance. Où, quand & comment cela est-il arrivé ? Voilà ce que nous ignorerons vraisemblablement toujours.

« C'est en vain que les Bailly, les Gobelin, &c. rassemblent, par le travail le plus opiniâtre, les traditions les plus anciennes, qu'ils les ordonnent avec le jugement le plus sage & le plus éclairé, qu'ils cherchent à en démêler l'harmonie avec la sagacité la plus ingénieuse & la plus subtile ; les archives de l'histoire ne fourniront jamais des moyens suffisans pour résoudre ce problème. »

On peut croire, avec M. Bailly, que tous les peuples ne sont pas arrivés dans le même siècle & par leurs propres forces au même degré de connoissances astronomiques ; l'état actuel des différens peuples de la terre démontre trop bien cette vérité, pour qu'on puisse la révoquer en doute.

« La marche de l'esprit humain est trop dépendante des influences physiques des climats, & sur-tout des influences morales des Gouvernemens, pour avoir été la même chez des peuples chez lesquels ces circonstances étoient si différentes. »

Si l'on trouve donc chez différens peuples « les mêmes vérités, les mêmes erreurs, les mêmes méthodes, les mêmes formules, les mêmes analyses ; si même on aperçoit qu'ils les ont employées sans en

» connoître la nature, les propriétés &
 » l'étendue, on est fondé à croire qu'ils les
 » ont reçues d'un peuple plus éclairé. »

La finit ce que l'on peut savoir avec quel-
 que certitude de ces temps antiques; mais
 l'histoire des opinions des hommes est moins
 intéressante que celle de leur habitation;
 « tout y prouve un état antérieur, une cause
 » de ce qu'il étoit avant, de ce qu'il est au-
 » jourd'hui, de ce qu'il sera vraisemblable-
 » ment un jour. »

Des amas énormes de productions marines
 sont répandus sur toute la surface du globe à
 des profondeurs & à des élévations considéra-
 « bles; on remarque des rivières dont le cours
 » a changé; on trouve en plusieurs endroits
 » des traces d'un enfoncement; toutes les
 » hauteurs diversement figurées, les côtes
 » de ces hauteurs dont l'état de dégrada-
 » tion permet de voir à nud la compo-
 » sition intérieure & ceux que les travaux
 » des hommes ont entamés, présentent des
 » couches inclinées, souvent rompues, cre-
 » vassées, confondues ensemble, & qui
 » annoncent des éboulemens, tandis que
 » presque toutes les plaines indiquent par
 » des couches horizontales des dépôts lents,
 » des précipitations successives qui n'ont
 » souffert aucun bouleversement. La terre
 » a été ébranlée par des secousses violentes.
 » Des volcans ont répandu la terreur. » De-
 composé les anciens matériaux terrestres qui
 ont été exposés à leur influence, & formé

des combinaisons nouvelles, & leurs efforts
 » terribles se sont fait sentir à différentes
 » époques... Les hommes ont non-seule-
 » ment reconnu les traces des anciennes
 » modifications, mais ils en ont apperçu de
 » nouvelles qui s'opéroient sous leurs yeux;
 » ils en ont prévu qui se préparent.

» Mais si tel est le spectacle de ce qui
 » nous entoure sur la terre, rien de sembla-
 » ble ne s'annonce *pour nous* dans ces
 » Astres qui roulent sur nos têtes, & qui
 » parcourent l'espace des Cieux... Si nous y
 » cherchons des mesures du temps, ce n'est
 » plus par des altérations, par des dégrada-
 » tions que nous pouvons les reconnoître;
 » des révolutions constantes dans des pé-
 » riodes certaines se renouvellent avec ces
 » périodes. » Ce n'est pas cependant que
 ces grands corps ne doivent être soumis eux-
 mêmes à leurs vicissitudes; mais nous en
 sommes trop loin, & nous durons trop
 peu, nos siècles sont des espaces trop courts
 pour que nous puissions être frappés d'au-
 tre chose que de la constance de ces globes
 que nous admirons; & , selon le mot de
 Fontenelle, que M. le Baron de Marivetz
 rappelle dans son Discours préliminaire,
*nous sommes des roses qui n'avons jamais vu
 mourir de jardinier.*

Nous pouvons appercevoir cependant que
 dans ces grandes révolutions, en apparence
 si semblables, celle qui suit ne présente ja-
 mais tous les rapports de celle qui l'a précé-

déc. Nous devons présumer qu'aucune ne réunira tous les phénomènes d'aucune des révolutions antérieures. Tout change, & tout dure.

« Si dans nos considérations nous nous bornons à connoître les rapports des astres, ceux de leurs mouvemens relatifs, d'où naissent leurs positions respectives, l'observation suffit pour nous servir de guide... Mais si, de l'observation de tous les phénomènes, des mouvemens propres à chaque planète, des mouvemens relatifs, des positions respectives, nous voulons nous élever à la connoissance de la cause première de ces mouvemens, alors l'observation ne suffit plus : c'est au génie à chercher cette cause, à la rapprocher des observations après l'en avoir déduite ; à la saisir au haut de la chaîne de toutes les actions dont elle est le premier moteur, à la comparer avec tous les phénomènes pour s'assurer de son énergie ; à trouver enfin, dans cette énergie, des explications satisfaisantes de tous les phénomènes...

« Comment Dieu a-t-il imprimé le mouvement à la nature ? A-t-il frappé chacun des corps séparément ? A-t-il communiqué à tous un mouvement commun ? S'il n'eût donné qu'une seule impulsion à chaque corps, & si l'espace dans lequel les corps se seroient mis, eût été vuide, « chacun de ces corps auroit décrit pendant un

» tems infini, une ligne droite infinie. Si
 » l'espace eût été rempli d'un fluide qui eût
 » résisté, chaque corps auroit perdu de son
 » mouvement à proportion de la résistance
 » qu'il auroit éprouvée; mais nous ne voyons
 » dans les grands mouvemens des corps cé-
 » lestes, ni lignes droites, ni perte, ni di-
 » minution de mouvemens. »

Or, un corps ne peut être détourné de son chemin, que parce qu'il est poussé vers un autre point par une force différente de celle qui lui a donné sa première impulsion, ou parce qu'il est attiré vers ce point. Ces deux hypothèses ont formé les deux principales sectes de Physiciens, les uns *impulsionnaires*, les autres *attractionnaires*.

Cette propriété attractive supposée, « tout
 » s'explique d'après cette supposition, & le
 » succès avec lequel elle a été appliquée à
 » tous les phénomènes célestes, l'a fait rece-
 » voir par le plus grand nombre des Phy-
 » siciens.

Mais ce rapport des phénomènes avec l'hypothèse, qui forme au premier coup d'œil la présomption la plus forte, est loin cependant d'être une démonstration; car plusieurs hypothèses pourroient s'arranger également avec les phénomènes, sans même qu'aucune d'elles fût l'expression de la vérité.

M. le Baron de Marivetz donne à ce sujet, dans la Préface, un exemple qui mérite d'être pesé,

« Supposons, dit-il, un homme qui, d'un
 » point donné, observe plusieurs bateaux en
 » repos sur un fleuve très-large : concevons
 » que l'Observateur soit placé de manière
 » à ne pouvoir voir la surface de l'eau, à
 » n'appercevoir seulement que le haut des
 » mats, & qu'il ignore que ces points qu'il
 » apperçoit appartiennent à des bateaux.
 » Supposons encore que tous ces bateaux,
 » d'abord amarrés & en repos, partent en
 » même-tems, & que l'Observateur, frappé
 » de la différence de vitesse qu'il reconnoît
 » bientôt dans leur marche, cherche à en
 » calculer les rapports; qu'il parvienne à
 » trouver une loi de ces rapports entre eux,
 » certainement il sera arrivé à la découverte
 » de cette loi, sans avoir égard à l'action du
 » fleuve qu'il ne connoissoit pas, & la vérité
 » mathématique de la loi trouvée, sera essen-
 » tiellement juste.

» Qu'il suppose alors que des chevaux font
 » mouvoir ces points visibles avec des forces
 » qui sont en raison des vitesses observées,
 » ou que le vent les pousse avec une force
 » égale, leurs vitesses étant diminuées par
 » leurs poids différens, dont alors il suppo-
 » sera & déterminera les différences, telles
 » qu'elles seront nécessaires, ou qu'il sup-
 » pose enfin que la force du vent agit dif-
 » féremment, à raison des différentes sur-
 » faces que les mobiles lui présentent, &
 » qu'il calcule alors quelles doivent être les
 » surfaces; certainement encore la vérité

» mathématique sera la même , & il n'y
 » aura d'incertain & d'arbitraire , que la
 » supposition de la cause. L'évidence mathé-
 » matique y sera toute entière , mais la cer-
 » titude physique manquera. L'Observateur
 » n'aura sur cette cause , qu'une probabili-
 » té ; & si au lieu d'un seul Observateur , il
 » y en avoit eu trois , dont l'un eût supposé
 » les mobiles transportés par des chevaux ,
 » l'autre poussés par le vent avec des vitesses
 » différentes , en raison de leurs poids , &
 » que le troisième les eût également suppo-
 » sés poussés par le vent , mais avec des vi-
 » tesses différentes , à raison de leurs surfa-
 » ces , il est certain que tous trois auroient
 » également de leur côté la vérité mathé-
 » matique.

» Admettons qu'il en survienne un qua-
 » trième , qui sache que ces mobiles , dont
 » les vitesses relatives ont été calculées , sont
 » des mâts de bateau , entraînés par le cou-
 » rant de l'eau : alors tous les calculs faits
 » sur les rapports de vitesses , sur les forces
 » des différens agens supposés , sur les pro-
 » duits de ces forces , c'est-à-dire , les véri-
 » tés mathématiques resteront les mêmes ;
 » les suppositions seules seront rejetées , &
 » la vérité physique sera mise à leur place.

» Il se trouvera même que les Observa-
 » teurs , avec leurs fausses suppositions ,
 » avoient pris le chemin le plus court , le
 » plus praticable peut-être , pour détermi-
 » ner l'action du fleuve dans les différentes

» distances de la ligne , de plus grande rapi-
 » dité ; & que ce fleuve reconnu ensuite ,
 » la théorie de sa vitesse se trouvera toute
 » déterminée. »

M. le Baron de Marivetz a remarqué plus haut que la supposition du vuide absolu, ou d'un fluide si rare qu'il seroit sans action, fondée sur ce que le mouvement des planètes n'est pas altéré par la résistance de ce fluide, est une supposition précipitée. « Le courant » de la rivière ne résiste assurément pas au » bateau qu'il entraîne; s'ensuit-il qu'il ne » contribue pas au mouvement de ce ba- » teau ? »

On peut juger de-là que le système que proposera M. de Marivetz, rentrera dans celui des tourbillons. On a trop légèrement reproché à celui de Descartes, que les tourbillons roulans sur un axe, formeroient des cylindres. Lorsqu'ils ont des sphères pour noyau, ils ne peuvent former que des sphéroïdes plus ou moins aplatis par les pôles, & élevés à l'équateur; & la plus grande force du tourbillon étant sur cet équateur, les corps qu'il entraîne doivent s'écarter peu de la ligne qu'il décrit: observation qui explique assez bien comment toutes les planètes de notre système solaire roulent dans une zone qui n'embrasse guère que sept degrés du cercle dont le soleil est le centre.

Au reste, M. le Baron de Marivetz ne promet de développer son système, que dans le second volume de son Ouvrage, qui doit pa-
 roître

roître incessamment. Il a cru devoir consacrer celui-ci à l'examen des systèmes qui ont précédé le sien, & particulièrement de ceux qui ont la formation & l'état actuel de la terre pour objet.

Burnet a supposé que dans le débrouillement du chaos les diverses matières hétérogènes ont, par ordre de densité, formé sur un noyau solide plusieurs couches concentriques; que l'eau, plus légère que la terre, l'a enveloppée, que l'huile a recouvert l'eau, que des matières impures & terrestres qui s'étoient d'abord élevées en l'air, se sont précipitées sur cette huile, s'y sont incorporées, & ont formé avec elle une croûte solide, unie, sans montagnes, & premier séjour des végétaux & des animaux. *Burnet* a épuisé la poésie pour peindre les charmes de cette première face de la terre, où il est cependant difficile de comprendre comment les animaux eussent trouvé de l'eau sans vallons & sans montagnes.

Burnet suppose ensuite que cette croûte s'échauffa pendant seize siècles, & enfin se dessécha, s'entr'ouvrit; que l'eau qui la soutenait, dilatée par la chaleur, acheva de la briser, fracassa & inonda le globe qui perdit son équilibre, & dont l'axe fut incliné.

M. le Baron de Marivetz remarque qu'il étoit impossible que des matières terreuses fussent dans un état d'évaporation & de su-

Sam. 28 Avril 1781.

H

blimation lorsque l'huile & l'eau seroient restées fixes : que si l'on pouvoit supposer l'existence de cette croûte huilo-terreuse au dessus de l'orbe d'eau, & celle-ci se dilatant par un principe d'accroissement de chaleur que *Burnet* n'explique pas, dès que l'eau auroit eu produit quelques scissures, elle se seroit répandue sur le globe sans explosion & sans distraction générale; qu'on ne peut comprendre comment le globe perdit son équilibre; que si sa masse resta la même, son équilibre avec les autres corps célestes ne put être changé; que si c'est l'équilibre de ses parties entre-elles, on voit, sans examiner le pourquoi ni le comment de cette perte, que le globe auroit toujours eu un centre de gravité sur lequel il eût tourné, présentant toujours un équateur au soleil, ce qui n'auroit changé ni la somme de chaleur, ni la régularité des jours, ni introduit l'ordre successif des saisons. Les mêmes phénomènes auroient eu lieu pour le nouvel équateur, comme pour l'ancien; c'est donc l'axe de l'orbite de la terre autour du soleil, que *Burnet* suppose s'être incliné. Or, la distraction prétendue ne devoit pas influencer sur cet axe.

Woodward, grand Naturaliste, & assez bon Observateur, ayant trouvé par-tout des productions marines, a conclu que la mer avoit couvert le globe. Remarquant d'ailleurs que les productions marines se rencontrent à de très-grandes profondeurs, & qu'il

geant que le peu de tems que le déluge avoit duré n'avoit pu occasionner des dépôts aussi considérables, il a supposé que dans le moment du déluge, Dieu, par un second miracle, avoit suspendu la force d'adhésion & celle de cohésion, & qu'alors tout fut dissous, délayé, confondu dans l'eau du déluge, excepté les végétaux & les animaux, dont les fibres entrelacées, dit Woodward, les garantirent de la dissolution qu'éprouvèrent les terres, les pierres & les métaux.

De cette étrange supposition de la dissolution ou du délayement universel, Woodward tire une conséquence qui, en effet, devoit s'en déduire; c'est que tout s'est en fait déposé selon l'ordre des densités respectives, & il présente ce dépôt en raison des densités, comme une vérité de fait. Mais malheureusement pour le système de Woodward, le fait est faux, & rien n'est plus commun que de trouver des couches moins denses, recouvertes par d'autres qui le sont beaucoup plus: d'ailleurs, il n'est pas vrai que le monde entier soit par couches. Les Alpes, les Andes, les Cordillères, & même beaucoup d'autres montagnes bien moins élevées, sont d'une seule masse.

30. *Wiston*, plus astronome que *Burnet* & *Woodward*, suppose que la terre a d'abord été une comète d'une énorme excentricité, qui, après avoir souffert des alternatives

extrêmes de froid & de chaud, avoit enfin été arrêtée près du soleil ; & perdant son excentricité, y avoit pris une orbite presque circulaire.

Cette comète étoit un noyau solide & brûlant, d'environ deux mille lieues de diamètre, entouré d'une enveloppe épaisse de parties hétérogènes de toutes espèces, fluides & vitrifiées par l'ardeur du feu qui les pénétrait, & que la comète venoit de recevoir en s'approchant du soleil.

Ce fut dans cet état de fusion que la marche de la comète fut changée ; “ alors chaque
 „ substance se sépara & se précipita selon sa
 „ pesanteur spécifique. Le noyau resta ce
 „ qu'il étoit, solide & brûlant. La chaleur
 „ qu'il avoit acquise étoit si forte, qu'elle
 „ doit durer encore six mille ans.

„ En se précipitant, ces substances con-
 „ servèrent une quantité assez considérable
 „ d'eau. Il s'en forma un orbe autour des
 „ matières plus denses, qui s'étoient ras-
 „ semblées de toutes parts sur le noyau, &
 „ ce fut sur cet orbe d'eau que la terre re-
 „ posa. „

On voit que *Wifthon* a emprunté ici les idées de *Burnet*, & que son édifice n'est pas plus solide.

„ Plusieurs masses de terre cependant s'é-
 „ toient précipitées à travers l'orbe d'eau,
 „ & formoient comme autant de colonnes
 „ qui supportoient l'enveloppe extérieure..

» Ces colonnes s'écroulèrent ; la croûte
 » terreuse qu'elles soutenoient se brisa &
 » s'enfonça , alors se formèrent les mon-
 » tagnes primitives. »

Une autre comète passant près de la terre, l'enveloppa de sa queue. Une partie considérable des vapeurs qui formoient cette queue, se précipita sur la terre pendant quarante jours, & submergea le globe. Les eaux souterraines comprimées & refoulées par la comète, brisèrent la croûte, jaillirent par les ouvertures ; & se mêlant aux eaux étrangères, achevèrent d'inonder la surface de la terre.

La comète s'éloigna. Les eaux sorties de l'abyfme y rentrèrent. La chaleur du noyau, de la terre, & celle du soleil, excitèrent une évaporation considérable ; l'océan diminua ; les montagnes primitives reparurent ; l'effort des eaux intérieures en avoit soulevé de nouvelles pour se frayer un passage, & à mesure que les eaux se retirèrent, elles laissèrent par-tout des traces de leur passage, & des corps marins.

Voilà le système que *Wifthon* auroit pu diviser en cinq époques de la nature.

Il est riche en suppositions ; mais on ne peut fonder une théorie que sur des principes certains ; & il est d'autant plus dangereux de se livrer à l'imagination, que, comme le remarque très-bien M. de Marivetz, « l'es-
 » prit humain, qui tend toujours à dissiper

une obscurité, & qui ne peut supporter un doute, se repose souvent avec complaisance sur une erreur.

Une comète ne se vitrifieroit point en approchant du soleil, car elle y passe avec une extrême rapidité. Une balle de mouquet peut passer au foyer du miroir ardent qui est au jardin de l'Infante, sans être affectée par la chaleur de ce foyer, qui fond en quinze secondes un écu de six livres.

Les corps s'échauffent en raison directe du tems, & en raison inverse du carré de la distance où ils sont du foyer qui leur communique sa chaleur. M. de Buffon a très-bien prouvé contre Newton, que la comète de 1680, loin d'avoir acquis une chaleur deux mille fois plus grande que celle d'un fer rouge, n'avoit pu en acquiesrir qu'une très-médiocre; & il conclut très-judicieusement que **LES COMÈTES**, lorsqu'elles approchent du soleil, ne reçoivent pas une chaleur immense, ni long-tems durable, comme le dit Newton, & comme on seroit porté à le croire à la première vue. Leur séjour est si court dans le voisinage de cet astre, que leur masse n'a pas le tems de s'échauffer.

Si notre globe eût été vitrifié & brûlant, il eût été impossible qu'il fût entouré d'un orbe d'eau, il l'auroit réduite en vapeurs: il auroit été impossible que cet orbe d'eau se

recouvert d'un orbe de terre ; celle-ci se seroit précipitée à travers, par couches, selon sa densité : il ne se seroit point formé de piliers ; s'il s'en étoit formé, il n'y auroit point eu de raison pour qu'ils se brisassent.

Quant à la seconde comète de *Wisthon*, pour inonder la terre, on peut dire que « les » astres sont bien commodes aux faiseurs » de systèmes. Les veut-on chauds ? les veut-on froids ? Faut-il qu'ils la fixent pour » devenir une planète ? Faut-il seulement » qu'en continuant leur marche, ils modifient, comme on le desire, les globes » qu'ils rencontrent ? Faut-il qu'ils enlèvent » un de ces globes, & s'en fassent un satellite ? Faut-il qu'ils deviennent le sien, ou » qu'ils se bornent à le fracasser en passant ? » Ils sont prêts & propres à tout. » Mais des suppositions si gratuites ne sont pas propres à jeter beaucoup de jour sur le système du monde.

M. le Baron de Marivetz laisse *Wisthon*, dont il suffit d'avoir exposé les idées. Un autre Achète, environné de gloire, & couvert de lauriers, l'attend au bout de la carrière. « Nous oserons, dit M. de Marivetz, » mesurer nos forces avec lui ; &, vainqueurs ou vaincus, nous déposerons notre » ouvrage au pied de sa statue, comme un » hommage d'autant plus noble, qu'il n'aura » été ni aveugle, ni servile. » (Ce nouvel Adversaire, plus important à lui seul, que

tous ses prédécesseurs, est M. le Comte de Buffon.

Nous rendrons compte dans le second extrait & de son système & des objections que lui fait M. le Baron de Marivert.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE de la Ville de Paris & de ses Environs, &c.
4 Vol. A Paris, chez Montard, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins.

MONTESQUIEU l'a dit, après avoir parcouru l'Europe & l'Allemagne, est faite pour voyager, l'Italie pour y séjourner, l'Angleterre pour y penser, & la France pour y vivre; mais dans quelle partie de ce Royaume florissant l'Étranger peut-il mieux oublier sa patrie que dans cette bonne Ville de Paris, qui seule réunit les Talens, les Arts & les Plaisirs du monde entier? Où est il plus facile de faire ce que l'on veut quand ce que l'on veut ne nuit à personne?

Puisque par les agréments & les raretés cette magnifique Capitale doit intéresser les Amateurs de toutes les Nations, il est donc sûr de la reconnaissance publique, le laborieux Citoyen qui a entrepris d'en tracer le tableau. Qui ne sera point jaloux de connoître la rivale de Rome, de parcourir avec un guide philosophe ces superbes monumens qui ont fixé les regards de Pierre-le-Grand, de Christian VII, de Gustave III,

& même de Joseph II? Et pourrâ-t on ne pas s'écrier :

Tanta molis erat Parisinam condere gentem!

Il ne nous sera guère possible, dans un extrait, de donner une idée du travail qu'a exigé le *Dictionnaire* que nous nous empressons d'annoncer. Rien n'a échappé au curieux Historien de cet immense labyrinthe. S'il entre dans l'Eglise de Sainte Geneviève, il y apperçoit sur une tombe un Ange qui, sans livrée à la vérité, porte la queue du Cardinal de la Rochefoucault. En passant chez les Carmes, il y découvre qu'ils avoient un manuscrit de huit cent ans d'antiquité des *Œuvres* de Saint Augustin, & qu'ils le vendirent au Roi pour six minots de sel. Croiroit-on qu'en 1660 le Curé de Saint Germain l'Auxerrois fit ôter de la Chapelle de Sainte Marie Égyptienne un côté de vitrage où cette Sainte étoit peinte sur le pont d'un bateau avec ces mots au-dessous : *Comment la Sainte offrit son corps au Batelier pour son passage.* L'Eglise de Saint Severin lui offre aussi une anecdote assez singulière. Le sieur Becquet, Marchand Drapier, rue Saint Jacques, eut en 1602 une contestation avec un Prêtre qui lui demandoit l'argent de trois Messes qu'il avoit dites pour lui, Becquet soutint à ce Prêtre qu'il n'en avoit dit que deux. Étant venus devant l'Official, qui n'en adjugea

que deux au Prêtre, celui-ci, pour s'en venger, sachant que son adversaire baisoit sept ou huit fois un petit Crucifix de cuivre qui étoit dans la Chapelle où il entendoit ordinairement la Messe, prit ce Crucifix, & le fit chauffer si fort, qu'il n'y eût bouche si froide qui n'en fût échaudée, puis le remit en sa place. Becquet étant venu pour le baiser, suivant sa coutume, se brûla tellement, qu'il se mit aussi-tôt à crier : *Ah! mon petit bon Dieu que tu es chaud*, & se contenta pourtant de lui donner un baiser. » Quoique ces traits servent beaucoup à caractériser les mœurs du temps, nous aimerions mieux n'avoir à citer que de ces plaisanteries qui inspirent la franche & décente gaieté. Le tombeau de Colbert à Saint Eustache nous en rappelle une de ce genre. « Un Officier gascon ayant obtenu de Louis XIV, en 1680, une gratification de 1500 livres, alla trouver ce Ministre pour qu'il lui fit compter cette somme. M. Colbert étoit à dîner avec trois ou quatre Seigneurs. Le gascon, sans se faire annoncer, entra dans la chambre où l'on mangeoit, avec l'effronterie qu'inspire l'air de la Garonne, & avec un accent qui ne démentoit pas son pays. Il s'approcha de la table, & dit tout haut : Messieurs, avec votre permission, lequel de vous autres est Colbert? C'est moi, Monsieur, dit M. Colbert, qu'y a-t-il pour votre service? Hé! pas grand chose, dit l'autre,

un petit ordre du Roi pour me compter cinq cent écus. M. Colbert, qui étoit d'humeur de se divertir, pria le gascon de se mettre à table, lui fit donner un couvert, & lui promit de le faire expédier après le dîner. Le gascon accepta l'offre sans faire de façons, mangea comme quatre, après quoi M. Colbert fit venir un de ses Commis, qui mena M. l'Officier au Bureau, où on lui compta cent pistoles; & comme il dit qu'il en devoit toucher cent cinquante, le Commis lui répondit: Il est vrai, mais on en retient cinquante pour votre dîner. Cadédis, s'écria le gascon, cinquante pistoles un dîner; je ne donne que vingt sols à mon auberge. Je le crois, dit le Commis, mais vous ne mangez pas avec M. Colbert, & c'est cet honneur-là qu'on vous fait payer. Oh bien, répondit le gascon, puisque cela est ainsi, gardez tout, ce n'est pas la peine que je prenne cent pistoles; j'amènerai demain un de mes amis dîner ici, & cela sera fini. On rapporta ce discours à M. Colbert, qui admira cette gasconnade, & fit compter les cinq cent écus à ce pauvre Officier, qui n'avoit peut-être pour lors que cela pour tout bien, & lui rendit mille bons offices dans la suite. On en fit l'histoire à Louis XIV, qui en fit beaucoup.

Mais le laborieux Ecrivain à qui nous devons la clef de Paris, ne se contente pas de donner à l'Amateur des détails curieux sur

les édifices dans lesquels il l'introduit, il fait encore le distraire & l'amuser dans toutes les rues par où il passe. Est-il dans la rue Barbette? C'est-là que fut assassiné ce Duc d'Orléans, frère de Charles VI. Veut-on savoir l'origine du nom de cette rue qui aboutit sur le quai de Bourbon? Elle le doit à une enseigne où l'on voyoit une femme *sans tête*, ayant un verre à la main, & au-dessous étoient ces mots: *Tout en est bon*. La raillerie est piquante; mais quel tort peut-elle faire à un sexe toujours vengé de la *médifance par le sentiment qui en fait médire?*

C'étoit par la Porte Saint Denis que les Rois & les Reines faisoient leurs entrées. Toutes les rues étoient tapissées, & même couvertes en haut avec des étoffes de soie. Des jets d'eau de senteur parfumoient l'air. Le vin, l'hypocras & le lait couloient de différentes fontaines. A l'entrée de la Reine Anne de Bretagne, on poussa l'attention jusqu'à placer de distance en distance de petites troupes de dix ou douze personnes avec des pots de chambre pour les Dames & Demoiselles du cortège qui se trouveroient pressées de quelques besoins.

Les environs de Paris jouissent avec raison d'une grande célébrité. Le peuple court y charmer de temps en temps l'ennui de ses peines, & les Grands y cherchent les plaisirs de la Nature; car ce n'est pas pour voir la robe sans couture de Notre-Seigneur,

que la foule se porte à Argenteuil, encore moins pour y boire d'excellent vin, quoiqu'on ait soutenu dans une thèse publique des Écoles de Médecine, que les vins d'Argenteuil devoient avoir la préférence sur ceux de Bourgogne & de Champagne.

Ceux d'Auteuil ont été autrefois en grande considération. On en envoyoit jusqu'en Danemarck; & pour marquer l'estime qu'on en faisoit, les Chanoines de Sainte Geneviève le vendoient à des Evêques. Ceux de Notre-Dame en gratifioient leur Eglise, afin que du revenu il fût fait, le jour de leur anniversaire, après leur mort, un repas à quatre services.

Mais ce village n'est pas moins fameux par la maison de Boileau, que M. Gendron, célèbre Médecin, se fit un honneur d'acheter. C'est sur cette maison que Voltaire fit cet impromptu lorsqu'il alla rendre visite au Docteur :

C'est ici le vrai Parnasse

Des vrais enfans d'Apollon :

Sous le nom de Boileau, ces lieux virent Horace,

Esculape y paroît sous celui de Gendron.

Enfin, si l'*ennui* ne naît que de l'*uniformité*, nous ne doutons point du succès de ce *Dictionnaire*. Il est rempli de recherches très-savantes & d'anecdotes agréables. On nous saura pour être gré de citer l'origine de

l'ancien proverbe, *voilà un plaisant célestin!* A Rouen, les Religieux de cet Ordre n'étoient exemptés de payer l'entrée de leur boisson, qu'à la charge qu'un Frère marcheroit à la tête de la première des charrettes sur lesquelles on conduisoit le vin, & sauteroit d'un air gai en passant auprès de la maison du Gouverneur de la ville. Un jour un de ces Frères parut plus gaillard que tous ceux qu'on avoit vus, & le Gouverneur s'écria: *voilà encore un plaisant Célestin!* Nous ne parlerons pas de l'établissement de ces *Conseurs Royaux*, dont les Auteurs attendent si souvent le jugement, comme ces anges errantes sur les bords du Styx, qui prioient Caron de les passer. Ne vaut-il pas mieux nous occuper de modes, dans un moment où la France compte deux cens bonnets de différentes espèces, depuis la somme de 10 liv. jusqu'à 100 liv., & où les Grâces n'ont jamais mis plus d'art à *bâtir de leurs cheveux l'élégant édifice?* Ce seroit un spectacle curieux que la représentation, par ordre de date, depuis l'habit de peau du premier homme jusqu'à ces énormes boucles, dont l'arc de sept pouces de circonférence, touche la semelle du soulier. Mais contentons-nous de reproduire sur la scène les Dames du quatorzième siècle, peut-être redeviendront-elles les modèles du nôtre. Elles portoient sur leur tête une corne extrêmement élevée. Dans la suite ces cornes se multi-

plière & gagnèrent toujours en longueur & largeur. Les portes se trouvèrent presque trop étroites, comme nos carrosses dont on ôte aujourd'hui les coussins. Un Carme Breton, nommé Thomas Conecte, se déclara l'ennemi juré des cornes, (des Dames) & les attaqua publiquement en chaire. Les cornes disparoissoient dans tous les endroits où il passoit; mais, dit Paradin, *les Dames firent comme les limaçons, lesquels, quand ils entendent quelque bruit, retirent & resserrent tout bellement leurs cornes; mais le bruit passé, soudain les relèvent plus que devant.* Il est donc vrai que les femmes, ces Reines du monde, ont toujours été possédées du desir de nous plaire? Eh bien! quel crime? Convenons, si l'on veut, qu'elles ont toujours eu les trois grands défauts, que leur reproche le bon La Fontaine, la vanité, la curiosité & le trop d'esprit; mais, comme lui, nous placerons au Tartare,

Ceux dont les vers ont noirci quelque belle.



SPECTACLES.

CONCERT SPIRITUEL *

Nous ne parlerons point ici des Artistes qui ont reparu dans les quatre derniers Concerts, & que nous avons déjà cités dans notre précédent article; nous ne ferons mention que de ceux sur le talent desquels l'espace que nous avons à remplir nous a forcés de garder le silence. De ce nombre sont MM. Palsa & Tierichmiëdt, pour le cors-de-chasse, & M. Imbault pour le violon. Nous devons aussi parler du quatuor rendu par M. Maréchal sur le forte piano, M. le Brun sur le cor, M. Vernier sur la harpe, & M. Michel sur la clarinette. Ce quatuor, composé par le premier de ces Virtuoses, est écrit avec goût, & rempli de traits de chant fort agréables; il a été exécuté plusieurs fois avec beaucoup de précision & d'ensemble, & reçu avec de grands applaudissemens.

* Les mêmes raisons qui ont engagé M. de Charnois à se charger du dernier article de ce Spectacle, lui ont fait une loi de se charger encore de celui-ci.

La destruction de Jericho, oratorio de M. Rigel, & l'arche d'Alliance, autre oratorio de M. Gossec, ont eu du succès. L'action du premier offroit au Musicien plus de motifs, plus de ressources, plus de moyens de produire de grands effets, de présenter des contrastes & des oppositions; aussi nous a-t'il semblé qu'il avoit été plus généralement goûté que le second.

Il ne faut point oublier l'air Italien de la composition de M. Gluck, qui a été chanté par Mlle Saint-Huberti, le Vendredi 20. Cet air joint un grand caractère à une facture brillante. L'expression en est réellement sublime; & nous osons avancer que l'épithète que nous employons peut bien tenir à un juste enthousiasme, mais qu'elle n'est aucunement exagérée.

Les deux *Stabat* ont encore été exécutés, & tous deux ont été très-vivement sentis & applaudis. Nous les avons écoutés avec une nouvelle attention; nous avons consulté des Artistes sur l'idée que nous avons tenté d'en donner au Public, & le résultat de nos conversations nous a fait penser que nous ne pouvions rien ajouter à ce que nous en avons dit. Les autres observations auxquelles ces deux Motets pourroient donner lieu, sont du ressort des gens du métier, & non de la compétence d'un Amateur. Le Signor Hayden a trouvé un grand nombre d'admirateurs; Pergolèze a con-

fervé les siens, ainsi que la gloire bien pure d'avoir traité quelques strophes de sa Prose avec tant d'expression, de goût & de vérité, que s'il est possible d'en approcher, il est au moins très-difficile de l'atteindre.

Une maladie, assez dangereuse pour donner beaucoup d'inquiétude sur les suites qu'elle pouvoit avoir, a privé le Public des talens de M. le Gros; & certainement on s'est aperçu de son absence avec regret. Nous lui devons des éloges pour les soins dont il s'est occupé, pendant le fort même de sa maladie, afin d'embellir ses Concerts; mais nous lui représenterons que peut-être seroit-il essentiel de ne laisser entendre à son Spectacle que des Concertos composés par des Maîtres d'un mérite consommé. Il n'est si mince Écolier qui, en débutant sur un instrument quelconque, ne se fasse annoncer par un concerto *qu'il dit de sa composition*: il n'est pas une de ces productions enfantines, dans laquelle on ne retrouve une foule de traits, de phrases qu'on a déjà entendus dans les morceaux des premiers Compositeurs de l'Europe; le tout mal cousu, mal attaché, ou enchaîné d'une manière mal adroite & désagréable. C'est assez d'avoir à supporter la foiblesse de l'exécution, sans avoir encore à bâiller ou à rire de la monotonie ou du ridicule de tous ces petits essais dont les connoisseurs sont fatigués. Cette réflexion a été faite par plusieurs Ar-

Artistes distingués, par des Amateurs connus, nous avons été frappés de sa justesse, & nous nous sommes chargés bien volontiers de la rendre publique.

VARIÉTÉS.

LETTRE de M. GREUZE aux Auteurs
du *Mercur*.

PERMETTEZ, Messieurs, que je profite de la voie de votre Journal pour donner une petite Note historique de l'Estampe que je dois mettre au jour le 23 du présent mois, & que j'ai fait graver par M. le Vasseur; elle a pour titre la *Belle-Mère*. Il y avoit long-temps que j'avois envie de tracer ce caractère; mais à chaque esquisse l'expression de la Belle-Mère me paroissoit toujours insuffisante. Un jour en passant sur le Pont-Neuf, je vis deux femmes qui se parloient avec beaucoup de violence; l'une d'elles répandoit des larmes, & s'écrioit: *Quelle Belle-Mère! Oui, elle lui donne du pain; mais elle lui brise les dents avec le pain qu'elle lui donne.* Ce fut un trait de lumière pour moi; je retournai à la maison, & je traçai le plan de mon Tableau, qui est de cinq figures; la Belle-Mère, la Fille de la défunte, la Grand-Mère de l'orpheline, la Fille de la Belle-Mère & un Enfant de trois ans. Je suppose que c'est l'heure du dîner, & que la jeune infortunée va se mettre à table comme les autres. Alors la Belle-Mère prend un morceau de pain sur la table, & la retenant par son tablier, elle lui en donne par le visage. J'ai tâché de peindre dans ce moment le ca-

ractère de la colère réfléchie, qui vient ordinairement d'une haine invétérée, La jeune fille cherche à l'éviter, & semble lui dire : *Pourquoi me frappez-vous ? Je ne vous fais point de mal.* Son expression est la modestie & la crainte. Sa Grand-Mère est à l'autre bout de la table ; pénétrée de la plus vive douleur, elle élève vers le Ciel ses yeux & ses mains tremblantes, & semble dire : *Ah ! ma fille, où es-tu ? Que de malheur ! que d'amertume !* La Fille de la Belle-Mère, peu sensible au sort de sa sœur, rit en voyant le désespoir de cette femme respectable, & avertit sa mère en la tournant en ridicule. Le petit enfant, qui n'a pas encore le cœur corrompu, tend ses bras reconnoissans vers sa sœur, qui prend soin de lui. J'ai voulu peindre enfin une femme qui maltraite un enfant qui ne lui appartient pas, & qui, par un double crime, a corrompu le cœur de sa propre fille.

J'ai l'honneur d'être, &c.

N. B. Cette Estampe sera délivrée au Public le 28 Avril présent mois. Prix, 16 livres. A Paris, chez l'Auteur, rue Notre-Dame-des-Victoires, N°. 12.



*ADDITION à l'article de l'Académie de
Bordeaux imprimé dans le N^o. 15.*

M-DUPATY, Président à Mortier, lut deux Chapitres de sa Traduction de Ferguſſon : installé enfin par les ſuffrages du Parlement dans la Place où le Souverain l'a élevé, M. Dupaty va reprendre ſon Ouvrage ſur les Loix Criminelles. Il ne l'interrompra plus que pour exercer les fonctions de la Juſtice ; il ne ceſſera de méditer ſur les Loix que pour les adminiſtrer : heureux ceux qui trouvent comme lui dans les mêmes objets l'emploi de leurs vertus & de leurs talens !

Dom Carrère, Bénédictin, a lu un Éloge de cette Impératrice-Reine que la France a pleurée comme ſi elle avoit régné ſur le Trône de ſes Monarques. La ſenſibilité du Panégyriſte a paru égaler celle du Public, & c'eſt un grand éloge pour le talent de ne pas ſe montrer au-deſſous d'une grande douleur publique. L'éloge des grands Adminiſtrateurs ſe préſente naturellement à côté de celui des Souverains. Dom Carrère ſ'eſt rendu l'interprète de la reconnoiſſance de la Guienne pour le Miniſtre de nos Finances ; & le Compte rendu, dont on n'avoit pas encore entendu parler, a paru à Bordeaux deux ou trois jours après.



G R A V U R E S.

PLANS & Elévations de différens Obélisques, Phanaux & Arcs de Triomphe, projetés par le sieur Panfaron. A Paris, chez l'Auteur, rue des Maçons. — Cahiers contenant divers Projets d'Eglise, de Portes de Ville & de Portes de Prison, par le même.

Description particulière de la France, département du Rhin, Franche-Comté, contenant six Feuilles: 1^o. Vue de Besançon, prise au pied de la montagne de Chaudans, du côté de la Citadelle; 2^o. Vue de Besançon, prise de dessus le Pont de Brigitte; 3^o. deux Estampes sur la même feuille, dont la première représente la Vue de la Porte taillée de Besançon, & la seconde une Vue du Château de Torpe; 4^o. première Vue de Salins; 5^o. seconde Vue de Salins, prise du côté opposé; 6^o. quatre Vues des Grottes d'Offèlles. On trouve ce Cahier & les précédents à Paris, chez les sieurs Née & Masquelier, Graveurs, rue des Francs-Bourgeois.

A N N O N C E S L I T T É R A I R E S.

TOMES IX, X & XI de la Traduction de *Shakespeare*, par M. Letourneur, in-8^o. Prix, 4 livs. A Paris, chez Mérigot le jeune, Libraire, quai des Augustins. On trouve chez le même Libraire quelques Exemplaires des *Mœurs & Usages*

des Turcs, 2 Vol. in-4°. avec figures. Prix, 30 liv. en petit papier & reliés avec filets d'or, & 40 liv. en grand papier.

Méthode des Terriers, ou Traité préparatif de la confection des Terriers, par MM. Jolivet frères, Commissaires aux Droits Seigneuriaux, Vol. in-8°. A Paris, chez Musier fils, Libraire, quai des Augustins.

Nouveaux Contes Turcs & Arabes, précédés d'un Abrégé Chronologique de l'Histoire de la Maison Ottomane & du Gouvernement d'Egypte, & suivis de plusieurs Morceaux de Poésie & de Prose, traduits de l'Arabe & du Turc, par M. Digeon, Secrétaire-Interprète du Roi, 2 Vol. in-12. Prix, 3 liv. 12 sols brochés. A Paris, chez Dupuis, Libraire, rue de la Harpe, près de la rue Serpente. On trouve chez le même *les Conseils d'un Militaire à son fils*, par M. le Baron d'A... Colonel d'Infanterie, Vol. in-12. Prix, 2 liv. broché.

Les Bienfaits du Roi, ou la France reconnaissante, Hymne en l'honneur de Louis XVI, Brochure in-4°. A Paris, chez Prault, Imprimeur du Roi, quai des Augustins.

Méthode nouvelle & générale pour tracer facilement des Cadranx solaires sur toutes surfaces planes, sans calcul ni embarras, par M. de la Prise, ancien Architecte. Vol. in-8°. Prix 5 liv. en feuilles, & 6 liv. relié. A Caen, chez le Baron, Libraire; & à Paris, chez Nyon, Libraire, rue du Jardinet.

Sophie, ou la Vocation forcée, Comédie en trois Actes & en vers. in-8°. Prix, 1 liv. 10 sols. A Paris, chez Lamy, Libraire, Quai des Augustins.

Florimond, ou le véritable Amour, par M. le Baron de Ripner. A Bordeaux, chez Court, & à Paris, chez les Marchands de Nouveautés.

Œuvres de M. le Chevalier Antoine - Raphaël Mengs, Volume in-8°. A Paris, chez Pissot, Libraire, quai des Augustins, & Desenne, au Palais Royal, passage de la rue de Richelieu.

Histoire des Hommes, partie ancienne, seconde partie du Tome X. A Paris, chez M. de la Chapelle, rue Basse, Porte S. Denis.

T A B L E.

<i>ÉPITRE à M. * * *</i> , Com-	<i>Concert Spirituel</i> ,	184
<i>missaire des Guerres</i> ,	<i>Lettre de M. Greuze aux Au-</i>	
145	<i>teurs du Mercure</i> ,	187
<i>La Soirée Espagnole</i> ,	<i>Addition à l'article de l'Ac-</i>	
147	<i>démie de Bordeaux</i> ,	189
<i>Enigme & Logogryphe</i> ,	<i>Musique</i> ,	191
159	<i>Annonces Littéraires</i> ,	ibid.
<i>Physique du Monde</i> ,		
160		
<i>Dictionnaire Historique de la</i>		
<i>Ville de Paris & de ses En-</i>		
<i>virons, &c.</i>		176

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 28 Avril. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 27 Avril 1781. DE SANCY.



JOURNAL POLITIQUE
DE BRUXELLES.

DANEMARCK.

De COPENHAGUE, le 6 Mars.

ON vient d'établir à Glukstadt sur l'Elbe, sous la direction du Chevalier Eyben, Chancelier, & du Président de Lowzow, une Compagnie de commerce dont les intérêts seront divisés par actions de 100 rixdallers chacune. Le but de cette société est d'acheter des bâtimens qu'elle donnera à fretter pour la pêche de la baleine & pour le commerce des Indes Occidentales. Sa première assemblée générale se tiendra le 19 de ce mois.

On parle d'un voyage que la Reine douairière doit faire dans quelques semaines dans le Duché de Sleswick; elle sera accompagnée par la Princesse, épouse du Prince Frédéric, & fera, en passant, une visite aux Princes & aux Princesses de Brunswick, qui font actuellement leur séjour dans le Château de Horsens en Jutlande.

7 Avril 1781.

Le nombre des naissances dans le Danemarck , la Norwége & les Etats Danois en Allemagne pendant l'année 1780 a monté à 71,960 , celui des morts à 56,645 & celui des mariages à 17,541.

P O L O G N E.

De VARSOVIE, le 10 Mars.

S. M. a accordé le cordon de l'ordre de St-Stanislas à M. Deboli , Ministre chargé des affaires du Roi & de la République à Pétersbourg.

Depuis que les troupes Russes ont évacué ce Royaume , il n'en est pas resté de quoi former la Garde de l'Ambassadeur de leur Nation en cette Capitale , & le Roi a , dit-on , résolu de lui en fournir une composée de Soldats Polonois.

On écrit de Wilna , en Lithuanie , que le Colonel de Nierenczycz , après avoir fait marcher son Régiment pour sa destination , s'est rendu à Cleck , dans le dessein , à ce que l'on croit , de conclure un mariage avec la Princesse de Radziwil , fille du Prince de Radziwil , Palatin de Minsk.

Les lettres de Choczim portent qu'il y est arrivé de Constantinople un nouveau Bacha , avec des instructions sur lesquelles il doit régler sa conduite dans les circonstances présentes.

A L L E M A G N E.

De VIENNE, le 15 Mars.

L'EMPEREUR a fait présent à Madame l'Archiduchesse Elisabeth sa sœur d'un magnifique carrosse, avec un attelage de chevaux Danois, les plus beaux de ses écuries. C'est dans cette voiture que S. A. R. fera son entrée dans sa Résidence d'Inspruck.

Madame l'Archiduchesse Christine a eu, pendant quelques jours, une indisposition qu'on a attribuée à la douleur dont l'avoit pénétrée la mort de son auguste Mere.

On écrit de Bude que de nouveaux soupçons, d'une maladie contagieuse, ont fait prendre les précautions nécessaires pour en arrêter la communication. C'est principalement en Servie, dans le village de Jagodina, entre Belgrade & Crissa, qu'on a ressenti quelques effets alarmans de cette maladie. Le cordon de troupes, du côté de la Turquie, a été renforcé; & on a prescrit un mois de quarantaine à laquelle sont soumis tout sujet Turc & tout voyageur venant des Etats Ottomans.

Le Comte Guilay, Hongrois de naissance, doit partir incessamment pour accompagner notre flotte marchande qui se rend en Chine. Ce gentilhomme qui a voyagé dans presque toutes les parties du monde, a acquis des connoissances précieuses qui

peuvent être fort utiles. Le patriotisme seul l'a déterminé à un nouveau voyage aussi long, il jouit d'une fortune de 40 mille florins de revenus.

De FRANCFORT, le 18 Mars.

LES recrues levées dans le Margraviat d'Anspack, pour renforcer les troupes de ce pays qui servent en Amérique, arrivèrent à Hanau le 6 de ce mois, & le 12 elles continuèrent leur route par terre avec les recrues de Hesse-Hanau; elles se rendent à Minden d'où elles vont s'embarquer à Bremerlehe pour passer de-là à bord des bâtimens qui les transporteront en Amérique.

L'Empereur qui veille au progrès des Sciences dans les Etats, a ordonné qu'on lui rendît un compte exact de toutes les Ecoles de Vienne; il veut être informé du nombre des Professeurs, de leur capacité, de leurs emplois, & du fond assigné à leur entretien. On prétend qu'entre autres changemens qui seront faits à cet égard, l'Université de Vienne sera transférée à Neustadt dans la Basse-Autriche. Si l'on peut s'en rapporter à quelques papiers publics, il y a un autre projet sur le tapis; c'est celui de transporter les Chancelleries de Hongrie, de Transylvanie, de Bohême, d'Italie, des Pays-Bas, &c. dans les Capitales de leurs Provinces respectives.

Il a été publié en Hongrie, écrit-on de Vienne, que le commerce entre ce Royaume & les Etats du Grand-Seigneur, pourra désormais se faire librement, & que les Marchands des deux Nations pourront trafiquer entr'eux sans craindre aucune vexation. Au milieu des mouvemens qui agitent tant d'Etats, & qui semblent n'avoir pour objet que l'agrandissement de leur commerce, on assure que notre Cour songe aussi à animer celui du Danube, & à donner plus d'activité à celui des vastes Etats Héréditaires, qui touchent d'un côté à la mer Noire & au golfe Adriatique, & de l'autre à la mer d'Allemagne par Ostende. De sorte que sans prendre les armes, mais seulement en favorisant la circulation intérieure du Midi au Nord, les marchandises du Levant, & même celles qui arrivent de l'Inde par Suez, pourront être transportées par terre jusqu'à Ostendé, où elles seront embarquées pour l'Angleterre & pour le Nord, après avoir vivifié dans leur trajet une grande partie de l'Empire. Pour assurer l'exécution de ce grand projet, il suffit que la Cour impériale vive en bonne intelligence avec la Porte sa voisine, & que la guerre ne vienne point troubler l'activité de ce nouveau commerce. — Les propriétaires des maisons de cette Capitale sont assujettis à loger gratuitement les gens attachés à la Cour. On vient de leur proposer de se dégager de cette servitude, soit au moyen d'une somme payée une fois pour toutes, soit par une rente annuelle, & il a été arrêté que toutes les personnes attachées à la Cour, recevront désormais tous les six mois le prix de leur logement en argent.

On mande de Dantzick que le commerce de cette ville reprend une nouvelle vigueur depuis la déclaration de guerre de l'Angleterre à la Hollande. On a fait aux Négo-

fervé les siens, ainsi que la gloire bien pure d'avoir traité quelques strophes de sa Prose avec tant d'expression, de goût & de vérité, que s'il est possible d'en approcher, il est au moins très-difficile de l'atteindre.

Une maladie, assez dangereuse pour donner beaucoup d'inquiétude sur les suites qu'elle pouvoit avoir, a privé le Public des talens de M. le Gros; & certainement on s'est aperçu de son absence avec regret. Nous lui devons des éloges pour les soins dont il s'est occupé, pendant le fort même de sa maladie, afin d'embellir ses Concerts; mais nous lui représenterons que peut-être seroit-il essentiel de ne laisser entendre à son Spectacle que des Concertos composés par des Maîtres d'un mérite consommé. Il n'est si mince Écolier qui, en débutant sur un instrument quelconque, ne se fasse annoncer par un concerto *qu'il dit de sa composition*: il n'est pas une de ces productions enfantines dans laquelle on ne retrouve une foule de traits, de phrases qu'on a déjà entendus dans les morceaux des premiers Compositeurs de l'Europe; le tout mal cousu, mal attaché, ou enchaîné d'une manière maladroite & désagréable. C'est assez d'avoir à supporter la foiblesse de l'exécution, sans avoir encore à bâiller ou à rire de la monotonie ou du ridicule de tous ces petits essais dont les connoisseurs sont fatigués. Cette réflexion a été faite par plusieurs Ar-

faits distingués, par des Amateurs connus; nous avons été frappés de sa justesse, & nous nous sommes chargés bien volontiers de la rendre publique.

VARIÉTÉS.

LETTRE de M. GREUZE aux Auteurs
du *Mercure*.

PERMETTEZ, Messieurs, que je profite de la voie de votre Journal pour donner une petite Note historique de l'Estampe que je dois mettre au jour le 23 du présent mois, & que j'ai fait graver par M. le Vasseur; elle a pour titre la *Belle-Mère*. Il y avoit long-temps que j'avois envie de tracer ce caractère; mais à chaque exquisite l'expression de la Belle-Mère me paroissoit toujours insuffisante. Un jour en passant sur le Pont-Neuf, je vis deux femmes qui se parloient avec beaucoup de violence; l'une d'elles répandoit des larmes, & s'écrioit: *Quelle Belle-Mère! Oui, elle lui donne du pain; mais elle lui brise les dents avec le pain qu'elle lui donne.* Ce fut un trait de lumière pour moi; je retournai à la maison, & je traçai le plan de mon Tableau, qui est de cinq figures; la Belle-Mère, la Fille de la défunte, la Grand-Mère de l'orpheline, la Fille de la Belle-Mère & un Enfant de trois ans. Je suppose que c'est l'heure du dîner, & que la jeune infortunée va se mettre à table comme les autres. Alors la Belle-Mère prend un morceau de pain sur la table, & la retenant par son tablier, elle lui en donne par le visage. J'ai tâché de peindre dans ce moment le ca-

ractère de la colère réfléchie, qui vient ordinairement d'une haine invétérée, La jeune fille cherche à l'éviter, & semble lui dire : *Pourquoi me frappez-vous ? Je ne vous fais point de mal.* Son expression est la modestie & la crainte. Sa Grand-Mère est à l'autre bout de la table ; pénétrée de la plus vive douleur, elle élève vers le Ciel ses yeux & ses mains tremblantes, & semble dire : *Ah ! ma fille, où es-tu ? Que de malheur ! que d'amertume !* La Fille de la Belle-Mère, peu sensible au sort de sa sœur, rit en voyant le désespoir de cette femme respectable, & avertit sa mère en la tournant en ridicule. Le petit enfant, qui n'a pas encore le cœur corrompu, tend ses bras reconnoissans vers sa sœur, qui prend soin de lui. J'ai voulu peindre enfin une femme qui maltraite un enfant qui ne lui appartient pas, & qui, par un double crime, a corrompu le cœur de sa propre fille.

J'ai l'honneur d'être, &c.

N. B. Cette Estampe sera délivrée au Public le 28 Avril présent mois. Prix, 16 livres. A Paris, chez l'Auteur, rue Notre-Dame-des-Victoires, N°. 12.



*ADDITION à l'article de l'Académie de
Bordeaux imprimé dans le N^o. 15.*

M-DUPATY, Président à Mortier, lut deux Chapitres de sa Traduction de Ferguſſon : installé enfin par les ſuffrages du Parlement dans la Place où le Souverain l'a élevé, M. Dupaty va reprendre ſon Ouvrage ſur les Loix Criminelles. Il ne l'interrompra plus que pour exercer les fonctions de la Juſtice ; il ne ceſſera de méditer ſur les Loix que pour les adminiſtrer : heureux ceux qui trouvent comme lui dans les mêmes objets l'emploi de leurs vertus & de leurs talens !

Dom Carrère, Bénédictin, a lu un Éloge de cette Impératrice-Reine que la France a pleurée comme ſi elle avoit régné ſur le Trône de ſes Monarques. La ſenſibilité du Panégyriſte a paru égaler celle du Public, & c'eſt un grand éloge pour le talent de ne pas ſe montrer au-deſſous d'une grande douleur publique. L'éloge des grands Adminiſtrateurs ſe préſente naturellement à côté de celui des Souverains. Dom Carrère ſ'eſt rendu l'interprète de la reconnoiſſance de la Guienne pour le Miniſtre de nos Finances ; & le Compte rendu, dont on n'avoit pas encore entendu parler, a paru à Bordeaux deux ou trois jours après.



G R A V U R E S.

PLANs & Elevations de différens Obélisques, Phanaux & Arcs de Triomphe, projetés par le sieur Panferon. A Paris, chez l'Auteur, rue des Maçons. — Cahiers contenant divers Projets d'Église, de Portes de Ville & de Portes de Prison, par le même.

Description particulière de la France, département du Rhin, Franche-Comté, contenant six Feuilles: 1°. Vue de Besançon, prise au pied de la montagne de Chaudane, du côté de la Citadelle; 2°. Vue de Besançon, prise de dessus le Pont de Brigitte; 3°. deux Estampes sur la même feuille, dont la première représente la Vue de la Porte taillée de Besançon, & la seconde une Vue du Château de Torpe; 4°. première Vue de Salins; 5°. seconde Vue de Salins, prise du côté opposé; 6°. quatre Vues des Grottes d'Offèles. On trouve ce Cahier & les précédents à Paris, chez les sieurs Née & Masquelier, Graveurs, rue des Francs-Bourgeois.

A N N O N C E S L I T T É R A I R E S.

TO M E S IX, X & XI de la Traduction de *Shakespeare*, par M. Letourneur, in-8°. Prix, 4 liv. A Paris, chez Mérimot le jeune, Libraire, quai des Augustins. On trouve chez le même Libraire quelques Exemplaires des *Mœurs & Usages*

des Turcs, 2 Vol. in-4°. , avec figures. Prix, 30 liv. en petit papier & reliés avec filets d'or, & 40 liv. en grand papier.

Méthode des Terriers, ou Traité préparatif de la confection des Terriers, par MM. Jolivet frères, Commissaires aux Droits Seigneuriaux, Vol. in-8°. A Paris, chez Musier fils, Libraire, quai des Augustins.

Nouveaux Contes Turcs & Arabes, précédés d'un Abrégé Chronologique de l'Histoire de la Maison Ottomane & du Gouvernement d'Egypte, & suivis de plusieurs Morceaux de Poésie & de Prose, traduits de l'Arabe & du Turc, par M. Digeon, Secrétaire-Interprète du Roi, 2 Vol. in-12. Prix, 3 liv. 12 sols brochés. A Paris, chez Dupuis, Libraire, rue de la Harpe, près de la rue Serpente. On trouve chez le même *les Conseils d'un Militaire à son fils*, par M. le Baron d'A... Colonel d'Infanterie, Vol. in-12. Prix, 2 liv. broché.

Les Bienfaits du Roi, ou la France reconnoissance, Hymne en l'honneur de Louis XVI, Brochure in-4°. A Paris, chez Prault, Imprimeur du Roi, quai des Augustins.

Méthode nouvelle & générale pour tracer facilement des Cadranx solaires sur toutes surfaces planes, sans calcul ni embarras, par M. de la Prise, ancien Architecte. Vol. in-8°. Prix 5 liv. en feuilles, & 6 liv. relié. A Caen, chez le Baron, Libraire; & à Paris, chez Nyon, Libraire, rue du Jardinet.

Sophie, ou la Vocation forcée, Comédie en trois Actes & en vers. in-8°. Prix, 1 liv. 10 sols. A Paris, chez Lamy, Libraire, Quai des Augustins.

Florimond, ou le véritable Amour, par M. le Baron de Ripner. A Bordeaux, chez Court, & à Paris, chez les Marchands de Nouveautés.

Œuvres de M. le Chevalier Antoine - Raphaël Mengs, Volume in-8°. A Paris, chez Pissot, Libraire, quai des Augustins, & Desenne, au Palais Royal, passage de la rue de Richelieu.

Histoire des Hommes, partie ancienne, seconde partie du Tome X. A Paris, chez M. de la Chapelle, rue Basse, Porte S. Denis.

T A B L E.

<i>ÉPITRE à M. * * *</i>	Com-	<i>Concert Spirituel</i> ,	184
<i>missaire des Guerres</i> ,	145	<i>Lettre de M. Greuze aux Au-</i>	
<i>La Soirée Espagnole</i> ,	147	<i>teurs du Mercure</i> ,	187
<i>Enigme & Logogryphe</i> ,	159	<i>Addition à l'article de l'Ac-</i>	
<i>Physique du Monde</i> ,	160	<i>démie de Bordeaux</i> ,	189
<i>Dictionnaire Historique de la</i>		<i>Musique</i> ,	191
<i>Ville de Paris & de ses En-</i>		<i>Annales Littéraires</i> ,	ibid.
<i>virons, &c.</i>	176		

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 28 Avril. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 27 Avril 1781. DE SANCY.



JOURNAL POLITIQUE
DE BRUXELLES.

DANEMARCK.

De COPENHAGUE, le 6 Mars.

ON vient d'établir à Gluckstadt sur l'Elbe, sous la direction du Chevalier Eyben, Chancelier, & du Président de Lowzow, une Compagnie de commerce dont les intérêts seront divisés par actions de 100 rixdallers chacune. Le but de cette société est d'acheter des bâtimens qu'elle donnera à fretter pour la pêche de la baleine & pour le commerce des Indes Occidentales. Sa première assemblée générale se tiendra le 19 de ce mois.

On parle d'un voyage que la Reine douairière doit faire dans quelques semaines dans le Duché de Sleswick; elle sera accompagnée par la Princesse, épouse du Prince Frédéric, & fera, en passant, une visite aux Princes & aux Princesses de Brunswick, qui font actuellement leur séjour dans le Château de Horsens en Jutlande.

7 Avril 1781.

Le nombre des naissances dans le Danemarck , la Norwége & les Etats Danois en Allemagne pendant l'année 1780 a monté à 71,960 , celui des morts à 56,645 & celui des mariages à 17,541.

P O L O G N E.

De V A R S O V I E , le 10 Mars.

S. M. a accordé le cordon de l'ordre de St-Stanislas à M. Deboli , Ministre chargé des affaires du Roi & de la République à Pétersbourg.

Depuis que les troupes Russes ont évacué ce Royaume , il n'en est pas resté de quoi former la Garde de l'Ambassadeur de leur Nation en cette Capitale , & le Roi a , dit-on , résolu de lui en fournir une composée de Soldats Polonois.

On écrit de Wilna , en Lithuanie , que le Colonel de Nierenczycz , après avoir fait marcher son Régiment pour sa destination , s'est rendu à Cleck , dans le dessein , à ce que l'on croit , de conclure un mariage avec la Princesse de Radziwil , fille du Prince de Radziwil , Palatin de Minsk.

Les lettres de Choczim portent qu'il y est arrivé de Constantinople un nouveau Bacha , avec des instructions sur lesquelles il doit régler sa conduite dans les circonstances présentes.

A L L E M A G N E.

De VIENNE, le 15 Mars.

L'EMPEREUR a fait présent à Madame l'Archiduchesse Elisabeth sa sœur d'un magnifique carrosse, avec un attelage de chevaux Danois, les plus beaux de ses écuries. C'est dans cette voiture que S. A. R. fera son entrée dans la Résidence d'Inspruck.

Madame l'Archiduchesse Christine a eu, pendant quelques jours, une indisposition qu'on a attribuée à la douleur dont l'avoit pénétrée la mort de son auguste Mere.

On écrit de Bude que de nouveaux soupçons, d'une maladie contagieuse, ont fait prendre les précautions nécessaires pour en arrêter la communication. C'est principalement en Servie, dans le village de Jagodina, entre Belgrade & Crissa, qu'on a ressenti quelques effets alarmans de cette maladie. Le cordon de troupes, du côté de la Turquie, a été renforcé; & on a prescrit un mois de quarantaine à laquelle sont soumis tout sujet Turc & tout voyageur venant des Etats Ottomans.

Le Comte Guilay, Hongrois de naissance, doit partir incessamment pour accompagner notre flotte marchande qui se rend en Chine. Ce gentilhomme qui a voyagé dans presque toutes les parties du monde, a acquis des connoissances précieuses qui

peuvent être fort utiles. Le patriotisme seul l'a déterminé à un nouveau voyage aussi long, il jouit d'une fortune de 40 mille florins de revenus.

De FRANCFORT, le 18 Mars.

LES recrues levées dans le Margraviat d'Anspack, pour renforcer les troupes de ce pays qui servent en Amérique, arrivèrent à Hanau le 6 de ce mois, & le 12 elles continuèrent leur route par terre avec les recrues de Hesse-Hanau; elles se rendent à Minden d'où elles vont s'embarquer à Bremerlehe pour passer de-là à bord des bâtimens qui les transporteront en Amérique.

L'Empereur qui veille au progrès des Sciences dans ses États, a ordonné qu'on lui rendît un compte exact de toutes les Ecoles de Vienne; il veut être informé du nombre des Professeurs, de leur capacité, de leurs emplois, & du fond assigné à leur entretien. On prétend qu'entre autres changemens qui seront faits à cet égard, l'Université de Vienne sera transférée à Neustadt dans la Basse-Autriche. Si l'on peut s'en rapporter à quelques papiers publics, il y a un autre projet sur le tapis; c'est celui de transporter les Chancelleries de Hongrie, de Transylvanie, de Bohême, d'Italie, des Pays-Bas, &c. dans les Capitales de leurs Provinces respectives.

Il a été publié en Hongrie, écrit-on de Vienne, que le commerce entre ce Royaume & les Etats du Grand-Seigneur, pourra désormais se faire librement, & que les Marchands des deux Nations pourront trafiquer entr'eux sans craindre aucune vexation. Au milieu des mouvemens qui agitent tant d'Etats, & qui semblent n'avoir pour objet que l'agrandissement de leur commerce, on assure que notre Cour songe aussi à animer celui du Danube, & à donner plus d'activité à celui des vastes Etats Héréditaires, qui touchent d'un côté à la mer Noire & au golfe Adriatique, & de l'autre à la mer d'Allemagne par Ostende. De sorte que sans prendre les armes, mais seulement en favorisant la circulation intérieure du Midi au Nord, les marchandises du Levant, & même celles qui arrivent de l'Inde par Suez, pourront être transportées par terre jusqu'à Ostende, où elles seront embarquées pour l'Angleterre & pour le Nord, après avoir vivifié dans leur trajet une grande partie de l'Empire. Pour assurer l'exécution de ce grand projet, il suffit que la Cour impériale vive en bonne intelligence avec la Porte sa voisine, & que la guerre ne vienne point troubler l'activité de ce nouveau commerce. — Les propriétaires des maisons de cette Capitale sont assujettis à loger gratuitement les gens attachés à la Cour. On vient de leur proposer de se dégager de cette servitude, soit au moyen d'une somme payée une fois pour toutes, soit par une rente annuelle, & il a été arrêté que toutes les personnes attachées à la Cour, recevront désormais tous les six mois le prix de leur logement en argent.

On mande de Dantzick que le commerce de cette ville reprend une nouvelle vigueur depuis la déclaration de guerre de l'Angleterre à la Hollande. On a fait aux Négoci-

cians des demandes considérables de toute espèce de bois de construction pour le paiement desquels on a déjà avancé quelques milliers de sequins. Le Consul Hollandois a été chargé d'acheter à quelque prix que ce soit des cables, des cordages, des chanvres, &c. Les grands Propriétaires de terres dans les environs ont spéculé d'après cette position sur la vente utile de toutes leurs denrées, & ont nolisé beaucoup de barques pour les transporter par la Vistule.

I T A L I E.

De LIVOURNE, le 8 Mars.

L'ESCADRE Russe mouillée dans ce port, fait toutes les dispositions nécessaires pour mettre à la voile au premier vent favorable. L'Amiral Spiridoff ainsi que les Officiers ont déjà pris congé de nos Souverains. On dit que cette escadre doit se joindre aux vaisseaux de la même nation qui se trouvent à Lisbonne.

» Le Roi, écrit-on de Naples, a promis aux Négocians de ses Etats de leur accorder une escorte suffisante pour la sûreté de leurs vaisseaux. S. M., dans l'Ordonnance rendue à cet effet le 5 Février, déclare que déterminée à observer la neutralité la plus scrupuleuse, annoncée, par son Edit du 19 Septembre 1778, elle n'accordera point sa protection aux bâtimens chargés, malgré sa défense, de munitions de guerre, qui, selon l'esprit de tous les Traités faits en Europe depuis un siècle, & selon

la teneur de ceux conclus entre le Royaume des Deux-Siciles , & les puissances amies , sont regardées comme étant de contrebande. Elle déclare exclus pareillement de toute protection les bâtimens qui oseroient conduire des vivres ou jeter du secours de quelque nature qu'il soit dans les places assiégées ou bloquées «.

E S P A G N E.

De MADRID , le 10 Mars.

Les nouvelles que nous avons reçues de notre flotte confirment que les vaisseaux & les équipages étoient le 4 de ce mois dans le meilleur état. On a fait sortir de Cadix un vaisseau de 80 canons qui a été remplacer le *St-Ferdinand* ; & avant la fin du mois d'Avril prochain nous comptons pouvoir en mettre 6 autres en mer. On assure que la flotte a l'ordre positif de combattre les Anglois , & que le Roi s'est expliqué hautement ; en conséquence nous nous attendons à une action très-vive parce que les flottes ne peuvent manquer de se rencontrer. La confiance que les équipages ont en D. Louis Cordova ; l'habileté de M. de Massarado , Major de l'Armée, dont tous nos Officiers font le plus grand éloge , tout semble promettre que les Anglois trouveront cette fois plus de difficulté à ravitailler Gibraltar qu'ils n'en éprouvèrent l'année dernière.



A N G L E T E R R E,

De L O N D R E S , le 25 Mars.

Nous n'avons aucunes nouvelles de l'Amérique Septentrionale. Nous ignorons ce que fait le Général Clinton à New-Yorck ; nous savons seulement que les grandes espérances qu'il avoit conçues depuis la défection de quelques troupes de l'armée du Général Washington sont évanouies ; que les Emissaires envoyés à ces troupes pour les engager à joindre ses drapeaux , ont été livrés au Congrès , condamnés à être pendus & exécutés.

Nous n'avons rien de plus nouveau sur ce qui se passe dans la Caroline. Des avis de Philadelphie annoncent seulement que le Général Cornwallis est retourné à Charles-Town , où il est malade , & que le Lord Rawden l'avoit suivi avec ce qui restoit de son armée. On ne parle point des progrès du Général Arnold. On fait qu'il s'est signalé seulement par quelques dévastations dans les lieux où il est descendu ; cette manière de faire la guerre peut en effet ruiner les hommes auxquels on la fait ; mais il est douteux qu'elle leur inspire d'autre sentiment que celui de la vengeance ; on auroit lieu d'être étonné si elle contribuoit à faire cesser l'éloignement qu'ils témoignent pour une réconciliation.

On n'est pas encore revenu de l'ivresse qu'a causé la prise de St-Eustache. Voilà la seule conquête que nous avons faite dans le cours de cette guerre ; mais elle est importante par les magasins qui s'y trouvoient & par les ressources que cette Isle neutre fournissoit à nos ennemis.

Notre grande escadre vient enfin de mettre à la voile pour un service aussi nécessaire qu'important, c'est-à-dire, pour ravitailler Gibraltar, reprendre l'empire de ces mers, & châtier nos ennemis.

« Si ce ne sont point des objets aussi essentiels qu'on a en vue, dit un de nos papiers, elle seroit sortie sans en avoir aucun. Il est difficile que Gibraltar soit complètement ravitaillé, si l'on n'a pas le pouvoir & la volonté de combattre. Nous doutons que l'Amiral Darby ait en effet emporté l'ordre de chercher l'ennemi. On croit qu'il a celui de faire passer son convoi à Gibraltar, sans s'exposer aux dangers d'un combat dans des parages où il n'a point de ports dans lesquels il puisse se réfugier pour se réparer s'il a souffert. Il est pareillement impossible de mettre cette place en état de faire une défense vigoureuse, sans châtier l'Empereur de Maroc, & sans se convaincre qu'il ne doit toujours être que le très-humble vassal de la Grande-Bretagne qui veut & qui peut lui donner une leçon d'honnêteté, & la lui donner à la face même de ses ennemis. Si notre grande escadre n'exécute point tout cela, on peut demander pourquoi elle a mis à la voile. Sa sortie ne seroit plus qu'une promenade au moins indifférente à la Nation. Nous serons trop heureux qu'elle rentre sans accident dans nos ports. Il est vrai qu'on nous a bercé d'une belle histoire, savoir que l'escadre

Françoise est hors d'état de sortir de Brest, ce qui est plus à souhaiter qu'à croire «.

On dit ici qu'il se pourroit que l'Amiral Darby rencontrât M. de Grasse à sa sortie de Brest, & on ne manque pas d'ajouter qu'il seroit à souhaiter que cela eût lieu, parce que chemin faisant il pouroit l'arrêter & l'empêcher de se rendre à Cadix s'il doit prendre cette route, ou en Amérique, s'il a cette destination. Il seroit sans doute important de retarder son arrivée de quelque côté qu'il aille; mais l'Amiral Darby a un grand convoi toujours embarrassant lorsqu'il s'agit de combattre, & dont la conservation ne lui permet pas de concevoir & d'exécuter de si grands projets. Si ces convois l'ont quitté, ils ont dû être suivis par quelques vaisseaux. La flotte diminuée en conséquence ne seroit plus en état de tenir tête aux François. Le vœu que font les gens raisonnables est que les deux flottes puissent continuer leur route sans se chercher ni se rencontrer. Il est très-intéressant pour nous que nos renforts pour les isles arrivent le plus promptement possible à l'Amiral Rodney; on sait qu'il ne peut rien tenter avant de les avoir reçus; & son échec à St-Vincent prouve en effet qu'il est hors d'état de former aucun projet avec quelque espérance de succès. Et nous avons à craindre que les François ne se trouvent en force dans ces mers aussi-tôt qu'il pourra faire quelque entreprise. Il avoit des vais-

seaux, mais il manquoit de troupes ; & dans cette disette, dont il s'est plaint amèrement, l'attention générale s'est portée sur la malheureuse expédition du Gouverneur Dalling sur le continent Espagnol, qui a fait périr tant de braves gens qu'on auroit pu employer plus utilement ailleurs. Une lettre de la Jamaïque présente ainsi la relation de cette expédition.

» L'expédition formée contre les Espagnols du Continent, a trop long-temps fixé l'attention du public, pour que les regards de nos compatriotes ne se portent pas sur celui qui en a conçu le projet, & sur les malheureuses troupes qui ont eu part à son exécution ; l'histoire de l'origine & des progrès de cette entreprise ; & le jugement qu'on en porte dans cette Isle, ne peuvent qu'intéresser. Avant d'entrer en matière, il est bon de savoir que dès sa publication, ce projet excita autant de murmures que son issue a produit d'indignation. Le peuple avoit prévu qu'elle auroit l'effet qu'ont généralement les expéditions de cette nature ; il annonça hardiment les maux qui en sont depuis résultés. Le désaveu des citoyens éclata donc, & par intérêt pour la sûreté publique, par pitié pour les victimes qu'on alloit sacrifier, ils voulurent porter une partie du Corps législatif à détourner le Gouverneur de son projet. Cette tentative échoua, on continua d'embarquer des troupes pour le Continent. Je vais raconter ingénument des faits qui feront frémir l'homme le plus insensible, & le public jugera. — L'expédition contre les Etablissmens Espagnols du Continent, à quelque époque qu'elle ait été projetée, fut entamée, si je ne me trompe, au mois de Janvier 1780. Le premier embarquement eut lieu dans ce mois. Le détachement ne con-

sistoit qu'en une petite division; en se rendant à la rivière St-Juan, il toucha au cap Gracias à Dios, & y attendit long-tems les renforts qu'on lui avoit fait espérer; lorsqu'ils furent arrivés, dans le courant de Mars, & qu'ils eurent joint en différentes divisions, ces troupes réunies se rendirent à l'embouchure de la rivière, mais non sans avoir éprouvé une grande diminution d'hommes par la maladie & le retard au Cap. Cette petite armée, quoiqu'augmentée par les renforts, n'étoit point proportionnée à l'objet de sa destination. On avoit promis de nouvelles forces, mais il falloit qu'elles vinsent d'Europe. Pour favoriser cette entreprise, deux proclamations, l'une du 25 Mars, l'autre du 13 Avril, furent faites au nom de S. M.; on y invitoit des gens de tout état à prendre part à l'expédition. Le pavillon de recrue fut arboré, & on vit arriver tous les jours des volontaires séduits par les conditions brillantes qui leur étoient offertes. Ces recrues ne se faisoient qu'aux dépens des habitans dont le nombre diminueoit, & les gens sensés regardoient le succès de ces proclamations comme un malheur pour l'Isle; il étoit clair, en effet, que l'absence d'un si grand nombre d'habitans dans une circonstance où les mers étoient couvertes de navires ennemis, l'exposoit & même la désignoit à une invasion. Ces considérations déterminèrent l'Assemblée, après les plus mûres délibérations, à présenter une adresse au Commandant en chef pour conseiller au Gouvernement de ne point s'obstiner à cette expédition; elle n'eut point d'effet. Les embarquemens continuèrent, & je suivrai les opérations des troupes depuis leur arrivée à l'embouchure de la rivière dans les premiers jours de Mars. Elles furent aussitôt débarquées, mais la détresse qu'elles avoient éprouvée à la mer, n'étoit que le prélude des calamités de toute espèce qui les attendoient sur terre, & qui sont provenues de la même cause. — Dans

toutes les expéditions tant de terre que de mer , le premier objet a toujours été d'assurer la subsistance des troupes , & de se pourvoir de tout ce qui leur est nécessaire. Ces précautions sont indispensables. On ne peut se reposer sur des secours éventuels , ou sur d'autres circonstances fortuites. C'est cependant ce que le Gouverneur de la Jamaïque a fait dans cette occasion. Les troupes , à leur débarquement , n'avoient ni bâtimens , ni chaloupes ; elles ont été obligées de recourir aux bras des Indiens , & sur-tout aux leurs. On ne peut imputer cet obstacle à quelque circonstance qui ne pouvoit avoir été prévue avant le départ. On devoit savoir qu'il étoit impossible de traverser ou remonter des rivières très-dangereuses & très-rapides sans bâtimens. On ne pouvoit se flatter que de pauvres soldats , sans aucune idée de la construction , sur une côte où il n'y a point de bois , suppléeroient tout-à-coup , par un prodige , à l'art & aux matériaux , & viendroient à bout de faire les bâtimens dont ils auroient besoin. Une pareille faute n'a sa source que dans l'ignorance ou l'inattention , défauts condamnables dans un particulier , dignes de la punition la plus sévère dans un homme public dont les erreurs ont des conséquences si funestes pour tous ceux qui sont confiés à ses soins. — La difficulté de se procurer ces secours , & la certitude des effets que ne pouvoit manquer de produire le climat le plus meurtrier de l'Univers , offrent un texte aux commentateurs les moins favorables sur la conduite de ceux qui ont présidé à cette expédition. — Après beaucoup de peines & de délais , on se procura enfin des bateaux , mais ils étoient trop petits & si peu propres au service , qu'il étoit impossible de les employer au transport des bagages , & même des provisions. Ce ne fut pas même sans peine que l'on parvint à y placer les hommes dont la subsistance future , au moins jusqu'au temps de leur arrivée ,

a dépendu de la largeur de leur havresac & de celle de leurs poches, ou ils avoient été forcés de mettre leurs provisions. C'est ainsi qu'ils ont remonté la rivière jusqu'à 20 milles du lac de Nicaragua, où ils furent arrêtés par le Fort St-Jean, qui fut pris, & servit de station aux troupes, mais il fut pour elles un asyle perfide, puisqu'il causa la destruction de notre armée, & procura ainsi à l'ennemi un avantage que certainement il n'auroit jamais obtenu par les armes. — Après l'acquisition de ce poste, on n'a pris aucune précaution pour conserver les troupes qu'on y avoit laissées; elles ont été privées & des choses les plus nécessaires pour la vie, & des soulagemens qu'on est dans l'usage de procurer aux malades. Les drogues manquèrent absolument, les maladies ne trouvèrent rien qui pût leur résister, car les tempéramens étoient déjà épuisés par la famine. Le nom de peste est trop foible pour exprimer la mortalité qui éclata. Cette épidémie, plus cruelle, plus destructive que la mousqueterie, moissonnoit des compagnies d'hommes, sans distinction de grade ni d'âge, & ne laissoit pas même aux survivans la probabilité d'échapper. Les oiseaux de proie, quoique rassasiés de chair humaine, planoient constamment sur les malheureux qui respiroient encore, comme pour leur annoncer leur destinée prochaine. Enfin, désolés de la continuité d'une calamité aussi affreuse, & tremblans pour la vie de ceux qui restoient, les Officiers prirent la résolution de se retirer au port River, pour sauver les foibles restes de la petite armée, & ils laissèrent le Chevalier Alexandre Leith, avec 150 hommes dans ce port maudit. Cinq cents victimes environ y avoient péri sans honneur, & la petite garnison qui y fut laissée, ne consistoit qu'en très-peu d'hommes effectifs, la plus grande partie étant hors d'état de servir au départ des troupes.

Tels ont été les progrès & les acquisitions des

armes Britanniques sur le Continent occidental. Il est aisé de comparer à présent les motifs de l'expédition avec ses effets, de mettre dans la balance le profit & la perte, & de décider de quel côté elle doit pencher. — Tous les projets qui dans leur exécution peuvent occasionner une perte Nationale, doivent au moins n'avoir pour objet que le bien de cette même Nation. L'expédition au Fort Saint-Jean a-t-elle été entreprise & conduite dans cette vue ? N'est-il pas évident que le profit de quelques individus & l'espérance du pillage, ont seul tourné la tête à tous les Officiers & Soldats, depuis le Gouverneur jusqu'au moindre Volontaire.

Le Citoyen doit voir avec horreur le Ministre qui viole les droits des Citoyens & qui ébranle la sûreté commune de l'Etat ; & l'homme doit regarder avec indignation le malheureux qui met de côté tous les principes, & qui porte aux Autels de Mammon la détestable offrande de son honneur & de ses sentimens. Mais je ne m'abaisserai point aux invectives & je ne démasquerai personne. L'œil pénétrant du Public découvrira les personnages, c'est à la verge de la Justice publique à les faire trembler. Les malheureux qui sont revenus du Continent dans cette Isle en très-petit nombre n'ont pour dernière consolation que de raconter d'une voix expirante leurs calamités passées, & leurs corps extenués sont un monument parlant des effets d'une administration oppressive. Il existe dans cette Isle un Officier réduit à un état de foiblesse qu'aucune expression ne peut rendre, & il semble n'exister que pour défilier les yeux d'un peuple offensé, & pour faire connoître tout ce qui a rapport au retour de Saint-Jean. Il vit & il a le courage de se plaindre pour ceux qui sont morts & pour ceux qui leur ont survécu ; il vit pour détromper l'univers, & pour dire la vérité à ceux qui pourroient encore être déçus ; il ne respire que pour cela, & c'est aussi

pour cela, que la Régence tyrannique de cette Ile l'a menacé de révoquer la permission qui lui à déjà été donnée de retourner en Europe pour recouvrer une santé absolument délabrée. — Je me permettrai à présent quelques observations sur cette glorieuse entreprise, qui a coûté tant d'or & de sang. Je répondrai à ceux qui se sont excusés sur ce que c'étoit un projet nouveau, que le projet en existoit depuis bien des années, & que l'Histoire doit leur apprendre qu'il en fut question en 1742. La malheureuse tentative sur l'établissement Espagnol à Porto-Bello, sous Vernon, Ogle & Wenworth, prouve que l'expédition actuelle n'est point une nouveauté. L'issue de la première auroit dû donner de l'expérience, & elle doit être une leçon pour ceux qui s'aviseroient de faire de pareils projets. — Les causes qui ont existé dans un certain climat & qui ont produit de certains effets dans des saisons connues, doivent continuer d'exister dans le même climat & dans les mêmes saisons jusqu'à la fin du tems, à moins qu'il ne soit prouvé qu'il est survenu dans le globe quelque révolution qui a changé ou détruit le cours de la nature. Tout le monde sait qu'en certaines saisons qui en général commencent en Mars ou en Avril, il tombe des pluies périodiques qui continuent pendant quelques mois dans plusieurs parties du Continent d'Amérique, entre les Tropiques ou auprès, & qu'à Saint-Jean on est sujet à ces pluies comme à Porto-Bello. Que dira pour sa défense l'Auteur & le Conducteur du projet de l'expédition de Saint-Jean ? Comment prouvera-t-il que son entreprise commencée précisément dans le même tems que celle de Porto-Bello, conduite avec aussi peu d'habileté, sous une parallèle également dangereuse, & sujette aux mêmes inconvéniens, n'auroit pas dû avoir la même issue ? — Je ne me souviens pas d'avoir jamais entendu parler d'une aussi grande perte d'Officiers que dans cette

expédition: Les Officiers ont en général plus de ressources que les Soldats, & ils sont moins exposés aux maladies & à l'influence du climat. Mais dans le cas présent, la famine a anéanti toutes les distinctions. Je ne blesse point la vérité en évaluant à 31 le nombre des Officiers qui ont péri. Les feuilles publiques en ont nommé 20, & peut-être plus; mais j'ai tout lieu de croire que la liste n'est pas complète. — Ce pays semble être enfin sorti de la léthargie; des assemblées ont été tenues, & on est convenu de donner des instructions aux représentans du Peuple pour faciliter le redressement des griefs. On commence à élever la voix & à parler sans ménagement dans des lettres qui exposent hardiment les faits qui viennent d'être publiés, & le prestige qui fascinoit les yeux du Public, s'est évanoui «.

L'attention avec laquelle le Gouvernement s'est attaché à jeter de l'incertitude sur la destination du Commodore Johnstone, a éveillé tous les spéculatifs qui ne se sont occupés qu'à la pénétrer. Ils prétendent qu'il ira faire un coup de main à Buénos-Ayres & que de-là il gagnera l'Inde par la mer du Sud. Ce seroit assurément prendre le plus long; & il est important qu'il arrive au plutôt dans l'Inde où, quoi qu'on en dise, nous n'avons pas la supériorité. Et s'il eussuyoit quelque désastre, quand pourrions-nous y envoyer d'autres vaisseaux? La relation suivante de la navigation de la dernière flotte arrivée de ces contrées le 9 Janvier, donnera une idée de notre situation & des précautions que nos navigateurs sont obligés de prendre; elle

a été écrite par un Officier à bord du *Calcutta*, à un de ses amis à Edimbourg.

Nous appareillâmes de la Chine le 20 Janvier, avec le *Worcester*, le *Royal-Henry*, le *Morse* & l'*Alfred*; & au lieu de prendre la route ordinaire des détroits de Sunda & de Banca, nous allâmes par les détroits de Malacca, pour éviter le danger de rencontrer l'ennemi. Le 26 Février, nous doublâmes la pointe d'Achin; & dans la crainte de nous exposer, nous nous tîmes à une grande distance de l'Isle de France & des autres. En conséquence de l'ordre positif que nous avions reçu de faire route au Sud, d'éviter les vaisseaux qui pourroient croiser à la hauteur du Cap, nous fûmes entraînés par de forts courants du Sud & les vents du N. O., dans la latitude de 41 degrés & demi, & nous éprouvâmes une longue suite de mauvais tems depuis le 29 Avril, que nous nous trouvâmes par la latitude du Cap, jusqu'au 6 Juin. nous effuyâmes presque sans interruption les plus forts coups de vent & les plus mauvais tems. Pendant ces coups de vent, nous fûmes séparés du *Morse*. — Le 7 Juin, le *Royal-Henry* ayant beaucoup de voies d'eau, nous fûmes obligés de gouverner sur Madagascar, afin de le mettre en état, s'il étoit possible, d'étancher ses voies d'eau. Le 25, nous arrivâmes sains & saufs à la baie de Saint-Augustin de l'Isle Madagascar, où nous eûmes le bonheur de rencontrer la flotte destinée pour l'Angleterre; elle étoit composée du *Belleisle*, de 64, de l'*Asia*; de 64, du *Rippon*, de 60, du *Gange*, du *Général Barker*, du *Talbot* & du *Norfolk*, vaisseaux de la Compagnie. — Cette flotte avoit relâché étant pleine de malades, & étoit mouillée dans cet endroit depuis huit jours. Peu de tems après, le *Morse*, duquel nous avions été séparés le 4 Mai, nous rejoignit dans ce mouillage; il

avoit fait une voie d'eau , & avoit été obligé de jeter à la mer quatre canons & une partie de sa cargaison. — Les équipages des vaisseaux s'étant bien rétablis & ayant porté à bord tous les rafraichissemens nécessaires , nous appareillâmes de nouveau du Cap Bona le 8 Juiller. Après avoir essuyé encore deux grands coups de vent , qui séparèrent plusieurs bâtimens de la flotte , nous eûmes enfin le bonheur de nous rejoindre tous , & nous arrivâmes de conserve au Cap le 22 Août. A notre arrivée , nous reconnûmes avec plaisir que les événemens de notre traversée que nous avions jugé les plus malheureux , étoient ceux dont nous avions le plus à nous féliciter. Je crois en effet que jamais aucune flotte n'éprouvera des accidens qui aient tourné aussi singulièrement à son avantage. — 1°. En allant à Malacca , nous évitâmes la rencontre de trois vaisseaux de ligne François croisant dans les détroits de Sunda , au pouvoir desquels nous serions probablement tombés. 2°. En n'atteignant pas le Cap la première fois , nous évitâmes cinq vaisseaux de ligne François qui nous cherchoient. 3°. En relâchant à Madagascar , nous rencontrâmes la flotte que nous avions ordre de rejoindre au Cap , & nous eûmes le bonheur d'être rejoints par le *Morse*. — 4°. Si nous fussions arrivés à Table-Bay huit ou dix jours plutôt , lorsque nous essuyâmes en dernier lieu le terrible coup de vent , nous aurions sans doute tous péri ; car s'il en faut croire le récit des habitans , aucun des vaisseaux n'auroit pu tenir le mouillage.

On a annoncé dans quelques-uns de nos papiers que les Marattes avoient été défaits , & qu'on avoit traité avec eux de la manière la plus avantageuse. Les papiers de l'Opposition prétendent que cette nouvelle

est fausse ; & offrent le précis suivant d'un manifeste d'Hider-Aly, autrement Hider-Naïg, contre les Anglois du Bengale.

C'est un bruit général, qu'Hider - Ali a publié un manifeste adressé à tous les Nababs, Rajahs & peuples de l'Inde, par lequel il les exhorte à se réunir pour chasser les Anglois de cette partie du monde. Ce qu'il y a, dit-on, de remarquable dans ce mémoire, c'est que, selon lui, notre Compagnie des Indes est très-pauvre, ses troupes mal payées ; & prêtes à déserter au moindre appât d'une bonne paie, pour se ranger sous nos drapeaux. Il y conseille aussi de prendre les mesures convenables pour couper les vivres aux places & aux forts dont nous sommes en possession, afin de nous réduire par la famine. Les excès & les atrocités dont les Anglois se sont rendus coupables dans la guerre de Poonah, figurent avec distinction dans ce Mémoire, où l'on fait aussi un tableau horrible & malheureusement trop vrai de la corruption & de la cupidité des Juges de Calcutta. On les représente comme des gens avides, qui affectent la gravité de la vieillesse, en se couvrant la tête d'une quantité prodigieuse de cheveux blancs, dépouilles de quelque animal ; ils s'appellent Juges supérieurs, & de tout autre nom qu'ils croient le plus propre à leur procurer de l'argent. Ils en demandent un jour, & si on leur en donne, ils en demandent davantage le lendemain, & ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il ne reste plus un sou dans les bourses. Alors les malheureuses victimes de ces barbares sont arrachées du sein de leur famille, & traînées à Calcutta où l'on voit des Juges assis sur des sièges très-élevés, & des hommes revêtus de robes noires qui parlent un jargon incompréhensible, en conséquence duquel quelques indiens sont renfermés dans des dongeons, & d'autres restent

suspendus en l'air par une corde, jusqu'à ce qu'ils soient morts, &c.

La protestation que le Marquis de Rockingham a signée avec 7 autres Pairs contre le bill d'emprunt, porte sur le poids de cet emprunt qui pèse sur le public, & sur les avantages accordés aux prêteurs. On prétend que le Lord North a fait le plus mauvais marché possible pour la nation; & il semble qu'il pouvoit en faire un bon, puisqu'il n'avoit besoin que de 12 millions & qu'il lui avoit été fait des offres pour 38, ce qui ne le mettoit pas dans la nécessité de se soumettre aux conditions dures que les prêteurs actuels lui avoient imposées. En effet le développement suivant du Budget fera voir comment le capital de la dette doit se trouver augmenté de 21 millions sterl. par l'effet d'un emprunt qui n'est que de 12 millions. Ce développement est le précis des résolutions prises le 7, par le Comité, des voies & des moyens approuvés le lendemain par la Chambre.

» Pour lever le subside octroyé à S. M. une somme de douze millions sera levée par annuités, & en outre une somme de 480 mille livres par loterie. — Chaque contribuant à ladite somme de douze millions, aura pour chaque somme de 100 l. qu'il aura contribué & payée, d'abord un principal de 100 liv. en annuités, sur le pied de 3 liv. pour cent; 2^o. un principal additionnel de 50 liv. en pareilles annuités, aussi sur le pied de 3 liv. pour cent; 3^o. un principal de 25 liv. en annuités, sur le pied de 4 liv. pour cent, lesquelles diverses

annuités , sur le pied de 3 liv. pour cent & de 4 liv. pour cent , respectivement , commenceront à courir de la date du 5 Janvier 1781. La somme de douze millions qui doit être contribuée , ainsi qu'il vient d'être dit , jointe avec le capital additionnel de 50 à chaque cent livres avancées & payées ; lequel dernier capital se monte à six millions , faisant ensemble un total de 18 millions en annuités , sur le pied de 3 l. pour cent ; les sommes seront à compter du 5 Janvier , époque de leur commencement , réunies & jointes ensemble au fond des annuités à 3 liv. pour cent , consolidées par les actes des 25 , 28 , 29 , 32 & 33 années du règne de George II , & par les divers actes subséquents , & hypothéqués sur les fonds d'amortissement. Elles seront aussi payables , transportables à la banque d'Angleterre dans le même tems & de la même manière , & sujettes au même rachat par le Parlement , que les susdites annuités à 3 pour cent consolidées , sont payables , transportables à la Banque & rachetables par le Parlement. — L'annuité relative à ladite somme ou capital additionnel de 25 l. à laquelle chaque contribuant pour les 100 liv. payées comme il a été dit ci-dessus , aura droit , faisant un total de 3 millions , portera un intérêt ou annuité sur le pied de 4 liv. pour cent ; & il sera payé à la Banque d'Angleterre un quartier depuis le 5 Janvier 1781 , jusqu'au 5 Avril suivant ; qu'à cette date , ce capital sera réuni & formera un même fond avec les annuités , sur le pied de 4 pour cent , qui ont été consolidées par un acte de la dernière session du Parlement , & il sera également hypothéqué sur le fond d'amortissement , & payable & transportable à la Banque d'Angleterre , au même tems & de la même manière , & sujettes au même rachat par le Parlement , que lesdites annuités à 4 pour cent , sont payables &

transportables à la Banque, & rachetables par le Parlement. — Chacun de ceux qui auront contribué audit capital de douze millions, recevra, pour chaque somme de 100 liv. qu'il aura contribué, 4 billets d'une Loterie composée de 48 mille billets montant à 480,000 liv., en payant de plus la somme de 10 liv. par chaque billet, & ladite somme de 480,000 liv. sera distribuée en lots pour le bénéfice des porteurs des billets fortunés de ladite Loterie, lesquels lots seront payés en argent à la Banque d'Angleterre, auxdits porteurs, sur leur demande, le premier jour de Mars 1782, à mesure que les certificats pourront être expédiés, sans aucune déduction quelconque. — Chaque contribuant sera tenu, ledit jour 15 du présent mois de Mars, ou avant, de déposer 15 liv. pour cent de chaque somme qu'il voudra souscrire, pour lever ladite somme de 12 millions, entre les mains du principal Caissier ou des Caissiers du Gouverneur & de la Compagnie de la Banque d'Angleterre; & il devra déposer en outre 15 liv. pour chaque cent livres entre les mains dudit Caissier ou Caissiers, à compte de l'argent qui devra être contribué pour lever ladite somme de 480,000 liv. par Loterie, comme une assurance de faire les futurs paiemens respectifs aux jours ci-après fixés, ou avant, savoir :

Pour les 12 millions qui doivent être levés par annuités.

10 liv. pour cent le	27 Avril.
10 liv.	18 Mai.
10 liv.	14 Juin.
20 liv.	24 Juillet.
15 liv.	21 Août.
10 liv.	18 Septembre.
10 liv.	23 Octobre.
10 liv.	23 Novembre.

Pour la Loterie de 480 mille livres.

20 liv. pour cent le 11 Mai.

25 liv. 10 Juillet.

20 liv. 11 Septembre.

20 liv. 9 Octobre.

Tout l'argent qui devra être ainsi reçu par ledit principal Caissier ou Caissiers du Gouverneur & de la Compagnie de la Banque d'Angleterre, sera payé à la caisse de l'Echiquier, pour être appliqué successivement aux services qui auront été votés par cette Chambre dans la présente session du Parlement. — Chaque contribuant qui paiera la totalité de sa contribution dans la somme de douze millions, qui doit être contribuée, comme on l'a dit ci-dessus, en quelque tems que ce soit, avant le 22 Octobre prochain, ou pour sa part dans ladite Loterie, au 10 Septembre prochain, ou avant, recevra un intérêt ou escompte, sur le pied de 3 pour cent par an, relativement à la somme qui complètera sa contribution; & cet escompte sera compté du jour qu'il l'aura complétée, jusqu'au 23 Novembre prochain, relativement à la somme qui devra être payée par lesdites annuités; & au 8 Octobre prochain, pour celle qui devra être payée à compte de ladite Loterie: & toutes les personnes qui auront fait l'entier paiement de leur contribution à ladite Loterie, recevront leurs billets aussi-tôt qu'ils auront pu être expédiés. — Chaque personne occupant un Bureau ou une Place pour acheter, vendre, assurer, enregistrer, disposer ou commercer en billets, ou chances, ou parties d'iceux, ou sur les numéros desdits billets quelconques, ou qui avertiront par écrit ou par affiche, & publieront qu'ils veulent établir & lever un tel Bureau ou office, prendront à cet effet une permission. — Pour chaque permission de ce genre, il sera levé & payé à S. M. ou à ses héritiers

ritiers ou successeurs, la somme de 50 liv. — L'argent qui sera ainsi levé sera employé aux dépenses qu'exigera la commission à établir pour administrer, gouverner & tirer ladite Loterie. La somme de 18,986,000 liv. pour laquelle il ne s'est point présenté de demandes de remboursement dans celle de 20,240,000 liv. en annuités à 4 liv. pour cent, réunies, & ne faisant qu'un même fonds, par un acte de la seconde année du règne actuel, laquelle a été réduite à 3 liv. pour cent par année, à compter du 5 Janvier 1781, sera, du consentement des divers propriétaires, à compter du 5 Avril 1781, réunie, & ne fera qu'un même fonds avec les annuités à 3 liv. pour cent, consolidées par les actes des 25 & 26^e. années du dernier règne, par un acte de la cinquième année du règne actuel : & les charges & dépenses payables pour cette somme, continueront à être payées sur le fonds d'amortissement, jusqu'au rachat du Parlement, de la même manière & aux mêmes époques que les dernières annuités ci-dessus mentionnées, sont payées & payables, & les personnes qui, au 20 Mars 1781, n'auront pas déclaré leur désaveu dans les livres qui seront ouverts à la Banque à cet effet, seront regardées & estimées comme y ayant consenti.

FRANCE.

De VERSAILLES, le 3 Avril.

LE Roi a nommé à l'Abbaye de Valmagne, ordre Cîteaux, Diocèse d'Agde, l'Abbé de Puységur, Vicaire-Général d'Alby; à l'Abbaye de la Noë, ordre de Cîteaux, Diocèse d'Evreux, l'Abbé Royer, Maître des Requêtes, Vicaire-Général d'Auxerre:

7 Avril 1781. b

à l'Abbaye régulière de St-Louis de Vernon, ordre de Saint-Augustin, Diocèse d'Evreux, la Dame de Narbonne, Religieuse professe à Notre-Dame d'Agen; & à l'Abbaye régulière des Ollieux, ordre de Cîteaux, Diocèse de Narbonne, la Dame de Demandol, Religieuse professe à Ries.

Le 15 du mois dernier la Princesse de Berghes eut l'honneur de faire ses remerciemens au Roi pour la place de Dame du Palais. Le 25, la Marquise de Lordat, & la Marquise de Forbin ont eu l'honneur d'être présentées à LL. MM. & à la Famille Royale, la première par la Marquise de Caumont & la seconde par la Marquise de Jenfon. Le même jour le Comte de Mailly, présenté par le Marquis de Ségur, Secrétaire d'Etat, ayant le département de la guerre, a eu l'honneur d'offrir au Roi, les plans du port de Vendre & l'Obélisque que S. M. a bien voulu permettre à la Province de Roussillon d'élever à sa gloire, pour consacrer à jamais sa reconnoissance sur le rétablissement de ce port. Cet Obélisque, construit en Marbre de Roussillon, est élevé à 100 pieds au dessus du niveau de la mer.

De PARIS, le 3 Avril.

LES lettres de Brest, en date du 23, donnent les détails suivans du départ de la flotte,

La flotte commandée par M. le Comte de Grasse, l'une des plus considérables qui soient sorties de nos ports, a appareillé hier vers les dix heures du matin ; & à 5 heures après midi, elle étoit totalement hors du grelet, sans aucun accident, ayant le vent le plus favorable. — M. le Marquis de Castries, accompagné des Officiers-Généraux & des Colonels qui ont fait avec lui le voyage de Brest, de M. le Comte d'Hector, Commandant de la Marine, & de l'Etat Major, se sont rendus dans des canots à la pointe du Porzic, situé à l'entrée du Goulet, d'où ils ont vu toute la manœuvre d'appareillage des vaisseaux de guerre & du convoi, qui ont tous défilé sous la batterie du Porzic, à portée de la voix. — Entre midi & une heure, la *Ville de Paris*, que monte M. le Comte de Grasse, a passé, suivie de son armée, & étant par le travers de la batterie du Porzic, a salué M. le Marquis de Castries, de cinq *Vive le Roi*, & de 21 coups de canons; le Ministre a répondu lui-même, ainsi que toutes les personnes qui l'avoient accompagné, de trois cris de *Vive le Roi*, & a ordonné une décharge de toute la batterie du Porzic. Tous les vaisseaux de guerre ont salué, en passant, de cinq *Vive le Roi*. — Cette flotte est composée des escadres & convois destinés pour l'Amérique & pour l'Inde, au total de 35 bâtimens de guerre, dont 26 vaisseaux de ligne, 4 frégates, le reste, cutters & longres, & d'environ 200 bâtimens de transport & de commerce, savoir, 5 vaisseaux de guerre, une frégate & 12 transports, pour l'Inde; sous les ordres de M. le Commandeur de Suffren, un vaisseau & six navires de transport pour Rhode-Island; 20 vaisseaux, 3 frégates, & le reste des bâtimens de transports & marchands composent l'armée de M. de Grasse, à la destination des Antilles. La se-

sonde division de cette armée est commandée par M. de Bourgainville , montant le vaisseau l'*Auguste* ; & la troisième , par M. de l'Espinoûse. — La frégate la *Concorde* , qui fait partie de cette flotte , & qui est destinée pour Rhode-Island , où elle porte M. de Barras , qui remplace le Chevalier de Ternay , ne doit partir qu'après - demain , parce qu'elle attend les fonds qui doivent arriver demain pour l'armée de M. de Rochambeau. — Cette flotte est parfaitement armée tant en hommes qu'en munitions , & porte des approvisionnemens considérables en tous genres. Indépendamment des troupes de terre & de mer pour le service des vaisseaux , il y a environ 8000 hommes de troupes réglées , partie en régimens complets , & l'autre en détachemens tirés de 30 régimens. Ces troupes sont destinées à compléter différens corps dans les lieux où elles seront débarquées ; savoir , environ 1000 hommes , non compris quatre compagnies d'artillerie pour l'armée de Rochambeau ; 2000 hommes à la destination de l'Inde , & le surplus , pour les Antilles. — La frégate la *Fine* part d'ici il y a huit jours , porte dans l'Inde un objet assez considérable de fonds , avec l'avis de l'escadre de cinq vaisseaux & une frégate , qui doivent la suivre «.

Les vaisseaux qui restent après le départ de la flotte , sont la *Bretagne* , le *Royal-Louis* , l'*Invincible* , le *Terrible* & le *Majestueux* de 110 canons ; le *Triomphant* & la *Couronne* de 80 ; le *Bien-Aimé* , l'*Actif* , le *Guerrier* , le *Fendant* , le *Robuste* , le *Zodiaque* , le *Protecteur* , le *Magnifique* , le *Brave* , l'*Illustre* , l'*Argonaute* , le *Dauphin-Royal* de 74 ; le *Hardi* , l'*Alexandre* , le *Lion* , l'*Indien* , le *S. Michel* de 64 ; l'*Amphion* de 50 , ce qui fait en tout 25 vaisseaux dont 5 de

110 canons, 2 de 80, 12 de 74, 5 de 64,
& un de 50.

On prépare actuellement, lit-on dans quelques lettres, six vaisseaux destinés à former une escadre commandée par M. de la Motte-Piquet; on la dit pour l'Amérique Septentrionale, où elle doit conduire dans peu un nouveau convoi. Plusieurs personnes croient qu'elle servira à relever celle de M. de Monteil; d'autres, qu'elle ira à Cadix. Quoiqu'il en soit, voici les vaisseaux que l'on arme.

<i>L'Invincible</i> ,	110 can.	M. de la Motte-Piquet.
<i>Le Bien-Aimé</i> ,	74 . .	M. de Buor.
<i>L'Asif</i> ,	. . 74 . .	M. de Boade.
<i>Le Hardi</i> ,	. . 64 . .	M. de Silans.
<i>L'Alexandre</i> ,	64 . .	M. de Frettay.
<i>Le Lion</i> ,	. . 64 . .	M. de Fornoue.
Deux Lougres.		

La corvette qui suivoit l'armée & qui rentra à Brest, lorsqu'elle l'eut vu dépasser les pierres noires, a rapporté que M. de Grasse s'élevoit dans l'Ouest Nord-Ouest, & que le tems étoit très-favorable à sa marche. Les vents de Nord-Est ayant depuis régné constamment, l'armée a dû faire beaucoup de chemin, & les marins supputent qu'elle devoit être le 29 par le travers de Lisbonne. On ne pense pas qu'elle rencontre l'Amiral Darby; & quand même les frégates des deux armées se verroient, les deux Commandans ont des convois trop précieux & une destination trop marquée, pour chercher à en venir aux mains.

Nous n'avons aucunes nouvelles de l'armée Angloise. Il faut qu'elle ait longé les

côtes d'Irlande , puisque nos découvertes ne l'ont pas signalée à sa sortie de la Manche. Le *Magnanime* étant resté aux Dunes , elle est composée de 26 ou 27 vaisseaux de ligne tout au plus , l'escadre du Commodore Johnstone exceptée , qui doit se séparer d'elle à la hauteur du Cap St-Vincent. Ce dernier pouroit bien être rencontré par le Commandeur de Suffren , & alors il ne seroit pas le plus fort.

» La frégate corsaire la *Josephine* , croisant sur les côtes d'Angleterre , rencontra , le 10 du mois dernier , une Lettre de marque Angloise de 32 canons , avec laquelle elle s'est battue pendant 3 heures. Comme l'ennemi étoit sous la terre , & que les Forts de New-Haven gênoient beaucoup la *Josephine* , le Brave Fabre fut obligé de l'abandonner après l'avoir maltraitée. Il n'a essuyé dans cette action qui a été très - vive , d'autre dommage que plusieurs coups de canons dans le grément & un à l'eau. — Le 12 , elle donna chasse à un bâtiment , & au moment de le joindre , survint un vaisseau de guerre , qu'elle évita par la supériorité de sa marche. — Le 13 , elle eut connoissance d'une flotte de plus de 150 voiles ; ayant serré le vent pour la reconnoître , un vaisseau & 2 frégates s'en détachèrent , & la chassèrent en vain pendant 3 heures. — Le 14 , au point du jour , elle se trouva à portée du canon de 2 vaisseaux de guerre qui la chassèrent aussi. A peine délivrée de ces ennemis , la nuit du 14 au 15 , elle se trouva bord à bord du vaisseau de guerre Anglois le *Romney* de 50 canons ; le Commandant la héla , & le François répondit hardiment qu'il étoit l'*Entreprise* , corsaire de Londres , Capitaine Henn. Il demanda ensuite au *Romney* qui il étoit. Ce vaisseau arriva à si-tôt pour lui lâcher sa volée. La *Josephine* s'en défiant ,

manœuvra comme lui, & se trouva la poupe sous son beaupré. Dès-lors voulant éviter d'avoir affaire à un ennemi si supérieur, elle mit ses perroquets & bonnettes dehors & gagna le large.—Le 15, elle s'empara d'un paquebot, avec lequel elle relâcha le 22 à l'Orient. Ce paquebot, qui a été pris après 8 h. de chasse, étoit expédié de Falmouth par le Gouvernement pour New - Yorck. Il monte 14 canons, 55 hommes, & est doublé en cuivre. Il étoit porteur de deux malles qu'il a jettées à la mer; mais le Capitaine a eu le bonheur d'en faire sauver une avec son canot. Les dépêches qu'elles contiennent, ne peuvent être que très-intéressantes dans les circonstances présentes; elles ont été envoyées à la Cour. Cette prise a été faite à la vue d'une frégate Angloise. Ce paquebot étoit de conserve avec un autre destiné pour la Jamaïque, mais qui s'est sauvé à la faveur de la nuit. Le Capitaine Anglois a paru désespéré de voir une de ses malles entre nos mains. Il a fait, à M. Favre, les plus fortes instances & les offres les plus avantageuses pour se rançonner; mais inutilement.

Nous apprenons par des lettres de l'Isle de France que M. d'Orves devoit quitter cette Isle le 8 Octobre, emmenant 6 vaisseaux de ligne & 2 belles frégates, des bâtimens & flûtes, ainsi que d'autres navires armés pour une expédition dans l'Inde. Il a dû se rendre à l'embouchure du Gange pour y intercepter dans le mois de Décembre, tous les bâtimens qui descendent ce fleuve, de-là il devoit croiser sur les côtes du Coromandel & de Malabar, & attaquer l'Amiral Hugues qu'on savoit être à Madrass avec 5 vaisseaux seulement. Nous saurons dans le mois de Mai ou de Juin le succès qu'aura eu cette entreprise.

« La nuit du 15 au 16 Mars, à une heure, écrit-on de Dinan, le feu prit dans un carrefour très-resserré, & formant une croix, chez un Marchand Epicier; toutes les maisons voisines étant remplies d'épicerie & de matières combustibles, le feu se communiqua avec une rapidité extraordinaire aux quatre angles du carrefour, & malgré les soins qu'on se donna pour en arrêter l'impétuosité, il continua avec la même violence jusqu'au 16 Mars à midi. M. le Comte de la Bretonniere, Gouverneur de la Ville, y donna tous les ordres que prescrivoit la prudence. MM. de Momurau & de la Villèsbrune témoignèrent tout le zèle dont les meilleurs patriotes peuvent être capables dans de pareilles circonstances. On ne sauroit aussi trop louer l'ardeur du Régiment de Royal-Corse; on voyoit les soldats monter avec une intrépidité sans exemple sur les toits des maisons embrasées; plusieurs ont été blessés. Enfin après bien des travaux, bien des efforts tant de leur part que de celles des Prêtres, de la Noblesse, des Communautés & du Collège, on est parvenu à éteindre l'incendie. Quarante-quatre maisons ont été consumées, plusieurs enfans ont péri; cent sept ménages gémissent sur les tristes restes de leur fortune, & sont descendus pour la plupart de la plus grande opulence à la dernière misère. Six cens livres remises aux Curés des Paroisses par l'Etat-Major de Royal-Corse, & trois cens livres qu'on doit à la générosité des soldats, prouvent que non contents d'avoir fait des efforts incroyables pour arrêter les flammes, ils veulent encore contribuer au soulagement de ceux dont leur zèle n'a pu empêcher la ruine ».

Les courses des jumens Françoises ordonnées par le Roi & auxquelles S. M. a attaché différens prix, ont commencé à Vincennes, hier. Elles ne peuvent manquer de

produire de l'émulation & d'ennoblir la race de nos chevaux par le soin qu'apporteront les Ecuyers dans le choix des étalons.

On raconte un évènement bien étrange & bien malheureux. Un Militaire distingué, Officier Général, chassant il y a quelques jours dans la forêt de Chantilly, & voulant couper les jarrêts d'un cerf, fit un effort qui lui cassa sans doute quelque vaisseau, car il perdit sur le champ connoissance, vomit une grande quantité de sang & mourut au bout d'une demi-heure.

» La Société Royale de Médecine, dans sa séance publique du 6 Mars, a distribué les Prix suivans. Elle avoit proposée en 1778, pour sujet d'un Prix de la valeur de 1200 livres, de *Déterminer quel est le meilleur traitement pour la Rage*. Aucun des Mémoires envoyés au Concours, n'ayant répondu à cette question d'une manière assez satisfaisante pour être couronné, ce Prix a été remis en 1783. La Société a cependant distingué cinq Mémoires, dont trois lui ont paru mériter des encouragemens à ceux qui les ont adressés, & elle a fait une mention honorable des deux autres. — M. le Noir, Lieutenant-Général de Police, & Membre de la Compagnie, à la bienfaisance duquel ce prix est dû, n'a point voulu que les Auteurs des trois Mémoires qui ont été jugés plus favorablement, demeurent sans récompense, & il a fait frapper à ses frais trois médailles d'or, chacune de la valeur de cent livres, ayant la même empreinte que le Jeton de la Société, lesquelles leur seront distribuées — La première médaille a été adjugée à M. Mathieu, Maître en Chirurgie à Couze en Carladais, près de la Linde en Périgord. La seconde, à M. Bouteille, Médecin à Manosque en Provence. M. Baudot, Médecin à la

Charité-sur-Loire, a remporté la troisième médaille. — Les deux Dissertations qui ont mérité d'être citées, après les trois premières, ont été 1°. celle de M. Saint-Martin, Médecin à Domfront. 2°. Celle de M. Sunseire, Médecin à Marignan en Provence. — Les Mémoires qui concourront à ce Prix de 1200 livres, seront envoyés franc de port avec un billet cacheté, contenant le nom de l'Auteur, & la même épigraphe que le Mémoire, à M. Vicq d'Azyr, Secrétaire perpétuel de la Société Royale de Médecine, rue du Sépulchre à Paris, avant le premier Janvier 1783. — La Société avoit proposé dans sa première séance publique de l'année 1778, pour sujet d'un Prix de la valeur de 600 liv., la question suivante: *Déterminer quels sont les rapports des Maladies Epidémiques avec celles qui surviennent en même-tems & dans le même lieu, & que l'on appelle Intercurreuses, quelles sont leurs complications, & jusqu'à quel point ces complications influent sur leur traitement?* Ce Prix a été adjugé à M. Raymond, Médecin à Marseille. Le Mémoire de M. Paris, Médecin à Berre près d'Arles, a mérité l'accessit.

Le 16 de ce mois, M. François de Neufchâteau, Lieutenant-Général, & Subdélégué à Mirecourt en Lorraine, fit dans la Salle des Audiences du Siège Présidial de cette Ville, une lecture publique du Compte rendu au Roi par M. Necker. L'assemblée étoit très-nombreuse & composée des personnes les plus distinguées de la Ville & des environs. Avant cette lecture M. François de Neufchâteau prononça le discours suivant.

MM., lorsque nous fîmes lire, à l'Audience de ce Siège, l'Edit du Roi pour la suppression de la

main-morte dans les Domaines , & pour celle du droit de suite dans tout le Royaume , nous crûmes devoir nous écarter de la forme commune des enregistremens. L'Orateur public (1) développa , dans un discours éloquent , l'importance de cette Loi fameuse ; & nous-mêmes , à son exemple , nous retraçâmes la suite des bienfaits émanés du Trône , depuis que M. Necker est à la tête des Finances. Nous avons tâché de recueillir , dans les actes divers de son administration , une partie des traits qui doivent en immortaliser la mémoire. Mais ce tableau trop imparfait ne pouvoit mettre sous vos yeux qu'une ombre des travaux & de la gloire de ce grand Ministre. Nous n'avions pu saisir que les résultats publics de quelques-unes de ses opérations. Le reste continuoit d'être , pour toute la France , couvert de ce nuage politique dans lequel les Ministres se sont toujours enveloppés , & qui faisoit des affaires d'Etat autant d'énigmes mystérieuses & impénétrables. — Aujourd'hui , M. M. , les ténèbres sont dissipées , & le Gouvernement déchire le voile qui déroboit sa marche aux regards des peuples. C'est le Roi qui révèle à ses sujets ses soins pour leur bonheur , & l'Etat n'offre plus que l'image d'une famille immense & réunie , dont les enfans sont appelés à la confiance de leur père.

Vous voyez , M. M. , qu'il s'agit du *Compte rendu au Roi , par M. Necker , imprimé par ordre de S. M. , & dont la Compagnie a résolu que la lecture seroit faite dans cette séance publique.* — Les exemplaires de ce *Compte rendu* sont encore très-rars dans cette Province , l'Imprimerie Royale ne pouvant suffire à l'empressement du Roi , de France & de l'Europe pour se le procurer. L'exemplaire que j'ai rapporté de Paris , est unique dans notre Ville. C'est un trésor , que je me réservoïis d'offrir

(1) M. Delpierre , Avocat du Roi.

à mes Confrères. Ces Magistrats vraiment patriotes, n'ont pas voulu jouir seuls du bonheur de connoître en détail les vertus du Monarque & les travaux de son Ministre. Ils ont préféré de le partager avec tous leurs concitoyens. Telle est, MM., l'objet de cette assemblée. Cette lecture solennelle ne nous a point été prescrite par la Loi. Ce n'en est pas moins un devoir que nous croyons remplir. Et s'il n'est pas d'usage, en est-il moins sacré pour nous ? Il est permis de sortir du cercle des formes ordinaires, lorsqu'il s'agit d'un bienfait qui lui-même est extraordinaire. — Si la nouveauté de l'hommage n'étoit pas assez justifiée par la grandeur de son objet, la Compagnie l'autoriserait ici de l'exemple même du Parlement. Vous avez remarqué, MM. la formule de l'Arrêt que ce Tribunal suprême a rendu le six Avril dernier, sur l'Edit du Roi portant prorogation du second Vingtième. *La Cour a ordonné que le Roi seroit supplié de vouloir bien regarder la promptitude de cet enregistrement, ainsi que le généreux dévouement de ses sujets, comme un hommage public de la confiance qu'inspire l'administration actuelle des Finances de l'Etat, dont les vastes ressources & les grandes vues économiques, aussi courageusement entreprises que justement dirigées, soutiennent les efforts de la Nation, en même-temps qu'elles alarment ses ennemis.* Cette formule, inusitée jusqu'à présent dans les enregistrements des Cours, a été heureusement adoptée par le Parlement de Nancy. Le public l'a confirmée par son suffrage, & dans le préambule de la Loi que nous avons enregistrée ce matin (1), vous avez entendu, MM., le Roi déclarer lui-même qu'il a été sensible à la manière

(1) Lettres-patentes du Roi qui règlent l'abonnement des Vingtièmes des Duchés de Lorraine & de Bar, données à Versailles le 28 Janvier 1781.

dont notre Parlement a fait éclater alors sa reconnaissance.

Mais il y a plus, M. M., en donnant aujourd'hui la publicité la plus éclatante à l'Ouvrage de M. Necker, la Compagnie ne fait qu'entrer dans les vues du Souverain lui-même. Voici, M. M., comme le Roi s'exprime dans un Edit du mois de Février dernier, portant création de Rentes viagères, adressé au Parlement de Paris. » Comme, après y avoir » fait beaucoup d'attention, S. M. n'a rien vu dans » cet état de ses Finances & dans le Compte qui lui » a été rendu, qui exigeât du secret, elle a cru » qu'en en permettant la publicité, il n'en pouvoit » résulter que des avantages, & elle a suivi sans » peine une marche simple & ouverte, qui, quoique » nouvelle dans les principes qu'elle a adoptés. . . . » Et en admettant ainsi ses fidèles sujets à la con- » noissance de l'état de ses finances, S. M. croit » les rapprocher d'Elle, & entretenir de plus en » plus cette unité d'intérêt & ce rapport de con- » fiance qui font la force des Etats & le bonheur du » Monarque ». Les motifs si bien exprimés dans ce langage paternel sont ceux qui déterminent aujourd'hui la Compagnie. Elle m'a chargé de vous l'annoncer à l'issue de son Audience, & l'honneur d'être son organe devient en ce moment le droit de mon office le plus flatteur & le plus beau. — Je ne préviendrai par aucune réflexion celles que va vous faire naître la lecture de ce chef-d'œuvre. Tout commentaire seroit ici inutile. Je fais que j'ai l'avantage de parler à des Lorrains, c'est-à-dire aux sujets les plus fidèles & les plus distingués par leur attachement pour leur Maître. C'est à eux sur-tout d'apprécier un Ouvrage qui distingue le caractère du Roi, & qui le fait aimer, adorer & bénir. La Capitale du Royaume n'a pas seule le droit d'applaudir aux vertus du Souverain. Plus près du Trône, sa voix a l'avantage d'y pénétrer plus facilement.

Mais celle des Provinces peut s'y faire entendre aussi. Jugez , M M. , quel accord touchant & universel doit pénétrer aujourd'hui l'ame bienfaisante de LOUIS XVI ?

Mais je lis dans vos yeux l'impatience de vos cœurs. Vous me reprochez en quelque sorte les momens qui diffèrent cette lecture solennelle. Votre empressement est trop juste, & je me hâte d'y répondre.

M. Pujos , Peintre en miniature , à qui l'on doit les portraits de plusieurs hommes célèbres , qu'il a dessinés d'après nature , & fait graver sous ses yeux , ajoute tous les jours à sa collection précieuse. Elle n'offre pas seulement la ressemblance la plus parfaite qui ne demande qu'un Artiste exercé , mais le caractère même , que le génie seul peut saisir & rendre avec cette supériorité & cette énergie. Il vient de publier le portrait de M. l'Abbé de Lille. Rien de plus expressif , de plus vrai que la figure du Chantre des Géorgiques ; rien de plus ingénieux que les Accessoires ; des pampres en forment la bordure ; des instrumens d'Agriculture , une ruche pittoresquement groupées occupent le bas , au milieu desquels un cartouche présente un petit tableau supérieurement fait , dont l'Episode d'Aristée a fourni le sujet. Une Trompette héroïque qui couronne la bordure , annonce l'Enéide que M. l'Abbé de Lille s'occupe à traduire. On trouve ces Gravures précieuses chez M. Pujos , Quai de la Pelleterie , maison de M. Lequin , Orfèvre.

J. B. de Chabannes , Marquis de la Pallisse & d'Apchon , premier Baron de la Haute-Auvergne , Maréchal des Camps & Armées du Roi , est mort en cette ville le 22 Mars.

Antoine Alexandre de Gasco , ancien pre-

mier Président du Parlement de Guyenne, est mort le 25 du même mois.

Marie Généviève-Julie de Franconville, Comtesse de Longauluay, Colonel d'Infanterie, est morte en son Château de Franconville-la-Garenne, âgée de 59 ans.

» Ce n'est pas à nous d'apprécier le mérite de ceux à qui le Roi confie l'administration de son Royaume, peut-être même n'est-ce pas à leur siècle à les juger. Le sort des Guerriers est en cela bien différent de celui des Ministres. Turenne & Condé ont joui de toute leur gloire. La réputation de l'Hôpital & de Sully n'a été fixée que long tems après leur mort. Cependant nous pouvons dire, sans craindre d'être contredits par les contemporains, que la France a perdu en M. Turgot, un Magistrat respectable par sa candeur, son intégrité, & son courage, un homme d'état très-éclairé, un homme de lettres étonnant par l'étendue & la profondeur de ses connoissances, & le citoyen le plus vertueux & le plus passionné pour le bien public. Bien des gens pensent que les vertus privées n'entrent point dans le caractère de l'homme public, & ne doivent pas faire partie du portrait que l'Histoire en transmet à la postérité. Nous sommes bien éloignés d'adopter cette opinion. Mais nous convenons que quand celui qu'on vient de perdre a mérité d'être aimé, le public est disposé à récuser, à taxer du moins d'exagération le témoignage que lui rendent ses amis. Il est cependant une réflexion que nous ne pouvons nous refuser, parce que nous la trouvons consolante pour l'humanité. S'il est vrai que celui qui a exercé le rigoureux Ministère des Finances avec une exactitude inflexible, étoit l'homme le plus sensible, le plus bienfaisant, & qui aujourd'hui est le plus amèrement, le plus sincèrement pleuré par tous ceux qui l'ont connu intimement,

Renonçons donc à ce malheureux préjugé qu'il y ait aucune partie d'administration où il faille porter un cœur dur pour bien servir le Roi & la Patrie.

» Lettres-Patentes du Roi données à Versailles le 7 de Janvier 1781, registrées en Parlement le 13 Mars suivant, portant nouvelle fixation des droits accordés aux Huissiers-Commissaires-Priseurs, pour les ventes du Mont de Piété. Ces Lettres-Patentes partagent la charge des droits de vente entre les Adjudicataires & les Propriétaires des nantissemens vendus, en observant néanmoins que la portion au compte des Propriétaires ne devra avoir lieu que lorsqu'il y aura dans le prix de la vente un excédent sur la somme prêtée & les accessoires.

Les frais de vente, à la charge des adjudicataires d'effets vendus au Mont de Piété, seront, à compter du jour de la publication desdites Lettres-Patentes, de cinq sols pour les ventes du prix de dix livres & au-dessous : de dix sols au-dessus de dix livres jusqu'à vingt livres : de quinze sols au-dessus de vingt livres jusqu'à trente livres : de vingt sols au-dessus de trente livres, jusqu'à cinquante livres : de trente sols au-dessus de cinquante liv. jusqu'à cent livres : de quarante sols au-dessus de cent liv. jusqu'à cent cinquante livres : de quarante-cinq sols au-dessus de cent cinquante livres jusqu'à deux cens livres ; & toujours en augmentant de cinq sols pour chaque cinquante livres de plus : ces frais continueront d'être payés en sus du prix de l'adjudication, par les Acheteurs, aux termes de l'article VII des Lettres-Patentes du 9 Décembre 1777. Les frais de vente, à la charge des Propriétaires des effets de nantissement vendus au Mont de Piété, seront, à compter du même jour, les mêmes que ceux fixés par l'article précédent. Les Huissiers-Commissaires-Priseurs n'auront aucune action contre les Proprié-

taires des nantiffemens vendus, pour raison des frais qu'ils doivent supporter, aux termes ci-dessus, lesquels ne pourront être perçus que sur l'excédent revenant à chaque Emprunteur sur l'effet vendu; au moyen de quoi, si ledit excédent ne monte pas aux droits de véte fixés par l'article précédent, il appartiendra en entier aux Huiffiers-Commissaires-Prifeurs; & s'il n'y a aucun excédent, ils ne pourront exiger aucuns droits de vente des Propriétaires des nantiffemens vendus, &c «.

Autres données à Versailles au mois d'Avril 1778, registrées au Parlement le 30 Février 1781, pour la perfection & l'alignement des remparts de Paris, par lesquelles S. M. ordonne que les propriétaires ou locataires des maisons dont le retranchement se feroit en tout ou en partie nécessaire, & qui sont désignés au plan attaché sous le contre-scel, seront tenus d'en consentir la vente aux Prévôt des Marchands & Echevins, moyennant les prix & indemnités convenus de gré à gré, ou suivant l'estimation par Experts.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 27 Janvier dernier, qui excepte des Arrêts de surseance & sauf-conduits qui pourroient être accordés aux Bouchers, les sommes par eux dues pour achats de bestiaux aux marchés de Sceaux & de Poissy.

De BRUXELLES, le 3 Avril.

ON se flatte toujours que l'Empereur fera un voyage dans les Pays-Bas cette année, & qu'il y arrivera avant le départ de Madame l'Archiduchesse Christine qui est fixé à la mi-Mai.

» La Province de Hollande & quelques autres, écrit-on de la Haye, ont déjà accepté la médiation offerte par la Russie; on assure qu'on travaille aux

articles de cette médiation. En attendant, la réponse remise au Prince de Gallitzin de la part de L. H. P., contient en substance : que la République desire ardemment le rétablissement de la paix, à des conditions équitables qui ne préjudicient ni à son honneur, ni à sa sûreté ; qu'en conséquence L. H. P. sont prêtes à entrer en négociation avec le Prince de Gallitzin, dès que l'on sera informé que la G. B. incline aussi à cela, sans que cependant L. H. P. veillent renoncer au système de la neutralité armée & d'une navigation libre, conformément à ce qui a été proposé par S. M. I. aux Puissances neutres ; qu'elles persévèrent dans ce système, & se flattent que S. M. I. ne permettra point qu'il soit porté d'atteinte à ce système de neutralité dans le cas où, contre toute attente, la négociation sera infructueuse, & qu'alors S. M. I., conjointement avec les autres Confédérés, fera jouir la République des effets immédiats de leur engagement. On se flatte ici que cela aura réellement lieu ; on dit même que 12 vaisseaux de ligne ou frégates de Suède mettront à la voile au mois d'Avril prochain, pour être rendus vers le mois suivant à la rade du Texel, tems auquel on croit que l'escadre Russe, qui est actuellement dans la Méditerranée, s'y trouvera aussi.

Selon d'autres lettres de Hollande, on dit que la Russie n'a point encore répondu à la demande des secours stipulés par le dernier traité, & on ajoute que la Cour de Londres veut bien accepter la médiation de cette Puissance pour la pacification générale, mais non pour un arrangement particulier avec la République.

» Le Capitaine Boelard, écrit-on de Rotterdam, arrivé de Londres ici, rapporte qu'ayant été remis en liberté, il avoit rencontré, le 20 de ce mois, un cutter Anglois de 10 pièces de canon, qui lui a

enlevé une caisse de grand prix , malgré le passeport qu'il avoit , & pour lequel il avoit été obligé de payer 10 liv. sterling. Ce Capitaine, ainsi que le Pilote , ayant fait des représentations au Pirate , celui-ci leur répondit que cette prise étoit bonne pour les Anglois. On est occupé à faire un procès-verbal pour remonter au Roi de la G. B. quels égards ont ses frégates pour les passe-ports qu'il délivre «.

Suite du contre-Manifeste de LL. HH. PP.

Le mécontentement de S. M. B. au sujet de l'Américain Paul Jones , est aussi peu fondé : depuis plusieurs années L. H. P. avoient arrêté & fait publier des ordres précis sur l'admission des Corsaires & Armateurs des Nations étrangères , avec leurs prises , dans les ports de leur domination ; mais ces ordres avoient été observés & exécutés sans exception : dans le cas dont il s'agit , L. H. P. ne pouvoient se départir de ces ordres , à l'égard d'un Armateur qui , muni d'une commission du Congrès Américain , se trouvoit à la rade du Texel , combiné avec des Frégates de guerre d'une Puissance souveraine , sans s'ériger en Juges , & prononcer une décision sur ces matières , auxquelles L. H. P. n'étoient nullement obligées de prendre part ; elles jugerent donc à propos de ne point s'écarter des ordres arrêtés depuis si long temps ; mais elles firent les défenses les plus expresses , pour empêcher l'Armateur de se pourvoir de munitions de guerre , & lui firent enjoindre de quitter la rade au plutôt , sans y séjourner , que le temps absolument nécessaire pour réparer les dommages soufferts sur mer , avec dénonciation formelle , qu'en cas d'un plus long délai on étoit obligé de forcer son départ ; l'Officier de l'Etat , Commandant à la rade , fit les dispositions requises , dont cet Armateur eut à peine le temps de prévenir les effets. — Quant à ce qui s'est passé dans les autres parties du monde , les in-

formations reçues de temps en temps des Indes Orientales par L. H. P., sont directement opposées à celles, qui ont pu être mises sous les yeux de S. M. B. : les plaintes réitérées, que les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales ont adressées à L. H. P., & que l'amour de la paix a fait étouffer dans leur sein, en sont des preuves incontestables : & les mesures prises à l'égard des Indes Occidentales, détaillées ci-dessus, prouveront en tout temps la sincérité, le zèle & l'attention, avec lesquels L. H. P. ont pris à cœur d'entretenir dans ces contrées la plus exacte & la plus stricte Neutralité : aussi n'ont-elles jamais pu découvrir la moindre preuve légale d'aucune infraction de leurs ordres à cet égard. — Quant au projet d'un Traité de Commerce éventuel avec l'Amérique Septentrionale, conçu par un Membre du Gouvernement de la Province de Hollande, sans aucune autorité publique ; & les Mémoires présentés à ce sujet par M. le Chevalier Yorke, l'affaire s'est passée ainsi : Dès que cet Ambassadeur eut présenté un Mémoire le 10 Nov. de l'année passée, L. H. P., sans s'arrêter aux expressions peu convenables entre Souverains, dont ce Mémoire étoit rempli, entamèrent cette délibération de la manière la plus sérieuse, & par leur Résolution du 27 du même mois, elles n'hésitèrent pas de désavouer publiquement tout ce qui avoit été fait à cet égard ; Elles avoient lieu de s'attendre que S. M. B. acquiesceroit à cette déclaration, puisqu'elle ne pouvoit ignorer, que L. H. P. n'exercent aucune juridiction dans les Provinces respectives, & que c'étoit aux Etats de la Province de Hollande, comme revêtus, de même que ceux des autres Provinces, d'une autorité souveraine & exclusive sur leurs sujets, que devoit être remise une affaire sur laquelle L. H. P. n'avoient aucun lieu de douter, que les Etats de ladite Province agiroient suivant l'exigence du cas, conformément aux Loix de l'Etat, & les

règles de l'équité : l'empressement , avec lequel M. le Chevalier Yorke insista par un second Mémoire sur l'article de la punition , ne put donc que paroître fort étrange , à L. H. P. , & leur surprise augmenta encore plus , lorsque trois jours après cet Ambassadeur déclara de bouche au Président de L. H. P. , que , s'il ne recevoit ce même jour une réponse entièrement satisfaisante à son Mémoire , il seroit obligé d'en informer la Cour par un Courier extraordinaire : L. H. P. , instruites de cette déclaration , en pénétrèrent l'importance , comme manifestant visiblement la démarche déjà arrêtée dans le Conseil du Roi ; & quoique les coutumes établies n'admettent point de délibération sur des Déclarations verbales des Ministres étrangers , Elles jugèrent cependant à propos de s'en écarter dans cette occasion , & d'ordonner à leur Greffier de se rendre chez M. le Chevalier Yorke , & de lui donner à connoître , que son Mémoire avoit été pris *ad referendum* par les Députés des Provinces respectives , conformément aux Usages & à la Constitution du Gouvernement , en ajoutant (ce qui paroît avoir été omis à dessein dans le Manifeste) qu'Elles tâcheroient d'effectuer une réponse à son Mémoire le plutôt possible , & dès que la Constitution du Gouvernement le permettroit : aussi , peu de jours après , les Députés de la Hollande notifierent à l'Assemblée de L. H. P. , que les Etats de leur Province avoient unanimement résolu , de requérir l'avis de leur Cour de Justice au sujet de la demande de punition , en chargeant ladite Cour de donner son avis le plus promptement possible , toutes affaires cessantes. L. H. P. firent parvenir sur le champ cette Résolution à M. le Chevalier Yorke ; mais quelle ne fut pas leur surprise & leur étonnement , lorsqu'Elles apprirent , que cet Ambassadeur , après avoir revu ces instructions , avoit adressé un billet au Greffier , par lequel , en taxant cette Résolution

d'élufoire, il refufoit de la transmettre à fa Cour ; ce qui obligea L. H. P. d'envoyer ladite Réfolution au Comte de Welleren, leur Miniftre à Londres, avec ordre de la remettre le plutôt poffible au Miniftre de S. M. B. ; mais le refus de ce Miniftre a mis obftacle à l'exécution de ces ordres. — D'après cet expofé, le public impartial peut apprécier le principal motif, ou plutôt le prétexte dont S. M. B. s'eft fervi, contre la République ; l'affaire fe réduit à ceci : » Sa Majesté fut informée d'une Négociation, qui auroit eu lieu en » l'année 1778, entre un Membre du Gouverne- » ment d'une des provinces, & un Représentant » du Congrès Américain, laquelle Négociation » auroit eu pour but de projeter un traité de » commerce à conclure avec la République & » les fufdites Colonies *casu quo*, favoir, dans » le cas où l'indépendance de ces Colonies auroit » été reconnue par la Couronne d'Angleterre ». — Cette négociation, quoique conditionnelle, & accrochée à une condition qui dépendoit d'un acte antérieur de S. M. elle-même ; cette négociation, qui fans cet acte ou cette déclaration antérieure, ne pouvoit avoir le moindre effet, fut prife de fa mauvaife part par S. M., qu'elle trouva bon d'exiger de l'Etat un défaveu & une désapprobation publique, ainfi qu'une punition & une fatisfaction complète : ce fut tout de fuite & fans le moindre délai, que L. H. P. accordèrent la première partie de la requifition ; mais la punition exigée n'étoit pas de leur reflort, & elles ne pouvoient y déférer, fans heurter de front la constitution fondamentale de l'Etat : les Etats de la Province de Hollande étoient les feuls auxquels il appartenoit d'en connoître légitimement, & d'y pourvoir par les voies ordinaires & réglées. Ce Souverain, constamment attaché aux maximes, qui l'obligent de refpecter l'autorité des loix, & plei-

nement convaincu que le maintien du département de la justice dans toute l'intégrité & l'impartialité, qui en sont inséparables, doit former un des plus fermes appuis du pouvoir suprême : ce Souverain, astreint par tout ce qu'il y a de plus sacré, à défendre & à protéger les droits & les privilèges de ses sujets, ne pouvoit s'oublier au point de se soumettre aux volontés de S. M. B. ; en portant atteinte à ces droits & à ces privilèges, en forçant les bornes prescrites par les loix fondamentales du Gouvernement : ces loix exigeoient l'intervention du département judiciaire ; & ce fut aussi ce moyen, que les susdits Etat résolurent d'employer, en requérant sur cet objet l'avis de la Cour de Justice, établie dans leur Province.

La suite à l'ordinaire prochain.

» La famille du sieur Vestris s'est plaint de la lettre écrite de Londres insérée dans le Journal du 17 Mars ; elle a cru que cette lettre avoit été supposée, & fabriquée ici dans l'intention de tourner en ridicule & même d'insulter personnellement les sieurs Vestris. — Nous nous faisons un plaisir de déclarer, 1°. que la lettre a été réellement écrite de Londres par une personne connue. 2°. Que l'Auteur de cette lettre n'a eu visiblement aucune intention d'insulter les sieurs Vestris, & n'a fait que raconter des détails publics d'une aventure publique. 3°. Qu'il n'y a dans la lettre aucun détail qui ne soit assigné dans les papiers Anglois, & que notamment la lettre, signée *un Cerveau brûlé*, est copie mot à mot du *Noon Gazette*, & que nous en avons remis l'original imprimé entre les mains de M. le Lieutenant Général de Police. 4°. Que les expressions dont se plaint la famille du sieur Vestris, ne sont rapportées dans la lettre que comme des traits de la licence souvent un peu brutale que les Anglois se permettent dans leurs papiers publics ; licence qui se porte quelquefois à des excès beaucoup plus indécents contre

des personnages de la plus haute considération. Enfin nous sommes bien éloignés de vouloir insulter ni affliger des hommes dont les talens distingués ont fait & feront encore les plaisirs du public & les nôtres ; mais que le Journal Politique n'a fait qu'user de la liberté accordée à tous les autres , de recueillir tout ce qui peut flatter la curiosité publique , lorsque les mœurs & le caractère des individus n'y sont point compris «.

La malignité qui se plaît à tout envenimer, & à laquelle ce Journal est plus en butte qu'aucun autre, semble épier la publication de chaque numéro, & chercher, dans l'intention de nuire, quelques articles qu'elle puisse défigurer pour prêter au Rédacteur des motifs dont son caractère connu ne peut le faire soupçonner. La lettre de M. du Vignau sur la fin funeste de son fils, inserée dans le Journal du 3 Mars, en fournit particulièrement un exemple. Un pere affligé des traits qu'on avoit répandus sur son fils, nous en adressoit la justification, & nous prioit de lui donner la plus grande & la plus prompte publicité. Elle étoit en notre pouvoir ; il y eût eu de l'injustice & de la barbarie à refuser un vieillard & un pere aussi profondément & aussi justement affecté. Nous ne fîmes que ce que nous étions très-persuadés que feroit l'Auteur du papier estimé (car quelqu'injuste qu'on puisse être à notre égard, nous ne le sommes avec personne) à qui la lettre étoit adressée, & à qui l'on nous assuroit qu'elle avoit été ou qu'elle alloit être envoyée. Nous consignâmes même ce motif dans le Journal. Nous n'imaginions pas qu'il fût possible de nous en prêter d'autres. L'envie est un sentiment parfaitement étranger au Rédacteur de ce Journal, dont le succès qui peut en effet l'exciter, est au moins propre à le préserver de l'éprouver lui-même. Pendant vingt ans, il a fait preuve de son amour pour la paix. Sans être indifférent à la réputation littéraire, il lui a toujours préféré l'estime des honnêtes gens, & il a du moins obtenu celle-ci. Il a évité, sans les craindre, les querelles qu'il regarde comme la honte des lettres. Il n'est entré dans aucun parti. Attaché à celui de la vérité seul, il a rendu justice à tout le monde, à ceux même qui l'ont attaqué. Il est désagréable d'être obligé de parler de soi, mais il y a des circonstances où l'on se le doit. C'est la première fois qu'on cède ici à cette nécessité ; ce sera la dernière. Ceux qui aiment la guerre peuvent se donner ce plaisir ; on les prévient qu'ils la feront seuls.



JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, le 27 Février.

LE Sultan Méhémet, fils aîné du Grand-Seigneur est mort de la rougeole la nuit du 18 au 19 de ce mois. Ce Prince étoit né en 1776 ; il a été transporté le lendemain dans le tombeau que le Grand-Seigneur a fait construire lui-même, près de la porte Balik-Bazar.

La même nuit de la mort du jeune Sultan, le Grand-Visir Effendi-Selictar-Méhémet a succombé à sa longue maladie qui étoit une rétention d'urine. S. H. qui l'a beaucoup regretté, pour témoigner à ses sujets le cas qu'elle faisoit de ce Ministre, l'a fait inhumer dans un endroit voisin du nouveau mausolée. Ysed-Méhémet, Gouverneur d'Erzerum, dont on vante beaucoup les talens & la sagesse, a été nommé pour lui succéder. Le Porte-glaive de S. H. frère du Grand-Visir, a été expédié à Erzerum pour lui notifier son élévation à cette

14 Avril 1781.

c

dignité. En attendant son arrivée le Capitain Bachá remplit les fonctions de ce poste. Il a tenu la place du Grand-Visir dans les cérémonies de l'audience solennelle qu'a eue aujourd'hui du Grand-Seigneur l'Internonce de la Cour de Vienne, pour lui notifier l'avènement de l'Empereur des Romains au trône de ses ancêtres.

On apprend qu'Abdi Bacha, Gouverneur d'Alep, s'est enfin soumis aux ordres du Grand-Seigneur, & qu'il est actuellement en marche pour se rendre à son Gouvernement d'Urfa.

R U S S I E.

De PÉTERSBOURG, le 9 Mars.

LE Grand-Duc qui s'est trouvé indisposé vers la fin du Carnaval, est actuellement rétabli. Ce Prince a assisté au service divin la seconde semaine du Carême.

M. le Lieutenant Tinne, expédié par les Etats-Généraux des Provinces-Unies pour apporter ici leur ratification du traité de neutralité, est arrivé le 3 de ce mois. Le 5 l'Impératrice a signé cette ratification, & le 6 elle a été échangée avec les formalités d'usage.

Le mariage du Comte de Branicki, Grand Général de la Couronne de Pologne, avec la Baronne d'Engelhardt, Dame de la Cour de l'Impératrice, sera célébré ici dans peu de jours; Dimanche prochain, il sera dé-

claré. Cette Dame apporte en mariage au Comte Branicki un million de roubles en argent comptant , & près de 300,000 en bijoux.

S U È D E.

De S T O C K H O L M , le 10 Mars.

LE Comte de Reventlau , Ministre de la Cour de Danemarck , a notifié à notre Ministère ainsi qu'aux Ministres étrangers qui résident ici , que le Roi son Maître a ordonné à son chargé d'affaires à Pétersbourg , de signer l'acte d'acceptation du traité de neutralité armée , aussi-tôt que la ratification des Etats-Généraux y sera arrivée , & d'échanger cet acte avec les Ambassadeurs de L. H. P. Comme le Roi avoit donné il y a quelque tems le même ordre au Baron de Nolken , son Ministre en Russie , on ne doute pas que cette affaire ne soit actuellement terminée.

P O L O G N E.

De V A R S O V I E , le 12 Mars.

ON espère que l'affaire suscitée à nos Magnats à l'occasion du Baron Julius , sera terminée incessamment , & que le sequestre que l'Empereur a fait mettre sur leurs biens sera bientôt levé.

Le Prince Poninski , Grand Trésorier de Pologne , a présenté au Roi un plan de ré-

forme qui sera très-avantageux au commerce de la République s'il est mis en exécution; il y a plusieurs années que ce Prince s'en occupoit & qu'il y travailloit avec la plus grande application.

Le Colonel de Wite, fils du Général de ce nom, Commandant de la forteresse de Kaminiék, qui vient d'acheter le régiment du Prince Lubomirski, avoit épousé il y a 18 mois une belle Grecque avec laquelle il est arrivé ici. Il a eu l'honneur de la présenter au Roi. Comme sa santé est dérangée, il se propose de se rendre à Spa où il conduira son épouse.

A L L E M A G N E.

De V I E N N E , le 20 Mars.

PARMI les objets intéressans dont l'Empereur s'occupe, on parle beaucoup de la rédaction d'un nouveau Code Autrichien. On dit même que les Chefs des Tribunaux de Justice ont été requis de dire leur avis sur cette question assurément importante : *jusqu'à quel point pourroit on modifier la peine de mort ? & dans quel cas seroit-elle indispensable ?*

S. M. L. qui entre dans les moindres détails qui peuvent intéresser la fortune de ses sujets, ou l'accroître, a ordonné qu'on assignât aux Tisserands de la Moravie une somme de 100,000 florins dont ils payeront une intérêt très-modique. L'objet du

Souverain est de les mettre en état d'expédier promptement & le plus avantageusement possible pour eux, les commissions qu'ils ont reçues. L'Empereur pour favoriser en Hongrie la culture de la soie, a assigné pour cet objet des sommes considérables; il y a entre autres 20,000 florins pour une seule machine qui en peu de minutes peut dévider plusieurs milliers d'écheveaux.

S. M. I. doit partir incessamment pour se rendre à Bruxelles; elle passera par Ratisbonne, mais dans le plus grand *incognito*.

On apprend de Belgrade que le Visir Bacha, ou Gouverneur de la Servie, qui s'y étoit rendu si odieux par son avarice & ses extorsions, y est mort le 18 de ce mois.

De HAMBOURG, le 25 Mars.

Les déprédations auxquelles le commerce de toutes les nations de l'Europe se trouve exposé de la part des Anglois, qui se croient autorisés à troubler la navigation des neutres, aussi-tôt qu'ils ont déclaré la guerre à une Puissance Maritime, ont excité des réclamations qui ont enfin été suivies de démarches propres à les faire écouter. Le Roi de Prusse a fait demander aux Cours de Stockholm & de Copenhague la protection de leur pavillon pour les navires de

ses sujets. Cette dernière y a consenti, & S. M. Prussienne l'a fait notifier aux Négocians en Silésie dans la Frise orientale & dans les autres Provinces commerçantes. Les soins que ce Souverain se donne pour la sûreté du commerce & pour l'encourager, ne peuvent que l'augmenter. Un Négociant de Treptow sur la Réga y a fait lancer à l'eau, le 6 de ce mois, un navire de 130 tonneaux, le premier qui y ait été construit de mémoire d'homme.

Avant hier il a passé près de Heilgeland un convoi de 27 navires Anglois destinés pour le Weser, où ils doivent prendre à bord les troupes qui passent au service de la Grande-Bretagne.

On mande de Hanovre que dans quelques mois, il s'assemblera un camp dans les environs de cette ville. Les troupes qui le composeront consisteront en 20 escadrons, 10 bataillons & un régiment d'artillerie.

La lettre suivante contient un fait touchant que l'on sera bien aise de trouver ici; elle a été écrite par M. A. F. Herbot, Capitaine-Lieutenant de la frégate le *St. Jean*, le 26 Novembre dernier.

« Le 8 Septembre, par un beau temps, à la hauteur des Bermudes, à 200 lieues environ des Isles de l'Amérique, j'aperçus à 2 lieues devant moi un vaisseau dématé qui tiroit des coups de détresse. A l'instant j'y dirigeai ma route pour le secourir; quand je n'eus plus qu'une demi-lieue à faire pour le joindre, il hissa pavillon Américain, & en abordant la poupe de ce bâtiment, je vis tout l'équipage

à genoux , les mains levées vers le ciel , & tournées vers moi , sans prononcer une seule parole. Je leur criai en anglois , *d'où venez-vous ?* Sur quoi l'un d'eux se leva & me répondit en françois , *au nom de Dieu sauvez-nous.* Aussi-tôt je mis en mer ma chaloupe , qui ramena à mon bord trois de leurs gens , dont voici le récit. » Le vaisseau que vous voyez , M. , est un brigantin , prise Américaine , achetée à la Guadeloupe ; il appartient à trois jeunes Négocians qui le montent & qui sont de cette Isle Françoise ; l'un se nomme Salager , & les deux autres , qui sont frères , portent le nom de Carpentier. Nous avons pris une cargaison de sucre à la Guadeloupe pour Boston , d'où nous revenons avec des provisions de bouche , des bois de charpente & des cordages : l'équipage consiste , outre ces trois Négocians , en un Capitaine , six matelots & un Mouffe ; en tout onze hommes. Nous sommes en route depuis cinq semaines pour faire un voyage de quinze à seize jours au plus ; un calme constant nous a désolés jusqu'au 30 Août , qu'il s'est élevé un ouragan affreux qui nous a mis dans l'état où vous nous trouvez : cet état est plus douloureux encore qu'il ne vous le paroît. Notre lest s'est déplacé , le vaisseau est de côté , nous avons perdu nos mâts , le bâtiment fait eau , il nous faut pomper sans cesse , nous sommes sans forces , depuis cinq jours nous n'avons presque rien mangé , & il y a vingt-quatre heures que nous n'avons bu pendant cette chaleur , il ne nous reste pas une goutte d'eau ; au nom de Dieu sauvez-nous la vie ». — Je me hâtai , après cette triste narration , de faire passer à mon bord tous ces infortunés , de les rafraîchir le mieux possible , & de leur promettre tous les secours qui dépendroient de moi. Au moment que j'allois m'éloigner de leur vaisseau & continuer ma route , le Capitaine me pria d'attendre un instant , & dit aux trois Négocians que s'ils consentoient à lui céder la moitié de la cargaison , & si je

voulois l'aider un peu à se remettre en état, il détermineroit ses gens à le suivre & à conduire le bâtiment dans le premier port des Indes occidentales. De concert avec les Négocians, je tâchai de le détourner d'une entreprise si téméraire ; mais il répondit qu'il étoit pauvre, qu'il avoit une nombreuse famille à nourrir en Amérique, que s'il périssoit, elle ne perdoit rien, mais que s'il étoit assez heureux pour réussir, il gagneroit de quoi subsister & passer le reste de ses jours avec ses enfans ; qu'il me demandoit enfin en grâce quelques secours. Sur la promesse que je lui en donnai, il parla à ses gens, s'arrangea bientôt avec eux, & fit, avec les Négocians, le traité de partage à moitié, dont le montant seroit remis en lettres de change à leurs parens à la Guadeloupe. Cet accord mutuel fut signé par moi, & renvoyant le Capitaine à son bord, je le fis accompagner par mes Charpentiers & une partie de mon équipage. Je lui donnai un de mes plus grands huniers, des voiles, des cordages, quatre tonnes d'eau & des provisions pour vingt un jours : en cinq heures de temps il fut réparé le mieux possible, & je me décidai à continuer ma route, tandis que ce Capitaine cingloit vers les Isles de l'Amérique, en me témoignant la plus grande reconnoissance. Je n'ai pu savoir s'il avoit atteint les Isles ; mais quatre jours après notre séparation, j'essuyai une tempête terrible, & si elle s'est étendue jusqu'à lui, il aura infailliblement péri ; cependant comme le vent est très-variable dans ces parages à 50 lieues de distance, il est possible qu'il ait abordé quelque part. J'avois gardé les trois jeunes Négocians, qu'il fallut d'abord nourrir comme des enfans, tant ils étoient épuisés par la faim ; dans les premiers jours, ils n'avoient pas même la force de se tenir debout ; privés de leurs hardes qu'ils avoient jettées à la mer, ils trouvèrent, à mon bord, des chemises, des bas, des souliers & ce qui leur étoit le plus nécessaire, & à mon arrivée

ici , je les ai présentés au Ministre de France résident à notre Cour. Leur parens sont des Négocians établis à la Guadeloupe , & leurs noms sont connus à Saint-Thomas , où ils ont des affaires avec les sieurs de Vinsk.

I T A L I E.

De LIVOURNE, le 18 Mars.

Le corsaire Anglois *Fhetame* , a conduit ici le navire Hollandois le *St-George* qu'il a pris dans sa route de Smyrne à Amsterdam. On l'avoit d'abord envoyé à Civita-Vecchia , mais comme il n'y a point de Lazareth dans ce pays , on a refusé de l'y recevoir , & il est arrivé ici , où il sera probablement vendu avec sa cargaison lorsqu'il aura fini sa quarantaine. Sa cargaison consiste en 584 balles de coton , 170 de fil , 63 de fil de Turquie , 70 de Tistik , 5 caisses de gomme , 4 d'opium , 2 remplies de diverses marchandises , & 174 de fruits secs. Le même corsaire a pris encore un autre navire Hollandois appelé l'*Harmonie* , allant aussi de Smyrne à Amsterdam dont la cargaison consiste en 700 balles de coton , 160 de fil , 20 tapis , 15 paquets de soie , 820 barrils de raisins , 1120 pièces de bois de palmier , 2 balles de soie , un caisse d'opium , & 4 caisses de gomme. Ce dernier est entré ici le 14 au matin. On est très-étonné que les vaisseaux de guerre Hollandois qui sont ici à l'ancre , n'aient fait aucune démarche pour reprendre au moins le

premier de ces navires , puisqu'ils savoient déjà 15 jours avant son arrivé qu'il seroit conduit dans ce port.

On apprend d'Arriccia , fief appartenant au Prince Ghigi , que dans la nuit du 25 Février , on y avoit ressenti une si violente secousse de tremblement de terre , que les habitans effrayés avoient quitté leurs maisons pour chercher leur sûreté en pleine campagne. On ne fait point encore quels sont les dommages que ce tremblement de terre peut avoir occasionnés.

A N G L È T E R R E.

De LONDRES , le 2 Avril.

LA nouvelle fâcheuse de la défaite du Lieutenant-Colonel Tarleton , le 17 Janvier dernier , est pleinement confirmée ; la Gazette de la Cour , du 31 Mars , contient les extraits suivans des lettres du Lord Cornwallis , apportées par le paquebot le *Sandwich* , parti de Charles-Town le 28 Février. *Du Camp de Turkey-Creek , sur Broad River le 12 Janvier 1781.*

« Je crois nécessaire de vous transmettre copie de ma lettre au Chevalier Clinton , de crainte que les relations exagérées des Rebelles ne parviennent en Europe avant que V. S. n'ait reçu des nouvelles de New - Yorck. J'ajouterai à ce que j'ai écrit à Sir Henri Clinton , que l'on a eu lieu d'être extrêmement surpris de cet événement , attendu que la majeure partie des troupes qui ont donné , s'étoit conduite dans toutes les occasions avec la bravoure la plus distinguée ».

*Extrait de la lettre au Chevalier Clinton, datée
du même endroit le 17 Janvier.*

» Dans ma lettre du 6, j'ai eu l'honneur de vous informer que j'étois prêt à me mettre en marche pour la Caroline septentrionale, ce qui avoit été retardé pendant quelques jours par une diversion que l'ennemi avoit faite du côté de Nitety-Six; le Général Morgan restoit encore sur la Pacolet. D'après les meilleures informations, il avoit environ 500 hommes de troupes Continentales & de l'Etat de Virginie; 100 hommes de cavalerie aux ordres du Colonel Washington, & 6 ou 700 hommes de milice: ce dernier corps varie si fréquemment quant au nombre qu'il est impossible de le constater à quelques centaines près, trois jours de suite. Le Lieutenant-Colonel Tarleton, avec la légion & le corps qui lui est annexé, consistant en 300 chevaux environ, autant d'infanterie, le premier bataillon du 71^{me} régiment, & une pièce de 3 livres de balle, avoit déjà passé Broad River pour secourir Nitety-Six; je lui donnai pour instruction de suivre la rive occidentale de Broad-River; de tâcher de porter quelque coup au Général Morgan; & à tous évènements, de l'obliger à passer Broad-River. J'ordonnai en même-temps qu'il prît avec lui le 7^{me} régiment & une pièce de 3 livres de balle qui étoient en marche pour renforcer la garnison de Ninety-Six, & de les garder tout le temps qu'il le jugeroit nécessaire; le reste de l'armée marcha entre Broad-River & la Catawbow. Comme le Général Green avoit quitté le Comté de Mecklenburgh, & passé la Pedée, je ne doutois pas que le Général Morgan ne se retirât à notre approche. — Les pluies qui grossirent la rivière & les criques retardèrent la marche de l'armée; cependant elle fut si bien conduite, & approcha de si près le Général Morgan qui se retiroit, qu'elle rendit dangereux pour lui le passage de

Broad-River, & le 17^{me} courant, à huit heures du matin, elle l'atteignit. Tout offroit la perspective la plus flatteuse ; l'ennemi étoit formé dans un bois découvert, & ayant été récemment joint par quelques milices, étoit plus nombreux ; mais la différence qui subsistoit pour la qualité entre lui & le corps aux ordres du Lieutenant-Colonel Tarleton, la supériorité de ce dernier Commandant en cavalerie, ne lui permettoient pas de douter du plus brillant succès. — L'attaque commença par la première ligne d'infanterie, composée du 7^{me} régiment, de l'infanterie légère de la légion & du corps d'infanterie qui lui est annexé. Une compagnie de cavalerie étoit placée à chaque flanc ; le premier bataillon du 7^{me} régiment, & le reste de la cavalerie formoient la réserve. La ligne de l'ennemi ne tarda pas à lâcher pied, & sa milice abandonna le champ de bataille ; mais la poursuite ayant jeté quelque désordre dans nos troupes, le corps du Général Morgan fit volte face, & fit sur elles un feu très vif : cet événement inattendu jetta la plus grande confusion dans la première ligne : on nous prit nos deux pièces de 3, & je crains bien que les drapeaux du 7^{me} régiment n'aient eu le même sort. Pour rendre justice au détachement de l'artillerie royale, je dois observer que le danger ne put le déterminer à abandonner ses canons, & que tout ce qui le composoit fut tué ou blessé en les défendant. — Le Lieutenant-Colonel Tarleton rallia 50 cavaliers, qui, animés par la bravoure de l'Officier qui leur avoit si souvent montré le chemin de la victoire, chargèrent & repoussèrent la cavalerie du Colonel Washington, reprirent les bagages du corps, & taillèrent en pièces le détachement ennemi qui en avoit pris possession ; ensuite, après avoir détruit ce qui ne leur étoit pas commode d'emporter, ils se retirèrent avec le reste, sans être molestés, vers le gué d'Hamilton, près de l'embouchure de Bullock's Creek.

La perte qu'a essuyée notre cavalerie est peu considérable ; mais quant à l'infanterie , je crains qu'elle ne monte à 400 hommes tant tués que blessés ou pris : aussi tôt qu'il sera possible d'en constater les détails , je vous les ferai passer.

Je chargerai le Lieutenant Colonel Balfour de faire passer au Secrétaire d'Etat , par la première occasion , copie de cette lettre.

Les lettres suivantes du Colonel Balfour , contiennent de nouveaux détails sur les suites de cette affaire malheureuse , & d'autres plus consolans. La première est datée de Charles-Town le 18 Février.

Vous avez été informé , par une lettre du 16 Janvier , de l'état des affaires à cette époque ; & les dépêches du Lord Cornwallis , datées du 18 du même mois , vous ont appris la malheureuse affaire du Lieutenant-Colonel Tarleton , du jour précédent ; voici les informations ultérieures que l'on a reçues depuis , soit directement du Comte de Cornwallis , de Lord Rawdon , ou du Major Craig , soit par les rapports qui se sont répandus dans le pays. Malgré l'événement funeste & inattendu du 17 Janvier dernier , le Lord Cornwallis continua de pousser en avant , & pressa vivement le Général Morgan , qu'il ne put cependant atteindre , parce qu'il avoit gagné la Catawba , avec les prisonniers qu'il avoit faits ; & comme il passa cette rivière très haut dans sa partie supérieure , on est fondé à croire qu'il effectua la jonction avec l'armée du Général Green : ce n'est que le premier courant , que Lord Cornwallis fut en état de la passer , ce qu'il fit à un gué particulier , quatre milles au-dessous de celui du Bratty. Il y trouva une forte opposition de la part d'un corps de milices , qui fut mis en déroute , & le Général Davidson qui le

commandoit , tué. S. S. observe à cette occasion , que les gardes se conduisirent avec bravoure , passèrent la rivière , exposés à un feu très-vif , & ne tirèrent pas un seul coup qu'après qu'ils eurent gagné la rive opposée & se furent formés. Le même jour , le Colonel Tarleton eut le bonheur de défaire un autre corps de milice ennemie qui s'étoit assemblé sous les ordres du Colonel Pickings , en tua & prit beaucoup d'hommes , & dispersa entièrement le reste ; en rapportant ces circonstances à V. S. , ce n'est pas avec une satisfaction médiocre que j'ajouterai qu'en ces deux occasions la perte esuyée par les troupes du Roi est peu considérable , & qu'à l'exception du Colonel Hall des Gardes , qui a été tué , il n'y a pas eu un Officier même blessé : après avoir remporté ces avantages , le Lord Cornwallis marcha vers Salisbury , & prit possession de cette ville le 4 courant. — Jusqu'alors le Général Green avoit conservé sa position sur le bord oriental à l'Est de la Pedec , & se trouvant ainsi sur les frontières de la Province , avec un corps de cavalerie , il s'étoit vu en état de faire jusques dans le cœur de cette même province , des incursions qui désoloient les habitans , & me forçoient à tenir en campagne des détachemens pour couvrir la communication entre Charles-Town & Camden , empêcher que l'ennemi n'établît des postes en-deça de la Santée , & mettre les environs à l'abri d'insultes. Mais le Général Green ayant été informé des derniers succès du Lord Cornwallis , rappella tous ses partis détachés , & faisant un mouvement rapide , se porta vers les établissemens Moresaves dans la Caroline Septentrionale , où , selon les derniers avis qu'on a reçus , il s'est posté de manière à couvrir le passage de la Yadkin. D'après la position respective des deux armées , nous pouvons nous attendre à recevoir bientôt la nouvelle de quelque événement important qui , à ce que j'espère , fournira l'occasion de féliciter V. S. —

Ma dernière lettre vous a informé qu'il y avoit un armement prêt à faire voiles pour une expédition commandée par le Major Craig, du 82me. régiment ; je vous instruisois des forces employées à ce service, & des objets de l'expédition même : j'ai actuellement l'honneur de vous apprendre que le 29 du mois dernier, le Major prit possession de Wilmington sans opposition ; que remarquant ensuite qu'un corps ennemi s'étoit posté au pont de Heron à environ 12 milles de cette Ville, dans la vue de couvrir à la fois ce passage & les vaisseaux qui étoient dans la rivière, & de paroître en force pour encourager la milice à se former, le Major Craig faisant à propos un mouvement rapide, surprit les Rebelles dans cette position très-forte, les en délogea & purgea cette partie du pays ; ensuite coopérant avec les vaisseaux de guerre de S. M. s'empara de leurs navires à bord desquels, ainsi que dans leur camp, il saisit divers approvisionnemens militaires dont la privation leur sera très-sensible, s'ils essayoient encore de mettre sur pied quelques forces dans ces parties. — Le Major Craig m'apprend de plus qu'il emploie tous les moyens possibles de mettre en état de défense le poste très-essentiel de Wilmington, & de communiquer éventuellement avec l'armée aux ordres du Lord Cornwallis.

Extrait d'une lettre du même, de Charles-Town, le 25 Février.

» Depuis la date de mes dépêches, N^o. 2, le Capitaine Barclay est arrivé à bord de la *Blonde* du Cap Fear, où il a tout laissé dans un état de sécurité, & les ouvrages destinés à la protection de Wilmington presque achevés. On n'a reçu directement aucuns avis du Lord Cornwallis ; mais Lord Rawdon m'a donné quelques informations ultérieures concernant les opérations de l'armée ; il les a reçues d'un homme qui l'a quittée le 9 courant, & qui est venu à Camden ; il paroît qu'à cette épo-

que Lord Cornwallis avoit pénétré six milles au-delà de Salem , le plus reculé des établissemens Moraves dans la Caroline Septentrionale , & à l'Est de la Yadkin , ce qui prouve la rapidité des mouvemens & le développement extraordinaire des efforts qu'il a dû faire pour parcourir un si vaste espace en si peu de tems , dans un pays fort & difficile. — En passant si haut la Yadkin , notre armée s'est trouvée au-dessus de celle de Green qui , selon ce rapport , marchoit vers Deep River un peu sur les derrières de la droite du Lord Cornwallis. Le corps du Général Morgan , étoit plus avancé sur la gauche : on espéroit que le Lord Cornwallis ne tarderoit pas de joindre ce dernier ; à tout prendre , ce mouvement a du moins empêché pour le présent la jonction des forces ennemies , sur laquelle je témoignois quelque inquiétude dans ma dernière lettre. Je ne dois pas négliger d'informer V. S. de l'arrivée de l'*Assurance* , avec la flotte de bâtimens vivriers venant de Corke , après une traversée de douze semaines ; espace de tems si long , que ces navires sont obligés de faire de l'eau avant de se mettre en route pour New Yorck : pendant ce tems-là , l'*Assurance* restera à Beaufort , parce qu'elle tire trop d'eau , pour pouvoir passer cette barre.

Extrait d'une lettre du Capitaine Barklay , commandant le vaisseau de S. M. la Blonde , de Charles-Town , dans la Caroline Méridionale , le 24 Février.

Vous avez vu , dans ma lettre du 15 Janvier dernier , qu'à la requisition du Lord Cornwallis je me préparois à me rendre au Cap Fear pour une expédition : je profite du paquebot qui va mettre à la voile pour vous donner une information qui vous parviendra plus promptement par cette voie , que par le rapports que j'ai envoyés au Vice-Amiral Arbuthnot à New Yorck. — Après avoir embarqué 2 ou 300 hommes aux ordres du Ma-

jour Craig du 12^{me}. régiment , je passai la barre de Charles-Town le 21 Janvier , & entrai le 25 dans la rivière du Cap Fear : les vents contraires & la navigation difficile de cette rivière ne me permirent d'arriver que le 28 , au lieu marqué pour le débarquement. — Le Colonel Balfour ne pouvant pas dégarnir la garnison de cette place , Charles-Town , je fus forcé de mettre à terre les troupes de la marine qui se trouvoient à bord de la *Blonde* , du *Delight* & de l'*Otter* , formant en tout 81 hommes aux ordres du Lieutenant Griffiths , de la *Blonde* , qui avoit ordre de se joindre au Major Craig ; dans la soirée du 27 , il arriva de Wilmington des Députés , avec des propositions dont je joins ici copie , ainsi que de la réponse faite par le Major Craig & moi. Le lendemain matin , les troupes débarquèrent à la plantation d'Ellis , neuf milles au-dessous de la ville ; en même-temps je remontai la rivière avec les galères & les barques canonnières ; dans l'après-midi du même jour , nous prîmes possession de la ville de Wilmington sans la moindre opposition : ceux des Rebelles qu'y s'y trouvoient armés , au nombre d'environ 150 hommes , en étoient sortis le même jour de grand matin. Nous trouvâmes deux batteries élevées du côté de la rivière l'une de 10 canons de 12 & 9 livres , l'autre de 7 de 12 , dont la plupart étoient encloués. Sur l'information que nous reçûmes que plusieurs navires avoient remonté la rivière , chargés de provisions , munitions & effets appartenans aux Rebelles armés , ainsi qu'à quelques François & Espagnols établis au Cap Fear , le Major Craig se mit en marche avec un détachement des troupes ; en même temps je fis remonter la rivière à l'une des galères avec deux barques canonnières , & le lendemain matin elles s'emparèrent de ces navires qu'elles ramenèrent avec elles , à l'exception d'une goëlette & d'un sloop entièrement chargés de provisions & de munitions qu'elles furent

obligées de brûler. — Les habitans qui sont restés dans la ville & dans les postes des environs, ont remis leurs armes & donné leur parole; ils desirerent très-ardemment rentrer dans la jouissance du bonheur de la paix, & de la réunion avec la mère Patrie. La possession de Wilmington & de la rivière Cap Fear, est de la plus grande importance pour l'armée du Lord Cornwallis : tous les ouvrages étant finis, & les différentes batteries complètes, je me suis rendu à ce port pour mettre à exécution les ordres de l'Amiral.

Propositions faites le 27 Janvier aux Officiers commandant la marine & les troupes Angloises dans la rivière Cap Fear, par ceux des habitans de la ville de Wilmington & autres qui desirerent d'y rester. 1°. Les habitans & autres qui resteront ici seront prisonniers de guerre jusqu'à ce qu'ils soient régulièrement échangés. 2°. Les habitans resteront dans la ville, on leur garantira la conservation de leur propriété de toute dénomination, & leurs personnes seront protégées. — Les sieurs James Walker & John du Bois sont chargés de présenter ces propositions. — En réponse au message reçu de la part des habitans de Wilmington, les Officiers commandant la marine & les troupes de S. M. dans la rivière Cap Fear, observeront seulement que dans la situation actuelle des affaires, lesdits habitans n'ont point de droit à capituler, & que les articles qu'ils proposent ne peuvent être considérés comme articles de capitulation : lorsque les forces de S. M. paroîtront devant la ville, il faut qu'ils se soumettent à être prisonniers de guerre à discrétion, ou à s'exposer aux suites de la résistance : dans le premier cas, on prendra toutes les précautions possibles pour empêcher le pillage, & tout mauvais traitement à l'égard de qui que soit. *Signé* A. BARKLAY. J. H. CRAIG.

Les navires pris, indépendamment des deux qui

ont été brûlés sont , un bricq de 120 tonneaux , montant deux pièces de 3 , percé pour 12 , chargé de riz , tabac & marchandises en balles , nommé *la Rose*. La goëlette *la Betsy* , de 70 tonneaux , 6 carronades , cargaison en riz , farine , rum & quelques munitions : 3 autres petites goëlettes de peu de conséquence.

Ces détails ont fait tomber le bruit de la prétendue revanche du Lord Cornwallis sur le Général Gréen. On ne se flatte plus que le Brigadier-Général Arnold réussisse à effectuer la jonction ; on le croit lui-même dans les plus grands embarras. Son expédition en Virginie s'est bornée à des dévastations ; loin de trouver ses compatriotes disposés à se ranger sous ses drapeaux , & à renoncer à ce qu'il appelloit la tyrannie du Congrès , il les a trouvés déterminés à se défendre lorsqu'ils l'ont pu , & se retirant devant lui lorsqu'ils se sont vus hors d'état de résister. Il a eu le chagrin de voir le Gouvernement de la Virginie publier une proclamation pour déclarer nul le serment qu'on a extorqué aux habitans dans les lieux où ils étoient sans défense. Il lui est impossible d'obtenir des avantages solides sans des secours de New-Yorck , d'où l'on ne peut lui en donner d'efficaces , sans exposer ce poste. Le Général Washington qui fait des dispositions dont le but paroît être de porter son armée sur l'autre bord de la rivière d'Hudson , oblige le Général Clinton à se tenir sur ses gardes , & ne lui permet point de se

dégarnir. C'est pourtant pendant que les affaires sont dans cette position en Amérique, qu'on cherche à se flatter toujours de la soumission. On voit que nous ne sommes pas en état de l'y amener par la force, & nous avons mille raisons de croire qu'elle ne cédera pas volontairement ; on peut joindre aux preuves qu'on en a déjà, la lettre suivante de Marblehead dans l'Etat de Massachusetts-Bay.

Les évènements de la dernière campagne nous ont été en général plus contraires qu'avantageux, eu égard à la perte de Charles-Town & à la défaite du Général Gates à Camden dans la Caroline Méridionale : mais ces revers ont été balancés par la prise de 800 ennemis à-la-fois (à l'action de Kings-Mountain), & par le grand nombre de prisonniers que nous avons faits dans plusieurs escarmouches dans cet Etat. D'ailleurs, la milice, par-tout alerte à s'opposer aux progrès de l'ennemi, a acquis de l'expérience ; & les Etats méridionaux ont été purgés des habitans mal affectionnés qui y traversoient les mesures du Gouvernement. Depuis le mois de Juillet dernier, l'ennemi, à New-Yorck, s'est vu renfermé par notre armée presque dans l'enceinte de cette ville ; & l'excursion qu'il a tenté de faire dans la Nouvelle-Jersey, sous le Général Kniphausen, lui a coûté cher. Dans les différens chocs qu'il a dû y soutenir, il n'a pas perdu moins de mille hommes. Du côté du Canada, il a fait cet été quelques ravages sur nos frontières occidentales ; mais il a été immédiatement repoussé par la milice. La trahison d'Arnold n'a été d'aucun avantage aux Anglois, & n'a eu d'autre suite que la mort de l'infortuné André. Ce jeune homme avoit l'ame forte & grande ; & je regrette

bien vivement qu'il soit devenu la victime de la trame au lieu d'Arnold «. — » Nous avons actuellement la perspective d'avoir , pour la campagne prochaine , une aussi belle armée que jamais. Le Congrès a requis les Etats respectifs d'enrôler leurs Quotes pour trois ans ou pour toute la guerre. Les divers Corps Législatifs , fatigués des peines que leur causoient les enrôlemens pour un court terme, embrassent le plan du Congrès. D'après un principe d'économie , le nombre des bataillons a été diminué de beaucoup ; mais en revanche , ils consistent en plus de soldats : & , si je ne me trompe, ils nous fourniront une armée de 30 à 40 mille hommes. Ces forces régulières & les milices , qui se tiennent constamment prêtes à agir , suffisent amplement avec les troupes de notre fidèle Allié à agir même offensivement par terre. Tout ce qui nous manque , quant à nos ressources militaires , c'est une marine supérieure dans nos quartiers à celle de l'ennemi. Les dispositions du peuple , qui , durant l'espace d'une année , a porté un fardeau de taxes pour le montant des frais d'une campagne entière, ne se sont nullement altérées ; & je ne saurois comprendre comment l'Administration Britannique est si peu délicate sur son propre honneur , que d'assurer les crédules Européens qu'il y a une possibilité , beaucoup moins une perspective , de soumission de la part de l'Amérique , ni même de réconciliation ou de pacification , à moins d'une reconnoissance complète de son indépendance. Les Gouvernemens du Continent , & de chaque Etat en particulier ont acquis aujourd'hui une consistance & une solidité qui augmente chaque jour. Le peuple Américain sent si bien sa propre dignité & son importance , comme étant la source d'où ses Chefs tirent leur pouvoir & leur rang ; les nombreux Officiers qui composent les départemens Législatif , Exécutif , Judiciaire & Militaire , tant de l'Union.

que des Etats particuliers, ont, de leur côté, un intérêt si direct dans la continuation de leur autorité, que le Gouvernement Britannique pourroit aussi bien tenter de changer les loix immuables & fondamentales de la nature que de renverser l'Indépendance de ces Etats, soutenue comme elle l'est par une Alliance avec la France, & par une connexion avec l'Espagne, qui ne diffère guères d'un Traité. On ne le croira peut-être point en Europe, où l'on s'est laissé conduire jusqu'ici par des préjugés que des émissaires Britanniques sèment à dessein; mais nous pouvons prouver, comme un fait au-dessus de tout doute, d'après les rapports des Etats respectifs, que les fermes sont plus riches en bétail, & que le peuple en général a plus de fonds réels qu'au commencement de la guerre. Les dettes publiques s'étant éteintes en grande partie par la dépréciation même de notre papier-monnoie, nos ressources (si l'on en excepte les habillemens pour les troupes & les munitions de guerre) sont inépuisables pour pousser vigoureusement les hostilités durant un nombre d'années. Un peu plus d'expérience dans la partie des Finances nous mettra en état de procurer annuellement les subsides requis. Depuis qu'on a résolu de cesser les émissions de papier, les Etats se sont vus dans le cas de lever leur quote part pour ces subsides par des taxes, sans pouvoir recourir à des emprunts, attendu que la chute extraordinaire du papier-monnoie ne permettoit point aux Corps Législatifs d'établir le crédit des sûretés d'Etat ou billets du trésor. Mais l'Assemblée de Massachusett's paroît déterminée à prendre les mesures les plus propres pour assurer une justice exacte à tous ceux qui ont des créances à la charge de l'Etat, & pour demander ainsi au peuple des subsides par la voie d'emprunts, dont la garantie se fondera sur des taxes, comme la Grande-Bretagne le pratique depuis si long-temps.

Nous sentons parfaitement l'importance de lever nos subside par la voie d'emprunt, en réglant en même-temps nos dépenses avec la plus grande économie. Au lieu de mettre sur le peuple des impôts pour les besoins courants de toute une année, nous ne taxerions alors que pour l'intérêt de l'emprunt; & , ayant en mains l'argent requis pour chaque campagne, avant qu'elle commençât, nous ferions des épargnes sur bien des objets. Nos deux dernières campagnes se sont ressenties de la lenteur avec laquelle des taxes pour tout le montant des frais de la guerre nous procuroient de l'argent. Les améliorations en ce genre seront d'autant plus faciles, que la valeur de notre papier n'a point varié ces six derniers mois : elle est de 75 dollars en papiers de la vieille émission pour un dollar en espèces; & en 40 dollars de la nouvelle; de sorte que celle-ci n'est pas beaucoup au-dessous de la moitié de la somme nominale en espèces. Le cours des lettres de change est encore plus avantageux, étant diminué de 65 à 45 dollars de la vieille émission pour un dollar en espèces. Les Anglois, à New-Yorck, perdent sur leurs billets de change 20 pour cent & au-delà, lorsqu'ils leur sont payés en espèces; ce qui équivaut à la perte qu'on fait sur le change ici, & dans les Etats voisins. Les Etats respectifs mettent actuellement en circulation le nouveau papier-monnaie, & anéantissent l'ancien, en vertu de la résolution du Congrès du 18 Mars dernier; ce qui a produit au jour tout l'or & l'argent amassé; & tous les contrats se font aujourd'hui en espèces : mais à la Bourse l'on préfère les billets de crédit. — » Le commerce & les armemens en course sont présentement plus florissans que jamais. Les Négocians s'occupent avec ardeur à armer des corsaires. Les Marchands & Manufacturiers Britanniques avoient cru déboucher une grande quantité de leurs marchandises dans la

Caroline méridionale ; mais nos Armateurs ont enlevé la plûpart de leurs bâtimens , ainsi que ceux qui étoient destinés pour Québec & la Nouvelle-Ecosse, de sorte que nous sommes assez bien pourvus de productions de la Grande - Bretagne : elles restent cependant à leur prix ; mais celui des marchandises des Indes occidentales est fort bas , parce que nous en avons en abondance. Il en est de même du porc & de la volaille. La dernière récolte a été excellente , à l'exception du foin ; & l'agriculture est sur le meilleur pied. Depuis quelques années les Fermiers de la Nouvelle - Angleterre ont cultivé du froment de Sibérie , qui surpasse le froment commun en qualité. En 1774 , un particulier en envoya un gallon à un de ses amis à Portsmouth dans la Nouvelle-Angleterre. L'essai fut heureux , & trouva bientôt des imitateurs ; de sorte qu'il n'y a pas lieu de douter que cette contrée n'en produise bientôt assez , non-seulement pour sa propre consommation , mais aussi pour celle des Etats voisins , & même pour l'exportation en Europe .

Les derniers bruits qui se sont répandus relativement à notre position dans l'Inde ne sauroient être plus inquiétans. Comme ils ne sont fondés que sur les lettres particulières trouvées sur le paquebot François la *Mouche* , pris & repris deux fois dans son voyage de l'Inde en Europe , on se flatte toujours qu'ils seront démentis ou que du moins ils ont été exagérés. Bien des personnes croient en effet que les Directeurs de la Compagnie des Indes sont plus instruits de ces désastres qu'ils ne veulent le paroître. On observe que dans l'Assemblée générale

générale qui eut lieu le 21 de ce mois, ils refusèrent de mettre sous les yeux des intéressés les détails de leurs affaires politiques, par la raison qu'il étoit dangereux d'en donner connoissance aux ennemis de la G. B. & de leur fournir des renseignemens sur leurs projets qu'il est essentiel de tenir cachés jusqu'à ce qu'ils soient exécutés. On a remarqué ensuite que lorsque ces bruits ont eu de la publicité, elle a retardé le départ de la flotte de 10 bâtimens qui doivent partir pour l'Inde. Si en effet Hyder-Aly a battu les Colonels Baillie & Fletcher, que celui-ci ait été tué, & celui-là fait prisonnier, que le Général Munro ait été forcé de regagner Madrass & de laisser le Royaume d'Arcate à la merci des vainqueurs qui menacent nos établissemens, on ne sauroit trop se hâter d'envoyer des renforts & peut-être ils arriveront trop tard. Ces nouvelles, si elles se confirment en tout ou seulement en partie, nous donnent une idée bien différente de notre situation dans l'Inde, de celle qu'on se plaisoit à nous en donner. L'escadre Française qui étoit à l'Isle de France a dû se rendre sur la côte pour seconder Hyder-Aly; l'Amiral Hughes ne peut plus se livrer aux beaux projets de conquêtes qu'on lui prête ici; & loin d'être en état d'attaquer, il est forcé de se tenir sur la défensive; l'arrivée du Commodore Johnstone ne lui procurera pas des forces

14 Avril 1781. d

suffisantes; on fait qu'il est parti de Brest une division de vaisseaux François supérieure à celle de Johnstone, & qui doit arriver aussi-tôt que lui si même elle ne le précède pas.

Dans l'Assemblée de quartier de la Compagnie des Indes tenue le 21, le Général Smith protesta de nouveau contre la guerre que la Compagnie fait aux Marattes, & qu'elle devoit cesser au plutôt si elle vouloit éviter sa ruine. Il assura qu'il savoit de bonne part que son armée se fendoit par la désertion des Sipayes, par un mécontentement général & par l'impossibilité où étoit la Compagnie de payer ses arriérages, sans parler de la mésintelligence qui régnoit entre le Conseil de Bombay & le Général Goddard, Commandant de l'armée Angloise sur la côte de Malabar.

Ce n'est que dans les isles que nous avons des avantages réels & une supériorité qui ne peut plus durer long-tems à présent que la flotte de Brest est partie pour s'y rendre. En attendant nous nous flattons que l'Amiral Rodney ne bornera pas ses avantages à la prise de St-Eustache, & que bientôt nous apprendrons qu'il s'est emparé de Curaçao. On ne sauroit se faire une idée de la haute opinion qu'on a conçue de cet Amiral; le Roi lui a écrit de sa propre main pour lui témoigner combien il étoit satisfait de sa conduite, on assure même qu'il va être

créé Pair du Royaume , avec le titre de Baron de Rodney dans le Comté de Northampton , dignité qui passera à sa postérité mâle. S. M. ne parle plus de lui qu'en le nommant *mon Amiral*. On se rappelle qu'avant qu'il fût employé , il n'étoit pas si bien dans l'esprit du Souverain & de ses Ministres ; on a dit que c'étoit malgré eux qu'on l'avoit chargé du commandement d'une flotte. Cependant bien des gens ne sont pas aussi satisfaits qu'on le croiroit de la prise de St-Eustache & de St-Martin.

Le succès de ces expéditions , dit un de nos papiers , ne doit pas faire beaucoup de plaisir aux habitans de Londres. Dieu fait si nous n'avons pas plus sujet de nous désoler que de nous réjouir. Notre commerce (le seul appui qui nous reste) est coupé dans la racine par les mesures prises avec la Hollande , &c. , & pour comble de malheur , nous apprendrons incessamment que les Hollandois ont donné des ordres pour empêcher l'importation de nos marchandises dans leur pays. En général les gens les plus sages parmi nous regardent comme une infortune plutôt que comme un avantage la prise préméditée que nous avons faite , parce qu'elle portera l'alarme chez les Puissances neutres , & qu'elle irritera les Hollandois au point de les rendre sourds à toute proposition d'accommodement. En un mot , les conquêtes , sous le ministère actuel , ne sont que des défaites , & ne tendent qu'à augmenter les taxes , à ôter le pain du pauvre , & à le priver de son travail.

Il peut devenir en effet très-dangereux pour nous de mécontenter , comme nous l'avons fait , la République ; il lui seroit aisé

de nous faire beaucoup de mal ; & dans ce moment où nous n'avons plus de flottes pour défendre nos côtes , le bruit a couru qu'elles étoient exposées à une invasion.

On parloit depuis quelques jours d'une expédition sur nos côtes par les Hollandois , sortis du Texel avec trois vaisseaux de ligne , plusieurs frégates , bâtimens armés & transports pour attaquer Newcastle , Sunderland & Whitby. Ce bruit s'est accrédité le 21 , au point que Londres étoit dans une consternation générale , & d'autant mieux fondée , que toutes ces places sont dans l'impossibilité de faire la moindre résistance. Mais en supposant la nouvelle fausse , elle étoit au moins très probable , puisque les Ministres eux-mêmes s'attendent , si la guerre continue , à une visite de la part des Hollandois vers cette partie de nos côtes. D'ailleurs , l'expédition du Pirate Paul Jones (comme le Lord Stormont affecte de l'appeller dans son Manifeste contre la Hollande) a laissé des traces trop profondes dans notre mémoire pour qu'on ait le moindre doute sur tout le mal que pourroit faire un armement ennemi à cette partie du Royaume , fût-il même d'une force médiocre , & conduit avec une habileté ordinaire. Et c'est une anecdote curieuse qu'il existe un Pamphlet écrit il y a cent ans , sous le titre de *Londres coupé par la gorge* , où l'Auteur démontre la facilité d'exécuter le projet en question , la détresse où se trouveroit nécessairement cette Capitale par l'attaque ou la destruction de Newcastle , & des bâtimens & Mines de charbon.

On ne se flatte plus d'un accommodement prochain avec la République. S'il en faut croire un de nos papiers , voici où en est restée la grande affaire de la médiation.

» Le bruit d'une paix prochaine ne peut manquer de produire la sensation la plus agréable parmi

tous les citoyens vertueux qui jusqu'à présent ont vu avec horreur les calamités de cette guerre contre nature, & en général malheureuse. Ce seroit un grand bonheur pour l'Angleterre, si l'idée d'un objet aussi glorieux que celui de la cessation des hostilités, conduisoit à quelque chose de plus essentiel qu'à aider le premier Ministre à négocier un emprunt. Mais les hommes dont l'influence est toute puissante dans les Conseils de cet Empire démembré, sont plus altérés de meurtre & de sang, que rassasiés de leur ambition tyrannique, & empressés d'offrir des conditions amicales à un ennemi qui a enfin quelque raison de se plaindre. Ces observations sont suggérées par la certitude que pour le moment actuel, c'est un parti pris de mettre tout en œuvre pour réduire les Américains vaincus & soumis aux pieds de la Grande-Bretagne, & que malgré les apparences qui pourroient tromper un observateur superficiel, c'est toujours l'objet réel de l'Impératrice de Russie, qui n'a point varié dans ses premières dispositions, de maintenir la neutralité armée & l'indépendance de l'Amérique. C'est un fait incontestable qu'elle a refusé de concourir à la médiation avec l'Empereur, à moins que cette dernière condition ne fût la base d'un traité. Tant que les choses seront dans cet état, il ne sera pas difficile de juger du succès de nos *faiseurs de paix* au prochain Congrès. Les Puissances du Nord se hâtent d'armer, & quelque chose qui puisse arriver, il n'est pas probable qu'elles cessent d'augmenter leurs forces de terre & de mer, avant la conclusion de la paix. — Les ouvertures pour une négociation dont il avoit été question, il y a quelque tems, sont actuellement abandonnées. Les Cours de France & d'Espagne ont déclaré qu'elles ne se refusoient nullement à entendre les propositions de l'Angleterre; mais elles ont insisté pour que leurs Alliés,

c'est-à-dire les Américains, fussent compris dans la négociation ; que leurs Ambassadeurs fussent présens à la proposition, & reconnus comme parties avec les autres Puissances belligérantes. Notre Cour n'a point jugé à propos d'accéder à ces préliminaires, & voilà ce qui a arrêté la négociation au moins pour le moment. — On a enfin reçu la réponse de la Cour d'Espagne, si long-tems & si infructueusement courtisée par M. Cumberland, pour l'engager à abandonner la France & l'Amérique. Cette réponse est péremptoire & négative. Ce grand négociateur n'a plus qu'à partir. — L'Empereur a fixé au mois de Mai son voyage à Bruxelles, où il sera mis solennellement en possession du Duché de Brabant.

Il faut donc continuer à se battre & attendre des circonstances dont nous puissions profiter. La plus heureuse sans contredit pour nous, seroit qu'il pût s'élever une guerre de terre ; nous n'y épargnerons sans doute pas nos soins, mais nous ne nous flattons pas d'y réussir.

« La politique timide de diviser ce qui est uni, » dit M. Gibbon, dans l'Histoire de la décadence » de l'Empire Romain, d'abaisser ce qui est élevé, » de craindre tout pouvoir actif, & de se persuader que le plus foible doit devenir le plus soumis, paroît être le principe dominant de plusieurs Souverains, & particulièrement de Constantin ».

Quel tableau frappant nous donne cet Historien, de l'Administration à laquelle il étoit opposé autrefois, & qu'il m'aise encore aujourd'hui, quoiqu'il la soutienne. Cette expression qui paroît être le principe dominant de plusieurs Princes, nous étonne par le grand sens qu'elle renferme. On demande cependant si l'Auteur, en ne suivant que

la conscience, n'auroit pas dû substituer au nom de Constantin un nom plus moderne & plus familier.

Le nouvel impôt de 2 sols tournois par livre de sucre, a décidé les Marchands à demander une augmentation de la gratification pour la réexportation, & ils vont présenter pour cet effet une Requête au Parlement. On ignore quelle en sera l'issue; tout ce qu'on fait & dont on se plaint vivement, c'est que le nombre des Membres de la Chambre des Communes qui ont reçu des bordereaux de l'emprunt, est, dit-on, de plus de 70. Si cela est vrai, on ne doit pas être surpris que le Ministère ait toujours à souhait une pluralité si considérable. On présente ainsi les mesures qu'il avoit prises en faveur de ce fameux emprunt.

Il y a déjà plus de trois semaines que M. Wenworth, qui vient d'être nommé Gouverneur de Saint-Eustache, est arrivé d'Amsterdam, & s'est rendu en toute diligence à la Terre du Lord Mansfield, avec une nouvelle très-singulière, qu'il prétendoit avoir apprise en Hollande; savoir » que
 » les Hollandois avoient été frappés comme d'un
 » coup de foudre, de la résolution prise à leur
 » égard par notre vigoureux ministère, & qu'ils
 » étoient prêts de se soumettre, sans restriction,
 » à toutes les conditions que nous jugerions à pro-
 » pos de leur prescrire; que la paix alloit se faire
 » au premier jour, parce qu'il n'y avoit point de
 » sacrifice à quel les Etats-Généraux ne se déter-
 » minassent pour l'obtenir. Quel étoit l'objet de
 cette grande nouvelle? De mettre le Ministre en
 état de négocier son emprunt à sa fantaisie, &
 en même-tems de donner à certaines personnes dans

le secret , l'occasion de faire de bonnes affaires à la Bourse. En effet , rien de plus faux que ces bruits répandus avec tant de complaisance , & l'on fait actuellement , à n'en pas douter , que les Hollandois se disposent avec la plus grande activité , à faire , conjointement avec la France , l'Espagne & l'Amérique , la guerre la plus terrible à la malheureuse Angleterre. Malgré cela , s'il faut en croire toute la phalange ministérielle , la Nation n'a jamais été dans une situation plus florissante. Nos ressources sont inépuisables ; & au besoin , nous sommes en état de faire face à une dette de plus de cinq cents millions. Tel est le langage de Rigby , Drummond , Harley , Mure , Atkinson , Nugent , & autres , qui ont tant perdu à la guerre. Les pauvres gens ! C'est ainsi qu'on n'a pas cessé de tromper la Nation depuis le commencement de la guerre d'Amérique.

Ce n'est pas de cette manière que l'on s'est conduit en France pour faire réussir le dernier emprunt qui a été si promptement rempli ; le parallèle de l'Administration des Finances de France de celle d'Angleterre a fourni plusieurs articles à nos papiers ; c'est de cette manière que l'on s'exprime dans un des plus accredités.

» Le Compte Rendu de M. Necker est la satire la plus sanglante qu'on puisse faire du Ministère Anglois. M. Necker a le courage & la générosité de dire à son Maître que tout Gouvernement est originellement destiné pour le bien de ceux qui sont gouvernés. Nos Ministres paroissent soutenir une doctrine directement opposée à celle-là. Ils semblent dire continuellement au Roi qu'il est le maître de jeter l'argent du peuple par les fenêtres : car de quelle utilité sont pour nous toutes ces places sans fonctions & toutes ces pensions ? Pour-

quoi corrompre le peuple par des douceurs, par des billets de loterie, &c. si ce n'est pour aider le Ministre à écorcher ce pauvre peuple & à augmenter injustement le crédit de la Couronne. M. Necker fait tous ses efforts pour rendre le Roi de France le chef d'une République bien dirigée, tandis que nos Ministres sont déterminés à rendre leur Maître indépendant de son peuple, & à ne donner aucunes bornes à la prérogative royale.

On lit dans une lettre de Whitby, en date du 18 Février dernier, les détails suivans :

Le 16 de ce mois, 5 navires sont partis de ce port pour le Détroit de Davis, où ils vont faire la pêche de la baleine. *Addisson*, Capitaine Branks; *Chanet*, Capitaine Ismay; *Volunteer*, Capitaine Boyes; *Frulore*, Capitaine Brown; & la *Henriette*, Capitaine Bearn. Tous ces bâtimens portent du canon; & avant de mettre à la voile, ils sont convenus ensemble de se défendre réciproquement dans le cas où quelqu'un d'eux seroit attaqué par un ou plusieurs corsaires pendant la route. Le *Malborough*, de 20 canons, Capitaine Thomas Fuenks, a appareillé de ce port, il y a environ trois semaines, pour croiser contre les Hollandois, avant de se rendre à la pêcherie de la baleine. Il vient d'entrer dans ce port environ 80 gros bâtimens, que les vents contraires ont forcé de s'y réfugier.

On assure que les instructions de l'Amiral Darby portent que l'objet de son expédition est de jeter des secours dans Gibraltar; que si l'ennemi se présente pour lui fermer le passage, il doit le combattre; mais que pour aucune raison quel-

conque , il ne doit changer de route , ni chercher l'ennemi.

Comme pendant l'absence de notre grande flotte , nos vaisseaux marchands , dont on attend le retour de nos diverses possessions au dehors , pourroient être exposés à être pris par nos ennemis en approchant de nos côtes , l'Amiral Parker fait toutes les dispositions nécessaires pour rassembler une escadre avec laquelle il croîtera , pour faciliter la rentrée de nos flottes marchandes. Nos papiers comptent qu'il aura 17 vaisseaux , mais ils ne sont pas encore prêts , & il y en a trois au moins qui ne le seront jamais , parce qu'ils sont hors d'état d'être réparés. Avec cela il faudra des matelots , & jamais la disette de ces hommes essentiels ne s'est mieux fait sentir ; la presse n'en fournit pas autant qu'on en auroit besoin ; & dans le petit nombre de ceux qu'elle procure , il y en a qui n'ont jamais vu la mer.

On dit que l'Irlande a promis au Gouvernement un secours de 20,000 volontaires aguerris , dans le cas où les ennemis tenteroient quelque débarquement sur nos côtes pendant l'absence de l'Amiral Darby.

On assure que le Roi , après avoir examiné les Journaux & les Cartes du Capitaine Cook , pense que le passage qui faisoit l'objet de ses recherches , peut être découvert ; on assure qu'il a eu , sur ce sujet intéressant , plusieurs entretiens avec

105

M. Bank & le Docteur Solander ; & on ne seroit pas étonné d'apprendre qu'il sera bientôt ordonné une nouvelle expédition pour suivre cette recherche , d'après les documens du Capitaine Cook. On croit même que MM. Bank & Solander , qui l'avoient accompagné dans son premier voyage , seront de cette nouvelle expédition projetée.

Le débat du 30 Mars , entre le Lord Sandwich & le Lord Chancelier , n'annonce pas une amitié bien cordiale entr'eux. Le Lord Sandwich accuse le Chancelier d'avoir le dessein de semer la division entre le Clergé & les Paroissiens (accusation très-grave contre un homme de son état). Le Chancelier répond que le Lord Sandwich habille sa rhétorique comme ses C ** , & que les charmes dont il la décore ne peuvent séduire que les esprits foibles & prévenus.

Le premier de ce mois , il est arrivé un exprès de l'Amiral Darby , avec la nouvelle que la flotte de Corke l'avoit joint au Cap Clear le Vendredi 23 Mars.

Dans le courant du mois de Mai , il doit partir , dit-on , pour l'Inde , un renfort de vaisseaux de guerre & de troupes de terre demandé par la Compagnie , d'après les nouvelles alarmés qu'elle vient de recevoir.

Un Arrêt de mort a été rendu & exécuté ces jours derniers , pour un crime de poison , sur des indices multipliés à la vérité mais malgré le déni constant de l'accusé & contre l'avis du célèbre Docteur Hutter , grand Anatomiste , à qui les signes en paroissoient très-équivoques. Le particulier qui a subi ce Jugement , avoit servi avec distinction dans l'Inde , d'où il avoit rapporté une fortune assez considérable.

De VERSAILLES, le 10 Avril.

LE 1 de ce mois, la Comtesse de Sesmairsons a eu l'honneur d'être présentée à LL. MM. & à la Famille Royale par la Vicomtesse de Sesmairsons.

Le même jour, Monseigneur le Comte & Madame la Comtesse d'Artois se sont rendus au Château de Choisy, où Monseigneur le Duc d'Angoulême, qui doit y être inoculé, étoit depuis le 28 du mois dernier. Ce Prince & cette Princesse y resteront jusqu'au 21 de ce mois.

Le Comte de Roquefeuil, Lieutenant-Général des armées navales, a été nommé à la place de Vice-Amiral, vacante par la mort du Comte d'Aubigny; & le Comte de Guichen, Lieutenant-Général des armées navales, a été nommé Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis.

L'Abbé de Borie, Vicaire - Général de Sarlat & d'Agen, Doyen du Chapitre de la ville de Montpasier, a eu l'honneur d'être présenté au Roi par M. le Maréchal de Richelieu. Cet Ecclésiastique a remis à S. M. le procès-verbal des établissemens de charité qui se sont formés par ses secours dans la ville de Montpasier.

M. Briffon, de l'Académie des Sciences Maître de Physique & d'Histoire Naturelle des Enfans de France, a eu l'honneur de présenter au Roi & à la Famille Royale, le Dictionnaire raisonné de Phy-

sique, dont S. M. a bien voulu accepter la Dédicace (1).

De PARIS, le 10 Avril.

Nous n'avons encore rien appris de notre armée; ce ne sera qu'après avoir décapé, que M. de Grasse nous donnera de ses nouvelles. Trois jours après son départ, on n'a pas manqué de supposer des bâtimens arrivés à l'Orient, à Brest, &c. qui l'avoient rencontré à telle ou telle hauteur; mais tout cela étoit controuvé; & depuis le 23, que M. de Grasse s'est éloigné, aucun bâtiment venu depuis dans nos Ports, ne l'a rencontré, & n'a pu nous apprendre s'il a passé près de la flotte de l'Amiral Darby. Ceux qui, le 1 de ce mois, le plaçoient aux Açores, se fondent sur le tems favorable qu'il a eu, & si véritablement il a été sitôt hors des caps, il ne mettra que 45 ou 48 jours de traversée pour se rendre à la Martinique.

Voici un état de l'Armée navale sortie de Brest le 22 Mars.

<i>Vaisseaux</i>		<i>Can.</i>	<i>Commandans.</i>	<i>Troup.</i>	<i>Troup.</i>	<i>Tot.</i>
				<i>de ter.</i>	<i>de Mer.</i>	
La Ville de Paris,	106		Cte. de Grasse,	100	240	340
L'Auguste,	84		Bougainville,	108	180	268
Le St-Esprit,	84		de Chabert,	79	200	279
Le Languedoc,	84		Baron d'Arros,	80	160	240
Le César,	74		d'Espinouse,	90	130	220
Le Sceptre,	74		M. de Vaudreuil,	60	130	170
Le Souverain,	74		de Glandeves,	80	130	210
L'Hercule,	74		de Turgin,	61	125	186

(1) Cet Ouvrage excellent forme 2 vol. in-4°. & un de Planches. Il se trouve Hôtel de Thou, rue des Poitevins.

Le pour l'Inde	Le Héros, 74	de Suffren, 48	160	208
	L'Annibal, 74	de Trémigon, 114	154	268
	Le Vengeur, 64	de Forbin, 40	130	170
	Le Sphinx, 64	du Chilleau, 30	90	120
	L'Artésien, 64	Cardaillac, 56	160	216
	Le Northumberl., 74	de Briqueville, 100	179	176
	Le Scipion, 74	Ch. de Clavieres, 66	130	196
	Le Pluton, 74	d'Albert, 43	130	173
	Le Diadème, 74	de Montecler, 26	130	256
	Le Magnanime, 74	Cte. le Begue, 100	130	230
	Le Zélé, 74	Ch. de Gras-Prév. 65	143	208
	Le Marseillois, 74	de Castellane, 213	130	343
	La Bourgogne, 74	de Charitte, 34	130	164
	L'Hector, 74	d'Aleins, 36	230	266
Le Glorieux, 74	Vte. d'Escars, 76	155	331	
Le Citoyen, 74	d'Ethy, 50	130	180	
Le Vaillant, 64	Ch. de Marigny, 43	93	138	
Le Sagitaire, 56	de Montluc, 66	136	202	
fr. en flûte.	Le Minotaure, 74	du Clamar, 80	192	272
	Le Fier, 56		44	450
	L'Union, 64	Gueguien, 78	113	191
	Le Galbairo, 50	Le Beau, 36	300	336
	Le Dauphin, 50	St-Orens, 36	300	336
fr. en flûte.	La Sensible, 24	de Kridu, 20	126	146
	La Dédaign., 24	Le Tendre, 20	126	146
	L'Indiscrette, 24	du Moutier, 20	126	146
frég. en guerre.	La Friponne, 40	Macnemara, 56	126	182
	La Concorde, 36	Saunauveron, 24	35	59
	La Néréide, 36	de Vigny, 59	35	94
	La Gloire, 36	Blachon, 81	56	137
	L'Aigrette, 36	Laverray, 50	35	85
	La Diligente, 50	Mortemar, 36	35	71
corvette.	La Médée, 40		11	35
	La Levrette, 18	de Poligny, 24	25	49
	La Fortune, 18	de Lusignan, 24	25	49
	La Pandoure, 18	Ch. de Grasse, 24	25	49
	L'Alierte, 16	de Chaban, 20	18	38
Récapit. Total des bâtimens du Roi. 45				} 188
de transport au complet. 143				
Flotte marchande, environ. 200				
		Voiles. 388		

Troupes embarquées.

Régiment de Dillon	633	en Amérique
Artillerie , Pondichéri	102	pour l'Inde.
Austrasie	332	
Dépôt de l'Isle de Rhé	2580	
Volontaires pour compléter	1500	Amérique.

	5146
Troupes sur les vaisseaux	8594
Total	13,740

Le Journal du Port de Brest , jusqu'au 28 Mars , contient les détails suivans :

Le 24 , les fréga^{tes} *l'Engageante* , la *Vénus* , la corvette *l'Etourdie* , & quelques bagarres du Roi , appareillèrent de la rade avec les convois de Nantes & de Bordeaux. Le même jour , à huit heures du soir , sortit la corvette le *Rossignol*. — Le 25 , à quatre heures après midi , parurent deux prises Angloises , l'une faite par le *Tartare* , armé dans ce port , chargé de vivres , & l'autre est un corsaire de 6 canons , 4 obusiers , pris par le *Maraudeur* de Dunkerque. La corvette du Roi le *David* , mouilla à la même heure dans la rade de Camaret. — Le 26 , la frégate la *Concorde* ayant reçu l'argent qu'elle doit transporter à Newport , mit à la voile à cinq heures du soir. M. de Barras est embarqué sur cette frégate. La *Bellone* & l'*Émeraude* sortirent en même-tems pour l'accompagner jusqu'au cap , & pour croiser à leur retour. — Le 27 , dans l'après-midi , entra en rade la corvette du Roi , le *Jeune Henri* , Capitaine Ober ; on vit arriver dans le même moment une prise Angloise de l'*Acadien* de Morlaix. Ce bâtiment , appelé les *Amis Constans* , est armé de six canons de 4 , de 12 pierriers & de 54 hommes d'équipage. — M. de la Sere , Lieutenant de vaisseau , est revenu de l'Isle de France , après avoir été pris trois fois. Il en étoit parti sur la corvette du Roi la *Duchesse de Chartres*. — Les vaisseaux que l'on arme

pour M. de la Motte-Piquet seront prêts dans trois semaines «.

Des nouvelles postérieures nous ont apporté une nouvelle fâcheuse. Le 1 de ce mois, à 3 heures après midi, le feu a pris au vaisseau de 80 canons la *Couronne*, qui venoit d'être doublé en cuivre, & qui étoit en armement. C'est le second vaisseau qui brûle dans ce port depuis le commencement de la guerre.

M. de Guichen a dû passer par Lamballe le 29 du mois dernier, où il s'est sans doute abouché avec M. de la Motte-Piquet; ce Chef-d'escadre, qui commençoit à se rétablir, se proposoit de partir incessamment pour Brest, où l'on croit qu'il est arrivé le 4 ou le 5 de ce mois. Sa destination est encore un mystère. Ceux qui l'envoient dans le Nord ne font pas attention que si cela étoit, on ne lui donneroit pas des vaisseaux de 80 & de 74 canons. C'est aux Hollandois à profiter de l'éloignement des forces Angloises pour attaquer de ce côté l'ennemi commun. Les Etats-Généraux ont, dit-on, près de 25 vaisseaux de guerre armés & en état d'appareiller. On mande d'Amsterdam que plus de 2000 ouvriers sont employés dans les chantiers de la marine de ce département, & qu'ils travaillent nuit & jour à l'armement de plusieurs autres vaisseaux. Il leur seroit aisé de jeter l'alarme sur les côtes

d'Angleterre, de dévaster les riches villes de Newcastle, Sunderland, &c. qui sont sans défense, de se dédommager de cette manière de tout ce qu'ils ont perdu à St-Eustache, & vraisemblablement depuis à Curaçao.

» La fégate corsaire la *Duchesse de Polignac*, écrit on de Saint-Malo, armée en ce port, par MM. Marion & Brillantais Marion, freres, a commencé, on ne peut plus heureusement, sa croisière. Le 17 Mars, lendemain de sa sortie, elle enleva un des navires marchands destinés pour la Jamaïque, & faisant partie du convoi de l'Amital Darby. Cette prise, qui a été faite à 25 lieues d'Ouessant, se nomme le *Mullet-Haall* de Londres, beau navire du port de 300 à 350 tonneaux, armé de 4 canons de 18 livres de balles, & de 8 de 12; elle est évaluée à près de 400,000 liv.; la mer étant couverte de corsaires, M. de Guidelou a prudemment convoyé sa prise jusqu'à Groix, où elle est arrivée le 26, & d'où ce Capitaine a dû appareiller pour continuer sa croisière. — Les corsaires le *Duc de Chartres* & le *Bougainville* sont toujours dehors. Ils ont fait neuf prises, & en ont expédié une pour l'Angleterre en parlementaire, chargé de prisonniers dont ils ont voulu se débarrasser.

Depuis le départ de l'armée de Brest jusqu'au 28 Mars, il est entré dans cette rade sept à huit prises Angloises faites par les corsaires de Morlaix & de Dunkerque. Il y a peu de ports où l'on n'en conduise de considérables; la plus importante de celles qui sont entrées à l'Orient, est sans doute le paquebot expédié de Falmouth à New-

Yorek , enlevé par la frégate corsaire la *Joséphine*. Ce paquebot se nomme l'*Anne Thérèse*. La malle que le Capitaine Favre a eu le bonheur de sauver , contient les dépêches des Ministres du Roi d'Angleterre au Vice-Amiral Arbuthnot & au Général Clinton , & peut-être le plan de la campagne prochaine dans l'Amérique Septentrionale.

Selon les nouvelles de Cadix , il devoit en sortir le 17 du mois dernier un vaisseau de 70 canons , appelé le *St-Louis* , pour se réunir à D. Louis de Cordova. Comme dans la même semaine le *St-Fernando* devoit être en état de remettre à la voile , on ne doute point qu'il n'ait aussi appareillé ; de sorte qu'avant l'arrivée de l'Amiral Darby , la flotte Espagnole aura été augmentée encore de deux vaisseaux.

» La Société Royale de Médecine tint au Louvre , le 6 du mois dernier , sa séance publique. — Le Secrétaire après avoir annoncé la distribution des Prix , fit mention d'un avis qui doit être répandu par la Société dans les Provinces , & dont le but est d'exposer le plan de la Correspondance entretenue par cette Compagnie avec les Médecins & Physiciens régnicoles & étrangers. Il donna ensuite une courte notice d'un Mémoire sur la meilleure manière de faire les observations Météorologiques , lequel doit être distribué aux Correspondans de la Société. — Il lut l'extrait d'un rapport sur plusieurs questions relatives aux Sépultures de l'Isle de Malthe proposées à cette Compagnie , de la part de Monseigneur le Grand-Maitre , par M. l'Ambassadeur de

la Religion. Ce Rapport a été imprimé d'après le vœu & aux dépens de l'Ordre de Malthe. — M. Lorry lut un Mémoire sur les Odeurs des Médicaments, divisées en cinq classes naturelles. M. Carreie, le plan d'un Catalogue raisonné de tous les Ouvrages qui ont été publiés sur les Eaux Minérales du Royaume. Ce travail a pour but de faciliter les expériences à faire sur l'analyse & les propriétés de ces différentes Eaux. M. de Fourcroy, un Mémoire sur une nouvelle manière d'employer certains réactifs dans l'analyse des Eaux Minérales. M. Vicq-d'Azyr, Secrétaire de la Société, l'Eloge de feu M. Navier, Associé régnicole, Médecin & Chymiste célèbre à Châlons-sur-Marne. M. Caille, des Recherches Chymiques sur les différens procédés employés jusqu'ici par les Pharmaciens, pour la préparation du Tartre stibié. — L'Abbé Tessier, d'un Mémoire sur une maladie très-meurtrière, appelée *Maladie Rouge*, qui enlève chaque année une grande partie des Moutons de la Sologne, & du traitement de laquelle il a été chargé par le Gouvernement. M. Mauduit termina la Séance par la lecture d'un Mémoire sur les effets de l'Electricité appliquée à l'incubation & à la végétation.

On lit dans les affiches du Dauphiné, la lettre suivante de M. Tournus de Fonsolé, Curé de Saint Geoire, Diocèse de Vienne en Dauphiné; elle peut intéresser les Amateurs de l'Antiquité.

» Le nommé Chareron, habitant à la campagne dans une maison isolée, & assez éloignée du bourg, vient de faire une découverte singulière. Le 9 de ce mois, s'occupant à bairer & applanir l'aire qui est au devant de sa grange, il découvrit des ossemens humains qui lui donnèrent l'idée de fouiller: il aperçut en effet une bière de tuf assez bien taillée, & couverte d'une pierre de la même espèce; elle

étoit remplie d'ossements humains & d'une quinzaine de têtes. En creusant plus avant encore, il a découvert une grande quantité de bières semblables à la première, également remplies d'ossements; dans quelques-unes sont plusieurs têtes, dans d'autres il n'y en a qu'une; plusieurs ont encore des dents blanches & bien conservées. Il paroît vraisemblable que tout le sol au dessous de la grange est garni de ces sépulchres; on en apperçoit tout le long du mur de devant, qui a plus de vingt pieds d'étendue. Ils sont moitié en-dedans & moitié en-dehors de la grange, en sorte que pour les découvrir en entier, il faudroit démolir le bâtiment. Le propriétaire se résoudroit volontiers à ce sacrifice, si on vouloit lui assurer une modique récompense; il n'a trouvé aucune pièce de monnoie, ni aucune inscription, la qualité de la pierre dont ces bières sont faites n'y étant pas propre. Cette découverte fait former ici plusieurs conjectures, mais qui toutes présentent des difficultés. La famille de Charreron est une des plus anciennes de ma paroisse, elle peut remonter à 1400, à en juger par des fondations qu'elle fit en 1480: elle a toujours existé comme propriétaire dans le même endroit, auprès de ce cimetière, mais elle n'a point & n'a jamais eu de tradition sur son origine; elle sait seulement que la grange subsiste depuis 4 ou 500 ans; il faut, en ce cas, supposer que les corps ou ossements déterrés y ont été inhumés avant cette époque. — On pourroit conjecturer que jadis il y a eu dans cet endroit un monastère; mais l'ordre dont il auroit dépendu, conserveroit quelque droit sur ce lieu, & l'on n'en connoît aucun qui ait des droits ou des prétentions sur les biens des Charrérons. — On ne sauroit non plus supposer que dans un tems de contagion, on eût choisi cette place pour les sépultures; on ne prend pas le tems de tailler des sépulchres pour les victimes des calamités de ce genre.

« Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 6 Janvier 1781. — 1°. Qui casse la procédure criminelle instruite contre le sieur Loustau, Greffier en chef du Conseil Supérieur de l'Isle de France, pour fait de prétendue concussion, & pour la prétendue injure faite à M. Foucault, Intendant, en le récusant; casse les décrets & l'Arrêt définitif du 10 Août 1779; ordonne que les sommes qu'il a été contraint de payer en vertu dudit Arrêt, lui seront rendues, & déclare les excuses & réparations qu'il a été obligé de faire audit sieur Foucault, en vertu dudit Arrêt, induement ordonnées. — 2°. Qui décharge le sieur Loustau, Greffier en Chef du Conseil-Supérieur de l'Isle de France, des demandes contre lui formées par le sieur Riviere, Capitaine au Régiment de l'Isle de France, ainsi que l'accusation du crime de faux qui s'en est ensuivie; déclare l'accusation calomnieuse & la procédure vexatoire; condamne ledit sieur Riviere aux dommages & intérêts dudit sieur Loustau, & supprime les écrits imprimés comme injurieux & calomnieux. — 3°. Qui déclare nulle la cédula évocatoire signifiée au sieur Loustau, Greffier en Chef du Conseil-Supérieur de l'Isle de France, à la requête de Gervais Monplé & Jacques Gastbois; évoque la demande desdits Monplé & Gastbois, & l'accusation en crime de faux qui s'en est ensuivie; déclare lesdits Monplé & Gastbois non-recevables & mal-fondés dans leur demande; l'accusation calomnieuse & la procédure vexatoire; casse & annule la plainte & toute la procédure, & condamne lesdits Monplé & Gastbois aux dommages & intérêts dudit sieur Loustau ».

De BRUXELLES, le 10 Avril.

LE refus que la Cour de Londres a fait de la médiation de la neutralité armée pour faire sa paix particulière avec la Hollande paroît se confirmer; elle ne l'accepte que

pour une paix générale, & on connoît les obstacles qu'un évènement aussi heureux doit encore éprouver ; il ne faut pas l'attendre avant que les évènements aient prononcé décidément sur le sort de l'Amérique septentrionale, dont on regarde bien l'indépendance comme sûre, mais le tems où l'Angleterre doit se résoudre à la reconnoître n'est pas encore arrivé.

Il paroît qu'on se rassure en Hollande sur le danger où se trouvent les Indes orientales de la part des Anglois. On pense qu'ils auront trop de peine à se défendre eux-mêmes dans cette partie du monde pour songer à des expéditions offensives. Les François y ont des forces considérables & ils y en font passer de nouvelles, qui jointes à celles des Hollandois, seront sans doute en état d'attaquer l'ennemi commun. On est tranquille sur le Cap de Bonne-Espérance. Le Gouverneur a écrit que prévoyant une rupture avec les Anglois il s'étoit mis en état de défense, & qu'il pouvoit au besoin assembler 5 à 6000 hommes de troupes réglées & de milices. En voilà plus qu'il n'en faut pour arrêter le Commodore Johnstone s'il y arrive avant M. de Suffren ; & il ne seroit pas prudent à lui d'attendre l'escadre Française qui sera supérieure à la sienne.

Les Gazettes de Hollande ont parlé, il y a quelque tems, d'une décision de la Cour de Hollande sur l'affaire du Pensionnaire d'Amsterdam, Van-Berkel, qui a servi de prétexte hostile aux Anglois ; elles ont fait craindre que cette décision ne fût pas favorable,

parce qu'on n'ajoutoit point en quoi elle consistoit. On a publié dans d'autres pays qu'en effet le Pensionnaire jugé coupable avoit été condamné à perdre la tête. Cette nouvelle est absolument fautive.

» On peut assurer les Etrangers, lit-on dans la Gazette d'Amsterdam, que le Pensionnaire & ses coopérateurs se portent fort bien, que leurs têtes sont encore sur leurs épaules; que loin de paroître chanceler, elles sont saines & très-fermes; il n'y a aucune apparence qu'elles soient jamais exposées à éviter un pareil malheur par la suite. C'est une erreur, ajoute le même papier, de penser que la Cour de Justice de la Haye ait été autorisée à prononcer une Sentence juridique sur cette affaire. Les Etats de Hollande n'ont fait que lui demander un avis consultatoire; elle n'a point été chargée de juger le fond, mais d'examiner s'il y avoit des raisons assez fortes pour instruire une procédure en forme, & en renvoyer l'instruction aux Juges compétens qui sont les Echevins de la Ville d'Amsterdam; on ne sait encore rien de ce qui s'est passé, sinon que la Cour a représenté aux Etats, *qu'il lui sembloit que par l'attaque hostile de l'Angleterre, contre cet Etat, ce qui avoit paru donner lieu à cette affaire n'existoit plus; qu'il seroit en outre étrange d'examiner actuellement, par égard pour un ennemi, si sur ladite affaire on pourroit, ou s'il conviendroit d'entamer une procédure criminelle.* Le sens de ces mots est facile à saisir, quand on se rappelle que ce n'est que pour paroître accorder quelque chose aux représentations vives & despotiques du Chevalier Yorke qu'on a instruit sur cette affaire. Tout le monde sait qu'il n'est point question d'un traité formel & conclu; qu'il ne s'agit que d'un projet de traité, tel que tout citoyen bien intentionné pour sa patrie auroit pu le faire; où les droits de l'Angleterre ne sont point attaqués,

puisque le traité n'auroit eu lieu que dans le cas où elle auroit renoncé à ses droits ; où ceux des Etats-Généraux ne sont point blessés , puisque la valeur de ce traité devoit dépendre de leur approbation «.

Les Etats-Généraux ont arrêté qu'on feroit partir 32 vaisseaux de guerre , pour tenir la mer & escorter les navires marchands. Ils doivent partir incessamment pour remplir cet objet. L'amnistie accordée aux déserteurs a été prolongée. On ne néglige aucun moyen de lever le plus de matelots possible ; on a traité avec le Prince-Evêque de Liège qui a permis à la République de faire de pareilles levées dans ses Etats.

On assure d'après plusieurs lettres , que le Ministre Hollandois à Hambourg & le Consul de cette nation à Dantzick , ont écrit que plusieurs vaisseaux Hollandois actuellement dans ces deux ports , sollicitent des lettres de marque ; qu'il se présente beaucoup de monde pour s'embarquer , & que les matelots montroient beaucoup de desir de combattre les Anglois. On ajoute que L. H. P. ont en conséquence requis le Stathouder d'envoyer ces lettres de marque qu'on sollicite.

» On a des nouvelles de M. de Grasse, lit-on dans une lettre de Paris ; on ne dit pas précisément de quelle date. On croit pourtant que c'est du 27 ou du 28. Il mande qu'il a décapé fort heureusement & sans avoir trouvé personne sur son chemin , que le vent est toujours très-favorable , & que s'il continue d'être tel , il aura atteint les vents alisés dans deux jours «.



JOURNAL POLITIQUE
DE BRUXELLES.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, le 1er. Mars.

L'AMBASSADEUR de Hollande a remis, ces jours derniers, à la Porte un Mémoire par lequel il lui donne connoissance que les deux corsaires Anglois qui, pendant l'année dernière, ont troublé la navigation dans l'Archipel, & ont ensuite vendu leurs bâtimens, se préparoient à en équiper d'autres pour croiser contre les navires Hollandois. Il a prié en même-tems le Gouvernement Ottoman de vouloir bien donner des ordres pour que l'équipement de ces corsaires n'ait pas lieu dans les ports de sa domination. La Porte lui a répondu, par des protestations d'égards & d'intérêt pour ses anciens & fidèles amis, ainsi que pour la sûreté de leur commerce, & par l'assurance formelle qu'elle avoit expédié les ordres les plus précis dans toutes les Isles de

21 Avril 1785.

l'Archipel & les ports de l'Empire Ottoman, de s'y abstenir d'aider à mettre en état, sous quelque prétexte que ce puisse être, les corsaires étrangers qui voudroient intercepter les navires des Puissances belligérantes.

R U S S I E.

De PÉTERSBOURG, le 13 Mars.

UN Courier arrivé en dernier lieu à Stockholm a apporté les présens que le Roi destine aux principaux Ministres d'Etat de S. M. I. qui ont été employés dans la grande affaire de la neutralité armée. Celui du Comte de Panin consiste en une collection complète de médailles d'or, frappées en Suède, au sujet des principaux évènements. Le Comte d'Ostermann a reçu une tabatière d'or, enrichie du portrait de S. M. entouré de brillans; chacun des Secrétaires a eu une boîte d'or.

UNE Compagnie de Négocians établis à Kola, a formé le projet d'équiper plusieurs bâtimens pour la pêche de la baleine sur la côte de Groenland; & l'on dit qu'elle a déjà obtenu un privilège à cet effet.

S U È D E.

De STOCKHOLM, le 16 Mars.

LE Roi vient de nommer M. de Griebbe, Chef d'escadre, au commandement des 18 vaisseaux de ligne & quelques frégates qu'on

équipe à Cronstadt, & qui doivent être prêts à appareiller à la fin du mois de Mai prochain.

Hier il y eut un bal à la Cour dans les appartemens de la Reine; il commença à 11 heures du soir; on y avoit invité tous les Ministres étrangers; parmi les danses que l'on y a exécutées, on remarque une contre danse nouvelle à laquelle on a donné le nom de la *Neutralité-Armée*.

On parle, depuis quelques jours, d'un voyage que S. M. doit faire en Italie; mais ce n'est encore qu'un bruit vague dont il faut attendre la confirmation.

Le Baron de Lynden, Envoyé extraordinaire des Etats-Généraux en cette Cour, a remis, le 3 de ce mois, le Mémoire suivant au Comte Ulrich de Scheffer.

» La rupture entre la G. B. & la République pouvant occasionner des difficultés & des désordres entre les navires des deux Nations qui se rendront dans le Sund lorsque la navigation y sera libre, LL. HH. PP. ont ordonné à leurs Ministres respectifs résidans en cette Cour & à celle de Copenhague, d'insister auprès de LL. MM. pour qu'elles veuillent prendre à tems les précautions nécessaires afin de maintenir l'ordre & la tranquillité dans leurs ports & rades & le long de leurs côtes, en plaçant dans le Sund un nombre de vaisseaux de guerre suffisant pour se faire respecter, & pour détourner les violences; d'établir en même-tems sur le Kattegatt jusqu'à la pointe de Schagen & le long de leurs côtes, des armateurs, ou de prendre toute autre mesure que L. M. jugeront plus convenable à la sûreté & à la tranquillité de leurs rades & ports respectifs.

Il fera aussi indispensable de fixer à tems & par une règle invariable, la manière & le tems de la sortie des convois des deux Puissances belligérantes qui pourroient se rencontrer dans quelques ports ou rades, de façon que la plus forte de ces escadres soit obligée de permettre à la plus foible d'en partir 2 ou 3 fois 24 heures plutôt, avec la stipulation, qu'il ne sera pas permis à cette dernière de quitter le port ou la rade avant le tems marqué. Le soussigné en s'acquittant de ses ordres, a l'honneur de prier S. M. de vouloir bien lui communiquer les dispositions qu'elle aura trouvé convenables de faire à cet égard «.

A L L E M A G N E.

De VIENNE, le 27 Mars.

L'ARCHIDUC Maximilien est parti hier pour Mergentheim. L'Empereur lui a fait présent de 6000 ducats.

Le départ de Madame l'Archiduchesse Marie-Christine pour Bruxelles, est fixé au 5 Mai prochain; S. M. I. partira le lendemain pour Laxembourg où plusieurs Dames ont été invitées; tout sera dans ce Château sur le même pied que du tems de l'Impératrice-Reine,

Le 14 de ce mois l'Empereur écrivit la lettre suivante au Prince de Kaunitz dans une boîte garnie de tous les portraits de la Famille Impériale.

« Mon cher Prince, je n'ai pu résister à l'envie de vous envoyer cette tabatière que je viens de recevoir de Bruxelles, & qui avoit été donnée par feu Sa Majesté au Prince Charles. Quelqu'incom-

mode qu'elle soit, il m'a paru qu'elle étoit faite uniquement pour se trouver sur votre table, & pour vous rappeler par fois les traits des personnes qui, toutes ensemble & chacune en particulier, vous doivent beaucoup de reconnoissance pour les services essentiels que vous leur avez rendus; je n'en fais qu'une partie, mais je ne crains point d'être leur interprète, assuré qu'ils pensent tous comme moi à ce sujet. Adieu, pardonnez cette folie à l'amitié raisonnée que vous me connoissez inviolablement pour vous, JOSEPH «.

Le Prince de Kaunitz, pénétré de reconnoissance, répondit sur le champ ainsi à cette lettre.

» Par les expressions du billet autographe dont Votre Majesté Impériale a eu la bonté d'accompagner la boîte qu'elle a daigné m'envoyer, & qui contient le précieux recueil des portraits de toute la Famille Impériale, elle vient de récompenser de la façon du monde qui pouvoit être la plus agréable à mon cœur, les services que je puis avoir eu le bonheur de rendre à son auguste maison depuis quarante ans. Il ne me restoit à desirer que de les voir honorés des sentimens que Votre Majesté veut bien leur accorder, & il ne manque plus rien, moyennant cela, à mon entière satisfaction qui est d'autant plus vive, que des actes de ce genre ne peuvent manquer de transmettre le nom de Votre Majesté à la postérité, ainsi que ceux de *Trajan*, de *Marc-Aurèle* & de *Henri IV*, dont jusqu'à nos jours on bénit la mémoire, & qu'on prononce encore avec autant de vénération que d'attendrissement. — Je ne puis en témoigner ma reconnoissance à V. M. I. qu'en continuant & en redoublant même, s'il est possible, de zèle pour son service & d'attachement pour sa personne. J'y prends bien plus d'intérêt qu'à moi-même, & comme je crois qu'il

ne se trouvera peut-être jamais une occasion plus propre à donner de V. M. I. l'opinion que je desire que toute la terre puisse prendre d'elle, que ne l'est le contenu de son gracieux billet, je ne saurois lui cacher que je desirerois fort qu'elle trouvât bon qu'il ne restât pas ignoré. Je ne ferai cependant rien à cet égard avant d'en avoir obtenu sa permission, si ce n'est de faire un *Fidai-commis dans ma Famille de la boîte, ainsi que de ce respectable billet.*—Je supplie V. M. de vouloir bien accueillir, en attendant, avec bonté l'assurance respectueuse de ma vive reconnoissance & de mon attachement sans bornes pour sa personne, qui ne finira qu'avec moi, KAUNITZ-RIETBERG «.

La permission que le Prince demandoit se trouve dans ces mots écrits par apostille sur cette lettre, de la main de l'Empereur.

« Je suis charmé, mon cher Prince, que cette bagatelle vous ait fait plaisir : les quatre mots que j'y ai ajoutés sont les sentimens de mon cœur, dont je ne fais point mystère; vous en pourrez faire ce que bon vous semblera «.

Les Etats des Pays-Bas Autrichiens ont fait présenter une Requête à S. M. I. pour lui demander la permission de rétablir le port d'Anvers & de le mettre en état de recevoir les plus gros navires. Comme il l'étoit il y a deux siècles.

Un Négociant Anglois, établi dans cette Capitale, a reçu de Constantinople 1600 balles de soie de Perse; & l'on dit que malgré les frais du transport par le Danube jusqu'ici, & d'ici à Ostende par terre, il y trouvera encore son compte en évitant

les dépenses des assurances & les risques des corsaires.

De HAMBOURG, le 2 Avril.

LES navires Anglois destinés à prendre à bord les recrues d'Anspach, & arrivés sur le Weser, sont au nombre de 28; comme ce nombre n'est pas nécessaire pour le transport de 500 recrues, car celles d'Anspach ne vont pas au-delà, on parle de l'arrivée prochaine de 1500 Hessois qui profiteront de ces bâtimens; toutes les troupes n'en occuperont que 20; on prétend que les 8 autres seront chargés de provisions de toute espèce, & sur-tout de bled.

Selon des lettres de Francfort-sur-le-Mein, il y est arrivé 4 Officiers Anglois venant d'Italie, & retournant dans leur pays; on croit généralement que ce sont les mêmes qui avoient été chargés de porter dans l'Inde la première nouvelle de la rupture de la Grande-Bretagne & de la Hollande, avec des ordres en conséquence, & qui ont été forcés de renoncer à leur voyage, par le malheur qu'ils ont éprouvé d'être dévalisés dans le Levant.

Il a été publié à Copenhague, écrit-on d'Else-
neur, un placard portant qu'attendu que les bâtimens Danois destinés pour les ports de France & d'Angleterre, ne se pourvoient point de passeports turcs afin d'en épargner les frais, & se trouvent souvent dans la nécessité désagréable de refuser des cargaisons pour la Méditerranée qui leur sont proposées pendant leur voyage, S. M. a déclaré que

chacun de ses sujets qui désirera un passeport Algérien , pourra se le procurer au prix de 52 rixdahlers , mais lorsqu'il sera prouvé que les bâtimens n'en auront point fait usage , on remboursera aux Armateurs 50 rixdahlers , comme la valeur réelle d'un tel passeport. A cet effet on fixe le cap Finisterre , comme le point de hauteur d'où l'usage desdits passeports sera compté , de sorte que quand les bâtimens ne l'auront point doublé , mais auront seulement relâché dans des ports en-deçà de ce cap , les 50 rixdahlers seront restitués aux Armateurs , mais non dans le cas contraire. Un pareil passeport pourra servir deux ans aux bâtimens , qui auront fait le cabotage au-delà de ce promontoire , & au bout de ce terme , il pourra être renouvelé par un Consul , en payant cependant de nouveau 50 rixdahlers «.

On mande de Dresde que les Etats de Saxe , Assemblés en cette Ville depuis le 7 du mois de Janvier , ont été congédiés le 18 Mars. Leur assemblée a duré deux mois & demi de moins que celle de 1775. On attribue la célérité de ses opérations à la confiance entière que les Etats ont dans les principes & les sentimens de l'Electeur.

« Il paroît se confirmer , écrit-on de Vienne , que les Chancelleries & les autres Tribunaux , à l'exception de la Chancellerie de l'Empire , du Conseil Aulique & de Guerre , & de la Chambre des Finances , seront transférées dans les endroits de leur ressort , & incorporées aux Gouvernemens auxquels elles appartiennent , afin que les Agens étant plus à portée de leurs pays respectifs , les affaires soient expédiées avec moins de délai. Il y aura à Vienne un Chef de tous ces Tribunaux , sous le nom de Surintendant-Général de la Justice , auprès duquel il restera de chaque département subalterne deux

Conseillers qui seront chargés du protocole de chaque Province, & qui en extrairont les causes dont on aura appellé. Il y aura même dans ces Provinces un Tribunal supérieur d'où ressortiront les subalternes. — On assure que par ordre de l'Empereur on travaille à diminuer les impôts sur la bière, le sel, & quelques autres articles de première nécessité, dans la vue de soulager la partie du peuple la plus indigente.

A N G L E T T E R R E.

De L O N D R E S , le 9 Avril.

Nos nouvelles de l'Amérique-Septentrionale se réduisent à quelques papiers Américains qui contiennent des détails sur l'affaire du détachement de Tarleton. On ne voit pas, sans étonnement, la gazette de New-Yorck entreprendre de persuader au public que cette défaite n'est pas vraie. La relation qu'on y lit auroit peut-être répandue des doutes sur cet événement, si les lettres du Lord Cornwallis n'étoient pas aussi positives. On a remarqué sur-tout ces expressions : *on a lieu d'être extrêmement surpris de cet événement, attendu que la majeure partie des troupes qui ont donné, s'étoit conduite dans toutes les occasions avec la bravoure la plus distinguée.* Cette réflexion qu'on est étonné que les Ministres aient conservée, détruit tous les palliatifs qu'on essaye d'employer pour diminuer la perte, & prouve qu'elle a été non-seulement considérable,

mais qu'elle doit avoir des suites importantes.

» Nous sommes informés, dit à cette occasion un de nos papiers, que le Lord Cornwallis ne veut pas pénétrer plus avant dans la Caroline, tant que le Chevalier Clinton ne lui fournira pas un renfort proportionné à la cruelle perte que son armée a essuyée par la défaite du détachement de Tarleton. — Trois vaisseaux de ligne François sont actuellement dans le Chésapéak, & y bloquent entièrement les transports qui y ont porté les troupes commandées par Arnold. Ainsi si ces troupes viennent à être repoussées, leur situation seroit d'autant plus déplorable qu'il ne leur resteroit aucune retraite. Cet échec porté à notre armée Méridionale est de la plus grande importance pour les Américains ; car il se passera bien du tems avant que le Lord Cornwallis soit en état de faire aucune entreprise dans la Caroline.

Le Général Clinton n'est pas en état de lui faire passer des renforts. Le mouvement qu'a fait le Général Washington dans ces quartiers, sur l'avis qu'il avoit eu que le Général Anglois se dispoit à envoyer encore 5000 hommes, sous le Général Philips, a dû le forcer à conserver un détachement qui est trop considérable pour ne pas l'affoiblir, & exposer notre établissement à New-Yorck, sur l'espoir incertain d'en faire un nouveau dans la Caroline.

Tous les avis confirment que la défection d'Arnold ne nous produira aucun avantage. Les Américains qu'il présentoit comme prêts à joindre ses drapeaux dans tous les lieux où il arriveroit, se rassemblent en effet, mais

pour le combattre. Sa conduite l'a rendu l'horreur du peuple ; & nos troupes n'en font pas plus de cas.

» A son arrivée à New-Yorck les Officiers Anglois de la première distinction, crurent qu'en lui marquant des égards ils diminueroient l'énormité de son crime aux yeux de l'armée. Pour le tirer de l'obscurité & du mépris, ils le présentèrent donc à leurs Sociétés, ils le caressèrent en public, & la maison du Général Robinson lui fut donnée pour demeure. Toutes les fois qu'Arnold vouloit sortir, divers Aides-de-Camp l'accompagnoient tour à tour dans sa promenade, ce qui donna lieu à l'anecdote suivante. Un jour que c'étoit à l'Aide-de-Camp du Général Robinson à accompagner Arnold, cet Aide-de-Camp fit à ce sujet quelques remontrances au Général & lui témoigna de la répugnance à remplir une tâche aussi désagréable. Le Général en demanda la raison, & l'Aide-de-Camp lui avoua ingénument que sa délicatesse étoit blessée d'accompagner dans les rues un pareil gredin ; sur quoi lui répartit le Général : & la mienne donc croyez-vous qu'elle s'en trouve mieux ?

Les papiers publics de New-Yorck, de New-Jersey, de Boston & de Pensylvanie, arrivés récemment, contiennent la relation suivante de la dernière incursion faite par l'ennemi contre Richmond en Virginie.

» On vit ici le 31 Décembre une lettre d'un particulier au Général Nelson, à qui il mandoit que la veille au matin, 27 bâtimens étoient entrés dans les caps ; on devoit s'attendre dans peu d'heures, à apprendre, par des nouvelles ultérieures, s'ils étoient amis ou ennemis, leurs forces & d'autres circonstances. Le Général Nelson se transporta sur le champ dans le Bas-Pays, avec les pouvoirs,

...

moment du débarquement de l'ennemi ; & de dix-neuf de celui où nous avons été instruits de sa destination , il a pénétré jusqu'à 33 milles ; après avoir fait tout le mal qui étoit en son pouvoir , il s'est retiré. Notre milice dispersée sur une surface considérable de pays , ne peut être rassemblée que lentement. Le jour où l'ennemi s'est avancé vers cette place , il n'y avoit que 200 hommes incorporés. Ils étoient habitans de cette ville & des environs , & en trop petit nombre pour agir efficacement. Les troupes ennemies sont commandées par le parricide Arnold.

Voilà à quoi a abouti cette incursion que les troupes qui en ont été chargées pourront payer cher , si elles ne sont pas soutenues , comme il est difficile qu'elles le soient. La manie qu'ont eu nos Généraux , ou ceux qui ont dirigé le plan de cette guerre d'Amérique , de diviser nos forces en plusieurs détachemens & de menacer nos ennemis sur divers points éloignés à la fois , les a affoiblis , & nous risquons de nous voir enlever en détail les conquêtes que nous avons faites en détail. Les bons Militaires en Europe , accoutumés à faire la guerre en masse , rient lorsqu'ils voient les nôtres la faire passer par pelotons qui ne peuvent se soutenir , & persévérer dans ce plan , malgré l'expérience de tant de campagnes qui auroient dû les éclairer. Ce ne sont pas nos Militaires seuls qui auroient besoin de lumières étrangères ; nos Ministres ne se trouveroient pas mal de faire quelquefois usage de celles de leurs ennemis les Américains ;

& plus de prudence & de modération les auroient mieux servis que le parti contraire qu'ils ont adopté.

» Si, lorsque le Congrès a exposé ses griefs à la Métropole, l'Administration s'étoit conduite avec autant de sagesse & de modération qu'on en remarque dans les procédés du Congrès, du Gouverneur Read, &c. relativement aux troupes de Pensylvanie, la guerre n'auroit point eu lieu. Mais on n'a répondu que par des mots de mépris & de rigueur, tant aux pétitions & requêtes de chacune des Colonies en particulier, qu'à leurs remontrances générales présentées par leurs Délégués en Congrès. En effet, si elles se plaignoient d'un grief, la seule satisfaction que la Grande-Bretagne leur donnoit, étoit un nouvel acte du Parlement qui aggravait ce grief, & qui les assujettissoit à de nouvelles charges. On ne se donnoit pas même la peine d'examiner si les plaintes des Américains étoient justes. Il suffisoit de dire qu'ils étoient tous de lâches coquins, qu'il ne falloit que six régimens pour traverser leur pays d'un bout à l'autre, que nous les verrions à nos pieds dans moins d'un an, &c. &c. &c. Pour couronner toutes ces œuvres de délire, il fut passé au Parlement un acte qui retira les Colonies de dessous notre main, & les rendit indépendantes de fait, avant la déclaration d'indépendance publiée solennellement par le Congrès, ce qui les mit dans la nécessité absolue de chercher de nouvelles alliances. — Si le Congrès eût imité notre exemple lors de la dernière révolte qui nous a donné un instant de plaisir, les troupes formant le contingent de la Pensylvanie, & probablement d'autres corps nombreux de l'armée Américaine auroient joint celle du Chevalier Clinton. Leur séjour à Prince Town fait voir qu'elles vouloient se ménager l'alternative, ou de retour-

ner à leur devoir , ou de se jeter dans nos bras ; selon l'accueil que le Congrès feroit à leurs demandes. Le Congrès écouta leurs raisons , les griefs dont ils se plaignoient furent redressés , & ils retournèrent à leurs anciens postes. Cet événement peut aussi nous apprendre comment est composée cette armée , que nous affectons d'appeller un vil amas de coquins , de gueux , de poltrons , &c. &c. &c. — La nouvelle d'une paix prochaine est si parfaitement évanouie , qu'il n'en est plus question , même dans les cercles politiques. L'heureux Ministre que Milord North ! Il traite avec une nation qui se livre aux plus flatteuses espérances sur un simple oui dire , à qui sa crédulité coûte plusieurs millions , & qui cependant a tant d'aménité dans le caractère , qu'en moins d'un mois elle a perdu tout souvenir de la manière indigne dont on a trompé sa confiance.

Le Ministère ne cesse de répéter que les peuples d'Amérique font par-tout des vœux pour une reconciliation. On ne concilie pas trop ces vœux , avec la continuité des hostilités ; on ne les concilie pas mieux avec les actes des Gouvernemens du Continent qui ont acquis une consistance & une solidité qui augmentent chaque jour. L'établissement de la nouvelle constitution de Massachusset's-Bay & tout ce qui s'est passé dans cet Etat depuis cette époque en fournissent la preuve. Lorsque les habitans de Boston eurent élu , le 2 Novembre dernier , MM. Caleb Davis , Jean Lowell , Thomas Dawes , Thomas Walley , Samuel Austin , Jean Rowe & Samuel Barrett , leurs représentans à l'assemblée générale , ils leur don-

nèrent des instructions conçues en ces termes.

» M. M., votre élection à cette crise importante est un témoignage éclatant de l'affection du public & de sa confiance en votre capacité & votre intégrité. Mais comme nous jugeons que vous serez bien aise d'être appuyés par vos Commettans en remplissant votre devoir, nous avons cru devoir vous donner les instructions suivantes, persuadés que vous ferez tous vos efforts pour en procurer l'exécution par votre influence. — Nous sommes actuellement dans l'exercice d'une nouvelle forme de Gouvernement, dont la constitution excelente, si elle est bien administrée, nous promet une grande félicité publique. Mais notre existence, sous quelque forme que ce soit de liberté ou de bonheur, dépendant de notre succès contre la Puissance dont nous avons secoué le joug, il est de la plus grande importance de porter notre attention sur l'armée, qui doit être le premier objet de vos soins. Nous vous chargeons donc, de la manière la plus solennelle, de prendre immédiatement des mesures pour remplir notre quote durant la guerre, & pourvoir à la fourniture de tout ce qui est nécessaire pour l'aise & la convenance tant des Officiers que des soldats. Nous pensons qu'il convient que leur solde se paie dorénavant en or ou argent, & que toutes les promesses qui leur ont été faites soient ponctuellement remplies. Une inattention, même momentanée, à leurs besoins, seroit criminelle. — Dans un temps où nos ressources, nos alliances, nos forces sont plus grandes que jamais, l'indépendance de notre Patrie est blessée, & lutte sous la perte du crédit public; sans faire des recherches sur la conduite politique d'administrations précédentes, & sans accuser celle-ci ou nous-mêmes d'idées de finance mal conçues, nous pensons que le crédit public &

particulier repose sur la même base d'intégrité & d'honneur, d'économie & de ponctualité : & nous vous chargeons de la révision de toutes les loix actuellement existantes à l'égard de notre papier monnoie, & d'user de toute votre influence pour obtenir la révocation de celles qui pourroient paroître incompatibles avec ces principes. — Instruits par l'expérience que tous embargos mis par terre, toutes restrictions commerciales entre les différens Etats, sont contraires à la saine politique & à ces principes sociaux & amicaux qui unissent nos intérêts communs, nous vous enjoignons de n'y consentir en aucune manière. — Nous avons été fâchés de voir un commerce illicite se faire avec nos ennemis invétérés ; nous le considérons comme hautement contraire à tous principes de politique & de sagesse, incompatible avec nos prétentions, injurieux envers nos généreux Alliés, comme une pratique enfin qui devoit être punie des peines les plus sévères. — Le succès fréquent avec lequel les prisonniers de guerre nous échappent, est si alarmant en lui-même & si déshonorant pour notre police, qu'il exige un remède immédiat. Nous ne nous opposons point à ce qu'ils jouissent de tous les privilèges de l'humanité que leur situation & la nôtre peuvent admettre ; mais ces privilèges ne doivent point effectuer une facilité de s'échapper si préjudiciable & si peu honorable pour nous. — La protection de nos côtes trop longtemps négligée est si importante, cet objet appartient si naturellement aux soins des Représentans d'une Ville commerçante, que nous jugeons peu nécessaire de vous donner des instructions à ce sujet. Des recherches sur l'état du trésor public ; un apurement fréquent d'icelui & de tous autres comptes publics ; la connoissance des dettes publiques, & les mesures à prendre pour les acquitter, sont certainement tous compris dans la sphère de vos devoirs. — Cultivez une correspondance fréquente avec les

autres Etats, nos amis : mettez-vous au fait de leurs circonstances, de leurs besoins, de leurs ressources. Par une réprocité de bons offices, l'affection mutuelle s'accroîtra ; & par l'union de nos forces, nos ennemis seront frustrés dans leurs desseins. — En un mot, faites de notre excellente constitution la règle de vos devoirs : gouvernez-vous par vos principes ; & ne permettez pas qu'il soit porté aucune loi qui y soit contraire : chérissez les intérêts de la littérature & des sciences, de la vertu & de la piété : & vous ne pourrez manquer de recevoir cette récompense la plus illustre dans une République, l'approbation de vos concitoyens.

M. Fitzbert, Capitaine du vaisseau de guerre le *Belliqueux* de 64 canons, arrivé le 27 Mars à l'Amirauté avec les duplicata des dépêches de l'Amiral Rodney, concernant la prise de S. Eustache, &c. a détruit les bruits qui se sont répandus au sujet de la nouvelle expédition qu'on projettoit contre Curaçao. L'Amiral écrit qu'il a jugé à propos de la suspendre, parce qu'il a été instruit qu'on attendoit dans peu une escadre Françoisise dans ces parages, & qu'il avoit cru en conséquence plus important & plus avantageux pour le service de S. M. de détacher le Chevalier Sir Samuel Hood pour croiser sur le passage de cette escadre & l'intercepter à son arrivée. Il est certain qu'il vaudroit mieux la prendre, que de descendre si loin sous le vent pour piller une isle Hollandoise ; mais Sir Rodney qui ne doute de rien, & qui annonce les projets les plus brillans, est il instruit de la

l'Archipel & les ports de l'Empire Ottoman, de s'y abstenir d'aider à mettre en état, sous quelque prétexte que ce puisse être, les corsaires étrangers qui voudroient intercepter les navires des Puissances belligérantes.

R U S S I E.

De PÉTERSBOURG, le 13 Mars.

UN Courier arrivé en dernier lieu à Stockholm a apporté les présens que le Roi destine aux principaux Ministres d'Etat de S. M. I. qui ont été employés dans la grande affaire de la neutralité armée. Celui du Comte de Panin consiste en une collection complète de médailles d'or, frappées en Suède, au sujet des principaux évènements. Le Comte d'Ostermann a reçu une tabatière d'or, enrichie du portrait de S. M. entouré de brillans; chacun des Secrétaires a eu une boîte d'or.

UNE Compagnie de Négocians établis à Kola, a formé le projet d'équiper plusieurs bâtimens pour la pêche de la baleine sur la côte de Groenland; & l'on dit qu'elle a déjà obtenu un privilège à cet effet.

S U È D E.

De STOKHOLM, le 16 Mars.

LE Roi vient de nommer M. de Griebbe, Chef d'escadre, au commandement des 18 vaisseaux de ligne & quelques frégates qu'on

équipe à Cronstadt, & qui doivent être prêts à appareiller à la fin du mois de Mai prochain.

Hier il y eut un bal à la Cour dans les appartemens de la Reine; il commença à 11 heures du soir; on y avoit invité tous les Ministres étrangers; parmi les danses que l'on y a exécutées, on remarque une contre danse nouvelle à laquelle on a donné le nom de la *Neutralité-Armée*.

On parle, depuis quelques jours, d'un voyage que S. M. doit faire en Italie; mais ce n'est encore qu'un bruit vague dont il faut attendre la confirmation.

Le Baron de Lynden, Envoyé extraordinaire des Etats-Généraux en cette Cour, a remis, le 3 de ce mois, le Mémoire suivant au Comte Ulrich de Scheffer.

» La rupture entre la G. B. & la République pouvant occasionner des difficultés & des désordres entre les navires des deux Nations qui se rendront dans le Sund lorsque la navigation y sera libre, LL. HH. PP. ont ordonné à leurs Ministres respectifs résidans en cette Cour & à celle de Copenhague, d'insister auprès de LL. MM. pour qu'elles veuillent prendre à tems les précautions nécessaires afin de maintenir l'ordre & la tranquillité dans leurs ports & rades & le long de leurs côtes, en plaçant dans le Sund un nombre de vaisseaux de guerre suffisant pour se faire respecter, & pour détourner les violences; d'établir en même-tems sur le Kattegatt jusqu'à la pointe de Schagen & le long de leurs côtes, des armateurs, ou de prendre toute autre mesure que L. M. jugeront plus convenable à la sûreté & à la tranquillité de leurs rades & ports respectifs.

Il sera aussi indispensable de fixer à tems & par une règle invariable, la manière & le tems de la sortie des convois des deux Puissances belligérantes qui pourroient se rencontrer dans quelques ports ou rades, de façon que la plus forte de ces escadres soit obligée de permettre à la plus foible d'en partir 2 ou 3 fois 24 heures plutôt, avec la stipulation, qu'il ne sera pas permis à cette dernière de quitter le port ou la rade avant le tems marqué. Le soussigné en s'acquittant de ses ordres, a l'honneur de prier S. M. de vouloir bien lui communiquer les dispositions qu'elle aura trouvé convenables de faire à cet égard «.

A L L E M A G N E.

De VIENNE, le 27 Mars.

L'ARCHIDUC Maximilien est parti hier pour Mergentheim. L'Empereur lui a fait présent de 6000 ducats.

Le départ de Madame l'Archiduchesse Marie-Christine pour Bruxelles, est fixé au 5 Mai prochain; S. M. I. partira le lendemain pour Laxembourg où plusieurs Dames ont été invitées; tout sera dans ce Château sur le même pied que du tems de l'Impératrice-Reine,

Le 14 de ce mois l'Empereur écrivit la lettre suivante au Prince de Kaunitz dans une boîte garnie de tous les portraits de la Famille Impériale.

« Mon cher Prince, je n'ai pu résister à l'envie de vous envoyer cette tabatière que je viens de recevoir de Bruxelles, & qui avoit été donnée par feu Sa Majesté au Prince Charles. Quelqu'incom-

mode qu'elle soit, il m'a paru qu'elle étoit faite uniquement pour se trouver sur votre table, & pour vous rappeler par fols les traits des personnes qui, toutes ensemble & chacune en particulier, vous doivent beaucoup de reconnoissance pour les services essentiels que vous leur avez rendus; je n'en fais qu'une partie, mais je ne crains point d'être leur interprète, assuré qu'ils pensent tous comme moi à ce sujet. Adieu, pardonnez cette folie à l'amitié raisonnée que vous me connoissez inviolablement pour vous, JOSEPH «.

Le Prince de Kaunitz, pénétré de reconnoissance, répondit sur le champ ainsi à cette lettre.

» Par les expressions du billet autographe dont Votre Majesté Impériale a eu la bonté d'accompagner la boîte qu'elle a daigné m'envoyer, & qui contient le précieux recueil des portraits de toute la Famille Impériale, elle vient de récompenser de la façon du monde qui pouvoit être la plus agréable à mon cœur, les services que je puis avoir eu le bonheur de rendre à son auguste maison depuis quarante ans. Il ne me restoit à desirer que de les voir honorés des sentimens que Votre Majesté veut bien leur accorder, & il ne manque plus rien, moyennant cela, à mon entière satisfaction qui est d'autant plus vive, que des actes de ce genre ne peuvent manquer de transmettre le nom de Votre Majesté à la postérité, ainsi que ceux de *Trajan*, de *Marc-Aurèle* & de *Henri IV*, dont jusqu'à nos jours on bénit la mémoire, & qu'on prononce encore avec autant de vénération que d'attendrissement. — Je ne puis en témoigner ma reconnoissance à V. M. I. qu'en continuant & en redoublant même, s'il est possible, de zèle pour son service & d'attachement pour sa personne. J'y prends bien plus d'intérêt qu'à moi-même, & comme je crois qu'il

ne se trouvera peut-être jamais une occasion plus propre à donner de V. M. I. l'opinion que je desiré que toute la terre puisse prendre d'elle, que ne l'est le contenu de son gracieux billet, je ne saurois lui cacher que je desirerois fort qu'elle trouvât bon qu'il ne restât pas ignoré. Je ne ferai cependant rien à cet égard avant d'en avoir obtenu sa permission, si ce n'est de faire un *Fidei-commis dans ma Famille de la boîte, ainsi que de ce respectable billet.*—Je supplie V. M. de vouloir bien accueillir, en attendant, avec bonté l'assurance respectueuse de ma vive reconnoissance & de mon attachement sans bornes pour sa personne, qui ne finira qu'avec moi, KAUNITZ-RIETBERG «.

La permission que le Prince demandoit se trouve dans ces mots écrits par apostille sur cette lettre, de la main de l'Empereur.

« Je suis charmé, mon cher Prince, que cette bagatelle vous ait fait plaisir : les quatre mots que j'y ai ajoutés sont les sentimens de mon cœur, dont je ne fais point mystère; vous en pourrez faire ce que bon vous semblera «.

Les Etats des Pays-Bas Autrichiens ont fait présenter une Requête à S. M. I. pour lui demander la permission de rétablir le port d'Anvers & de le mettre en état de recevoir les plus gros navires. Comme il l'étoit il y a deux siècles.

Un Négociant Anglois, établi dans cette Capitale, a reçu de Constantinople 1600 balles de soie de Perse; & l'on dit que malgré les frais du transport par le Danube jusqu'ici, & d'ici à Ostende par terre, il y trouvera encore son compte en évitant

les dépenses des assurances & les risques des corsaires.

De HAMBOURG, le 2 Avril.

LES navires Anglois destinés à prendre à bord les recrues d'Anspach, & arrivés sur le Weser, sont au nombre de 28; comme ce nombre n'est pas nécessaire pour le transport de 500 recrues, car celles d'Anspach ne vont pas au-delà, on parle de l'arrivée prochaine de 1500 Hessois qui profiteront de ces bâtimens; toutes les troupes n'en occuperont que 20; on prétend que les 8 autres seront chargés de provisions de toute espèce, & sur-tout de bled.

Selon des lettres de Francfort-sur-le-Mein, il y est arrivé 4 Officiers Anglois venant d'Italie, & retournant dans leur pays; on croit généralement que ce sont les mêmes qui avoient été chargés de porter dans l'Inde la première nouvelle de la rupture de la Grande-Bretagne & de la Hollande, avec des ordres en conséquence, & qui ont été forcés de renoncer à leur voyage, par le malheur qu'ils ont éprouvé d'être dévalisés dans le Levant.

Il a été publié à Copenhague, écrit-on d'Else-
neur, un placard portant qu'attendu que les bâtimens Danois destinés pour les ports de France & d'Angleterre, ne se pourvoient point de passeports turcs afin d'en épargner les frais, & se trouvent souvent dans la nécessité désagréable de refuser des cargaisons pour la Méditerranée qui leur sont proposées pendant leur voyage, S. M. a déclaré que

chacun de ses sujets qui désirera un passeport Algérien , pourra se le procurer au prix de 52 rixdahlers , mais lorsqu'il sera prouvé que les bâtimens n'en auront point fait usage , on remboursera aux Armateurs 50 rixdahlers , comme la valeur réelle d'un tel passeport. A cet effet on fixe le cap Finisterre , comme le point de hauteur d'où l'usage desdits passeports sera compté , de sorte que quand les bâtimens ne l'auront point doublé , mais auront seulement relâché dans des ports en-deçà de ce cap , les 50 rixdahlers seront restitués aux Armateurs , mais non dans le cas contraire. Un pareil passeport pourra servir deux ans aux bâtimens , qui auront fait le cabotage au-delà de ce promontoire , & au bout de ce terme , il pourra être renouvelé par un Consul , en payant cependant de nouveau 50 rixdahlers «.

On mande de Dresde que les Etats de Saxe , Assemblés en cette Ville depuis le 7 du mois de Janvier , ont été congédiés le 18 Mars. Leur assemblée a duré deux mois & demi de moins que celle de 1775. On attribue la célérité de ses opérations à la confiance entière que les Etats ont dans les principes & les sentimens de l'Electeur.

» Il paroît se confirmer , écrit-on de Vienne , que les Chancelleries & les autres Tribunaux , à l'exception de la Chancellerie de l'Empire , du Conseil Aulique & de Guerre , & de la Chambre des Finances , seront transférées dans les endroits de leur ressort , & incorporées aux Gouvernemens auxquels elles appartiennent , afin que les Agens étant plus à portée de leurs pays respectifs , les affaires soient expédiées avec moins de délai. Il y aura à Vienne un Chef de tous ces Tribunaux , sous le nom de Surintendant-Général de la Justice , auprès duquel il restera de chaque département subalterne deux

Conseillers qui seront chargés du protocole de chaque Province, & qui en extrairont les causes dont on aura appellé. Il y aura même dans ces Provinces un Tribunal supérieur d'où ressortiront les subalternes. — On assure que par ordre de l'Empereur on travaille à diminuer les impôts sur la bière, le sel, & quelques autres articles de première nécessité, dans la vue de soulager la partie du peuple la plus indigente.

A N G L E T E R R E.

De L O N D R E S , le 9 Avril.

Nos nouvelles de l'Amérique-Septentrionale se réduisent à quelques papiers Américains qui contiennent des détails sur l'affaire du détachement de Tarleton. On ne voit pas, sans étonnement, la gazette de New-Yorck entreprendre de persuader au public que cette défaite n'est pas vraie. La relation qu'on y lit auroit peut-être répandit des doutes sur cet évènement, si les lettres du Lord Cornwallis n'étoient pas aussi positives. On a remarqué sur-tout ces expressions : *on a lieu d'être extrêmement surpris de cet évènement, attendu que la majeure partie des troupes qui ont donné, s'étoit conduite dans toutes les occasions avec la bravoure la plus distinguée.* Cette réflexion qu'on est étonné que les Ministres aient conservée, détruit tous les palliatifs qu'on essaye d'employer pour diminuer la perte, & prouve qu'elle a été non-seulement considérable,

mais qu'elle doit avoir des suites importantes.

» Nous sommes informés, dit à cette occasion un de nos papiers, que le Lord Cornwallis ne veut pas pénétrer plus avant dans la Caroline, tant que le Chevalier Clinton ne lui fournira pas un renfort proportionné à la cruelle perte que son armée a essuyée par la défaite du détachement de Tarleton. — Trois vaisseaux de ligne François sont actuellement dans le Chésapéak, & y bloquent entièrement les transports qui y ont porté les troupes commandées par Arnold. Ainsi si ces troupes viennent à être repoussées, leur situation seroit d'autant plus déplorable qu'il ne leur resteroit aucune retraite. Cet échec porté à notre armée Méridionale est de la plus grande importance pour les Américains ; car il se passera bien du tems avant que le Lord Cornwallis soit en état de faire aucune entreprise dans la Caroline.

Le Général Clinton n'est pas en état de lui faire passer des renforts. Le mouvement qu'a fait le Général Washington dans ces quartiers, sur l'avis qu'il avoit eu que le Général Anglois se dispoisoit à envoyer encore 5000 hommes, sous le Général Philips, a dû le forcer à conserver un détachement qui est trop considérable pour ne pas l'affoiblir, & exposer notre établissement à New-Yorck, sur l'espoir incertain d'en faire un nouveau dans la Caroline.

Tous les avis confirment que la défection d'Arnold ne nous produira aucun avantage. Les Américains qu'il présentoit comme prêts à joindre ses drapeaux dans tous les lieux où il arriveroit, se rassemblent en effet, mais

pour le combattre. Sa conduite l'a rendu l'horreur du peuple ; & nos troupes n'en font pas plus de cas.

» A son arrivée à New-Yorck les Officiers Anglois de la première distinction, crurent qu'en lui marquant des égards ils diminueroient l'énormité de son crime aux yeux de l'armée. Pour le tirer de l'obscurité & du mépris, ils le présentèrent donc à leurs Sociétés, ils le caressèrent en public, & la maison du Général Robinson lui fut donnée pour demeure. Toutes les fois qu'Arnold vouloit sortir, divers Aides-de-Camp l'accompagnoient tour à tour dans sa promenade, ce qui donna lieu à l'anecdote suivante. Un jour que c'étoit à l'Aide-de-Camp du Général Robinson à accompagner Arnold, cet Aide-de-Camp fit à ce sujet quelques remontrances au Général & lui témoigna de la répugnance à remplir une tâche aussi désagréable. Le Général en demanda la raison, & l'Aide-de-Camp lui avoua ingénument que sa délicatesse étoit blessée d'accompagner dans les rues un pareil gredin ; sur quoi lui répartit le Général : & la mienne donc croyez-vous qu'elle s'en trouve mieux ?

Les papiers publics de New-Yorck, de New-Jersey, de Boston & de Pensylvanie, arrivés récemment, contiennent la relation suivante de la dernière incursion faite par l'ennemi contre Richmond en Virginie.

» On vit ici le 31 Décembre une lettre d'un particulier au Général Nelson, à qui il mandoit que la veille au matin, 27 bâtimens étoient entrés dans les caps ; on devoit s'attendre dans peu d'heures, à apprendre, par des nouvelles ultérieures, s'ils étoient amis ou ennemis, leurs forces & d'autres circonstances. Le Général Nelson se transporta sur le champ dans le Bas-Pays, avec les pouvoirs

d'assembler la milice dans cette partie. La convocation de la milice du pays du milieu & d'en-haut, ne devoit se faire qu'après qu'on seroit assuré que la flotte étoit ennemie. On fut convaincu qu'elle étoit ennemie, & qu'elle avoit remonté la rivière Jame jusqu'à la baie de Warrasqueak ; on songea aussi-tôt à assembler un corps de milice assez fort pour s'opposer au progrès de l'ennemi. Dans la nuit du 3, on reçut avis que la flotte ennemie avoit jetté l'ancre vis-à-vis James-Town. On lui supposa alors le projet d'attaquer Williamsbourg. Le vent qui, jusques là, avoit été défavorable, devint bon, & la marée étant aussi pour elle, elle monta la rivière jusqu'à Kennon ; & à la marée suivante, elle se porta jusqu'à Westover. S'étant emparée, chemin faisant, d'une batterie à Hood, qui avoit causé quelque dommage à deux ou trois de ses vaisseaux, on fut forcé d'abandonner cette batterie, qui avoit 50 hommes postés dans cet endroit, pour détruire les ouvrages que l'ennemi feroit à son débarquement. — L'ennemi ayant quitté la station à James-Town, on supposa qu'il se proposoit de débarquer à Williamsbourg, parce qu'il s'étoit avancé le soir vers Kennon, où il étoit arrivé le 4 à cinq heures du matin. Ce fut le premier indice que son objet étoit de pénétrer jusqu'à Richemont ou à Péterbourg. Comme les ordres de tirer la milice dans cet endroit n'avoient été donnés que depuis deux jours, l'ennemi ne trouva aucune résistance ; il fallut donc se borner à retirer de cette place les armes & autres munitions de guerre, archives, &c. & les transporter à la fonderie & au laboratoire, ce qui ne fut achevé que vers la fin du même jour, alors on apprit que l'ennemi étoit débarqué à Westover. On jugea de-là qu'il avoit pour objet Richemont & non pas Péterbourg : on se vit donc dans la nécessité de faire repasser la rivière à tout ce qui

restoit dans Richmond, ainsi qu'à ce qui avoit été porté à la fonderie & au laboratoire ; opération qui dura jusqu'à ce que l'ennemi se fût approché très-près. Il partit de Westover le 4 à deux heures de l'après-midi, & il entra dans Richmond le 5 à une heure après midi. Un régiment d'infanterie ennemie & environ 50 cavaliers s'avancèrent sans s'arrêter jusqu'à la fonderie ; ils brûlèrent cet édifice, le moulin à forer, le magasin, deux autres maisons, & marchèrent jusqu'à Westham, d'où n'ayant rien trouvé dont ils pussent s'emparer, ils retournèrent à Richmond. Le 6 au matin, l'ennemi brûla quelques édifices publics & particuliers, avec les munitions qui y étoient renfermées ; il détruisit une grande quantité de munitions particulières ; sur l'après-midi il se retira vers Westover, où il campa dans l'Isthme le lendemain 7. On ne peut évaluer au juste la perte que le pays a faite. Il y avoit dans cette place environ 300 fusils, quelques habillemens de soldats de peu de valeur, du soufre, quelques munitions de quartier-maître, dont 120 pièces de cuir formoient le principal article ; partie des outils d'ouvriers, & trois chariots ; quatre canons de cuivre de cinq livres de balles qui avoient été jettés dans la rivière, qu'on lui a fait découvrir, & qu'il a retiré de l'eau & emportés ; à la fonderie, il a jeté dans le canal environ cinq tonneaux de poudre sur lesquels on fera une très-légère perte en les manufacturant de nouveau. Il a aussi détruit une partie des papiers appartenans au bureau de l'Auditeur, ainsi que les livres & les papiers du bureau du Conseil, qu'on avoit ordonné de porter à Westham, mais qui, dans la confusion, ont été portés par méprise à la fonderie. Le toit de la fonderie a été brûlé, mais les tuyaux des cheminées & les fourneaux n'ont rien souffert. En moins de quarante heures, depuis le

moment du débarquement de l'ennemi ; & de dix-neuf de celui où nous avons été instruits de sa destination , il a pénétré jusqu'à 33 milles ; après avoir fait tout le mal qui étoit en son pouvoir , il s'est retiré. Notre milice dispersée sur une surface considérable de pays , ne peut être rassemblée que lentement. Le jour où l'ennemi s'est avancé vers cette place , il n'y avoit que 200 hommes incorporés. Ils étoient habitans de cette ville & des environs , & en trop petit nombre pour agir efficacement. Les troupes ennemies sont commandées par le parricide Arnold.

Voilà à quoi a abouti cette incursion que les troupes qui en ont été chargées pourront payer cher , si elles ne sont pas soutenues , comme il est difficile qu'elles le soient. La manie qu'ont eu nos Généraux , ou ceux qui ont dirigé le plan de cette guerre d'Amérique , de diviser nos forces en plusieurs détachemens & de menacer nos ennemis sur divers points éloignés à la fois , les a affoiblis , & nous risquons de nous voir enlever en détail les conquêtes que nous avons faites en détail. Les bons Militaires en Europe , accoutumés à faire la guerre en masse , rient lorsqu'ils voient les nôtres la faire passer par pelotons qui ne peuvent se soutenir , & persévérer dans ce plan , malgré l'expérience de tant de campagnes qui auroient dû les éclairer. Ce ne sont pas nos Militaires seuls qui auroient besoin de lumières étrangères ; nos Ministres ne se trouveroient pas mal de faire quelquefois usage de celles de leurs ennemis les Américains ;

& plus de prudence & de modération les auroient mieux servis que le parti contraire qu'ils ont adopté.

» Si, lorsque le Congrès a exposé ses griefs à la Métropole, l'Administration s'étoit conduite avec autant de sagesse & de modération qu'on en remarque dans les procédés du Congrès, du Gouverneur Read, &c. relativement aux troupes de Pensylvanie, la guerre n'auroit point eu lieu. Mais on n'a répondu que par des mots de mépris & de rigueur, tant aux pétitions & requêtes de chacune des Colonies en particulier, qu'à leurs remontrances générales présentées par leurs Délégués en Congrès. En effet, si elles se plaignoient d'un grief, la seule satisfaction que la Grande-Bretagne leur donnoit, étoit un nouvel acte du Parlement qui aggravait ce grief, & qui les assujettissoit à de nouvelles charges. On ne se donnoit pas même la peine d'examiner si les plaintes des Américains étoient justes. Il suffisoit de dire qu'ils étoient tous de lâches coquins, qu'il ne falloit que six régimens pour traverser leur pays d'un bout à l'autre, que nous les verrions à nos pieds dans moins d'un an, &c. &c. &c. Pour couronner toutes ces œuvres de délire, il fut passé au Parlement un acte qui retira les Colonies de dessous notre main, & les rendit indépendantes de fait, avant la déclaration d'indépendance publiée solennellement par le Congrès, ce qui les mit dans la nécessité absolue de chercher de nouvelles alliances. — Si le Congrès eût imité notre exemple lors de la dernière révolte qui nous a donné un instant de plaisir, les troupes formant le contingent de la Pensylvanie, & probablement d'autres corps nombreux de l'armée Américaine auroient joint celle du Chevalier Clinton. Leur séjour à Prince Town fait voir qu'elles vouloient se ménager l'alternative, ou de retour-

ner à leur devoir , ou de se jeter dans nos bras ; selon l'accueil que le Congrès feroit à leurs demandes. Le Congrès écouta leurs raisons , les griefs dont ils se plaignoient furent redressés , & ils retournèrent à leurs anciens postes. Cet évènement peut aussi nous apprendre comment est composée cette armée , que nous affectons d'appeller un vil amas de coquins , de gueux , de poltrons , &c. &c. &c. — La nouvelle d'une paix prochaine est si parfaitement évanouie , qu'il n'en est plus question , même dans les cercles politiques. L'heureux Ministre que Milord North ! Il traite avec une nation qui se livre aux plus flatteuses espérances sur un simple oui dire , à qui sa crédulité coûte plusieurs millions , & qui cependant a tant d'aménité dans le caractère , qu'en moins d'un mois elle a perdu tout souvenir de la manière indigne dont on a trompé sa confiance.

Le Ministère ne cesse de répéter que les peuples d'Amérique font par-tout des vœux pour une reconciliation. On ne concilie pas trop ces vœux , avec la continuité des hostilités ; on ne les concilie pas mieux avec les actes des Gouvernemens du Continent qui ont acquis une consistance & une solidité qui augmentent chaque jour. L'établissement de la nouvelle constitution de Massachusset's-Bay & tout ce qui s'est passé dans cet Etat depuis cette époque en fournissent la preuve. Lorsque les habitans de Boston eurent élu , le 2 Novembre dernier , MM. Caleb Davis , Jean Lowell , Thomas Dawes , Thomas Walley , Samuel Austin , Jean Rowe & Samuel Baret , leurs reptésentans à l'assemblée générale , ils leur don-

nèrent des instructions conçues en ces termes.

» M. M., votre élection à cette crise importante est un témoignage éclatant de l'affection du public & de sa confiance en votre capacité & votre intégrité. Mais comme nous jugeons que vous serez bien aise d'être appuyés par vos Commettans en remplissant votre devoir, nous avons cru devoir vous donner les instructions suivantes, persuadés que vous ferez tous vos efforts pour en procurer l'exécution par votre influence. — Nous sommes actuellement dans l'exercice d'une nouvelle forme de Gouvernement, dont la constitution excellente, si elle est bien administrée, nous promet une grande félicité publique. Mais notre existence, sous quelque forme que ce soit de liberté ou de bonheur, dépendant de notre succès contre la Puissance dont nous avons secoué le joug, il est de la plus grande importance de porter notre attention sur l'armée, qui doit être le premier objet de vos soins. Nous vous chargeons donc, de la manière la plus solennelle, de prendre immédiatement des mesures pour remplir notre quote durant la guerre, & pourvoir à la fourniture de tout ce qui est nécessaire pour l'aise & la convenance tant des Officiers que des soldats. Nous pensons qu'il convient que leur solde se paie dorénavant en or ou argent, & que toutes les promesses qui leur ont été faites soient ponctuellement remplies. Une inattention, même momentanée, à leurs besoins, seroit criminelle. — Dans un temps où nos ressources, nos alliances, nos forces sont plus grandes que jamais, l'indépendance de notre Patrie est blessée, & lutte sous la perte du crédit public; sans faire des recherches sur la conduite politique d'administrations précédentes, & sans accuser celle-ci ou nous-mêmes d'idées de finance mal conçues, nous pensons que le crédit public &

particulier repose sur la même base d'intégrité & d'honneur, d'économie & de ponctualité : & nous vous chargeons de la révision de toutes les loix actuellement existantes à l'égard de notre papier monnoie, & d'user de toute votre influence pour obtenir la révocation de celles qui pourroient paroître incompatibles avec ces principes. — Instruits par l'expérience que tous embargos mis par terre, toutes restrictions commerciales entre les différens Etats, sont contraires à la saine politique & à ces principes sociaux & amicaux qui unissent nos intérêts communs, nous vous enjoignons de n'y consentir en aucune manière. — Nous avons été fâchés de voir un commerce illicite se faire avec nos ennemis invétérés ; nous le considérons comme hautement contraire à tous principes de politique & de sagesse, incompatible avec nos prétentions, injurieux envers nos généreux Alliés, comme une pratique enfin qui devoit être punie des peines les plus sévères. — Le succès fréquent avec lequel les prisonniers de guerre nous échappent, est si alarmant en lui-même & si déshonorant pour notre police, qu'il exige un remède immédiat. Nous ne nous opposons point à ce qu'ils jouissent de tous les privilèges de l'humanité que leur situation & la nôtre peuvent admettre ; mais ces privilèges ne doivent point effectuer une facilité de s'échapper si préjudiciable & si peu honorable pour nous. — La protection de nos côtes trop longtemps négligée est si importante, cet objet appartient si naturellement aux soins des Représentans d'une Ville commerçante, que nous jugeons peu nécessaire de vous donner des instructions à ce sujet. Des recherches sur l'état du trésor public ; un apurement fréquent d'icelui & de tous autres comptes publics ; la connoissance des dettes publiques, & les mesures à prendre pour les acquitter, sont certainement tous compris dans la sphère de vos devoirs. — Cultivez une correspondance fréquente avec les

autres Etats, nos amis : mettez-vous au fait de leurs circonstances, de leurs besoins, de leurs ressources. Par une réciprocité de bons offices, l'affection mutuelle s'accroîtra ; & par l'union de nos forces, nos ennemis seront frustrés dans leurs desseins. — En un mot, faites de notre excellente constitution la règle de vos devoirs : gouvernez-vous par vos principes ; & ne permettez pas qu'il soit porté aucune loi qui y soit contraire : chérissez les intérêts de la littérature & des sciences, de la vertu & de la piété : & vous ne pourrez manquer de recevoir cette récompense la plus illustre dans une République, l'approbation de vos concitoyens.

M. Fitzbert, Capitaine du vaisseau de guerre le *Belliqueux* de 64 canons, arrivé le 27 Mars à l'Amirauté avec les duplicata des dépêches de l'Amiral Rodney, concernant la prise de S. Eustache, &c. a détruit les bruits qui se sont répandus au sujet de la nouvelle expédition qu'on projettoit contre Curaçao. L'Amiral écrit qu'il a jugé à propos de la suspendre, parce qu'il a été instruit qu'on attendoit dans peu une escadre Françoisise dans ces parages, & qu'il avoit cru en conséquence plus important & plus avantageux pour le service de S. M. de détacher le Chevalier Sir Samuel Hood pour croiser sur le passage de cette escadre & l'intercepter à son arrivée. Il est certain qu'il vaudroit mieux la prendre, que de descendre si loin sous le vent pour piller une isle Hollandoise ; mais Sir Rodney qui ne doute de rien, & qui annonce les projets les plus brillans, est il instruit de la

force de cette escadre ? fait-il si elle n'est pas supérieure à la sienne ? & si elle n'est qu'égale , des vaisseaux frais n'ont-ils pas un grand avantage sur de vieux vaisseaux réparés comme on a pu , & fatigués déjà par la campagne qu'ils ont faite. Il ajoute que les maladies ont fait assez de ravages parmi les troupes.

On lit dans quelques-uns de nos Papiers une anecdote destinée , dit-on , à relever la gloire de la conquête de St-Eustache.

» Comme il est grandement question de la conquête de Saint-Eustache , que le canon de la Tour l'a notifiée à la nation , que Rodney doit être créé Pair du Royaume pour sa bravoure , ses succès , que la ville d'Edimbourg , dont l'exemple sera suivi de beaucoup d'autres , lui adresse des franchises dans une boîte d'or , & enfin qu'il semble qu'il ait fait une conquête aussi périlleuse & aussi glorieuse que le furent pour les François celles de Mahon & de la Grenade , il est à propos d'informer le public Anglois que cette Isle est un rocher de deux lieues de long & demi-lieue de large , qu'elle produit 200 barriques de sucre par an , & puis du chanvre & des pommes de terre. Lors de la guerre dernière la garnison de Saint-Eustache consistoit en 32 soldats & 174 hommes de milices , & c'étoit tout ce qu'il y avoit d'hommes dans l'Isle. Elle n'étoit pas mieux défendue quand l'Amiral Rodney s'en est emparé.

Nous aurons cet été plusieurs camps ; le principal sera à Chatam , il y en aura un autre à Norfolk ou Suffolk , & un troisième moins nombreux à Newcastle.

Les dernières divisions des troupes destinées pour la défense de Plimouth & de Portsmouth se sont mises en marche à la fin du mois dernier ; la garnison de la première ville sera de 12,000 hommes & celle de l'autre de 8000.

Le Lord Dunmore, ancien Gouverneur de la Virginie, ci-devant forcé par cette Province de repasser en Europe, doit, dit-on, s'embarquer incessamment, & sans doute dans la confiance que ce pays sera soumis ; mais c'est peut-être présumer trop du Brigadier Arnold, & trop peu du caractère des Virginiens & de la situation actuelle des affaires.

On a publié aussi une lettre de M. William-Eden au Lord Maire de Dublin, pour l'instruire de la prise de St-Eustache, des 240 vaisseaux qui s'y trouvoient, & dans laquelle on évalue à 3 millions sterling la valeur de ces prises. Il ajoute par *post scriptum*, „ le Public peut être assuré que Ceylan & les Moluques sont à présent entre les mains des Anglois, & que le Cap de Bonne-Espérance se rendra à la première escadre qui l'attaquera “. L'assurance donnée par M. Eden, quant à Ceylan & aux Moluques, ne sauroit être vraisemblable qu'autant qu'il seroit vrai, comme on l'a dit dans le tems, qu'il étoit parti pour l'Inde au commencement d'Octobre, deux avisos qui portoient l'ordre des hostilités contre les

Hollandois. Cependant depuis qu'on est instruit des avantages des Marattes , du besoin que nous avons de toutes nos forces de ce côté , & que l'on sent la nécessité d'y en envoyer de nouvelles , parce que celles qui y sont ne sont pas suffisantes , on doute avec raison de ces belles conquêtes , auxquelles nos troupes n'ont pu avoir le tems de songer. C'est ainsi que dans un de nos Papiers on présente l'état actuel de nos affaires dans l'Inde.

» Les nouvelles reçues des Indes Orientales , vont sans doute combler la mesure des injustices ministérielles , & les malheurs qui doivent fondre nécessairement sur cette Nation vouée à la ruine par le système actuel du Gouvernement. Au milieu des désastres de nos Colonies Occidentales , nos regards animés par quelques rayons d'espérance se porteroient vers l'Orient. Un territoire immense , des sources inépuisables de commerce , un revenu susceptible d'accroissement pour le Public , l'émulation & l'industrie des particuliers excités par des gains énormes , tous ces objets offroient à l'Anglois une perspective qui consolait un peu la partie commerçante de la Nation de nos autres pertes , & établissoient l'espoir de conserver toujours un rang distingué parmi les peuples commerçans , & de n'être point réduits à la foible & triste existence des moindres Etats de l'Europe. Mais cette perspective s'est obscurcie depuis longtems aux yeux de ceux qui voyoient les suites qui devoient dériver de la politique adoptée dans l'Inde par la Compagnie , sous la funeste influence & la direction du Gouvernement. — Le grand danger ne vient pas de l'irruption d'Hyder-Aly dans le Carnate , ni de la défaite d'une partie de notre armée , ni de la prise de Velour ,

ni du siège d'Arcate. Les invasions soudaines & leurs suites montanées ne sont pas des événemens nouveaux, & dans d'autres tems elles n'ont pu nuire à l'existence des Anglois dans l'Inde; mais les circonstances qui accompagnent l'invasion actuelle du puissant Hyder-Aly, la situation présente du Pays, & le mécontentement des Habitans contre nos deux Présidences, nous laissent à peine la moindre lueur d'espérance. - Le plan ruineux qu'on a adopté dans le Carnate de faire des conquêtes pour le Nabab d'Arcate sur les Princes du Pays, nous en fait autant d'ennemis. Hyder-Aly fut un des premiers que nous voulûmes sacrifier à l'ambition vorace de ce Nabab, devant l'or duquel le prostituoient la valeur & l'intégrité des Anglois. Lorsque le Nabab eut été frustré de l'espoir qu'il avoit de se rendre maître du Décan, il détermina les Employés de la Compagnie par ses prodigalités à former une expédition contre Mylore, le pays d'Hyder-Aly. Tout le monde est instruit de l'issue malheureuse de cette expédition qui échoua par la trahison & la lâcheté du Nabab lui-même. On ne put jamais l'engager à se mettre en mouvement; sa cavalerie resta dans l'inaction à Arcate, d'où elle ne se mit en marche que quelques jours avant l'arrivée d'Hyder aux portes de Madras, où la Compagnie fut obligée de recevoir la loi du vainqueur. — Cependant de tous les Princes de l'Indostan, Hyder-Aly est celui dont nous aurions dû rechercher l'amitié avec le plus d'empressement; puisqu'il étoit l'ancien & le plus fidèle ami des François, & on auroit dû mettre tout en œuvre pour leur enlever un Allié aussi précieux en cas de guerre. Il étoit en outre le plus sûr rempart que nous eussions contre les Marattes, & le plus puissant ennemi que nous puissions opposer à ce peuple guerrier & férocé. — Il est inutile d'informer le Public des persécutions cruelles qu'ont attiré sur notre premier & plus fidèle Allié le Roi de Tanjaour, les tré-

lors du Nabab répandus avec prodigalité dans le Conseil de Madras, & parmi les Employés de la Compagnie en Angleterre & ses propres Membres dans la Chambre des Communes. Lorsque M. Duplex eut armé toutes les Puissances du Décan & du Carnate contre nous, le pere du puissant Roi de Tanjaour resta seul fidèle à notre cause. Il régnoit, à la vérité, des divisions & des cabales à sa Cour, & les querelles survenues entre le Commandant de ses forces & son Ministre qui étoit dévoué à la France, troublèrent souvent ses conseils, mais son amitié pour les Anglois l'emporta toujours sur les suggestions de Succoje, & c'est au courage & à l'habileté de son Général Monackgis que le Nabab d'Arcate est redevable de son pouvoir. C'est en reconnoissance de cet attachement que nous avons livré son successeur pendant plus de dix ans à l'avarice démesurée & à l'ambition féroce & destructive de ce Mahoméran. Son pays a été deux fois envahi au mépris des traités les plus solennels, ses territoires ont été dévastés, sa capitale saccagée, son palais pillé, & son sérail outragé & violé, ce qui est le plus grand affront qu'on puisse faire à un Prince Gentou. — Peut-on supposer qu'il ait oublié ces traitemens barbares, qu'il ne se souvienne plus du zèle & de l'affection avec lesquels Hyder-Aly prit soin de ses intérêts dans le traité de 1769, & qu'il puisse refuser de joindre ses forces contre ces tyrans qui ont rompu ce traité en 1771, sans y être aucunement provoqués. — De semblables outrages ont été exercés contre les Maraves & leur Reine infortunée, ainsi que contre tous les Rajahs & Polygrates du pays, qu'il a plu à Mahomed de désigner à ses créatures mercenaires comme les victimes qui devoient être sacrifiées à son ambition ou à son avarice. — Dans la Présidence du Bengale, nos affaires sont encore dans un état plus désespéré. De même que Hyder-Aly auroit été un puissant rempart contre les Marattes, ceux-

ti en auroient été un non moins puissant contre Hyder-Aly. Mais la Compagnie, au lieu de gagner leur amitié, employe actuellement ses forces à soutenir une guerre contre ce peuple formidable, guerre que la politique condamne & qui ne promet aucun succès. Cependant le feu de la guerre civile est allumé, & les trois Provinces de Bengale, Bahar & Oriza sont agitées par les querelles entre le Conseil & la Cour Suprême. — Les malheureux Indiens souffrent également des exactions de l'un, & des procédés tyranniques & oppressifs de l'autre. Dans ce moment-ci ils portent seulement des plaintes & forment des demandes, mais on doit s'attendre que l'exemple de leurs compatriotes, & l'espoir d'un secours étranger excitera en eux l'esprit de résistance que le désespoir a souvent fait naître chez les plus patiens & les plus efféminés. Comment la Présidence pourra-t-elle parer à un tel événement ? Elle a une armée disposée à la révolte, parce qu'on lui doit deux années d'arrérages, un trésor chargé de dettes, & ses Alliés les Hollandois, dont la Compagnie tiroit de l'assistance dans de semblables occasions, sont forcés de grossir le nombre de ennemis qui l'environnent.

Selon les Etats remis à la Chambre des Communes par le Secrétaire d'Etat au département de la guerre, les forces de terre levées dans la Grande-Bretagne & l'Irlande, non compris la milice & les fensibles, depuis le mois de Septembre 1774, jusqu'au mois de Septembre 1780, monte à 70,885 hommes. Les levées pour la marine pendant le même tems sont de 175,990 hommes.

Le 5 Avril, le sieur Wilkes remit sous les yeux de la Chambre sa motion annuelle pour faire biffer des registres l'arrêté du 17 Février 1769, qui l'expulsa de la Chambre comme inhabile à être élu

21 Avril 1781.

f

Membre du Parlement alors subsistant. Le sieur Turner, par qui cette motion fut appuyée, fit regarder cet arrêté comme une des premières causes des embarras multipliés où se trouve aujourd'hui l'Angleterre, puisqu'il avoit été cause que l'Amérique avoit retiré sa confiance au Parlement, & il conclut, en répétant qu'il seroit du plus important avantage pour la Grande-Bretagne de profiter de l'occasion.

Le 6, le Lord North proposa une modification à l'acte d'une des dernières sessions qui met une capitation annuelle d'une guinée sur les hommes au service. » La Chambre, dit-il, avoit jugé que mon estimation du produit de cette taxe étoit trop basse à cent mille livres sterling; elle n'a pourtant pas produit la moitié de cette somme. Mais je crois m'être assuré que cela vient de la manière dont on en fait la perception. Quand elle sera retirée des Officiers de Paroisse, & que les Collecteurs de l'Accise, qui louent déjà celle des équipages, en seront chargés, quand elle sera payée d'avance, comme l'est cette dernière, & que chacun payera pour les domestiques qu'il compte avoir dans l'année, & non pas pour ceux qu'il a eus; alors le produit de cette taxe montera à sa pleine valeur, & nous pourrons éviter de la doubler. — En conséquence, il demanda que la taxe d'une guinée sur chaque domestique mâle fût levée dès-à-présent pour l'année 1781, à compter du 25 Mars dernier, jusqu'au même jour en 1782, & que les Officiers de l'Accise en fussent chargés, sous la condition cependant qu'il n'en seroit point payé le sol pour livre ajouté dernièrement à l'Accise; cette motion passa, ainsi que celle de rendre uniforme le droit de contrôle sur les almanachs, dont les uns paient 4 deniers sterling, & les autres seulement 2 deniers, & de donner, sur le produit de cette taxe, une somme annuelle de 500 livres sterling à chacune des Universités d'Oxford & de Cambridge, pour

leur tenir lieu de pareille somme que leur donnoit la Communauté des Libraires, depuis plus de deux siècles, & qu'une décision de la Cour des plaids communs leur a fait perdre en supprimant le privilège de la Communauté, ce qui a fait cesser l'engagement qu'elle avoit contracté envers les 2. Universités.

Le Lord Bathurst, Président du Conseil, informa la Chambre qu'il avoit un bill à proposer pour faire donner au Clergé des terres au lieu de dîmes; lorsque la Chambre, en grand comité, auroit délibéré sur trois propositions, dont le principe général étoit, que si des terres étoient substituées à la dîme, dans les clôtures de forêts & de terres vagues & vaines, l'Agriculture sentiroit beaucoup plus, & que ce seroit un grand avantage tant pour l'Eglise que pour l'Etat. Il conclut, en demandant un grand comité pour le 11 du mois. Sa motion fut combattue par l'Evêque de Llandaff, qui soutint que rien n'étoit plus funeste à l'Agriculture que les clôtures, puisqu'elles produisoient l'ombre, la nielle & la vermine, les trois principaux fléaux des grains. — Le Lord Chancelier la combattit comme une innovation dont il étoit impossible d'appercevoir, d'un premier coup d'œil toutes les conséquences. Enfin, elle fut retirée par le Lord Président.

La frégate le *Dedale* de 36 canons a été dépêchée de la grande escadre le 27 Mars, au Vice-Amiral Parker à Plimouth, avec la nouvelle que l'escadre Espagnole composée de 32 vaisseaux de ligne & de 9 frégates, croisoit le 12 du même mois à la hauteur du Cap St-Vincent.

Le convoi pour les vaisseaux munitionnaires destinés pour la Barbade appareillera de Portsmouth le 25 Avril, ou au plus tard, dans le commencement de Mai.

Il n'est pas vrai que le Chevalier Yorke ait pris congé du Roi le 24 du mois dernier, le tems de son départ pour son ambassade à Vienne dont il a été tant parlé n'est pas encore fixé.

On dit que la Cour a donné des ordres précis à nos corsaires de saisir toutes les munitions de guerre qu'ils trouveront à bord des vaisseaux Russes & Danois. L'exécution de cet ordre produira sûrement de mauvais effets. Ou il faut consentir que ces vaisseaux ne nous apportent aucune denrée de ce genre, ou il faut qu'ils soient libres de les porter à nos ennemis. Un de nos corsaires a déjà pris un bâtiment Danois dans la supposition que sa cargaison appartenoit aux Hollandois; & on s'attend, dans un moment où les Cours du nord sont armées, à quelques plaintes d'autant plus fâcheuses que nous en multiplions beaucoup les objets, & qu'il est à craindre que nous ne lassions la patience de nos amis.

F R A N C E.

De VERSAILLES, le 17 Avril.

LE 18 Janvier dernier, le Marquis de Villeneuve eut l'honneur de monter dans le carrosse de S. M. Le Comte de Chabre, & le Marquis de Savary, Capitaine de Carabiniers, eurent aussi cet honneur le 3, & le Comte de Sainte-Croix, le Mar-

quis de Savonnières & le Comte de Marguerie l'eurent également le 7.

S. M. en considération des services distingués de M. Chabrol, son Avocat au Bureau des Finances & au Présidial de Riom en Auvergne, lui a accordé un brevet de Conseiller d'Etat.

MM. de Cassini, de Montigny & Peronnet, ont eu l'honneur de présenter à S. M. cinq nouvelles feuilles de la Carte de France, qui comprennent Nimes, Mont-Louis, Ax, Bagnères & Cauceres; ces quatre dernières terminent la partie occidentale & méridionale de la France; on donnera incessamment cinq autres feuilles qui termineront la partie orientale & méridionale du Royaume, savoir le Puy, Digne, Vence, Antibes & Lorgues.

De PARIS, le 17 Avril.

LES nouvelles reçues de M. de Grasse, ont été apportées par le coter l'*Actif*, commandé par M. Bozée, Officier auxiliaire. Il est arrivé le 5 de ce mois dans l'après-midi à Brest; il avoit quitté le 27 Mars à 11 heures du matin l'escadre; elle étoit alors à 60 lieues dans l'Ouest du Cap Finistère, & à 170 O. S. O. d'Ouessant. M. de Grasse faisoit route au S. O. avec les vents les plus favorables, & il n'avoit rien rencontré jusqu'alors.

» Les papiers Anglois, lit-on dans une lettre de nos ports, se sont copiés dans la relation qu'ils ont

donnée de la défaite des troupes de la Compagnie des Indes , par Hyder-Ali. Nous croyons ici qu'il y a de l'exagération dans tout ce qui a été écrit sur ce sujet , & nous attendons beaucoup plus de la présence de M. d'Orves dans ces parages , & des vaisseaux que nous y envoyons , que de la nombreuse armée du nouveau Conquérant de l'Inde. Ce n'est pas qu'Hyder-Ali ne puisse inquiéter nos ennemis ; il est brave , entreprenant , & il a avec lui un corps assez considérable de troupes Européennes qui lui est fidèlement attaché. Ce corps est commandé par un de ces vieux sergens , auquel , sur les bons témoignages que l'on a reçus de sa capacité , de ses services & de son attachement aux intérêts de la France , on assure qu'on a envoyé la croix de S. Louis & le brevet de Lieutenant-Colonel. — Vraisemblablement l'avis de cette nouvelle entreprise d'Hyder-Ali , dont les Directeurs de la Compagnie Angloise étoient instruits avant la prise du paquebot de l'Isle-de-France , & celui du départ de M. de Suffren , avoient fait changer la destination de Johnstone ; car ce Commodore , ce que nous n'avons jamais voulu croire ici , alloit réellement à Buénos-Ayres. Comment , en effet , s'imaginer qu'au moment où leurs possessions les plus précieuses des Indes sont en danger , les Anglois les négligeroient pour faire une expédition de flibustiers dans un pays aussi éloigné de leurs établissemens que Buénos-Ayres , dans un pays défendu par un Régiment complet de troupes réglées , par 5 à 6000 hommes de milices , la plupart bien montés , commandés par un des meilleurs Officiers des troupes Espagnoles ? Cependant c'étoit-là le projet favori de Johnstone , & il avoit obtenu , à cet effet , tout ce qu'il avoit voulu des Lords de l'Amirauté. Il avoit offert jusqu'à 3000 guinées à un pilote de la Rivière de la Plata pour qu'il le guidât dans son entreprise. L'honnête prisonnier Espagnol a constamment refusé ; &

de tous les sujets du Roi d'Espagne , il n'y a eu que l'ex-Jésuite qu'on a vu , dit-on , s'embarquer publiquement sur le *Romney* , qui ait voulu accompagner le Commodore. Il est douteux aujourd'hui que Johnstone le ramène dans son pays , & l'on est même persuadé que son escadre aura été augmentée de quelques vaisseaux , & qu'il va couvrir les côtes de Bengale «.

Ce n'est que depuis le retour du Ministre de la Marine , qu'on a su qu'il passoit six vaisseaux dans l'Inde. Le *Sagittaire* destiné à ce qu'on croyoit pour Rhode-Island , est de l'escadre de M. de Suffren ; le second convoi qu'on arme à l'Orient pour la même destination , portera , dit-on , au Cap de Bonne-Espérance , la légion de Luxembourg , la même qui avoit enlevé Jersey.

Les lettres de Brest du 2 Avril contiennent les détails suivans de l'incendie du vaisseau la *Couronne*.

» Hier , à 3 heures après midi , pendant que les ouvriers travailloient dans la soute aux poudres , le feu a pris à la poussière de la poudre , par une étincelle sortie d'un clou qu'on chassoit. Il a gagné toute cette partie , & a fait des progrès si rapides , qu'à peine les gens qui étoient dans ce vaisseau , ont eu le tems de se sauver en se jettant à la mer. Les secours de tout genre y ont été portés très-promptement. Les troupes de la marine & de la garnison s'y sont rendues ; MM. d'Hector & de Langeron , ainsi que tous les Chefs , excitoient le zèle des travailleurs & l'animoient par leur exemple. Le feu a bientôt gagné les hauts du vaisseau ; les vents étoient à l'est-nord-est , joli frais ; lorsqu'on a vu qu'il étoit impossible de le sauver , on s'est

attaché uniquement à préserver les autres vaisseaux de l'incendie. Comme la marée montoit, on a crocheté avec des grapins & des chaînes de fer pour l'éloigner de la corderie où le plomb des toits commençoit à fondre; on l'a poussé du côté du platin de Recouvrance, vis-à-vis la mâture. A 2 heures du matin, le vent augmenta; les œuvres mortes étoient alors presque consumées; & comme la mer étoit basse, on perça deux trous de chaque côté, afin qu'à la mer montante, l'eau pût entrer, & faire rester le bâtiment échoué sur le platin. A cinq heures, le vaisseau ayant brûlé jusqu'à la flottaison, tous les membres & les bordages étant aussi consumés aux trois quarts, l'eau est entrée dedans, & à force de pompe, on a éteint le feu qui restoit hors de l'eau; à huit heures, il s'est abattu sur bas-bord, & à neuf heures & demie, il n'y avoit plus de vestiges de feu. On ne pourra sauver que le cuivre & la figure. Heureusement personne n'a péri dans l'incendie de ce beau vaisseau qui étoit en armement «.

On dit qu'il est question d'ajouter deux vaisseaux aux 6 que va commander M. de la Motte-Piquet. On ignore encore sa destination. On l'a d'abord cru pour Cadix. Mais quelques personnes qui prétendent qu'il a passé par Lamballe 10 à 12 pilotes Hollandois qui se rendent à Brest, on présume que cette escadre pourroit bien aller au Texel.

Le dernier Courier d'Espagne avoit apporté les lettres de Cadix du 23 Mars; elles portoient qu'on s'y attendoit à chaque instant à voir paroître l'armée, & qu'elle n'étoit retenue en mer que par les vents contraires. Le même jour on eut des nouvelles du même port, mais d'une date bien pos-

térieure, elles font du 27. Les unes annonçoient que D. Louis de Cordova étoit à la vue du port, les autres qu'il étoit entré dans la baie, & qu'il se hâtoit de mettre ses malades à terre. Ces dernières lettres ont été apportées par un Courier que le député du Congrès à Madrid a expédié à M. Franklin, le premier de ce mois; plusieurs maisons de commerce ont profité de cet exprès pour écrire à leurs correspondans, & c'est d'elles seulement qu'on fait le retour de la flotte Espagnole. Au reste on ignoroit à Madrid & peut être même à Cadix, si D. Louis de Cordova devoit remettre en mer, & si la Cour d'Espagne étoit toujours dans l'intention de s'opposer au ravitaillement de Gibraltar.

Le Journal du Port de Brest contient les détails suivans:

Le Roi, satisfait de la conduite, de l'intelligence & de la fermeté de M. le Comte de Kergarion Locmaria, Capitaine de vaisseau, qui commandoit la frégate la *Junon*, perdue dans l'ouragan du 11 Octobre dernier, à la côte de l'Isle de Saint-Vincent, vient de lui accorder, à titre de remboursement de frais, une somme de 4000 liv., & l'a déchargé d'une somme de 1200 liv. qu'il avoit prise de l'argent de France en Angleterre, & lui a fait payer aussi ses appointemens depuis le 11 Octobre. S. M. a aussi consenti que M. Dourdon de Pierre-Fiche, Enseigne de Vaisseau, conserve le commandement du *Rover*, prise faite par ladite frégate, & lui a en conséquence fait expédier l'ordre qui lui sera remis par M. le Comte de Grasse.

— M. de Saint Julien, Lieutenant de vaisseau, qui

avoit été pris en remplacement sur ladite frégate, ayant tout perdu, a obtenu une gratification extraordinaire de 500 liv; chaque Officier auxiliaire, 400 liv. Le Garde-Marine, l'Aumônier, le Chirurgien, &c. chacun 300 liv.; & chaque matelot, soldat, &c. pour s'être bien conduits dans cet événement, & en dédommagement des pertes qu'ils ont faites, deux mois de solde en gratification. — Le 3 de ce mois, à 5 heures du soir, la frégate la *Renommée*, & les gabarres la *Guyenne* & la *Bretonne*, sont parties pour Bordeaux, Nantes, &c. avec un convoi. A sept heures du soir, est entré en rade le brick Anglois le *Lartresck*, de 50 tonneaux, allant à Corke, chargé de salaisons, pris par le corsaire le *Chardon*, de Dunkerque, Capitaine Hellé. — Le 4, à cinq heures & demie du soir, est entrée en rade une prise Angloise de 200 tonneaux, venant de Naples, chargée de raisins pour Londres & Plimouth, faite par le corsaire la *Marquise d'Aubeterre*. Cette prise se nomme la *Foi Publique de Stockholm*. — La flûte du Roi la *Philippine*, est partie pour l'Orient; & la flûte la *Ménagère* a rejoint l'armée de M. le Comte de Grasse, à la hauteur de Rochefort.

Le convoi de 80 bâtimens assemblé à Toulon, en a appareillé le 27 Mars dernier, sous l'escorte des frégates du Roi l'*Alceste*, la *Boudeuse*, la *Sérieuse*, le *Montréal*, de 32 canons, commandées par MM. de Coriolis-Puymichel, de Martinenq, de Missifi, de la Porte-Issertrieux, Capitaines de Vaisseaux, & des corvettes la *Badine* & la *Blonde* de 18 canons, commandées par MM. de Venel & le Chevalier de Ligondés, Lieutenans de Vaisseaux. Ce convoi allant à Cadix paroît destiné pour l'Amérique.

On peut se faire une idée de l'état de nos troupes à Rhode-Island, d'après cette lettre de New-Port, à bord de la frégate l'*Hermione*, le 14 Février dernier.

» Nous venons d'arriver de Boston dans cette rade, de conserve avec la frégate la *Surveillante* ; nous avons sous notre escorte la flûte du Roi l'*Isle-de-France*, chargée de vivres & de munitions très-précieuses pour l'armée : quoique la distance de Boston à Newport soit courte, le trajet a été aussi long que pénible ; d'autant plus que nous avons éprouvé toutes les contrariétés de la saison : l'Amiral Arbuthnot, instruit de notre prochaine arrivée, avoit formé le dessein de nous intercepter, & avoit posté en conséquence ; vaisseaux de ligne & quelques frégates sur notre passage. Après quinze jours de la plus rude navigation, nous trouvant à la vue du Port, nous fûmes assaillis par un coup de vent de S. E. le plus violent que nous eussions encore éprouvé : les Anglois qui se trouvoient entre la terre & nous, sans que nous en eussions eu connoissance, participèrent encore plus que nous à ce coup de vent, puisqu'un de leurs vaisseaux le *Culloden* de 74 fut jetté à la côte & brisé sur la pointe de Montok dans l'Isle Longue ; un second fut démâté, & le troisième eut de la peine à regagner la baye de Gardners-Island, où le reste de leur escadre étoit mouillé. — M. Destouches avoit été informé aussi de notre départ de Boston par un Courier extraordinaire, & avoit fait sortir ; vaisseaux de ligne avec une frégate pour protéger notre entrée à Newport. L'*Ardent* qui faisoit partie de cette division, manqua de périr du même coup de vent que le *Culloden* ; mais, graces à la bonne manœuvre de nos Capitaines, nous entrâmes ici heureusement le 26 Janvier avec la flûte que les Anglois s'étoient flattés de saisir, & qui peut être

sans le coup de vent ne leur auroit pas échappé : ce coup de vent eut lieu la nuit du 23 au 24 : au moment qu'il commença, nous vîmes des feux, & nous entendîmes le bruit du canon, nous crûmes que c'étoit le coup de retraite de notre escadre ; mais nous avons su depuis que c'étoient les signaux que les ennemis se faisoient entre eux. Cet événement met nos forces à-peu-près de niveau avec celles de l'Amiral Arbuthnot ; & comme les conjonctures pourroient devenir favorables, notre escadre se tient prête à appareiller au premier signal. — Quant à notre armée de terre, elle est dans le meilleur état ; les provisions y sont abondantes & à un prix très-raisonnable : au reste, il règne ici beaucoup de gaieté ; le Général est attentif à distraire les troupes de l'ennui de l'inaction. On brûle du desir de voir les Anglois ; & si des renforts nous permettent d'agir offensivement, il paroît que la campagne sera intéressante. — L'armée continentale sera mise cette année sur le pied le plus respectable : on donne jusqu'à 12 louis d'engagement, & on espère par ce moyen un changement de scène qui pourroit abréger la guerre. — Pendant notre séjour à Boston, nous avons vu régner l'abondance & le contentement dans ce Port : le commerce avec l'Europe & nos Isles s'y fait avec presque autant de liberté qu'en pleine paix, les denrées des Isles de l'Amérique sont en général sur le Continent à 15 pour cent, au-dessous du prix ordinaire en tems de paix ; les corsaires amènent fréquemment des prises à Boston, & il n'y a rien de cher, si ce n'est les habillemens : tout ce qui concerne cette partie se vend communément à 2 ou 300 pour cent de sa valeur ordinaire.

On apprend de Granville que la frégate corsaire *Madame*, est rentrée en ce port le 6 de ce mois avec la dernière prise qu'elle

a faite, le *Tartare*, corsaire de 20 canons. Cette croisière qui est la seconde du sieur Langlois, depuis les hostilités, ajoute à la réputation de ce brave Capitaine, qui par la quantité de prises & notamment de corsaires qu'il a détruits, a amené de cette dernière en France, 86 canons & 449 prisonniers Anglois.

Il est entré le 8 de ce mois au Havre, une prise faite par le corsaire la *Jeune Dunkerquoise*, Capitaine Mulmaert, qui l'a enlevée le 6 de ce mois entre Darmouth & Torbay. Cette prise nommée *les Bons-Amis unis*, alloit de Caermarthen à Londres, chargée de charbon de terre, beurre & avoine.

La promenade de Long-Champs a été brillante Jeudi dernier, non par la richesse & l'élégance des équipages, mais par la quantité de personnes que la beauté de la journée avoit fait sortir. Monseigneur le Comte & Madame la Comtesse d'Artois y restèrent près de 3 heures, ce qui fait présumer que l'état de Monseigneur le Duc d'Angoulême est très-satisfaisant.

Les Affiches de Bretagne annoncent un remède contre l'épilepsie. Nous nous empresserons toujours de contribuer à donner de la publicité à des recettes utiles; si elles sont efficaces, on les doit à l'humanité; ne le fussent-elles pas généralement, il suffit qu'elles le soient quelque fois pour les rendre précieuses. C'est aux gens de l'Art

à les éprouver, à en diriger l'emploi, & à les corriger suivant le besoin & suivant les effets.

Il faut ramasser, dans le courant de Juillet, la plante que l'on nomme *Galega*, ou *Ruta capraria*, (voyez *Chomel* ou *Gaspard Bauhin*, dans leur *Histoire des Plantes*), la faire sécher à l'ombre pour la conserver. Elle n'aura que plus d'effet, s'il est possible d'en trouver assez pour l'employer verte. Après avoir commencé par saigner & purger le malade, on prend une poignée de cette plante, on la fait bouillir dans trois gobelets d'eau, jusqu'à réduction d'environ un seul gobelet. On passe la plante & l'eau tout ensemble, dans un linge pour mieux en exprimer le suc. Le malade prendra, à jeun, ce petit remède tant soit peu refroidi. Il ne boira ni ne mangera que trois heures après l'avoir pris, & le continuera ainsi pendant vingt-quatre jours. Le premier & le dernier jour, on fera bouillir, avec ladite plante, du gui de chêne pulvérisé, la valeur d'une bonne prise de tabac. Si, pendant la durée de ce régime, on en met de temps à autre, ce ne sera que mieux. Les précautions à prendre par le malade, sont d'user d'une nourriture adoucissante, de ne pas boire de vin, de ne faire aucun excès quelconque, de se tenir gai, d'éviter tout chagrin ou affection violente de l'ame, comme la colère, &c. de prendre un exercice modéré, sans suer, de se promener une heure ou une heure & demie, chaque jour, dans la belle saison. On recommande aussi de s'abstenir de tous mets salés & des épiceries, qui sont très-nuisibles. Le jardinage & le laitage sont bons & très-analogues. Une chose encore à observer, & la plus essentielle de tout le régime, est une continence absolue. Si par hasard il arrivoit que le malade ne fût pas guéri de la première fois, il recommencera de nouveau, & il le fera infailliblement. On ne

court aucun risque dans l'usage du remède. La fréquence des accès, pendant qu'on l'emploie, loin de devoir effrayer, est, au contraire, le signe le plus certain d'une prompte & parfaite guérison.

Cette recette est extraite d'une lettre adressée à M. de la Sayette, par M. Daval, Prêtre, Docteur en Théologie, Curé de Roche-sur-Linotte, près Besançon, en Franche-Comté, qui assure en avoir vu des expériences si heureuses, qu'il ne doute plus de son efficacité, mais qui prévient que la réussite dépendra absolument de l'entière exactitude du malade à observer le régime prescrit. Le sieur Bezard, Chirurgien à Sanxay, dans les deux lettres qu'il a écrites à M. de la Sayette, les 19 & 26 Janvier dernier, lui rend compte de la guérison radicale qu'il a opérée, par le moyen de cette Recette qu'il tenoit de lui, sur un garçon Maréchal de son Bourg, âgé de 21 ans, épileptique depuis huit, & qui éprouvoit des accès très-forts de cette maladie, de mois en mois. Il a fait suivre strictement au jeune homme le régime recommandé, & se félicite, en homme sensible & en bon citoyen, de connoître un pareil remède, des succès duquel il promet à M. de la Sayette de l'instruire, s'il trouve d'autres occasions de l'employer; mais il croit qu'il n'auroit aucun effet sur un sujet chez qui l'épilepsie seroit une maladie héréditaire. Ce Chirurgien a remarqué qu'on y est bien plus sujet dans l'enfance que dans l'âge de puberté, quoiqu'elle attaque à tout âge, sur-tout ceux qui ont un défaut de conformation à la boîte osseuse de la tête, comme exostose interne, & quelquefois des varices aux vaisseaux des membranes internes qui recouvrent la substance du cerveau, ce qui occasionne une grande sensibilité dans le genre nerveux. Le sieur Bezard pense qu'il doit être difficile de guérir ces derniers. Il ajoute que la plante indiquée, appelée *Galega*, ou *Ruta capraria*, qu'il dit être très-aisée à distinguer de la *Rue* ordinaire, est très-

bonne contre la piquûre des reptiles venimeux , surtout de la vipère.

Un particulier , Allemand de nation , attaché ci-devant à M. le Maréchal de Broglie , & à présent à M. le Prince de Broglie , a fait célébrer , le 4 de ce mois , un Service pour le repos de l'ame de Marie-Thérèse , Impératrice de Hongrie & de Bohême , dans l'Eglise Royale & Paroissiale de Notre-Dame de Pally. C'est un tribut de piété que son amour & sa vénération lui ont inspiré de rendre à son ancienne Souveraine.

Antoine Vincent de Nogués , Doyen de la Cathédrale de Verdun , Vicaire Général de ce Diocèse , Abbé Commendataire de l'Abbaye de Saint Sever de Rustan , est mort à Verdun le 27 Mars dernier , dans la 75e. année de son âge.

Charles Casimir de Rogres de Champignolles , Chevalier , Grand-Croix de l'Ordre de Malte , Gouverneur de Rocroy , Lieutenant-Général des Armées du Roi , est mort en cette Ville le 31 du même mois.

Marie-Magdelaine Baronne de Flaschtanden , Abbessè-Princesse du Chapitre des Dames Baronnes-Chanoinesses de l'Abbaye d'Andlau , au Diocèse de Strasbourg , est morte âgée de 62 ans.

On écrit de Caen , que dans la Paroisse de Mathieu , près la Délivrande , il venoit de mourir une pauvre femme nommée Charlotte Elbavie , âgée de 106 ans & 6 mois , n'ayant eu , avant sa mort , que quelques mois de foiblesse , ou plutôt d'épuisement.

On vient de nous faire passer un avis bien intéressant pour le commerce, si l'Auteur tient en effet tout ce qu'il promet.

» Le sieur Chipart, Espagnol, est parvenu après un travail des plus opiniâtres & des plus longs, à découvrir un moyen certain de prévenir tous faux & contrefaçons des lettres-de-change, effets Royaux, & autres papiers publics. Son procédé est tel qu'à la distance la plus éloignée de celui qui tire la lettre-de-change, l'accepteur ou le payeur peut voir dans l'instant avec les lumières les plus communes, si l'*effet-papier* qu'on lui présente est vrai & réellement de la personne avec laquelle il correspond. Il est inutile de faire observer combien une pareille découverte intéresse l'Etat, le Commerce, & en général la Société, d'autant que le moyen dont se sert le sieur Chipart est simple, point coûteux & ne change en rien le cours ordinaire & la forme usitée deldits papiers. Le sieur Chipart offre de traiter de sa découverte, & ne demande rien avant les expériences les plus scrupuleuses; mais il avertit en même-tems, qu'il ne donnera aucune lumière relative à cet objet important, que la somme convenue n'ait été déposée chez un Notaire ou toute autre personne publique, sous les modifications qui seront stipulées. La demeure du sieur Chipart est dans la maison de M. Buisson, Maître en Pharmacie, Marché - Neuf en la Cité, à Paris «.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 4 Mars, concernant le dépôt aux Greffes des Amirautés, des liquidations particulières & des comptes de dépenses des relâches & du désarmement des corsaires. — Autre du 31 Janvier, & Lettres-Patentes sur icelui, enregistré à la Chambre de Comptes le 6 Mars, qui commettent le sieur Antoine Dolbin, pour continuer & achever les exercices du feu sieur de Celle, Trésorier-Général de la Marine

& des Colonies. — Autre du 12 Mars, qui ordonne que dans toutes les provinces du Royaume, pour lesquelles il n'a pas été fait de réglemens, il sera établi des bureaux pour l'exposition de la Marque nationale sur toutes les étoffes qui auront été fabriquées dans lesdites provinces. — Autre de la même date, qui détermine la manière dont les Gardes Jurés & autres Préposés à la desserte des bureaux de visite & de marque, compteront du produit des droits de marque, amende & confiscations qu'ils sont chargés de percevoir. — Autre du 19 Mars, qui accorde aux Fabricans, Négocians & Marchands, un délai pendant lequel ils pourront faire apposer une marque de grace aux étoffes qui, lors de la publication dudit Arrêt, ne se trouveront point revêtues des marques prescrites. — Autre du 24, qui déclare suspensifs les appels interjettés par l'Adjudicataire - Général des Fermes, d'Ordonnances ou Jugemens des Intendans, portant main - levée de saisie en matière prohibée. — Autre du 25, concernant le recouvrement du rachat des boues & lanternes.

S. M. ayant jugé à propos de réunir le dépôt des chartres des colonies établies à Versailles par Edit du mois de Juin 1776, au dépôt général des archives de la marine, les parties intéressées sont prévenues d'y adresser dorénavant leurs demandes.

De BRUXELLES, le 17 Avril.

C'EST de Lisbonne que les Hollandois ont fait passer dans l'Inde l'avis de la rupture entre la Grande-Bretagne & la République; mais le vaisseau chargé de le porter, retenu par les vents contraires n'a pu mettre à la voile que le 15 du mois der-

nier ; il est vraisemblable qu'à son arrivée à Surinam cette nouvelle aura déjà été répandue dans l'Inde par les Anglois ; mais on a lieu de croire qu'ils n'en auront pas profité comme on l'espéroit en Europe ; les affaires que leur ont suscité les Marattes exigent toute leur attention , & il n'y a pas apparence qu'au moment où ils ont de la peine à se défendre , ils cherchent à attaquer les Hollandois. La Compagnie des Indes orientales de la République a pourvu à la sûreté de ses possessions , & sur-tout à celle du Cap de Bonne-Espérance , on dit qu'elle a fait avec la Cour de Versailles une convention en vertu de laquelle cette dernière fera protéger cet établissement par sa marine. Cet arrangement étoit l'objet d'une commission particulière dont MM. Vander Pierre , Directeur , & Boers , Avocat de la Compagnie , ont été chargés en France.

» Les efforts tentés par les Cours de Vienne & de Pétersbourg pour ramener la paix , écrit-on d'Anvers , paroissent avoir échoué. Ni cette Ville , ni celle de Vienne ne verront pas , du moins de sitôt , assembler le Congrès pour lequel on avoit dit qu'elles étoient choisies. Les demandes de l'Angleterre ont paru si extraordinaires , que les Puissances médiatrices les ont absolument rejetées. On prétend qu'elle a répondu au Ministre Russe , que S. M. B. ne pouvoit écouter aucune proposition particulière de la part de la Hollande , à moins que cette République ne consentît pour condition préliminaire à livrer dans l'espace de 3 mois à l'Angleterre , le nombre de troupes de terre stipulé par les traités entre les deux Puissances. On a de la

peine à concevoir qu'on ait voulu établir sérieusement une pareille condition préliminaire, & que la Grande-Bretagne songe à exiger de L. H. P. qu'elle remplisse des traités qu'elle a jugé à propos d'annuler elle-même sans aucune raison plausible.

On apprend de la Haye que M. de Tinné, envoyé en Russie avec les ordres des Etats-Généraux, en est de retour, & qu'il a apporté les ratifications du traité de la neutralité armée; l'échange s'en est fait à Pétersbourg entre les trois Puissances septentrionales & la République. Le fait prouve que malgré leurs efforts & leur déclaration de guerre, l'Angleterre n'a pas réussi comme elle l'espéroit à l'exclure du nombre des neutres; les trois Cours du nord en l'admettant à leur alliance malgré la guerre que lui fait la G. B., doivent la faire jouir des avantages stipulés dans le traité, & semblent s'imposer la loi de la soutenir. Le tems nous apprendra jusqu'où s'étendra cette disposition. Rien jusqu'à présent ne montre qu'elles ont changé de système, comme le publient en Hollande les adhérens publics & secrets de l'Angleterre. La médiation offerte d'abord par la Russie étoit une suite toute simple de la confédération, & un effet des obligations quelle s'étoit imposée; il étoit réglé que dans le cas où l'une des Puissances contractantes essuieroit quelques torts de la part des Belligérans, on commenceroit par en demander le redressement, que l'on employeroit des représentations & des né-

gociations amicales , avant la force qui n'aura lieu qu'à la dernière extrémité.

« Ce qui fonde nos espérances , écrit on de la Haye , c'est que nous savons que les Confédérés neutres mettront en mer au printems prochain des forces formidables. La Russie aura 30 vaisseaux de ligne & 15 frégates , le Dannemarck , 20 vaisseaux de ligne & 20 frégates , & la Suède , 10 vaisseaux de ligne & 10 frégates. On prétend même que le Roi de Prusse fournira aux frais de l'armement & de l'entretien d'une partie des forces Danoises , à condition que ses sujets profiteront de la protection du pavillon Danois ; qu'outre la quote-part que la Suède fournit à la flotte neutre , elle fera passer à la solde de la République 10 vaisseaux de ligne , depuis 74 , jusqu'à 62 canons , & 2 frégates. Au milieu de ces belles espérances , cependant notre flotte ne sort point encore , & il seroit cependant important que nous agissions aussi de notre côté ; pourquoi pendant que la tempête bat le vaisseau de la République , nos pilotes font-ils tous leurs efforts pour le tenir accroché à ceux des neutres. On ne sait si ce lien ne peut être rompu par quelque accident imprévu ; & dans cette incertitude , il seroit peut être de la prudence de manœuvrer & de compter un peu sur soi-même & moins sur autrui pour résister au danger & en sortir plus promptement. — Les Armateurs des Corsaires à Amsterdam , ont demandé aux Etats-Généraux d'être indemnisés des frais de leurs armemens si la paix venoit à être promptement conclue , & il a été résolu qu'ils le seront , si l'ordre de suspendre les hostilités est donné avant le premier Décembre prochain. On remarque que nos Corsaires mettent plus d'activité dans les précautions qu'ils prennent pour leurs intérêts particuliers , que pour faire du mal à nos ennemis ».

On dit que M. de Suffren , commandant l'escadre pour l'Inde , écrit - on de Paris , commencera sa

mission par ruiner les établissemens Anglois à l'Isle Sainte-Hélène. — L'Amiral Darby a été poussé par les vents contraires dans le canal Saint-George, & il étoit le 28 Mars à la vue de Corke. — Tandis que l'armée Angloise & le convoi luttoient contre les vents entre les Sorlingues & l'Irlande, trois corsaires François se sont glissés dans le convoi, & en ont enlevé 11 bâtimens richement chargés, deux desquels sont estimés 500,000 livres chacun; on évalue les autres à 120,000. — L'armée Espagnole est rentrée à Cadix le 27 Mars, pour prendre des rafraîchissemens, & mettre les malades à terre; elle est ressortie, dit-on, trois jours après, renforcée de 6 vaisseaux de ligne, dont 2 de 80 canons, & 4 de 70. L'escadre du blocus a été renforcée d'un vaisseau de 64 canons, de 2 grosses frégates & de 4 chébecs. On dit que 3 frégates Françaises qui croisent dans les parages de Minorque, ont eu ordre de suivre les convois qui voudroient sortir du port de cette Isle pour Gibraltar, qu'on dit toujours dans le plus pressant besoin de toutes choses. — Les Hollandois auront à la fin du mois 54 bâtimens de guerre à la mer, pour agir offensivement contre les Anglois. — On attend à Bordeaux le sieur Cumberland, retournant de son ambassade d'Espagne en Angleterre, & passant par la France.

Fin du contre Manifeste de la Hollande.

C'est en suivant cette route, qu'on a développé aux yeux de S. M. B., de la Nation Angloise, & de l'Europe entière, les principes inaltérables de justice & d'équité, qui caractérisent la constitution Batave, & qui, dans une partie aussi importante de l'Administration publique, que l'est celle qui regarde l'exercice du pouvoir judiciaire, devront à jamais servir de bouclier & de rempart contre tout ce qui pourroit nuire à la sûreté & à l'indépendance d'une Nation libre: ce fut aussi par ce moyen, & en suivant cette route, que bien loin de fermer le chemin de la justice, ou d'éluder la demande de la punition, on a au contraire laissé un cours libre à la

voie d'une procédure régulière, & conforme aux principes constitutionnels de la République : c'est par même raison enfin qu'en ôtant à la Cour de Londres tout prétexte de se plaindre d'un déni de justice, on a prévu jusqu'à la moindre ombre ou apparence de raison qui auroit pu autoriser cette Cour à user de représailles ; auxquelles néanmoins elle n'a pas fait scrupule de recourir d'une manière aussi odieuse qu'injuste. — Tandis que l'Etat prenoit des mesures si justes, & si propres à éloigner tout sujet de plainte, la rupture avoit été arrêtée & conclue dans le Conseil du Roi : ce Conseil avoit résolu de tenter toutes sortes de moyens pour traverser & empêcher, s'il avoit été possible, l'accession de la République à la Convention avec les Puissances du Nord ; & l'évènement a clairement démontré que c'est en haine de cette Convention que ladite Cour s'est laissé entraîner dans le parti qu'il lui a plu de prendre contre la République. — A ces causes, & puis qu'après les outrages réitérés, & les pertes immenses que les sujets de la République ont dû essuyer de la part de S. M. le Roi de la G. B., L. H. P. se trouvent en outre provoquées & assaillies par S. M., & forcées d'employer les moyens qu'elles ont en main pour défendre & venger les droits précieux de leur liberté & de leur indépendance, elles s'assurent, avec la plus ferme confiance ; que le Dieu des armées, le Dieu de leurs pères, qui, par la direction visible de sa providence, soutint & délivra leur République au milieu des plus grands dangers, bénira les moyens qu'elles ont résolu de mettre en œuvre pour leur légitime défense, en couronnant la justice de leurs armes par les secours toujours triomphans de sa protection toute puissante : elles désireront avec ardeur le moment où elles verront leur voisin & leur Allié, mais actuellement leur ennemi, ramené à des sentimens modérés & équitables : & c'est à cette époque que L. H. P. saisiront, avec empressement, toutes les occasions qui, compatibles avec l'honneur & l'indépendance d'un Etat libre pourront tendre à

se concilier avec leur ancien ami & allié. — Ainsi fait & arrêté à l'Assemblée de L. H. P. les Seigneurs Etats - Généraux des Provinces - Unies , à la Haye, le 12 Mars 1781. (Paraphé) COCQ VAN-HAEFTEN, & plus bas. Par ordonnance d'iceux. Signé H. FAGEL.

PRÉCIS DES GAZETTES ANG. , du 21 Avril.

Tous les vaisseaux de l'escadre de l'Amiral Darby ont des vivres pour 6 mois ; ainsi on sera sans inquiétudes pour la subsistance des équipages s'ils restoient en mer plus long-temps qu'on ne s'y attendoit. L'opinion la plus générale est qu'aussi-tôt après avoir fait entrer son secours dans Gibraltar, l'Amiral reviendra dans nos ports. Comme il n'est parti de devant Corke que le 28 Mars, on compte que le 17 ou le 20 Avril il sera bien près de l'objet de sa mission. Le Ministère n'a point eu de ses nouvelles depuis celles du 28.

Le 6 Avril, il a été expédié un exprès à l'Amiral Rodney ; c'est le dernier de 4 dans un intervalle de peu de jours. — Il partira le 14 une malle de la Jamaïque pour Falmouth.

On assure que les nouvelles fâcheuses qui sont venues de l'Inde ; ont fait changer le plan de campagne de Johnstone, & qu'il lui a été dépêché un avis pour lui ordonner d'abandonner son expédition dans la mer du Sud, dont il comptoit rapporter une immense fortune, & de se rendre dans l'Inde avec la plus grande diligence pour renforcer l'armée du Général Munro.

Le 7, Mylord Stormont se trouva très-mal chez le Lord Sandwich, où il dînoit avec les autres Ministres. Il fallut le porter chez lui ; mais hier 10, il étoit beaucoup mieux. — Le Lord Mansfield est rétabli ; le 8, il a paru à la Cour.

On assure que le Chancelier a supplié le Roi d'accepter sa démission, & que S. M. a exigé de lui d'y réfléchir encore pendant quelques jours.

Les fonds de l'emprunt sont baissés depuis quelques jours de 4 $\frac{1}{2}$ pour cent. L'Annuité qui seroit élevée à 11 $\frac{1}{2}$, n'est plus qu'à 8 $\frac{1}{2}$.



JOURNAL POLITIQUE
DE BRUXELLES.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, le 1er. Mars.

LE Grand-Seigneur s'occupe sérieusement des moyens de mettre un frein aux exactions & aux violences des Bachas & autres employés dans les Provinces de l'Empire, pour amasser des richesses qui leur servent ensuite à acheter l'impunité. Le Capitain-Bacha en conséquence des ordres de S. H., a mandé les Gouverneurs & les Magistrats des villes de la Macédoine, pour qu'ils vissent se justifier des plaintes portées contre eux; on assure que 80 de ces Employés, tant Turcs que Chrétiens, ont été jugés coupables & punis. On connoît la sévérité de cet Officier; il l'a sur-tout déployée fréquemment contre ceux qui abusent de leur pouvoir; le rang même des coupables ne l'arrête ni ne la suspend.

S. H. a nommé un Ambassadeur qu'elle

28 Avril 1781.

g

veut envoyer à Vienne pour complimenter l'Empereur sur son avènement au trône de ses ancêtres. Cette Ambassade sera très-brillante ; la suite du Ministre sera du moins très-nombreuse , car on fait monter à mille le nombre des chevaux dont elle aura besoin.

S U È D E.

De STOCKHOLM, le 27 Mars.

L'ESCADRE que l'on arme à Carlscrone, & qui doit être partagée en 2 divisions commandées par le Contre-Amiral Grubbe & par le Chevalier Liliehorn , sera composée des vaisseaux , le *Gustave III*, la *Sophie-Madeleine*, l'*Adolphe-Frédéric* & le *Lion-Gothique* de 70 canons ; le *Frédéric-Adolphe*, le *Frédéric-Roi*, le *Wasa*, le *Prince-Charles*, la *Sophie-Albertine* & le *Duc-Ferdinand* de 60 ; & des frégates l'*Aigle-Noir* & le *Jarramas* de 30 , en tout 10 vaisseaux de ligne & 2 frégates.

Un courrier arrivé de Pétersbourg le 22 de ce mois, a apporté la ratification des actes d'accession & d'acceptation des Etats-Généraux des Provinces-Unies, à l'alliance de la neutralité armée.

S. M. a nommé pour son Ministre à la Cour de Madrid , M. de Lowenhielm , ci-devant son Envoyé à celle de Saxe. On prétend que notre Cour est convenue avec cette dernière de ne s'envoyer réciproquement à

l'avenir que des Chargés-d'affaires ou des Résidens.

Il y a quelques jours que le feu se manifesta pendant la nuit dans la partie méridionale de la ville. Il y consuma 2 maisons & quelques grains. Le Roi qui s'y étoit rendu sur le champ donna de si bons ordres, que quoique le vent fût très-fort la troisième maison qui étoit attenante & de bois comme les autres, fut conservée.

D A N E M A R C K.

De COPENHAGUE, le 31 Mars.

ON travaille avec la plus grande activité à équiper l'escadre qui doit mettre en mer incessamment. Elle fera de 10 vaisseaux de ligne & 6 frégates.

On formera au printems prochain, dans les environs de cette ville, un camp qui durera trois semaines. Les troupes qui le composeront sont les 2 régimens de Zélande, cavalerie, ceux de Fionie & de Jutland, infanterie, le régiment des Gardes Danoises, celui des Gardes Norwégiennes, le régiment du Roi, celui du Prince Frédéric, celui d'Oldenbourg & le premier régiment des Hussards. Pendant le même tems le corps d'artillerie fera ses manœuvres dans l'Isle d'Amack.

Un navire Suédois, chargé de munitions de guerre pour la Hollande, a été pris par un corsaire Anglois près d'Arendal.

On a appris la fâcheuse nouvelle que le navire le *Comte de Schimmelman*, appartenant à la Compagnie des Indes orientales, a péri à l'isle Mayô; on a eu le bonheur de sauver l'équipage.

P O L O G N E.

De VARSOVIE, le 1er. Avril.

LES troupes Russes sont en pleine marche pour quitter ce Royaume & le grand Duché de Lithuanie. Le Général Romanus se prépare aussi à partir. Les Carabiniers de Narva, commandés par le Lieutenant-Colonel de Duwe, ont passé ces jours-ci par Wilna pour retourner en Russie.

Antoine-Mathieu Sierakowski, Evêque de Livonie, Prieur de Michow, Chevalier de l'Ordre de St-Stanislas, ancien Président du Tribunal de la Couronne, grand Notaire de la Couronne, & Secrétaire du Conseil-Permanent, est mort le 21 du mois dernier, âgé de 53 ans. Toutes les charges qu'il laisse vacantes ont été remplies ainsi. M. Kossakowski, Suffragant de Trock & Grand-Notaire de Lithuanie, a été nommé Evêque de Livonie; le riche Prieuré de Michow a été donné à M. Circissowski, Coadjuteur de Kiovie & Official de Varsovie, & M. Starussewicz, Coadjuteur de Smolinsk, a été fait Grand Notaire de Lithuanie.

A L L E M A G N E.

De VIENNE, le 6 Avril.

IL n'est plus question du voyage que l'on disoit que l'Empereur devoit faire dans les Pays-Bas; il partira le 7 Mai prochain pour Laxembourg, où il restera six semaines, après cela il viendra habiter le petit Château, construit dans l'Au-Garden, qui a été meublé pour le recevoir.

On dit que la Diète, qui devoit se tenir en Hongrie à l'occasion du Couronnement de S. M., & qui doit le précéder, a été remise à l'année prochaine.

L'Archiduchesse Marie-Christine se propose à faire encore un tour à Presbourg avec le Duc de Saxe son époux, avant son départ pour les Pays-Bas.

La Chancellerie de guerre a envoyé en Pologne les ordres nécessaires pour y acheter quelques milliers de chevaux, & on dit que la garde Noble Bourgeoise va être considérablement augmentée.

Parmi les abus que l'Empereur supprime successivement, il y en a un relatif aux funérailles. Les frais en étoient devenus si exorbitans que bien des particuliers s'étoient trouvés quelquefois dans la nécessité de vendre tout ce qu'ils possédoient pour l'enterrement d'un de leurs parens. Un Règlement en date du 28 du mois dernier, a remédié à cet abus.

Il est question d'abolir l'impôt sur les vins du Pays , parce que cet impôt tombe principalement sur la partie du peuple la plus indigente ; mais afin que les revenus de l'Etat ne soient point diminués , on le remplacera par une taxe sur les voitures & les chevaux qui ne sera supportée que par ceux qui sont en état de la payer.

Il a été statué qu'à l'avenir aucun Evêque ne pourra posséder deux Evêchés. Le Cardinal Migazzi, Archevêque de cette Ville & en même-tems Evêque de Waitz en Hongrie , va se conformer le premier à cette loi , l'Empereur lui laisse le choix de celui des deux Sièges qu'il voudra conserver. On croit qu'il gardera celui de Waitz , & que l'Archevêché de cette Ville sera donné au Cardinal Hertzan , protecteur d'Allemagne qui est rappelé de Rome.

De HAMBOURG, le 8 Avril.

DES lettres de la Grande-Pologne marquent que le commerce des bois y est devenu un objet très-considérable , par les circonstances actuelles. Il s'y est rendu de Hollande un grand nombre de Négocians Juifs qui ont fait , avec les Nobles , des contrats pour la coupe de leurs forêts. Dès que la navigation sera ouverte dans la Baltique , les ports de Dantzick , d'Elbing , de Konisberg , de Stetin & de Riga , se rempliront de navires Anglois & Hollandois , qui viendront y charger des marchandises du

Nord ; cependant il est douteux que ce commerce ne se fasse pas avec des difficultés infinies , si les Puissances , maitresses de la Baltique , ne prennent , de concert , des mesures pour y maintenir le système de liberté maritime établi par la Russie.

« On a beaucoup parlé , écrit-on de Berlin , de la protection de la marine du Danemarck , accordée aux navires Prussiens. Voici ce qui a amené ce petit arrangement. Les deux Cours étoient en négociation au sujet d'un droit d'un pour cent , que celle de Copenhague a imposé sur la cargaison de tous les navires qui fréquenteront les ports , en forme de contribution ou de dédommagement des frais de l'armement qu'elle met sur pied pour la protection du commerce. La nôtre , en y consentant , demanda en retour que celle de Danemarck ordonnât à ses vaisseaux de guerre de prendre sous leur protection & sous leur convoi tout navire Prussien qui se trouveroit à leur portée , & qui pourroit être insulté par les Armateurs ou vaisseaux de guerre des Puissances belligérantes ; c'est ce qu'a promis la Cour de Danemarck. La même demande a été faite à celle de Pétersbourg & de Stockholm , & on se flatte qu'elle sera accordée. Cette réquisition prouve l'attention de notre Souverain sur ce qui peut intéresser l'avantage du commerce de ses sujets. S'il nous est difficile en effet d'opposer sur mer des forces suffisantes pour réprimer les pirateries que les corsaires Anglois se permettent tous les jours contre les autres nations , nous n'en sommes pas moins persuadés que la Cour de Londres voudra bien nous traiter avec une distinction d'autant plus marquée qu'elle ne sauroit oublier les considérations terrestres qui militent en notre faveur ».

On mande de Dresde que l'Electeur va faire partir le présent qu'il destine au Prince de Repnin qui , en qualité de Ministre Plénipotentiaire de l'Impératrice de Russie , a assisté au Congrès de Teschen. Il est évalué à 46,000 thalers. Il consiste en un service de porcelaine de 60 couverts peint en miniature & magnifiquement doré. Il a coûté deux ans entiers de travail. Il a été exposé pendant 15 jours à la curiosité du public.

« Le Baron de Lehrbach , Ministre Impérial , qui réside à Munich , avoit proposé à l'Electeur de Mayence & à l'Electeur Palatin , d'introduire , dans les Cercles du Haut-Rhin , un règlement qui défendit les enrôlemens qui ne seroient pas faits au nom d'un Etat de l'Empire. L'Electeur Palatin avoit d'abord donné son consentement ; mais on commence à croire que ce règlement pourra n'avoir pas lieu , à cause d'un mécontentement occasionné entre les deux Electeurs , par l'enlèvement de quelques enrôleurs étrangers , fait par l'Electeur Palatin , sans qu'il en ait été préalablement donné connoissance à celui de Mayence ».

L'Archiduc Maximilien est arrivé à Mergentheim , où il se propose de passer le printems & l'été.

« On vient d'arrêter ici , écrit-on de Munich , un étranger qui empoisonnoit avec du tabac ; il vint changer quelques pièces d'or chez un boulanger , à qui il présenta trois fois du tabac pendant qu'il comptoit l'argent. Ces trois prises l'endormirent profondément , & l'empoisonneur s'empara du sac d'argent & de son or. Il voulut faire la même chose chez un Marchand de vin , mais il fut découvert & arrêté. On instruit actuellement son procès ».

E S P A G N E.

De CADIX, le 30 Mars.

NOTRE flotte qui avoit paru à différentes reprises devant cette baie, depuis le 23, est rentrée dans le port, partie le 27 & le reste le lendemain. Elle a sur le champ mis ses malades à terre; on a vu par l'embarquement de 700 matelots qui a été fait sur le champ pour les remplacer, par la quantité de vivres qu'on prépare, qu'elle a dessein de remettre promptement en mer. L'activité que l'on met à la fournir d'eau & de provisions fraîches ne permet pas de douter qu'elle ne remette en mer dans 4 ou 5 jours. Selon les ordres donnés à ce qu'on assure par D. Louis de Cordova, à tous les Capitaines, elle ne doit pas rester plus de 7 jours dans le port. Le *St-Pierre*, le *St-Isidore* & le *Ferdinand* doivent la renforcer. Il est sorti pour croiser en attendant son départ, 4 vaisseaux, 2 frégates & 2 chébecs.

Une corvette arrivée de la Hayanne est entrée ici il y a deux jours; elle étoit partie de ce port le 18 Février, & elle nous a appris que M. de Monteil se préparoit à mettre à la voile le lendemain pour retourner aux Antilles avec 8 vaisseaux de ligne Espagnols & les siens, au nombre de 4, dont il avoit fait caréner 2 pendant son séjour à la Hayane. M. de Solano, avec le reste de ses

forces, se dispoſoit à ſortir le même jour pour l'expédition de Penſacola qu'on ne perdoit pas de vue. Le même bâtiment nous a appris auſſi que les Anglois ayant attaqué la Mobile, avoient été repouſſés trois fois, avec une perte conſidérable, & que le Colonel Commandant l'expédition avoit été tué.

Une autre nouvelle non moins intéreſſante qui nous a été donnée par cette corvette, c'eſt que les fonds de la Véra-Cruz montant à 13 millions 600,000 piaſtres fortes ſont arrivés à la Havanne; 7 millions de piaſtres de ce tréſor appartiennent au Roi.

Si les eſcadres combinées ſe ſont rendues véritablement à la Martinique pour y attendre la flotte qui a dû partir de Breſt ces jours derniers, il n'eſt pas douteux que l'Amiral Rodney ne voye pendant cette campagne quelques-unes des poſſeſſions Angloiſes attaquées ſans qu'il puiſſe y mettre obſtacle comme l'année dernière.

Quatre vaiſſeaux portant pavillon Impérial & venant de l'Inde, ont mouillé dans notre baie, ils ont paſſé à l'Iſle de France pour compléter leur chargement, & ils n'y ont trouvé aucun vaiſſeau de ligne. L'eſcadre Françoisé étoit partie dès le mois d'Octobre pour une expédition ſur les côtes de Malabar & de Coromandel.

Sur les plaintes que D. Antonio Barcelo a, dit-on, portées contre la plupart des Officiers ſous ſes ordres & d'après la démiſſion qu'il a donnée de ſon commande-

ment, la Cour a envoyé à Algéiras M. de Vasconfel, Directeur-Général du port de Cadix. D. Antonio Barcelo ne veut, dit-on, garder que le commandement des chaloupes canonnières qui sont de son invention.

A N G L E T E R R E.

De LONDRES, le 14 Avril.

LES Gazettes Royalistes de New-Yorck apportées à Clyde en Ecosse par le *Ruby*, arrivé dernièrement, ne nous ont pas rassurés sur la situation du Général Cornwallis. Sa marche vers la Virginie après avoir passé le Roanoke, annoncée avec beaucoup de faste, nous fait craindre que les Généraux Green, Sumpter & Morgan, qui par leur position étoient en état de l'arrêter, n'aient feint de se retirer que pour revenir l'environner dans quelque endroit, où il pourra leur offrir une victoire aisée. Nous attendons avec impatience les premières nouvelles officielles, & nous ne sommes pas sans inquiétudes sur ce qu'elles nous apprendront.

La confirmation de l'arrivée de 3 vaisseaux de ligne & 2 frégates de l'escadre Française en Virginie, ne laisse plus de grandes espérances sur la réussite de l'expédition d'Arnold. Ces vaisseaux qui en ont pris un des nôtres de 44 canons dans la Chésapéak, mouillés le 10 Juin à Hampton & occupés à remonter jusqu'à Portsmouth, pourront se-

conder efficacement les milices qui s'assemblent à 12 milles de cette dernière place pour bloquer le corps ennemi. Il ne peut échapper si le Lord Cornwallis n'a pas le bonheur d'éviter les corps des Généraux Green, Sumpter & Morgan, & d'arriver au secours d'Arnold qui ne peut en recevoir de New-Yorck où les mouvemens du Général Washington, que l'armée du Comte de Rochambeau est prête à seconder, ne permet pas au Général Clinton de se priver d'aucune de ses troupes; l'escadre Française toujours à Newport force l'Amiral Arbuthnot à conserver de son côté toutes ses forces; quelque important qu'il soit d'envoyer quelques vaisseaux en Virginie, il ne pourroit le faire sans s'affoiblir considérablement & perdre alors sa supériorité sur l'escadre Française qui ne manqueroit pas de profiter de la circonstance.

« On fait sonner bien haut, dit à cette occasion un de nos papiers, nos succès en Amérique. Malgré toutes ces brillantes victoires, il se présente quelques questions qui paroissent difficiles à résoudre. Dans quel tems comptons-nous faire la paix? En voyant notre armée prendre un jour un poste & l'évacuer le lendemain, n'a-t-on pas lieu de croire que la guerre durera encore quelques années? Si tel est l'état des choses, & je défie tout homme impartial de le contester, les dépenses de cette guerre ne seront-elles pas notre plus grand ennemi, & un ennemi qui devorera en silence nos forces & nous rendra la proie de la première Puissance qui voudra s'en saisir ».

Selon des lettres des Isles, l'escadre An-

gloise dans ces parages est très-supérieure à celle de l'ennemi ; mais comme l'Amiral Rodney manque de troupes , il n'est pas probable qu'il soit en état d'enlever aux François aucun établissement de quelque importance , & depuis le départ de M. de Grasse cette supériorité ne peut plus durer. Il étoit le 6 Mars à St-Eustache. On dit qu'il est convenu avec le Général Vaughan de vendre toutes les marchandises trouvées dans cette isle & dans celles de St.Martin & de Suba , s'il est prouvé qu'elles appartiennent à des François , des Hollandois & des Américains. Mais comme une très-grande partie de la dépouille des Marchands dont nos forces se sont emparées , est de propriété Angloise , les deux Commandans ont résolu de faire renfermer ces effets dans des magasins dont les clefs sont entre les mains de 6 Officiers des troupes de terre , & de 6 de la marine , jusqu'à ce qu'il soit décidé comment il sera procédé à cet égard. On desireroit que toutes les propriétés particulières fussent respectées ; on ne doit pas ignorer les conséquences d'une conduite opposée , & le Mémoire présenté le 6 de ce mois au Roi par les Négocians aux Isles , mérite assurément toute l'attention du Gouvernement.

» Les Supplians représentent très-humblement à V. M. qu'ils ont une propriété & des créances très-considérables dans les différentes Isles des Indes Occidentales , sujettes de la G. B. , ainsi que dans la

Grenade, les Grenadines, la Dominique & St-Vincent, qui sont tombées sous la domination de la France. Convaincus de tout tems que c'est une maxime parmi les nations civilisées, & fondée sur l'humanité & la saine politique de faire la guerre en causant le moindre dommage possible aux propriétés privées, dans les pays envahis ou conquis, ils ont jusqu'à présent éprouvé les heureux effets de ce sage principe; leurs biens & leurs marchandises ont été exempts de cette rapine & de ce pillage que les Gouverneurs dans les Indes Occidentales ont réciproquement découragés, parce qu'en ruinant les particuliers ils n'opèrent aucun avantage en faveur des Puissances belligérantes. Ils sont donc très-sérieusement alarmés de la saisie générale faite des biens, marchandises trouvés dans les Isles de St-Eustache & St-Martin, lorsqu'elles se sont rendues sans résistance & à discrétion. Ils osent penser que les habitans des places qui se soumettent à la volonté & se rendent à la discrétion d'un ennemi qui les envahit, deviennent aussitôt par cette soumission, sujets du Souverain ou de l'Etat auquel appartient l'armée victorieuse, & qu'en conséquence de leur allégeance, ils ont droit à la sûreté de leurs personnes & propriétés; car il ne répugne pas moins à la politique qu'à l'humanité, de permettre à une classe de sujets de piller l'autre, le commerçant ayant le même droit que le soldat à la protection du Gouvernement. Les Supplians représentent à V. M. que ces Isles Hollandoises appartenoient à un Etat Souverain par l'autorité & la permission duquel elles ont été rendues & sont restées depuis, des ports francs, & qu'elles ont été reconnues pour telles par la G. B., & par toutes les autres Puissances maritimes de l'Europe, qui ont des possessions dans les Indes Occidentales. La G. B., en particulier n'a jamais défendu à ses sujets de commercer avec ces Isles Hollandoises; elle a

permis au contraire l'exportation d'une grande quantité de différens articles de marchandises du cru , produit & manufactures de ce pays , qui ont été régulièrement & ouvertement enregistrés aux Douanes des différens ports de ce Royaume pour être exportés dans ces Isles Hollandoises.

» Une loi passée dans la dernière session du Parlement pour obvier à tout doute légal auquel l'acte de navigation pourroit donner lieu , concernant l'importation du tabac du cru des Colonies de l'Amérique Septentrionale , qui , ayant échappé à la vigilance des croiseurs Anglois , avoit été importé des Colonies en rébellion , dans les Isles Hollandoises , déclare *» que ce tabac peut être légalement importé de ces Isles ou de toutes autres neutres , dans quelque-une des Isles Angloises & delà dans la G. B. «*. Par cet acte , le commerce avec St-Eustache & St-Martin , qui avoit toujours été légal à bien des égards , est devenu un objet d'encouragement public , à raison de son étendue au-delà des bornes que la stricte interprétation de la loi sembloit lui avoir auparavant prescrites. Depuis cet acte , & même avant , pendant la présente rébellion , partie du tabac , absolument nécessaire à la consommation & l'accroissement des revenus de la G. B. , a été importée par cette voie au bénéfice manifeste de la navigation de ce Royaume ; car , si les marchés n'eussent pas été fournis par ce moyen , il auroit fallu permettre l'importation du tabac par la voie de la Hollande après qu'il y auroit été transporté de ces Isles sur des bâtimens Hollandois ; & la G. B. auroit été privée du profit qui résulte de la longue navigation de cette denrée.

» Depuis le commencement de la rébellion de l'Amérique , St-Eustache & St-Martin ont été fréquemment de la plus grande utilité aux Isles Angloises du Vent , sur-tout en 1777 & 1778 , puisqu'Antigua & St-Christophe auroient éprouvé toutes les

détresses inséparables de la famine , si elles n'en avoient pas tiré les secours qu'elles recevoient autrefois de l'Amérique Septentrionale. Depuis la prise de la Grenade , des Grenadines , de la Dominique & St-Vincent , ces Isles ont été principalement fournies des articles nécessaires à leur consommation & à la culture de leurs Plantations , par St-Eustache ; plusieurs Sujets Britanniques possédans des biens dans ces Isles , ont été obligés d'établir des maisons dans celle de St-Eustache , dans la vue expresse de fournir aux besoins de ces mêmes Isles , & ont fait embarquer divers articles pour Saint - Eustache , tant en Angleterre qu'en Hollande. Le grand besoin qu'on a éprouvé dans les Isles faîtes de provisions pour les plantations & d'autres choses nécessaires , a aussi obligé plusieurs planteurs de transporter de tems à autre , une grande partie du produit de leurs plantations à St-Eustache , pour faire l'achat des dites provisions , &c. Plusieurs des plus fidèles & loyaux sujets de V. M. sur la foi de la G. B. , ayant embrassé le commerce , se sont établis comme trafiquans dans ces Isles Hollandoises , où ils ont aujourd'hui une propriété considérable en effets , marchandises & espèces monnoyées ; & d'autres en qualité d'agents des Négocians tant Hollandois qu'Anglois résidans dans ces Isles , ont chargé plusieurs bâtimens en marchandises de diverses espèces , pour le compte desdits Négocians. Ces Isles Hollandoises , sur-tout St-Eustache , ont été jusqu'à présent , & doivent à jamais être considérées comme ports francs , ouverts à l'univers entier , & où les sujets de tous les Etats en amitié avec la Hollande sont également bien venus ; où les marchandises importées par la main du commerce , sont prêtes à être vendues en marché public , au plus haut enchérifseur , sans affection ou faveur , sans aucune préférence , aucun attachement partial ou politique

pour aucune des Puissances belligérantes ; sans égard pour d'autre objet que celui du profit mercantile , qui est la source & l'ame de tout commerce ; & que le prix dont sont ces dites Isles , soit pour les sujets de V. M. & d'autres Nations , consistoit en ce qu'elles étoient des marchés ouverts à l'Univers entier , & non dans des productions de peu de conséquence de leur sol. Une portion considérable des propriétés trouvées dans ces Isles Hollandoises , appartient à plusieurs de vos très-fidèles & loyaux sujets , à raison des faits ci-dessus exposés ; il y a aussi plusieurs de vos sujets résidans dans la G. B. & dans les Isles du Vent , qui sont créanciers pour de grosses sommes des Négocians Hollandois & Anglois établis dans ces Isles Hollandoises , non-seulement à raison des effets & marchandises chargés par eux ouvertement & sans mystère , comme agents desdits Négocians , mais encore à cause du trafic & d'engagemens antérieurs & étrangers au commerce fait par ces débiteurs dans ces Isles. Quant aux propriétés qui , dans ces Isles , appartiennent aux sujets des Etats-Généraux de Hollande ou à d'autres ennemis de V. M. , les Supplians ayant déjà établi ce qu'ils ont connu être la coutume adoptée par les nations civilisées , fondée sur des raisons d'humanité & de politique , se croient obligés de soumettre à la considération de V. M. la conduite des Commandans des forces de S. M. T. C. & de la Cour de France , lors de la conquête de la Grenade & des Grenadines. Quand la Grenade , après s'être défendue avec zèle & sans succès , se rendit à discrétion , elle ne fut pillée que sur le Morne (l'Hopital) , qui fut pris d'assaut , & où quelques petits effets qui y étoient déposés , furent enlevés *in furore belli*. Les effets & marchandises qui se trouvoient dans la ville de St-George , objet immense , destiné tant à l'usage

& à la consommation de cette Isle, qu'au marché général des Indes Occidentales, restèrent intacts, & toute espèce de propriété quelconque fut conservée intègre, on ne toucha pas même aux marchandises éparées sur les quais & le rivage, dans différentes parties de l'Isle. Il y eut, il est vrai, quelques Ordonnances publiées par le Gouverneur François, lorsqu'il prit possession de l'Isle, qui séquestroient jusqu'à la paix le produit des plantations appartenantes aux absens, & défendoient le paiement des sommes dues aux sujets de V. M. résidans dans quelques pays de sa domination. Mais sur les représentations des parties intéressées, à la Cour de France, ces Ordonnances furent sur le champ révoquées par S. M. T. C., & toutes personnes quelconques, soit présentes, soit absentes, furent maintenues dans la pleine possession de leurs biens & effets : S. M. T. C. voulant bien faire sentir en même-tems combien elle désapprouvoit des Ordonnances tendantes à la destruction des contrats civils, qui sont fondés sur la loi de nature, & qui forment les liens les plus sacrés de la Société, sont la principale source de cette communication, de ce commerce réciproque qui subsistent entre les sujets de toutes les Nations; contrats & propriété privée, pour lesquels en général, l'usage de la guerre, parmi les Nations civilisées, eut de tout tems les égards les plus délicats. V. M. dans le commencement de son règne, donna un exemple frappant de clémence lors de la prise de la Dominique; les habitans de cette Isle s'y étoient établis, en opposition à des traités formels; ils n'étoient reconnus par aucun Souverain; professant la neutralité, ils commettoient des hostilités contre vos sujets; & lorsqu'ils furent sommés de se soumettre aux armes de V. M., non-seule-

ment ils refusèrent de se rendre, mais soutinrent un affaut déterminé. Cependant par la sagesse & la générosité de V. M., les habitans de cette Isle ont été maintenus dans la possession de toutes leurs propriétés. Les Supplians n'imaginent pas que ces Isles Hollandoises, sans défense, ont été surprises & envahies par les armes de V. M., dans la vue d'y faire un butin honteux, ils supposent à cette mesure de grandes vues politiques, propres à favoriser les hostilités actuelles contre les ennemis combinés de la G. B., en les privant de la convenance & des avantages qu'ils tiroient des marchés de ces Isles. Ils ont toujours considéré la G. B. comme ne tirant pas moins de gloire de ses actes de générosité & d'humanité, que des plus hauts exploits militaires; & ils sont assurés que V. M. ne souffrira pas que le nom Britannique soit terni, en s'écartant d'une conduite qui a, jusqu'à présent, si particulièrement caractérisé cette Nation à raison de son égard inviolable pour les droits de l'humanité. Ils osent répéter à V. M. que la confiscation de la propriété privée dans ces Isles Hollandoises, affecteroit grièvement plusieurs de ses plus fidèles & loyaux sujets qui y ont trafiqué, sous la sanction de nos loix, & qui sont créanciers des Négocians établis dans ces Isles, & en même-tems exposer leurs appréhensions sur une mesure qui, faisant tort aux propriétés des sujets de l'ennemi, doit nécessairement tendre à augmenter les calamités de la guerre, en excitant une résistance désespérée, en irritant nos ennemis contre les trafiquans résidans dans ces Isles, qui peuvent à l'avenir être obligés de se soumettre à leurs armes, & en établissant un système de déprédation, destructeur & ruineux dans ses conséquences pour les individus, & ne promettant aucun avantage solide aux différens Etats belligérans. Les Supplians demandent en conséquence très-

humblement, & conjurent très-instamment V. M. de vouloir bien prendre l'exposé ci-dessus en sa sérieuse considération, & écarter leurs craintes, en adoptant dans la conjoncture présente telles mesures qui dans votre grande sagesse, justice & clémence, paroîtront les plus convenables à V. M. Signé, par ordre, au nom & de la part des Négocians & Planteurs des Indes Occidentales : WILLIAMS CRICHTON, Président du Comité général assemblé pour délibérer spécialement sur cette affaire.

On assure que M. Cunningham, Gouverneur des Barbades, vient d'être rappelé ainsi que M. Dalling, Gouverneur de la Jamaïque.

On dit qu'une portion des troupes qui devoient s'embarquer en Irlande pour l'Amérique, reste toujours à Corke, & qu'il a été expédié des ordres d'équiper incessamment des vaisseaux pour les transporter dans l'Inde. Ce changement dans l'ordre de leur première destination, appuie fortement les dernières nouvelles de l'Inde, dont, malgré les bruits contraires répandus par quelques papiers, il paroît que la confirmation est arrivée. On peut juger de l'impression qu'ont faite ces nouvelles, par la pièce suivante, adressée dans nos papiers à un Actionnaire de la Compagnie.

« Permettez-moi MM. de vous ouvrir les yeux, avant qu'il soit trop tard, sur la situation dangereuse de vos affaires. Le Dieu des batailles a fait enfin éclater sa juste vengeance par la défaite de vos troupes dans l'Inde, la plus grande qu'elles y aient jamais essuyée. Le charme est détruit, les Indiens qui croyoient que vous étiez invincibles ont

reconnu leur erreur. On peut facilement en prévoir les suites ; le traité offensif & défensif conclu entre Nudgiff-Khan, Général de l'Empereur, les Marattes, Hyder-Ally & lo Nizam (Gouverneur) du Decan, sera hautement avoué ; leurs nombreuses armées qui ne respirent que la vengeance contre votre perfide Administration, semblables à une nuée de sauterelles dévasteront vos provinces. Nudgiff-Khan & les Marattes fondront de deux côtés opposés sur les beaux Royaumes de Bengale & de Bahar : le Nizam s'emparera des *Serears* du nord qui se trouvent sans défense ; Hyder-Ally déjà Maître du Carnate & peut-être de Madras dirigera sa marche vers Bombay, & réuni aux Marattes détruira cette place importante. Vous êtes réduits à ne pouvoir opposer aucune espèce de résistance à ses nombreux ennemis. Le nerf de la guerre n'existe plus pour vous, votre trésor du Bengale est épuisé ; ce trésor qui sous l'Administration de Claveryng, ce généreux & vrai patriote, & de ses collègues regorgeoit de richesses. Devez-vous imputer à d'autres qu'à vous-mêmes la cause de ces terribles calamités. Pourquoi n'avez-vous pas voulu, lorsque vous le pouviez encore soutenir, des hommes & des mesures qui vous auroient élevés au faite de la grandeur humaine. Jetez les regards sur votre trésor épuisé, sur vos provinces ruinées, sur vos troupes qui dépérissent & qui désertent par le manque de paie ; rappelez-vous qu'à certain Corps, il est dû six mois de paie & à la plupart trois mois au moins ; jetez les yeux sur vos vils Traitans qui absorbent des millions de votre propriété, par les marchés les plus infâmes ; faites attention aux salaires énormes accordés sans votre consentement ni votre suffrage à divers individus dans le Bengale, examinez un moment vos dividendes & la baisse de vos actions, & dites-moi, je vous prie, si vous approuvez une telle Administration & de

telles mesures. Vous les condamnez dîtes-vous, eh bien sortez donc de votre léthargie, ne vous livrez pas plus long-tems à l'illusion, & changez de système sans différer. On vous dira peut-être que ce n'est pas là le moment, mais n'écoutez point une si mauvaise raison, soyez sûrs que les Puissances de l'Inde n'ont plus aucune confiance en votre Gouverneur.

» A-t-il conclu avec elles un seul traité qu'il n'ait violé ? Croyez-vous qu'elles puissent oublier l'extirpation de la malheureuse nation de *Nohilla* votre alliée, sacrifiée par votre Gouverneur à l'ambition de Sujah-Doulah ? L'Empereur oubliera-t-il qu'il lui a manqué de foi, en cédant d'abord, & reprenant ensuite les provinces de Corah & d'Issahbad ? Les Nababs d'Oude & de Chesting oublieront-ils les outrages qu'il leur a faits ? Les Marattes se dissimuleront-ils le parjure récent dont il s'est rendu coupable envers eux ? S'ils n'en avoient pas conservé le plus amer ressentiment, c'est qu'ils auroient perdu tout sentiment d'humanité. Mais non, soyez sûrs qu'ils s'exposeroient à être anéantis plutôt que de mettre aucune confiance en lui. Est-ce donc là l'homme qui doit vous relever de la situation désastreuse où vous êtes ? Vous ne pouvez le penser, sans avoir renoncé à tout usage de la raison. Réfléchissez donc avant qu'il ne soit trop tard ; confiez les rênes de votre Gouvernement à des mains plus capables, & ne souffrez pas qu'un petit nombre d'individus sans importance vous fassent perdre votre propriété en se jouant de vous par des assertions dont ils connoissent la fausseté au moment où ils les articulent. Exigez de votre Cour de Directeurs, de vous ouvrir vos Registres, & vous y verrez que vos affaires sont dans un état encore pire que celui que je viens de vous représenter. Qui d'entre vous a déjà oublié les maheurs que vous éprouvâtes en 1772 ? Ils su-

rent la suite de votre trop grande sécurité à cette époque, & c'est cette sécurité qui a attiré sur vous les nouveaux désastres dont vous gémissiez.

C'est dans ces circonstances, assurément difficiles, qu'il s'agit de renouveler la Chartre de la Compagnie des Indes, ou de la supprimer; le détail suivant de la séance de la Chambre des Communes, donnera une idée des vues du Gouvernement.

Le 9, le Lord North demanda à la Chambre des Communes un grand comité pour le mercredi 25, dans lequel il s'agira d'examiner s'il ne conviendrait pas de faire certaines propositions à la Compagnie des Indes, relativement à sa Chartre & à l'administration de ses revenus territoriaux dans l'Inde. Ce Lord, qui parla pendant près d'une heure & demie, développa avec beaucoup d'habileté les rapports sous lesquels cette Compagnie mercantile doit être considérée dans les intérêts qui lui sont communs avec la nation. La Chartre, dit-il, en vertu de laquelle elle jouit de ses possessions & de son commerce exclusif a été renouvelée trois fois depuis quelques années, & nous voici de nouveau dans la nécessité ou de la renouveler encore, ou d'adopter quelque autre méthode pour administrer le commerce de l'Inde. En 1767, la Chartre étant expirée, elle fut renouvelée pour deux ans, sous la condition qu'elle paieroit à l'état une somme annuelle de 400,000 liv., quel que pût être le montant de ses Dividendes, ce qui est une injustice monstrueuse, parce que, selon moi, il doit toujours être gardé quelque proportion entre les rétributions de la Compagnie, & ses Recettes & Dividendes. En conséquence, en 1769, la chartre fut renouvelée pour cinq autres années, à condition qu'elle paieroit au Gouvernement une somme

exactement égale à celle de son propre Dividende, & par ce moyen le Gouvernement reçut de la Compagnie une rente proportionnée à ses facultés. Mais en 1772, les affaires de la Compagnie étoient dans un tel désordre, qu'il lui fut impossible de suffire aux demandes considérables qu'on lui faisoit, & qui consistoient principalement en Lettres de Change. Le Gouvernement crut devoir venir à son secours, & en exécution d'un Arrêté de la Chambre des Communes, il lui avança 1,400,000 liv. st. qui la mirent en état de continuer ses affaires & de liquider ses comptes. — Cette somme ne lui fut cependant donnée que sous certaines conditions & restrictions auxquelles elle s'obligea formellement. L'une portoit qu'aucun de ses Dividendes ne pourroit s'élever au-dessus de 7 pour cent, jusqu'à ce qu'elle eût réduit ses obligations dont le montant étoit alors de trois millions sterling, à la moitié de cette somme, & qu'alors si elle portoit son Dividende à 8 pour cent, les deux tiers du profit provenant de la vente de tous ses effets & marchandises, après le paiement desdits 8 pour cent, seroient remis au Gouvernement en acquittement de l'avance faite à la Compagnie de ladite somme de 1,400,000 liv. sterl. à elle faite, & qui n'est pas encore entièrement payée. — En 1774, la Charte de la Compagnie fut encore renouvelée pour six ans à certaines conditions. Cette dernière période vient d'expirer. Le Comité que je demande s'occupera ou du renouvellement de la Charte, ou de quelque plan nouveau pour l'administration du commerce dans l'Inde. Mais quoiqu'assurément il soit temps qu'on discute à fond cette question; cependant, comme je ne veux pas m'exposer au moindre reproche d'avoir mis trop de précipitation dans une telle affaire, j'ai cru devoir en prévenir la Chambre quelque temps à l'avance, afin de laisser à chaque Membre tout le loisir convenable,

venable,

venable, pour ne donner son avis qu'avec pleine connoissance de cause sur une matière aussi importante pour la Nation, & je me bornerai pour le moment à donner un simple aperçu des objets principaux qui, dans cette occasion, me paroissent devoir fixer l'attention du Comité. — D'abord je ne mets point en doute que le Gouvernement en accordant à la Compagnie une Chartre pour l'autoriser à un commerce exclusif, n'ait le droit de lui imposer les restrictions & conditions qu'il jugera salutaires & avantageuses, tant à la Compagnie qu'à la Nation. Le pouvoir absolu ou despotique n'a pas de plus grand ennemi que moi. C'est une vérité dont j'ai donné des preuves dans toutes les circonstances, & qui, j'ose le croire, est universellement reconnue. Cependant les mêmes formes de Gouvernement & les mêmes loix, qu'on juge les plus analogues au caractère des habitans d'un pays, peuvent produire un effet tout opposé sur ceux d'une autre partie du Globe, & il me semble que le Parlement ne peut trop s'occuper de cette considération. — Dans la confection d'un nouveau Code de Loix pour l'administration des Etablissements de la Compagnie, il sera, je crois, convenable d'investir le Conseil Suprême de Bengale d'une autorité beaucoup plus considérable encore que celle qu'il a actuellement n'étant que *primus inter pares*. Ce nouveau système sera plus analogue au caractère des habitans de ce pays, & il ne pourra avec raison être désapprouvé par les Européens que le desir d'acquérir de la gloire ou de faire fortune attirera dans ces contrées, parce qu'ils auront dû en connoître les loix avant que de s'y rendre, & qu'alors leur situation ne sera pas plus fâcheuse que celle d'un Soldat qui, en entrant au service, devient justiciable des loix militaires, & peut être traduit à un Conseil de guerre. Au surplus, c'est un des points sur lesquels le Parlement seul doit prononcer.

28 Avril 1781.

h

Je me borne à suggérer une idée sans dire mon opinion particulière.

On se plaint beaucoup, & je crois à juste titre, des loix criminelles, telles qu'elles sont aujourd'hui; ainsi il seroit nécessaire que le Parlement portât son attention sur leur réforme. L'armée est aussi un objet que la Chambre devoit prendre très-sérieusement en considération; cette Chambre devoit, en outre, examiner s'il ne seroit pas convenable que la Couronne (comme dépositaire des intérêts publics) prît sous son administration toutes les possessions territoriales de la Compagnie dans l'Inde, & en rendit le commerce libre. Ces grands objets, & d'autres de la même importance, tant pour le public que pour la Compagnie, seront la matière des délibérations de la Chambre dans le comité que je demande. Le Lord North fit alors la motion, comme elle est établie ci-dessus. — Le Général Smith soutint au Lord North que le Gouvernement ne pouvoit pas dire qu'il eût prêté à la Compagnie des Indes la somme de 1,400,000 liv. Il convint qu'en 1772, la Compagnie pouvoit se trouver un peu embarrassée, mais qu'elle n'étoit pas dans une aussi grande détresse, que le prétendoit le Lord North, & il dit que la Compagnie avoit alors, dans ses magasins, des quantités prodigieuses d'effets & de marchandises d'un très-grand prix, qu'il lui étoit impossible de vendre en peu de tems, vu la quantité qui en avoit été importée; que le Gouvernement n'avoit pas avancé un sou à la Compagnie, puisque la somme de 1,400,000 liv. dont le Lord North avoit parlé, étoit un argent dû par la Compagnie au Gouvernement, pour des droits de Douane, & qui avoit été payée, comme le Lord North l'avoit dit. Le Général Smith s'opposa fortement à ce que le Gouvernement prît à la Compagnie ses possessions territoriales, & il

nia que la Compagnie dût rien au Gouvernement. — M. Burke parla avec beaucoup de chaleur dans ce débat; il ne fut nullement d'avis que la Compagnie portât la guerre dans l'Inde; il prétendit que le Lord North ne parloit pas sérieusement lorsqu'il proposoit que la Couronne prît entre ses mains les possessions territoriales de la Compagnie; il prédit que le moment où la chose arriveroit, seroit celui du renversement de l'établissement Anglois dans cette partie du nouveau monde. Il déclara qu'il s'opposeroit à la création d'aucune nouvelle loi, & protesta contre toute innovation quelconque, sur-tout dans des affaires de cette importance. Il soutint que les loix, déjà subsistantes, n'étoient que trop sévères pour l'appui du Gouvernement; qu'il étoit absurde & ridicule de prétexter qu'elles étoient trop douces; que toutes douces qu'elles étoient, on ne les mettoit point en exécution, & que jusqu'à ce qu'elles fussent exécutées & alors trouvées inefficaces ou peu propres aux vues du Gouvernement, il s'opposeroit à ce qu'on en introduisît de nouvelles. — M. Gregory s'annonça comme un homme indépendant, ne tenant à aucun parti, & qui en sa double qualité d'Actionnaire & de Directeur de la Compagnie des Indes, desiroit que les divers objets mentionnés par le Lord North, fussent pleinement discutés par le Parlement. Il offrit tous ses services pour l'intérêt du public & de la Compagnie. Il dit qu'il avoit passé beaucoup d'années dans l'Inde; qu'il avoit eu long-tems séance au Conseil, & qu'il avoit toujours cru que ce ne pouvoit point être l'avantage de la Compagnie d'étendre ses revenus territoriaux; qu'il aimeroit mieux que ses revenus fussent plus resserrés; qu'au surplus il expliqueroit plus au long son avis lorsque la Chambre s'assembleroit en comité. — La motion du Lord North passa sans qu'il fût néces-

faire de lever les voix. — Le Général Smith, pour mettre en évidence la situation actuelle de la Compagnie des Indes, proposa qu'il fût ordonné aux personnes que cela regarde, de mettre sous les yeux de la Chambre un état exact de toutes les marchandises de la Compagnie, tant en Angleterre que sur le passage de l'Inde en Angleterre, & la proposition passa sans aller aux voix.

La Compagnie a tenu une assemblée générale à cette occasion. Les Actionnaires, persuadés en général que le Ministère a moins envie de batailler avec la Compagnie, que de faire un arrangement avantageux avec elle, ont nommé un Comité pour faire des recherches sur ses droits & ses privilèges, la nature & l'étendue de ses possessions, & délibérer sur les propositions qui doivent servir de base à la convention à faire par elle avec le Gouvernement. Le moment actuel n'est peut-être pas le plus favorable au Ministère pour s'emparer des possessions territoriales de la Compagnie dans l'Inde; on fait qu'elles sont menacées, & il n'est guère en état de pourvoir à leur défense, ce qui sera fait avec plus d'efficacité par les Propriétaires actuels qui y sont intéressés.

Dans les papiers arrivés d'Amérique, on trouve une pièce très intéressante, qu'on assure avoir été envoyée de Paris dans le nouveau monde, d'où elle nous est parvenue. Nous nous empressons de la transcrire.

Un Américain va entreprendre de discuter un

passage intéressant du discours que le Lord George Germaine prononça dans les débats de la Chambre des Communes, le 6 Mai 1780. « Je me flatte que le moment n'est pas éloigné ou je verrai se réaliser l'espoir qui flatte le plus mes vœux, c'est à-dire, la conclusion de la paix avec l'Amérique, à des conditions que je crois avantageuses & honorables à la G. B. Ce n'est point une simple spéculation, mais c'est en moi une conviction intime fondée sur des informations récentes ». Ce Ministre fit alors le tableau de la détresse à laquelle étoient réduits les Américains, dont il assura que la majeure partie ne demanderoit pas mieux que de rentrer dans leur devoir; mais qu'ils étoient retenus par la tyrannie de ceux qui s'étoient emparés de l'autorité. « Je ne crois point, ajouta-t-il, que le Congrès consente jamais à entrer en négociation pour la paix; mais d'après l'état des affaires en Amérique, le décri du papier monnoie, la pauvreté, ou pour mieux dire, l'extrême misère du pays, l'énorme fardeau de la dette contractée par les Américains, le mécontentement très-vif que toutes les classes des habitans ont marqué de l'alliance avec la France, le peu de profit que l'Amérique en a tiré, d'après toutes ces considérations je suis persuadé que les Peuples & les Assemblées d'Amérique ne tarderont pas à desirer de s'arranger ». — Telles ont été exactement les paroles de ce Secrétaire d'Etat; & voici ce que je crois qu'on peut y répondre. — Il peut y avoir quelque ambiguité, dans ce que ce Lord appelle de *bonnes & honorables conditions pour la G. B.* Mais il est au moins très-clair qu'il estime par cette expression que les Américains se remettront sous l'allégeance de la G. B., ou du moins qu'ils feront avec elle une paix séparée & où la France ne sera pas comprise. — Les Américains accepteront-ils ou non de pareilles conditions? C'est une question qui tient à des circonstances éventuelles & dont

on ne peut chercher la solution que dans des hypothèses & des probabilités. Elles présentent un argument auquel le Lord Germaine paroît n'avoir pas fait attention, & qui est cependant de quelque poids. C'est que pour se remettre sous l'allégeance du Roi d'Angleterre ou faire la paix avec lui, séparément de la France, les Américains ne pourroient éviter de s'engager dans une guerre avec la France & l'Espagne tout au moins, & si on peut s'en rapporter aux apparences, peut-être encore avec la Russie, la Suède, le Danemarck, la Hollande & le Portugal; car chacune de ces Puissances ne semble pas moins décidée que la France & l'Espagne à combattre les prétentions & les usurpations de la G. B. sur la domination des mers. Il n'y a point en Amérique de Négociant, de Laboureur, de Marchand ou de Marin qui ne voie les choses sous ce point de vue, ou du moins qui ne soit à la veille de les envisager ainsi. — Il faudroit que les Américains fussent dépourvus de cette portion de sens commun que Dieu a départie à tous les hommes pour s'attirer de gaieté de cœur l'inimitié des nations de l'univers actuellement leurs amies, dans la vue du seul plaisir de renouer avec la G. B. qui ne peut les protéger; événement d'ailleurs qu'ils doivent regarder comme le plus grand des malheurs d'après les vexations & les cruautés sans nombre qu'ils ont éprouvées de la part de cette Puissance. On prie le Lord Germaine de faire ces réflexions & de se demander à lui-même si dans le cas qu'il fût Américain, il préféreroit, il seroit si empressé de se jeter au milieu des ruines d'un Empire que l'on peut comparer à une porcelaine brisée en mille morceaux, & de recommencer la guerre de plus belle contre toutes les nations du monde qui commencent à montrer de l'estime & des égards pour l'Amérique. — Si les Américains étoient dans un aussi grand état de détresse que ce Ministre les représente, ne courroient-

ils pas le risque de rendre leur misère dix fois plus insupportable & même de l'éterniser en épousant les intérêts d'un Empire ruiné, & en s'engageant dans la guerre avec une demi-douzaine d'autres Etats qui sont dans toute leur vigueur ? — Si nous devons en croire les témoins qui arrivent en Europe de toutes les parties de l'Amérique, nous serons convaincus que le Lord Germaine se fait illusion à lui-même. Tous les Américains qui connoissent les principes & les sentimens de leurs compatriotes, assurent qu'il règne parmi eux un accord & une unanimité dont aucune autre révolution n'offre l'exemple, qu'ils sont fermement résolus à maintenir leur souveraineté & leurs alliances, & qu'il n'y a pas dans les Etats-Unis une seule personne qui témoigne l'envie de voir l'Amérique retourner sous le Gouvernement de la G. B. ou même faire une paix séparée. — Mais si le Lord Germaine cherche de bonne foi à s'éclaircir, il lui est aisé d'en trouver les moyens. Il y a certains signes auxquels on peut s'assurer indubitablement des opinions, des principes, des inclinations & des vœux d'une nation sans recourir à des témoins ou à des preuves trop industrieusement acquises. La presse, les Communautés, les Jurés & les Assemblées sont quatre sources où l'on peut trouver la démonstration la plus certaine des sentimens des Américains. — Il n'y a point dans tout l'univers de pays où la liberté de la presse soit aussi illimitée qu'elle l'est actuellement, tant de droit que de fait dans chacun des Etats d'Amérique. Il ne faut que lire leurs Papiers publics pour s'en convaincre. On y trouvera des écrits contre tout ce qui déplaît aux peuples. Les Papiers Américains contiennent des articles contre des Officiers de tout rang, tant dans la milice que dans l'armée ; contre les Gouverneurs, les Juges & les Magistrats de toute espèce ; contre les Assemblées, les Conseils, les Membres du Congrès, &

le Congrès lui-même toutes les fois qu'il se trouve quelqu'un qui n'est pas content de leur conduite. Mais je demande si on y a jamais vu un seul article qui exprimât la moindre envie de retourner sous le Gouvernement de la G. B. ou de faire une paix séparée. — Dans beaucoup de parties de l'Amérique, les Communautés sont de petits districts de territoire qui, l'un dans l'autre, ont peut-être six mille en quarré. En vertu des anciennes loix du pays qui sont toujours en vigueur, sept habitans quelconques d'une de ces Communautés, ont le droit de demander aux Magistrats une Assemblée publique de tout le district. Il y a nécessairement chaque année plusieurs de ces assemblées de Communautés, & en général il y en a un grand nombre. Dans ces assemblées, tout homme de la première comme de la dernière classe, tout paysan, tout marchand, tout journalier, aussi bien que tout Gentilhomme & Magistrat public, a le droit de voter & de dire son opinion sur les affaires publiques, de proposer des plans, de donner des instructions à ses représentans dans la législation, &c. On a usé constamment & fréquemment de ce droit sous l'ancien Gouvernement, & aujourd'hui on en use encore plus fréquemment sous le nouveau. Le monde a vu des milliers d'instructions aux Représentans sous l'ancien Gouvernement, par lesquelles il leur étoit enjoint de s'opposer ouvertement aux Juges, aux Gouverneurs, aux Actes du Parlement, du Roi, de la Chambre des Lords, & de la Chambre des Communes de la Grande Bretagne. Et qui pourroit aujourd'hui empêcher que ces assemblées ne s'opposassent également au Congrès? Rien. Mais a-t-on vu un seul vote de quelqu'une de ces Communautés, a-t-on entendu un seul discours où il ait été proposé ou manifesté le moindre desir de retourner au Gouvernement de la Grande-Bretagne? Non assurément. Eh bien! n'est-ce pas là une démonstration des sentimens du peuple? — Les Jurés en Amérique étoient

anciennement un autre organe par lequel les sentimens du peuple se manifestôient au Public. Les grands Jurés & les petits Jurés ont parlé avec assez de chaleur & de liberté contre les Actes du Parlement & la conduite de la Grande-Bretagne. Mais aucun de ces Jurés a-t-il jamais proféré un seul mot contre le Congrès, ou contre les Assemblées, ou contre les Juges sous leur nouveau Gouvernement? Ou a-t-on témoigné quelque désir de rentrer sous l'obéissance de la Grande-Bretagne? Pas un ne l'a fait. Mais, dit-on, le papier-monnoie donne beaucoup d'embaras au Congrès? Et qu'importe: cela tend-il à détruire son union, ou à lui faire violer ses alliances? Le papier-monnoie embarrasseroit-il moins le Congrès, s'il avoit une guerre à soutenir contre la France & l'Espagne? L'embaras ne seroit-il pas encore beaucoup plus grand qu'il ne l'est aujourd'hui? Le discrédit du papier-monnoie a-t-il empêché l'accroissement & la population des Etats? La guerre nuit-elle à cet accroissement & à cette population? Non; car la population & la propriété des Etats ont augmenté chaque année, depuis le commencement de cette guerre, malgré tous les efforts de la Grande-Bretagne pour l'empêcher. Demandons à présent aux Anglois, si la propriété & la population de la Grande-Bretagne ont reçu de l'accroissement? Si son commerce s'est augmenté? Si la Nation Angloise mise dans la balance politique de l'Europe y pèse d'avantage? Que les Anglois eux-mêmes disent ce qu'ils en savent. — Le Lord Germaine parle de la misère du peuple en Amérique! Qu'il regarde autour de lui, & alors je lui demanderai où est la misère, si ce n'est dans un Royaume où l'affreuse perspective d'une guerre civile est ajoutée à une guerre avec le monde entier? Le fait est que l'agriculture & nos manufactures, je ne dis pas de luxe, mais de choses de première nécessité, ont tellement augmenté par cette guerre, que je

doute très-fort que les Américains se soient jamais nourris & habillés plus aisément & plus agréablement. Je dis plus; les prises immenses qu'ils ont faites sur le commerce Britannique, ont introduit chez eux une quantité prodigieuse de marchandises Angloises de toute espèce; & en dépit de tous les efforts de l'escadre Angloise, leur commerce s'ouvre & s'étend chaque année avec divers pays. La Grande-Bretagne même est forcée de favoriser ce commerce, & elle y sera forcée de plus en plus; je n'en veux pour preuve que la permission aux Neutres d'importer chez elle le tabac Américain de quelque partie du monde qu'il soit venu. — Il est fait aussi mention de l'énormité de notre dette, mais l'Amérique paye-t-elle un intérêt pour cette dette? Tous les articles de nécessité & d'agrémens de la vie sont-ils taxés à perpétuité pour payer un intérêt. Toute la dette de l'Amérique est-elle, en raison de ses facultés, égale à celle de l'Angleterre? La dette de l'Amérique en deviendra-t-elle moindre, si l'Amérique se joint à la Grande-Bretagne contre la France & l'Espagne? Une guerre contre la France & l'Espagne seroit-elle moins longue, moins sanglante, ou moins dispendieuse que la guerre contre l'Angleterre? L'Amérique retournant à l'Angleterre, la dette de l'Amérique ne deviendra-t-elle pas dix fois plus lourde? Cette dette n'est rien pour l'Amérique dès que la paix sera faite. Qu'on laisse commercer librement les Américains entr'eux & avec toutes les autres Nations, on verra si cette dette les écrase. Mais si l'Amérique rentre sous la domination Britannique, si, comme ci-devant, une Puissance despotique coupe toute communication entre une Colonie & une autre, si son commerce est restreint à la Grande-Bretagne, cette dette sera plus lourde qu'une meule de moulin, & lui pèsera plus encore sur les épaules que la dette de l'Angleterre ne pèse sur les siennes. — Mylord

Germaine parle d'une répugnance générale pour l'alliance avec la France. Jamais on ne s'est trompé plus grossièrement. C'est tout le contraire ; chacune des opérations du Congrès, chacun des procédés de chaque Assemblée sur le Continent, toutes les prières des Eglises, & toutes les spéculations des papiers publics, attestent le haut prix qu'on attache en Amérique à l'importance de cette alliance. On veut en Angleterre que cette alliance nous ait été peu utile. Mais n'a-t-elle pas donné de l'occupation à l'armée Angloise ? N'a-t-elle pas taillé assez de besogne à la marine Britannique. N'a-t-elle pas coûté à l'Angleterre 20 millions sterling par an. N'a-t-elle pas empêché que ces 20 millions fussent employés contre l'Amérique ? N'a-t-elle pas facilité les prises aux Corsaires Américains ? N'a-t-elle pas protégé le commerce des Etats-Unis ? N'a-t-elle pas porté préjudice au commerce de la Grande-Bretagne ? N'a-t-elle pas engagé la Russie, la Hollande, la Suède, le Danemarck & le Portugal, du moins à une neutralité. Du moins n'a-t-elle pas beaucoup contribué à ces prodigieux avantages pour l'Amérique ? N'a-t-elle pas enlevé à la Grande-Bretagne la domination de la mer, assez au moins pour donner la liberté de la navigation aux autres Nations. Il est vrai qu'avec la même dépense cette alliance auroit pu être plus utile à tous les Alliés si la France & l'Espagne eussent adopté plutôt le système d'envoyer en Amérique une plus grande quantité de leurs forces. Mais à présent elles sont si pleinement convaincues de cette nécessité, qu'à moins qu'il ne s'opère quelques miracles auxquels on ne s'attend pas, l'Amérique & l'Angleterre ne tarderont point à se ressentir plus vivement des effets de cette alliance. Que l'Angleterre tremble sur les suites de sa folie & de ses crimes ! — » Le Lord Germaine prétend que le Peuple d'Amérique rentreroit dans le devoir s'il n'étoit pas arrêté par la tyrannie de

ceux qui se sont emparés du Gouvernement, c'est-à-dire par la tyrannie des Assemblées, des Conseils, des Gouverneurs & du Congrès. Mais de quel pouvoir aucun de ces Corps jouit-il qui ne lui ait été conféré par le Peuple ? Par quels instrumens cette tyrannie s'exerce-t-elle ? Est-ce par la Milice ? Avant de répondre, considérons ce que c'est que la Constitution de ce Corps en Amérique. Notre Milice est dans le fait le Peuple entier ; car, en vertu des Loix de chaque Etat, tout homme depuis seize jusqu'à cinquante ou soixante ans appartient à la Milice ; il est obligé d'être armé, discipliné, & de marcher en toute occasion, ou de trouver un homme à sa place. Les Officiers sont choisis par les troupes, à l'exception des Officiers Généraux qui sont nommés par les Assemblées. C'est précisément cette Milice qui forme le Corps des Votans, qui choisit annuellement les Membres des Assemblées, les Conseillers, & dans quelques Etats les Gouverneurs ; est-il possible que ceux-ci tyrannisent cette Milice dont ils dépendent absolument ? On pourroit, à aussi juste titre, reprocher au Lord Germaine, & aux Ministres ses Collègues de tyranniser le Roi leur Maître, qui peut les renvoyer selon son bon plaisir. Les Assemblées, ainsi choisies annuellement par le Peuple ou la Milice, choisissent aussi annuellement leurs Députés au Congrès, & peuvent les rappeler quand elles veulent. La Milice obéira-t-elle ou aux Assemblées ou au Congrès dans l'exécution d'ordres tyranniques, ou de tout Ordre qui déplaira généralement à cette Milice ? La chose parle d'elle-même.

» Voyons si c'est l'Armée Continentale, qui est l'instrument de sa propre servitude & de celle de son pays ? Tout Officier tient sa commission du Congrès qui peut la lui retirer à volonté. Or le Lord Germaine & ses Collègues représentent souvent l'armée Continentale comme trop peu considérable & trop

foible pour tenir tête aux troupes Angloises, & il est vrai qu'elles sont constamment employées dans ce service, & qu'elles ne sont rien en comparaison de la Milice. Que deviendrait donc l'Armée Continentale si la Milice ou si une grande partie de cette Milice se joignoit aux troupes Angloises ? Il n'y a jamais eu quelque partie de l'Armée Continentale dans plus de trois ou quatre des Treize Etats à la fois ; elle y observe les mouvemens de l'Armée Britannique, & la restraint à la protection de ses vaisseaux de guerre. Que reste-t-il donc dans les neuf ou dix autres Etats pour servir d'instrument à la tyrannie ? La prétention du Lord Germaine sur ce point, est si ridicule qu'il n'est pas besoin d'en dire davantage pour la réfuter.

— Le Lord Germaine finit par une distinction encore moins fondée, s'il est possible, que ses assertions. Il dit que le Congrès ne voudra jamais traiter, mais que le Peuple & les Assemblées veulent traiter. Sur quoi ce Lord se fonde-t-il pour trouver cette différence entre le Congrès & les Assemblées ? Les Membres du Congrès ne sont-ils pas faits de la même pâte ? Ne sont-ils pas eux mêmes Membres des Assemblées ? Ne sont-ils pas créés annuellement ? Ne dépendent-ils pas à tout moment de leurs Assemblées relativement à leur existence ? Les Assemblées n'ont-elles pas le droit de les rappeler quand elles veulent & d'en nommer d'autres, suivant la loi & la constitution ? Les Assemblées n'ont-elles pas le droit de leur donner des instructions sur ce qu'ils ont à faire ? S'ils n'obéissent pas à ces instructions, l'Assemblée ne peut-elle pas les déposer & en nommer d'autres qui seront plus obéissans ? Si les Assemblées desiroient une réconciliation avec l'Angleterre ne pourroient-elles pas nommer un Congrès qui eût le même desir ? Si le Peuple desiroit cette réconciliation ne pourroit-il pas ordonner des Assemblées qui éliroient bientôt un

Congrès propre à effectuer ce dessein? ... Mais j'en ai trop dit sur cet objet. — Il résulte donc que le Lord Germaine laisse voir qu'il est mal informé sur les faits, qu'il ne fait nulle attention aux preuves frappantes des sentimens d'un Peuple, signes infailibles de ses intentions, & qu'il n'a aucune connoissance des loix & de la constitution des Etats-Unis; ce qui fait rire un Observateur désintéressé & donne réellement de la commisération pour une malheureuse nation vouée à la destruction par ses erreurs & ses illusions «.

F R A N C E.

De VERSAILLES, le 24 Avril.

LE 15 de ce mois la Duchesse de la Rochefoucault, & la Duchesse de Tonnerre, ont eu l'honneur d'être présentées à LL. MM. & à la Famille Royale, l'une par la Duchesse de Liancourt, l'autre par la Princesse de Tingry, & de prendre le Tabouret. La Comtesse de Jarnac, la Comtesse Louise de Vassy, la Comtesse Alexandre de Vassy & la Comtesse d'Audenaude eurent l'honneur d'être présentées le même jour à LL. MM. & à la Famille Royale; la première par la Duchesse de Chabot, la seconde & la troisième par la Duchesse de Harcourt, & la 4me. par la Comtesse de Puignieux.

Le 17, LL. MM. & la Famille Royale signèrent le contrat de mariage de Louis-Victor - Hippolyte - Luce de Montmorin, Comte de Montmorin, Gouverneur des Villes & Château de Fontainebleau, en survivance du Marquis de Montmorin son

père , avec Demoiselle de Verneuil , fille du Marquis de Verneuil. Le même jour le Marquis de Caraccioli , Ambassadeur Extraordinaire du Roi des Deux-Siciles , eut une Audience particulière du Roi , dans laquelle il prit congé de S. M.

M. Giraud , Médecin , Intendant des Eaux Minérales de Vichy , a été nommé Médecin du Roi au Château de Trianon , & a eu l'honneur d'être présenté en cette qualité à S. M.

Monseigneur le Duc d'Angoulême a été inoculé avec tout le succès qu'on pouvoit désirer , & on se flatte que toute la Maison de Monseigneur & de Madame la Comtesse d'Artois sera bientôt de retour ici.

De PARIS, le 24 Avril.

M. de la Motte-Piquet est arrivé le 9 à Brest. On ne fait pas encore s'il prendra *l'Invincible* ou le *Terrible* , deux vaisseaux qui sont à son choix. On travaille avec la plus grande activité à l'armement de son escadre , qui doit être prête incessamment , puisqu'il a ordre d'appareiller avant la fin du mois. Jusqu'à présent il ne paroît pas qu'on lui destine plus de 6 vaisseaux ; mais comme il y en aura un plus grand nombre de prêts avant son départ , il sera aisé d'augmenter son escadre si on le juge à propos. Sa mission n'est point encore connue ; on l'a conjecturée à l'arrivée de 12 Pilotes Hollandois & de quelques Contre-

Mâîtres ; mais on ignore s'ils seront employés sur nos vaisseaux , où s'ils attendent des bâtimens de leur Nation.

» Le 11 , écrit - on de Brest , on a reçu ordre d'armer tous les vaisseaux qui sont dans ce port. M. le Comte de Soulanges , Capitaine de vaisseau , a été choisi pour l'inspection particulière des claires, depuis Brest jusqu'à Rochefort. M. de Bavres a été nommé Inspecteur pour le même objet , depuis Dunkerque jusqu'au Havre. M. le Chevalier d'Orléans & un autre Lieutenant de vaisseau , ont été choisis pour faire la même inspection dans les Isles de Rhé & d'Oleron. — M. de la Touche Tréville a obtenu le commandement du port de Rochefort , qu'avoit feu M. de la Touche son frère. S'il y a eu quelque promotion dans la Marine, elle n'est pas encore publique. On fait seulement que plusieurs vaisseaux qui sont en armement ici , n'auront plus les mêmes Commandans «.

Selon d'autres lettres ; on a reçu ordre à Brest de construire un vaisseau de même grandeur & sur les mêmes proportions que celui de la *Couronne* , & qui portera le même nom. Les Ouvriers y ont travaillé sur le champ. On aura une idée de la sensation qu'a causée ici la perte de ce vaisseau par les lettres suivantes. Elles sont l'expression d'une générosité & d'un désintéressement qui ne peuvent qu'honorer les troupes du Roi.

» MM. & chers Camarades , nous venons de perdre , par l'incendie , dont ci-joint est le précis , le vaisseau de 80 canons , portant le nom chet & bien aimé de votre régiment. Nous étions attachés à ce vaisseau comme vous à vos drapeaux. Pourrions-nous nous flatter que vous voulussiez bien

être les interprètes de nos sentimens auprès de nos camarades des troupes de France , pour les engager à offrir très-humblement , par votre organe , à notre auguste Monarque , la remise en masse dans tous les corps militaires , d'une taxe volontaire pour chaque bas-officier & soldat , pour aider à la reconstruction de ce vaisseau , sur lequel nous avons combattu avec succès , conjointement avec nos camarades du régiment Dauphin , à la journée d'Ouessant , & avec ceux du régiment de Touraine en Amérique , ayant essuyé trois combats sous les ordres de M. de Guichen. — Nous nous tiendrons prévenus , pour notre part , MM. & chers Camarades , si nous sommes assez heureux d'obtenir de vous une réponse conforme à nos desirs ; elle mettra encore le sceau à l'amitié & à l'attachement des bons soldats François. Nous avons l'honneur d'être , &c. *SIGNÉS les Fourriers , Sergens , Caporaux & Fusiliers des départemens réunis de Brest , Toulon & Rochefort , représentés par FOURNIER , Fourrier-Major de la division de Brest ; BONNET , Sergent & Secrétaire de ladite division ; & FOURNIER , Fourrier , Maître Canonnier , Secrétaire du Major-Général de la Marine.* — P. S. Permettez-nous , MM. , de présenter ici nos très-humbles respects à MM. les Officiers Supérieurs & Officiers du régiment de la Couronne , & de les supplier de vouloir bien être nos guides & nos interprètes dans la demande que nous faisons «.

Le Régiment de la Couronne qui est à Lisleux , a fait le 7 de ce mois la réponse suivante à cette lettre.

MM. & chers Camarades , vous avez rendu justice à la vérité de nos sentimens , & à l'intérêt particulier que nous prenons au vaisseau du Roi , portant le nom du régiment ; c'est avec la plus grande sensibilité que nous en apprenons la perte.

Nous avons tous partagé vos regrets comme nous aurions voulu partager votre gloire dans les différens combats que vous avez si noblement soutenus à bord de ce vaisseau ; & pas un de nous n'a hésité d'offrir de tout son cœur trois mois de haute-paie & de décompte (1), pour concourir à la prompte reconstruction ; mais le nom que nous portons n'étant pas un titre suffisant pour communiquer à toutes les troupes de France votre noble projet , vous voudrez bien recevoir le témoignage de la reconnoissance la plus vive , sur l'opinion que vous avez de nous , & de l'assurance de notre amour pour le Roi , de nos vœux pour la patrie , & de notre attachement pour vous. Nous avons l'honneur d'être, &c. *SIGNÉS* les *Sergens-Majors* , *Fourriers* , *Sergens* , *Caporaux* , *Grenadiers* , *Chasseurs & Fusiliers du régiment de la Couronne* , représentés par *GALLAY* , *Adjudant du Régiment* ; *DIJON* , *Sergent Major des Grenadiers* ; *GUILLOT* , *Sergent Major* ; & *BAILLI* , *Fourrier*. — P. S. La sensibilité de MM. les Officiers du régiment de la Couronne , sur la perte du vaisseau de ce nom , est égale à la vôtre , & ils nous chargent de vous faire part de leur vive reconnoissance , sur la confiance que vous leur témoignez “.

(1) Trois mois de haute-paie & de décompte font , pour	
chaque Sergent Major ,	48 l.
Pour chaque Fourrier & Sergent ,	31
Chaque Caporal ,	16 10 s.
Chaque Grenadier ,	7 10
Chaque Chasseur & Fusilier ,	3

Ce qui fait pour tout le Régiment plus de sept mille francs. Si MM. les Officiers du Régiment de la Couronne qui , pendant la dernière guerre ont déjà offert au Roi une somme pour aider à la construction de ce vaisseau qui vient d'être brûlé , forment le projet d'ajouter à cette taxe volontaire de leurs soldats , quelle somme ne produira pas ce Régiment !

Les Soldats du Corps-Royal de la Marine à Brest , animés des mêmes sentimens , ont offert tous leurs travaux *gratis* , jusqu'à l'entière reconstruction du vaisseau la *Couronne*.

On vient d'apprendre que le convoi du Levant qui se rendoit à Marseille a été dispersé par la tempête. Plusieurs navires se sont réfugiés dans les Ports de la Morée , & d'autres en plus grand nombre sont entrés à Malte. Comme il y a peu de Corsaires ennemis dans ces parages , on espère que ce riche convoi leur aura échappé. On ignore si le même coup de vent a dispersé également le convoi de l'Amérique & de la côte d'Afrique , sorti dernièrement de Marseille sous l'escorte de 4 frégates. Depuis qu'on a su que les Anglois approchoient de Gibraltar , on lui a dépêché une Tartane pour l'avertir du risque qu'il pourroit courir au Déroit , & il sera entré ou à Carthagène ou à Malaga.

Suivant les dernières lettres de Cadix , l'armée Espagnole a dû ressortir le 6 ou le 7 pour reprendre sa station ; elle est au moins forte de 33 vaisseaux de ligne. Nous n'en donnons à l'Amiral Darby que 24 ou 28 tout au plus : ainsi les Espagnols ont des forces suffisantes pour lui tenir tête. Quand ils ne seroient pas sortis en effet le 6 , & qu'ils auroient eu besoin de quelques jours de plus pour se rafraîchir , on espère qu'ils auront toujours pu remettre en

met à tems. Darby étoit encore à la vue de Corke le 28 Mars, & le 3 de ce mois il n'étoit pas fort éloigné du Cap Clar. Ce retard ne peut avoir été occasionné, comme nous l'avons prévu, que par l'avis que les Anglois ont eu de la sortie de la flotte de Brest, & de la destination de M. le Commandeur de Suffren. Ils ont été obligés de changer la destination du Commodore Johnstone, de lui donner quelques vaisseaux de plus, de le pourvoir de vivres, & de le faire suivre même par quelques transports destinés d'abord pour Gibraltar. Toutes ces opérations prennent du tems en mer, & elles ont dû retarder considérablement la marche de Darby.

» La frégate corsaire l'*Aigle*, commandée par M. d'Albarade, sortie de Cancalle le 12 Mars, a commencé sa croisière de la manière la plus heureuse, ce qui justifie bien ce qu'on attendoit d'un si brave Capitaine. Le 13, il s'empara du brigantin la *Princesse d'Orange* de 150 tonneaux, chargé de vin, d'eau-de-vie, & de fruits de carême, armé de 6 canons de 6 liv. de balles, & de 7 hommes d'équipage, allant de Guernesey à Bristol; du brigantin la *Cécile*, de 150 tonneaux chargé de brai, goudron, fer & bière, armé de 2 canons de 2 liv. & 10 hommes d'équipage, allant de Londres à Dublin; & du brigantin l'*Elisabeth-Inclar*, de 140 tonneaux, chargé de terre à pipes, allant de Tintmouth à Liverpool. — Le 15, il prit le corsaire le *Tartare* de Liverpool, de 150 tonneaux, Capitaine Butler, armé de 14 canons de 6 & de 69 hommes d'équipage. — Le 16, il se rendit maître du brigantin la *Chance*, de 70 tonneaux & de 7 hommes d'équipage, chargé de harengs, allant de Londondery

à Cork. — Le 21, du sloop la *Nelly*, de 30 tonneaux & de 6 hommes d'équipage, chargé de vin & de liège, allant d'Oporto en Ecosse. Ce petit bâtiment s'est perdu. — Le 22, de la lettre de marque le *Stelly*, capitaine Firher, de 500 tonneaux, armé de 14 canons de 9 liv. & de 32 hommes d'équipage, chargée de bois de teinture & de dents d'éléphants, allant de la côte de Guinée à Liverpool. — Le 24, du cutter corsaire le *Rigby*, Capitaine John-Bell, du port de 50 tonneaux, armé en guerre, de 10 canons de 4 liv. & 37 hommes d'équipage, allant de Whitehaven en croisière. — Le 30, du cutter le *Fly*, Capitaine Byrne, de 30 tonneaux, armé de 8 canons de 6, de 4, de 2 liv., & 28 hommes d'équipage, allant de Liverpool en croisière. M. d'Albarade a convoyé jusqu'à Bayonne, le *Tartare*, le *Stelly*, & le *Fly*; le second de ces bâtimens est estimé plus de 100,000 écus. On a appris ensuite qu'il est entré au port du passage en Espagne, d'où il a écrit à M. le Comte de Clonard le pere, principal Armateur de cette frégate, qui monte 28 canons de 24 en batterie, & 24 de 18, & de 12 liv. sur les gaillards.

Nous nous faisons un devoir de placer ici la lettre suivante, que nous venons de recevoir de Dinant.

M. Ceux qui vous ont adressé un historique de l'incendie arrivé en la ville de Dinant, la nuit du 15 au 16 Mars dernier, inséré dans le Journal, N^o. 14, ou n'étoient pas instruits, ou ont voulu vous induire en erreur. — Nous nous sommes rendus, dès les premiers instans, au lieu de cet incendie, nous y avons resté jusques bien avant dans la nuit du 17 Mars, nous avons continué de nous y transporter les jours suivans, nous y avons donné tous les ordres nécessaires en pareille circonstance, & qu'à nous seuls il compétoit de donner. — L'exacte vérité des faits a été consignée

dans une délibération de la Communauté de Ville , du 19 Mars ; nous en joignons ici une expédition en forme , que nous vous prions d'insérer , avec la Présente , dans votre premier Journal. — Nous croyons devoir vous observer de plus , qu'un grand nombre d'habitans de différens métiers , ont montré le plus grand zèle & la plus grande intrépidité , & qu'ils ont coopéré à arrêter le progrès des flammes. Nous sommes, &c. — *Signés*, DE NOUAL DU PHINX , *Lieutenant - Général de Police.* RESLOU , *Procureur du Roi de Police.*

Nous transcrivons de l'extrait des registres de délibération de la Ville & Communauté de Dinant , le discours de M. Porron de la Barbinais , Maire de la Ville , à l'assemblée tenue le 19 Mars à 10 heures du matin dans l'Hôtel de Ville.

» Vous avez été témoins , MM. , que dans la nuit du 15 au 16 de ce mois , cette Ville a été défolée par un cruel incendie , nombre considérable de maisons a été consumé par les flammes , ou détruit pour en arrêter le progrès ; cent trente familles ou environ se trouvent ruinées , toute la Ville eût été réduite en cendres , sans le prompt secours , le zèle & l'activité de M. le Comte de la Bretonniere , Gouverneur de la place , de M. Ferron de la Verrie , Lieutenant de Roi , de MM. les Juges , de MM. les Officiers Municipaux & autres Notables Habitans. — Ce seroit une véritable ingratitude de passer sous silence les éloges dûs au Régiment Royal-Corse , MM. de Rossy , Lieutenant Colonel & Major de ce Corps , se sont portés avec leur troupe au moment de l'embrâsement dans les rues incendiées ; Officiers & soldats , tous ont travaillé avec zèle & intrépidité , & nous sommes redevables en partie , à leur courage , de la portion de la Ville qui a été conservée ».

Le Comte de la Touche, Lieutenant-Général des Armées Navales, & Commandant la Marine à Rochefort, est mort en cette Ville le 14 de ce mois.

Jacques, Comte de Ligniville & du St-Empire, Seigneur de Pruly, Holling, &c., ancien Colonel d'un Régiment de son nom au service de France, ci-devant Grand-Veneur de Lorraine & de Bar, Grand Bailli du Boulais, est mort le 11 de ce mois, dans sa 80e. année.

De BRUXELLES, le 24 Avril.

ON croit que l'escadre Hollandoise ne tardera pas à partir; le Vice-Amiral Hartink, qui doit la commander, est parti de la Haye le 9 pour se rendre au Texel, & arborer son pavillon à bord du vaisseau de guerre l'*Amiral-Général*. Le Capitaine Kinds-Bergen, le Fiscal, le Secrétaire Reygersman, le Pasteur Gordon, & plusieurs Officiers l'ont accompagné. Le Stathouder devoit partir le 17 ou le 18 pour le même Port, où, en sa qualité d'Amiral-Général de la République, il veut faire la revue de l'escadre.

Les présens que l'Impératrice de Russie a faits à l'occasion de l'accession des Etats-Généraux à la neutralité, sont très-considérables. M. le Président Van-der-Goes, qui a signé cette accession, a reçu 3 pèlisses

magnifiques. Les présens destinés au Baron de Vassenaar-Starrenburg & au Baron de Heekeren - Brantzenburg , consisteront en 6000 roubles pour chacun. M. de Swart, résident à Pétersbourg , en aura 3000 , & M. Cussy , Secrétaire d'Ambassade , 1000. On dit que le Baron de Heekeren , dont la santé est chancelante , partira dans peu de Pétersbourg , où M. de Vassenaar continuera de résider encore pendant quelque tems.

Les Etats-Généraux sont convenus de charger leur Ambassadeur en France , de conclure avec cette Cour une convention relative au droit de recouffe des bâtimens repris pendant le cours de cette guerre ; en attendant que cette négociation soit terminée , ils ont ordonné aux Colléges d'Amirauté d'accorder aux vaisseaux de guerre François & autres navires de cette Nation , munis de commission , la libre entrée de leurs captures dans les Ports de la République , & d'y en faire la vente.

» L. H. P. , ajoutent ces lettres , ont permis qu'il se vende dans le pays pour être conduits à Boston deux vaisseaux marchands d'une certaine grandeur , d'y charger toutes sortes de marchandises permises ainsi que des cordages , des toiles à voiles , à condition cependant qu'on donnera une caution pour le triple de la valeur , qui attestera que les vaisseaux & leurs cargaisons seront arrivés dans un tems déterminé à Boston & dans quelque autre port des Etats-Unis de l'Amérique «.

JUN 4 - 1937



